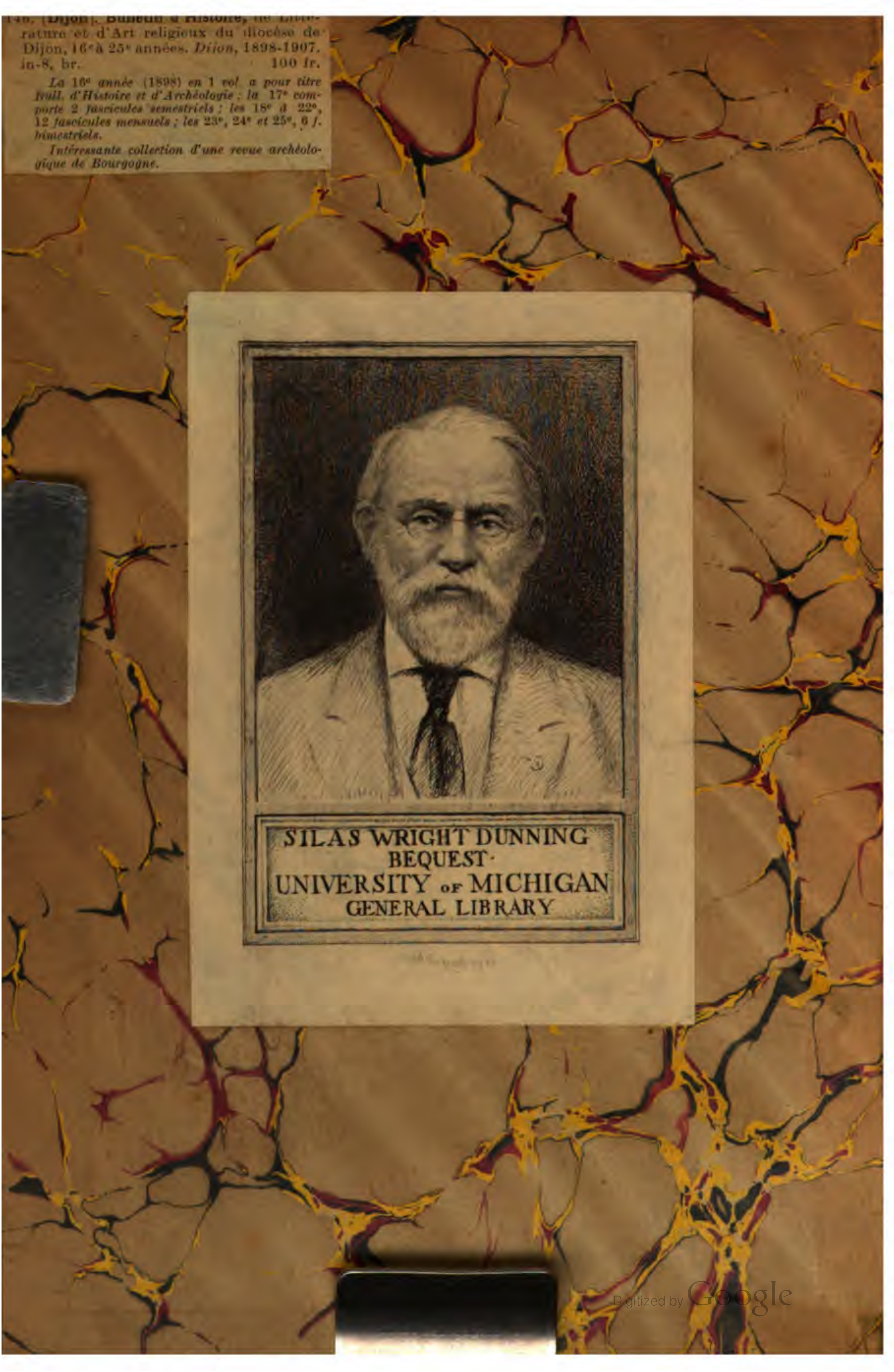

B 483467
Digitized by Google


148. [Dijon]. Bulletin d'Histoire, de Littérature et d'Art religieux du diocèse de Dijon, 16e à 25e années. Dijon, 1898-1907. in-8, br. 100 fr.
La 16e année (1898) en 1 vol. a pour titre Bull. d'Histoire et d'Archéologie ; la 17e comporte 2 fascicules semestriels ; les 18e à 22e, 12 fascicules mensuels ; les 23e, 24e et 25e, 6 f. bimestriels.
Intéressante collection d'une revue archéologique de Bourgogne.
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
Digitized by Google



BULLETIN

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

entre le ciel et la terre (1). » Le pinceau de Chateaubriand en fit admirer le génie; et les chercheurs en étudièrent les beautés, en archéologues plus encore qu'en disciples.

Mais si toute science offre des difficultés, la science sacrée en présente de plus grandes encore. Nous ne voulons pas répéter ici le mot de S. Paul : *l'homme animal ne perçoit pas ce qui est de l'esprit de Dieu ; c'est folie pour lui, et il ne peut le comprendre, parce que c'est par l'esprit qu'on doit en juger* (2). Mais il nous est bien permis de rappeler, en pareille matière, certaine phrase tombée récemment de la plume de Mgr Gay, évêque d'Anthédon : « Au regard des choses et des personnes ecclésiastiques, le bon vouloir n'équivaut point à la compétence; il ne la remplace point; et le défaut de compétence amène souvent à compromettre les intérêts sacrés qu'on veut défendre (3). » Que dire quand le bon vouloir disparaît pour faire place aux préjugés et à la passion? C'est alors que l'ingérence de l'esprit laïc est vraiment à redouter.

Les anciens Romains avaient confié à leurs pontifes la charge de conserver par écrit le souvenir de leurs exploits. Il en était de même dans les premiers temps de la monarchie française; et l'histoire nationale était considérée comme un dépôt sacré, que l'on confiait à la garde de la religion. S. Grégoire de Tours, avait composé les dix livres de son *Histoire*, bien avant « qu'il y eut dans chaque monastère de fondation royale un religieux chargé d'écrire suivant l'ordre des temps, tout ce qui se passait sous chaque règne dans l'étendue du royaume, ou du moins dans son monastère (4); » bien avant que Suger eut chargé l'abbaye de Saint-Denys, de recueillir les *Chroniques de France,* et de conserver dans ses archives le souvenir des rois, dont elle recevait les corps dans ses caveaux.

Plus tard les laïcs, employant la plume dont l'Eglise leur avait appris à se servir, essayèrent à leur tour de faire la guerre au temps, pour lui arracher quelques lambeaux du passé. Les développements auxquels ils se livrèrent contrastent agréablement avec la sécheresse de nos an-

(1) *Lettres à un gentilhomme russe;* première lettre.
(2) I Cor. II, 14.
(3) Lettre du 17 octobre 1882, insérée dans l'*Univers* du 19.
(4) *Histoire de la Littérat. française, par J. Demongeot;* ch. XVI. L'histoire dans les cloîtres.

ciens chroniqueurs ; mais il serait à souhaiter qu'ils eussent toujours fait preuve de la même simplicité et de la même bonne foi. Qu'est-il arrivé ? Pierre de Saint-Julien de Balleurre l'écrivait en ces termes, le 1er juillet 1588, à l'abbé de Cluny : « Ceux qui depuis ont voulu ou restaurer l'histoire Gallique et Françoise : ou les remettre en estat : se sont si différemment liguez, et si opiniastrement bandez, en désir de contredire les uns aux autres (mesmement les Allemans contre les François) que leurs contradictions animeusement soustenues, par leurs partialités, nous ont quasi privé de la certitude et vérité de notre histoire (1). » Les choses n'ont pas l'air d'avoir beaucoup changé depuis ; à voir la tendance qui règne dans des publications bruyamment prônées, on dirait que l'histoire n'est plus qu'une vaste conjuration contre la vérité.

Si l'histoire profane ne peut sans de grands inconvénients être abandonnée à des mains laïques, l'histoire ecclésiastique devrait à plus forte raison rester le partage exclusif du prêtre. Le prêtre ne l'a que trop appris à ses dépens : mais les circonstances ne lui permettent pas toujours de jeter les regards en arrière, et de contempler le sillage lumineux et pur imprimé depuis des siècles par la barque de l'Eglise sur la surface orageuse des flots. Au sortir de la révolution par exemple, comment le clergé pouvait-il songer au passé, quand il avait tant à faire pour répondre aux besoins du présent, et aux exigences de l'avenir ? Comment étudier les actes des saints, quand il fallait à grande peine recruter des chrétiens ? Comment scruter les origines de nos sanctuaires, quand il s'agissait avant tout d'en relever les ruines ? Le clergé français n'était pas assez nombreux, il n'avait pas assez de loisirs, pour mener de front une besogne aussi vaste et aussi compliquée. Lorsque ses membres se multiplièrent et purent consacrer quelques moments à l'étude, alors ils se heurtèrent contre un nouvel obstacle, et s'aperçurent qu'ils n'avaient plus à leur portée la forte et laborieuse discipline des anciennes universités, pour se préparer à l'accomplissement de la tâche qui leur incombait toujours : soit manque d'expérience, soit modestie, ils s'abstinrent pour un temps de communiquer au public le résultat de leurs lentes et consciencieuses investigations.

(1) *Meslanges historiques*; Epistre.

Le moment vint pourtant où ils s'enhardirent. Les œuvres magistrales, commencées par les siècles précédents et interrompues pendant de longues années, les *Acta Sanctorum* et le *Gallia christiana* par exemple, furent repris avec une nouvelle vigueur; et des productions originales, comme l'*Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Rorhbacher, ou par l'abbé Darras, attestèrent que Fleury et Béraut-Bercastel avaient trouvé des successeurs et des émules.

Pendant que ces grandes et belles publications s'en allaient réjouir les savants au fond de leur cabinet, des Revues de toute nature en popularisaient les conclusions, et les faisaient pénétrer dans la masse des lecteurs.

« En 1859, l'archevêque d'Auch instituait par ordonnance synodale un *Comité d'histoire et d'archéologie* qui devait avoir pour objet l'étude des anciens monuments et des souvenirs relatifs aux annales ecclésiastiques de la province et la recherche des matériaux nécessaires pour écrire l'histoire du présent. Le but était de renouer la tradition du diocèse interrompue par les agitations politiques.... Dès 1860, on publiait un *Bulletin* trimestriel, dont le premier volume reçut des juges autorisés l'accueil le plus flatteur (1). Le *Comité* se constitua en *Société historique de Gascogne*, à Auch, en 1869, et publia dès lors, sous le titre de *Revue de Gascogne*, un recueil mensuel qui, sous la direction intelligente de M. Léonce Couture, a rendu d'importants services à la science historique.

« L'illustre prélat à qui l'église de France a été principalement redevable de la liberté de l'enseignement secondaire et supérieur, ne pouvait rester étranger au mouvement qui couvrait notre pays de sociétés savantes. En 1863, Mgr Dupanloup fondait à Orléans l'*Académie de Sainte-Croix;* autorisée par le gouvernement en 1869, elle a publié quatre volumes de *Lectures et Mémoires* d'un grand intérêt (2). »

En 1880, un comité se réunissait sous les auspices de Mgr Cotton, évêque de Valence, et se proposait de fonder sous le titre de *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence*, une publication périodique utile à la science et à l'Eglise. M. l'abbé Ulysse

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 1862, deuxième série, tom. VII, p. 110.
(2) *Bulletin d'Hist. ecclésiast. et d'Archéol. relig. du diocèse de Valence*; Sept.-Oct. 1880, p 5.

Chevalier qui, selon l'expression de son évêque, « a conquis jeune encore des distinctions honorifiques, réservées d'ordinaire à des hommes dont les cheveux ont blanchi dans la poussière des cartulaires du moyen-âge, » a mis au service de ce *Bulletin* une érudition aussi profonde que variée, et le comité a tenu largement les promesses de son programme. (1)

La Revue des questions historiques, dont les tendances sont trop chrétiennes pour ne pas applaudir à tous les efforts qui ont pour but de raviver la culture des sciences ecclésiastiques, et en particulier de l'histoire, annonçait dans sa livraison du mois de juillet 1881, que son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, suivait l'impulsion donnée, par Mgr de Salinis à Auch, et communiquée depuis aux diocèses d'Orléans et de Valence. « Nous sommes heureux, disait-elle, d'ajouter à la fin de cette *Chronique*, une nouvelle excellente de toute manière. Son Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris vient d'instituer un *comité diocésain d'histoire et d'archéologie*, qui a tenu sa première séance à l'archevêché le lundi 13 juin, sous la présidence de Mgr le coadjuteur (2). » Les noms des membres assurent dès ses débuts à l'institution nouvelle une autorité scientifique de premier ordre.

Pour ne pas rester en dehors de ce mouvement, qui offre des gages de persistance et de durée, nous avons entrepris de doter le diocèse de Dijon, d'un *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses*, que le vœu d'un certain nombre de nos confrères appelait depuis longtemps, et dont Monseigneur l'Evêque semblait lui-même provoquer la fondation, lorsqu'il y a quelques années, il adressait à MM. les curés une série de notes parmi lesquelles nous détachons la suivante :

« 7° *Notices historiques locales.* — Nous croyons devoir insister de nouveau relativement à la notice historique que MM. les curés ont été invités à rédiger sur leurs paroisses respectives.

« Toutes ne sauraient sans doute présenter le même intérêt, ni offrir matière à une histoire suivie et de quelque importance, mais il n'est pas une localité dont le passé ne mérite d'être recueilli et qui ne puisse intéresser la génération présente.

(1) *Bulletin*, etc.. p. 3
(2) Page 274.

« Plusieurs curés s'en sont acquittés avec succès; quelques-uns même sont parvenus à doter leurs paroisses d'une véritable histoire.

Nous aimons à leur renouveler ici nos bien sincères félicitations : Puissent-ils trouver de nombreux imitateurs! »

Ces paroles expliquent la bienveillance toute particulière avec laquelle sa Grandeur accueillit les premières ouvertures qui lui furent faites au sujet de la création du *Bulletin*, comme aussi la lettre si pleine d'encouragements adressée au comité chargé d'en poursuivre la publication. C'est pour nous un devoir de reproduire ici cette lettre :

« Messieurs, Je ne puis qu'approuver votre projet d'établir pour notre diocèse un Bulletin périodique, spécialement réservé à la publication de travaux et de documents relatifs à notre histoire locale.

« Ma circulaire de 1874, que vous me rappelez dans votre lettre, invitait à ces travaux, où plusieurs prêtres de notre diocèse s'étaient déjà exercés, tous ceux de leurs confrères qui pourraient en trouver les éléments dans leurs propres paroisses.

« Depuis lors, plusieurs curés ont enrichi de leurs labeurs notre histoire diocésaine. La route est ouverte maintenant, et elle a été assez heureusement parcourue pour que d'autres n'hésitent plus à venir à leur suite.

« J'aime à croire que votre appel les y déterminera, et que sans rien négliger jamais de leurs études sacrées et des devoirs de leur saint ministère, ces dignes prêtres, ces zélés pasteurs donneront quelques-uns de leurs loisirs à la recherche et à la mise en œuvre de ces souvenirs des temps qui nous ont précédés, et qu'ainsi plus d'une de nos modestes localités trouvera son historien.

« Agréez, très-chers Messieurs, tous mes vœux pour la réussite de votre projet, et, pour vous-mêmes, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

« Il va sans dire que je veux être compté parmi les fondateurs de votre *Bulletin historique*.

† FRANÇOIS, Evêque de Dijon.

Si le Seigneur n'élève point la demeure, c'est en vain que les ouvriers travaillent. L'œuvre nouvelle bénie par la

plus haute autorité religieuse du diocèse, encouragée par ses conseils et soutenue par sa largesse ne saurait manquer de réussir et de prospérer.

Au premier abord, il semble que la Bourgogne ait moins besoin que d'autres provinces d'un contingent d'efforts périodiquement renouvelés pour exhumer de l'oubli son histoire et ses antiquités. N'avons-nous pas à notre disposition les quatre volumes grand in-folio, dans lesquels Dom Plancher et Dom Merle son continuateur, ont condensé pour ainsi dire l'érudition répandue dans les diverses abbayes, éparses sur le vieux sol bourguignon ? Ne pouvons-nous pas feuilleter à loisir la *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, qu'un prêtre, confiant dans l'activité de son esprit, et dans la bonne volonté d'un certain nombre de ses contemporains, a lentement amassée « jour par jour, année par année, sans prétention et sans efforts. Quelle abondance de détails pris sur le vif des mœurs et des traditions populaires; et comme l'âme de la Bourgogne s'échappe avec bonne humeur de cette érudition cordiale, qui fait de l'abbé Courtépée un digne compatriote de Bernard de la Monnoye et de Charles de Brosses (1). »

Pour nous confiner dans les limites du diocèse de Dijon, nombreux sont les travaux consacrés à retracer les pages de son histoire ou le passé de ses monuments. Leur simple énumération suffirait pour former la matière d'une importante bibliographie, qui tentera peut-être un jour quelque érudit. Mais les points inexplorés sont encore nombreux; et si nous ne craignions pas de méconnaître les résultats accumulés au prix de louables efforts, nous ajouterions volontiers qu'il n'y a rien de fait, par la raison très simple qu'il reste énormément à faire:

Nil actum reputans, si quid superesset agendum.

C'est pour essayer de combler quelques-unes des lacunes encore existantes, que nous entreprenons la publication du *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*.

Nous n'ignorons pas les immenses services rendus par

(1) Emile Montégut; *Souvenirs de Bourgogne*, p. 223, note 1.

l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon,* dont les *Mémoires* comprennent bon nombre de travaux et de documents précieux pour l'histoire et l'archéologie du diocèse; témoin le *Mémoire sur la coupe de saint Bernard, conservée au musée de Dijon*, par M. Fevret de Saint-Mémin (1); ou la *Note sur l'évêché de Dijon,* insérée dans le volume publié chez Frantin en 1831 (2).

Si nous en croyons des bruits qui ne sont pas menteurs, la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, qui semble vouloir faire preuve d'une vigueur nouvelle, sous l'impulsion de son nouveau président, se dispose à publier l'épigraphie de l'église cathédrale de Saint-Bénigne.

La *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature, de l'arrondissement de Beaune*, attire les regards par de belles et bonnes publications, dans le genre de celles qu'elle a consacrées à son Hôtel-Dieu, ou au roman de Girard de Rossillon.

La *Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, quoiqu'elle se sente plutôt inclinée à justifier la seconde partie de son titre que la première, fait cependant de temps à autre de sérieuses excursions dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie; et c'est dans les pages de son *Bulletin* qu'il faut chercher, si l'on veut avoir sur les Carmes de Semur des renseignements plus abondants et plus complets que ceux qu'a donnés Courtépée.

La *Société historique du Châtillonnais* ne néglige pas non plus les documents religieux que peut fournir l'ancien bailliage de la Montagne.

S'il en est ainsi, dira-t-on, s'il existe déjà au centre du diocèse et dans chacun des trois archiprêtrés de Beaune, de Châtillon et de Semur, des Sociétés vouées par nature à l'étude de l'histoire, sous quelque forme qu'elle se présente, qu'elle ait pour but de scruter les origines profanes, ou le passé religieux de chacune de ces parties de l'ancienne province de Bourgogne, pourquoi le clergé, au lieu de fonder une société nouvelle ou plutôt un nouvel organe de publicité, n'apporterait-il pas aux organes et aux sociétés déjà existantes, l'appoint de sa bonne volonté et le contingent de ses labeurs?

Nous savons que l'Académie de Dijon se montra tou-

(1) Vol. de 1829, p. 254.
(2) Page 109.

jours hospitalière pour le clergé, dont elle comptait jadis plus d'un membre dans son sein. En 1787, elle avait pour directeur M. l'abbé Verchère, conseiller au Parlement; pour vice-chancelier, M. l'abbé de la Farre; pour membres honoraires, M. l'abbé Fabarel, grand chantre de la cathédrale; M. l'abbé Colas, chanoine de la Sainte Chapelle; M. l'abbé de Luzines, abbé de Saint-Seine. A cette époque, les moines n'étaient pas encore procrits et l'Académie les voyait de bon œil. Dom Merle, religieux bénédictin, était un de ses associés libres; et nous pourrions nommer parmi les académiciens non résidant, un Lazariste, l'abbé Bertholon, professeur de physique expérimentale à Montpellier; un Cistercien, D. Le Gentil, prieur de Fontenay; un Genovéfain, l'abbé Mongès, chanoine régulier et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris.

La commission des Antiquités comptait, dès son origine, un prêtre parmi ses membres correspondants. C'était M. l'abbé Collon, curé d'Aignay-le-Duc, dont les manuscrits relatifs à Vitteaux, attestent les labeurs et l'infatigable persévérance.

Les autres Sociétés sont non moins hospitalières; et si nous voulions passer en revue les listes de leurs membres, nous rencontrerions certainement les noms de plusieurs ecclésiastiques, qui savent concilier les fonctions d'un ministère parfois pénible et laborieux, avec leur attrait et leur goût pour la science.

A l'instar de l'Académie française, qui s'est fait naguère un devoir de maintenir ses vieilles traditions, en ouvrant ses portes à Monseigneur Perraud, évêque d'Autun, l'Académie de Dijon et les Sociétés, qui s'épanouissent autour d'elle, ont toujours fait bon accueil au clergé; et nous sommes heureux de pouvoir nous faire hautement l'interprète des générations sacerdotales qui se sont succédé depuis la fondation de la première, par le testament de M. Pouffier, en date du 2 octobre 1725. Chez elle, comme chez ses sœurs, ou plutôt ses filles, l'esprit de parti n'a pas encore faussé le jugement. Toutes comprennent que la science n'a qu'un drapeau, celui de la vérité, et que les lumières de la foi, au lieu d'obscurcir celles de la raison, ne font au contraire que leur communiquer plus de vigueur et plus d'énergie.

Mais quelque bon accueil que ces diverses Sociétés fassent encore au prêtre, il ne lui est pas interdit d'avoir un chez soi littéraire et un organe de publicité auquel vien-

dront aboutir le résultat de ses recherches et la fleur de ses travaux.

Tel est l'ensemble des considérations qui nous ont déterminés à créer notre modeste *Bulletin*. Nous n'avons pas la prétention de nier l'utilité des services rendus par ceux qui nous ont précédés dans cette voie, et l'outrecuidance de croire que nous ferons mieux qu'eux. Ils nous ont frayé le chemin; nous voulons seulement marcher sur leurs traces.

L'Eglise et l'Etat ont des points de contact nombreux, et la religion s'associe aux actes les plus importants et les plus intimes de la vie civile. Aussi ne nous interdirons-nous pas de faire, si les circonstances le requièrent, quelques excursions sur le terrain de l'histoire et de l'archéologie profanes. Mais notre but, et le titre du *Bulletin* l'indique suffisamment, notre but c'est d'étudier surtout l'histoire et l'archéologie religieuses du diocèse de Dijon. Cette tâche rentre éminemment dans nos attributions, et il nous est bien permis de la revendiquer.

La marche à suivre est bien simple. Pour ne pas tomber dans le défaut de certaines publications qui, quoique entreprises dans un but général, dégénèrent petit à petit de leur institution primitive, et finissent par se cantonner dans un espace restreint et une période circonscrite, nous aurons à cœur de distribuer les articles qui doivent entrer dans la composition de chacun des numéros du *Bulletin*, de manière à ce que les origines religieuses du diocèse, les phénomènes de son développement au moyen-âge, et les phases plus modernes de son existence, se trouvent tour à tour représentés. Nous ne concentrerons pas nos efforts sur une seule époque, nous ne les fixerons pas non plus sur un même point. Sans doute, Dijon, le centre et le cœur du diocèse, l'axe antique et puissant autour duquel se meut notre organisme religieux attirera de préférence nos regards. Mais nous ne serons point exclusifs; et tandis que nous recueillerons pieusement les souvenirs qui se rattachent à la ville de saint Bénigne, nous glanerons dans les archiprêtrés de Beaune, de Châtillon et de Semur, les documents que chacun d'eux peut nous offrir.

Comme nous le disions dans notre programme, nous entreprenons avant tout une œuvre catholique : catholique, parce qu'elle fait appel à toutes les bonnes volontés; catholique encore, parce que nous nous proposons de

mettre à contribution le diocèse tout entier, et de ne reculer devant aucune des époques de son histoire, devant aucune des paroisses qu'il renferme.

Dans un prochain numéro nous donnerons un aperçu des points principaux sur lesquels pourront se porter avec fruit les efforts de nos collaborateurs.

FR. GRIGNARD.

LES PRISONS DE SAINT BÉNIGNE

Dans les *Offices propres du diocèse de Dijon* se lisent ces paroles, que nous extrayons de la légende où sont retracées les différentes phases du martyre de saint Bénigne : « Exaspéré de sa constance (de S. Bénigne) l'empereur fait « enfermer l'invincible athlète dans une tour dont les restes « subsistent encore aujourd'hui et qui, située au dedans des « murs de notre cité, porte le nom de notre saint. *Hac cons-* « *tantia irritatus imperator invictum pugilem in turrim in-* « *cludi jubet. Hodiedum extant reliquiæ turris illius intra* « *muros sitæ et sancti nomine insignitæ.* » Cependant à peine quelques membres du clergé dijonnais et moins encore de laïques connaissent même l'emplacement de cette relique si vénérable et si chère à la piété de nos pères. Mais ce que l'on ignore davantage, c'est que saint Bénigne pendant les huit jours que dura ce drame atroce où il montra tant de fermeté dans sa foi, et dont les péripéties peuvent compter parmi les plus remarquables des siècles de persécution, fut enfermé dans deux prisons différentes. L'une, (et c'est celle dont parle le Bréviaire), forme la partie souterraine d'une tour de l'ancien *Castrum Divionense.* Notre saint y fut jeté après un premier interrogatoire. L'autre était en dehors du *Castrum*: il y consomma son martyre et près d'elle il fut inhumé. De ces deux prisons la première nous reste toute entière malgré les ruines amoncelées par la révolution, qui du moins ici n'a détruit que le souvenir. Nous voulons d'abord établir l'authenticité de celle-ci. Quant à la seconde, après avoir désigné et prouvé son emplacement nous dirons ce que nous croyons qu'il nous en reste.

Constatons avant tout l'existence de ces deux prisons. — Les plus anciens monuments que nous puissions consulter sur ce sujet sont incontestablement les *Actes* même de saint Bénigne. Or ces *Actes*, quelle que soit l'époque à laquelle ils appartiennent, que l'on s'adresse à la rédaction insérée dans le recueil de Vincent de Beauvais ou de Mombritius et regardée par M. Bougaud comme originale, que l'on s'adresse aux paraphrases des VIIe et IXe siècles dont les exemplaires pullulent dans nos bibliothèques, tous laissent supposer, pour ne rien dire de plus, deux prisons différentes où saint Bénigne aurait été successivement enfermé.

Ils nous apprennent en effet que notre saint fut une première fois jeté en prison après qu'il eut subi divers supplices entre autres celui du chevalet, pour avoir repoussé avec mépris les honneurs et les richesses dont Marc-Aurèle voulait payer son apostasie (1). Une seconde fois il fut encore jeté en prison, lorsque ramené en présence de l'empereur philosophe et refusant de sacrifier aux faux dieux, il eut été conduit pour avaler par force des viandes de sacrifice dans un lieu sacré *(ad phanum quoddam)* dont toutes les idoles tombèrent en poussière devant le signe de la croix. Mais dans le premier cas l'expression des *Actes* les plus anciens semble indiquer une étroite prison, un cachot *(carceri mancipatus)*. Et dans les *Actes*, qui font partie de l'*Année Sainte* composée au IXe siècle par Wolfard, prêtre de Haseren, le rédacteur, qui peut-être s'était trouvé en face d'une tradition et de monuments encore intacts, ajoute que cette prison était très obscure, d'une sâleté repoussante, et qu'il s'en exhalait une odeur de cadavres en putréfaction qu'une infinité de vers rongeait depuis longtemps. (2) Tout cela fait penser à une de ces oubliettes souterraines, où les grands criminels étaient jetés, peut-être par une ouverture supérieure comme à la prison Mammertine, et abandonnés pour y périr de faim ou suffoqués par la puanteur infecte d'un tel lieu.

(1) Nous adoptons, comme définitivement acquise, la conclusion de M. Bougaud. au sujet de l'empereur dont il est parlé dans les *Actes* de saint Bénigne. Du reste les nouveaux Bollandistes. qui bientôt doivent faire paraître le volume de novembre qui contiendra les *Actes* de saint Bénigne, nous ont affirmé qu'ils regardent Marc-Aurèle comme étant le plus probablement sinon certainement l'empereur qui s'y trouve désigné.

(2) Jubetur obscurissimo carceri mancipari : de quo odor teterrimus et omni fœtore nequior exhalabat : sed et vermium examen ex reorum corporibus longà tabe peresis ebuliens procedebat. (*Bib. Div.* MS 55-cit. par l'abbé Bougaud.)

Dans le second cas, l'expression des *Actes* est simplement celle-ci : il fut enfermé en prison, *in carcere recludi*. C'est dans cette prison que par ordre de l'empereur fut transportée une grande auge de pierre où le martyr eut les pieds scellés avec du plomb fondu. C'est là que des aleines rougies au feu furent enfoncées sous ses ongles, et que des chiens affamés furent mis avec lui pour le dévorer. Et, tandis que les portes de la prison allaient se fermer sur lui, il évangélisait encore les comtes et les tribuns présents à son supplice. Enfin six jours après, on le trouve complétement guéri de toutes ses plaies, les pieds sortis de leur scellement épouvantable, les aleines tombées de ses doigts, calme et radieux au milieu des chiens, qui s'étaient changés en doux compagnons. Un ange, disent les *Actes*, avait fait ce miracle en lui apportant un aliment divin c'est-à-dire le pain céleste, ce qu'il faut évidemment entendre de l'Eucharistie. En apprenant ces choses l'empereur, honteux, et hors de lui, ordonne d'en finir immédiatement et dans la prison même avec un tel adversaire, *(in ipso carcere contundi.)* Sur son ordre, on lui brise le crâne avec une barre de fer et on le transperce de lances (1). Cet appareil de tortures, cette grande auge de pierre qu'il faut remplir de plomb en fusion dans un fourneau voisin, ces chiens enfermés avec le supplicié dans la même prison, cette barre de fer, ces lances qu'on peut facilement y manier, cet état-major de dignitaires et d'officiers du plus haut rang (2), tout cela pouvait-il se produire dans un cachot étroit, obscur, fétide, où les vers se seraient disputé des lambeaux humains en putréfaction ? Il paraît donc, d'après les *Actes* même de saint Bé-

(1) Iniquus Cæsar jussit eum in carcere recludi, dicens : Exhibete saxum magnum et perforatum, in quo pedes ejus supplumbetis, et in digitos manuum ejus calentes subulas in longum configite. Per sex autem dies illi nec aquam præbeant, et includite cum eo canes ferocissimos esurientes et sitientes ut ab eis diripiatur. Qua jussione impleta, cum includeretur sanctus monebat comites et tribunos ut crederent in Christum. In carcere autem per sex dies orationi vacans, angelum Dei confortantem habuit. Canes quoque mitigati, nec capillum capitis ejus, nec fimbriam vestimenti ejus contigerunt. Sed et angelus Dei alimentum ei, id est, panem cœlestem præbuit. discussis subulis de manu ejus et plumbo de pedibus. Sexta autem die, aperta custodia, invenerunt eum ita illesum penitus ut nec plaga in corpore illius appareret. Quod audiens, Aurelianus jussit vecte ferreo collum ejus in ipso carcere contundi, et lancea militis vitam ejus crudeliter finiri.

(2) On sait que les comtes étaient des administrateurs de cités et même de contrées considérables. Quant aux tribuns, ils occupaient le plus haut rang de l'armée après les généraux *duces*. Ils avaient un commandement au moins aussi important que nos généraux de brigade, puisqu'ils étaient à la tête d'une légion qui comprenait plus de 6,000 hommes.

nigne, qu'il fut enfermé successivement dans deux prisons différentes.

Mais ce que le texte des *Actes* ne semble dire qu'implicitement, nos traditions locales l'affirment explicitement. Nous citerons plus loin les auteurs qui se sont occupés de cette question. Qu'il nous suffise en ce moment de donner les conclusions d'un érudit qui a passé une grande partie de sa vie à étudier nos origines religieuses et l'histoire, qui en est la suite, de l'abbaye de Saint-Bénigne où il habita longtemps (1). Dom Thomas Leroy, dans une note adressée à Mabillon, après avoir raconté et discuté les opinions relatives aux différentes circonstances du martyre de l'apôtre de la Bourgogne ajoute : « La tradition des deux prisons paraît bien établie. » D'ailleurs nous allons prouver que nous possédons encore une prison où saint Bénigne a été enfermé. Or, un simple coup-d'œil jeté sur ce cachot étroit et obscur suffit pour convaincre que les derniers supplices, dont parlent les *Actes*, n'auraient pu être infligés à notre saint Apôtre en un pareil lieu. Donc il y eut une autre prison où il consomma son martyre, et celle qui nous reste et dont nous allons parler, le recueillit après son premier interrogatoire lorsque, selon le texte des *Actes*, il eut été battu de verges et étendu sur le chevalet.

(A suivre.) A. GUÉRIN.

(1) « D. Thomas Leroy, natif de Mibouchet, diocèse de Bourges, prononça ses vœux à l'âge de 24 ans dans l'abbaye de Vendôme le 31 octobre 1632 : Il est auteur d'un manuscrit intitulé : *Histoire du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, ou plutôt, remarques et mémoires des choses anciennes et nouvelles arrivées en Icelui. pour plus facilement par quelque personne intelligente en composer une histoire fidèle ; le tout recueilli et composé sur titres et enseignements gardés ès archives et trésor dudit Saint-Bénigne de Dijon, par D. Thômas Leroy cellerier et procureur de ce monastère, in 4° de* 1121 *pages.* Cette histoire ou plutôt ces mémoires sont conservés dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. L'ouvrage finit le 8 juin 1671. L'auteur mourut le 2 juillet 1683 dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens » *Hist. littéraire de la cong. de Saint-Maur* ; D. Tassin. Bruxelles, 1870. — M. Baudot, dans ses notes très prolixes sur Dijon, dit que le précieux manuscrit de Dom Leroy fut, pendant la Révolution, emporté par Dom Arnaud, alors cellerier du monastère, qui demeura quelque temps rue du Chaignot. Celui-ci ne voulait point le communiquer craignant « qu'il y eut quelque chose contre « l'Ordre, en un mot qu'il fut trop franc. Si j'avais eu, ajoute M. Baudot, « assez d'argent pour le payer bien cher, je pense que le scrupule eut « été levé, » le pauvre moine étant alors dans la détresse. C'est la dernière trace que nous ayons pu découvrir du manuscrit de Dom Leroy. Si cette note pouvait être la cause d'indications plus précises de la part de quelques-uns de nos lecteurs, ou d'une découverte depuis longtemps désirée par nous, notre histoire locale s'enrichirait du coup d'un des monuments les plus importants pour en éclaircir la trame. Il faut dire pourtant que des extraits assez considérables en existent, soit aux archives départementales de la Côte d'Or, soit à la Bibliothèque nationale (Fonds de Bourgogne — Abbaye de Saint-Bénigne, 11 et 12).

LES PREMIERS ÉVÊQUES DE DIJON

(1731 1802).

Le travail que nous offrons au public sous ce titre est moins une biographie qu'un portrait de nos cinq premiers évêques. Aussi ne sera-t-on pas étonné d'y voir omis bien des dates et des faits se rattachant à ces Prélats. C'est une peinture de mœurs fort intéressante que nous devons à l'un des prêtres les plus distingués du clergé dijonnais avant la révolution.

Antoine Colas était son nom (1). Il vint au monde sur la paroisse Saint-Pierre de Dijon, entre 1730 et 1740. C'était environ l'époque de l'érection du nouveau siége épiscopal. Il dut recevoir la Confirmation des mains de Mgr Claude Bouhier notre second évêque. Il fut ordonné prêtre en 1760 et six ans après Mgr d'Apchon le nomma chanoine de la Cathédrale Saint-Etienne. C'est sans doute vers cette époque qu'il entra à l'Académie de Dijon ; il était licencié *in utroque jure.* Aussi Mgr d'Apchon qui avait su apprécier les mérites de son jeune chanoine, « son érudition, son éloquence pleine de grâces, » l'emmena avec lui à Auch en lui conférant le titre de vicaire général et d'archidiacre de sa métropole. « Là, son amabilité naturelle, écrit son biographe improvisé, son caractère plein d'aménité et ses talents lui donnèrent la plus grande vogue et lui concilièrent la confiance presque générale. »

Deux fois il fut député par ses confrères d'Auch à l'assemblée générale du Clergé de France. C'est pendant la tenue de cette dernière assemblée (1783), que Mgr d'Apchon mourut à Paris où il était allé chercher la santé. L'abbé Colas ayant perdu dans l'illustre Archevêque d'Auch « son patron et son ami, termina les affaires dont il était chargé à Paris et se retira dans sa patrie. » C'était sous l'administration de Mgr de Vogué. Un chanoine de la Sainte-Chapelle voulut bien lui céder sa stalle en échange de son archidiaconat d'Auch et Mgr de Vogué lui donna commis-

(1) Une peinture le représentant est appendue dans la sacristie du chapitre de la Cathédrale et derrière la toile se lit un abrégé de sa vie écrit par M. Larcher, son beau-frère.

sion de le remplacer au bureau du Collége des Godrans, alors tenu par des prêtres séculiers.

A son arrivée dans le diocèse, en juin 1787, Mgr de Mérinville « ne crut mieux faire que d'associer M. l'abbé Colas à son administration ; il le nomma son vicaire général et *sindic* du diocèse. La révolution le surprit dans le cours de ses travaux et de sa vie. » Comme bon nombre de prêtres fidèles il fut obligé de s'expatrier en 1792. En 1797 il reparut à Dijon où il ne resta que huit jours et le 18 fructidor, en ravivant les poursuites contre les prêtres insermentés, le força à reprendre la route de l'exil malgré le délabrement de sa santé. Il mourut peu de temps après sur la terre étrangère, sans qu'on ait pu connaître le lieu de sa sépulture.

Son talent et sa situation le mirent à même, mieux que personne, de dessiner le portrait de nos premiers évêques, et la persuasion où il était que ses notes ne verraient jamais le jour, nous en garantit la fidélité. Il va sans dire que nous laissons à l'auteur la responsabilité de ses jugements qui peuvent paraître parfois un peu hardis. Comme le travail de M. l'abbé Colas s'arrête au moment où Mgr de Mérinville arrivait à Dijon, nous y ajouterons un court abrégé de la vie de ce Prélat trop vite arraché à l'affection de ses diocésains par la tourmente révolutionnaire.

PH. VOILLERY.

« L'Evêché de Dijon ne remonte pas pour son origine au delà de 1731 et dans le court intervalle de cinquante six ans il compte cinq Evêques. Celui qui le fit ériger était un homme d'un vrai mérite, d'un caractère vif et entreprenant, très capable de conduire un grand projet à sa fin, et réunissant talents et vertus, franchise, brusquerie même et loyauté.

Il était d'une famille distinguée dans le Parlement et la ville de Dijon, famille qui subsiste encore (en 1787) ; mais ne laissera point d'héritiers de son nom. Jean Bouhier était son nom, et ma patrie lui a l'obligation d'avoir un siége épiscopal (1). Il l'occupa peu de temps, (1731-1743), s'en

(1) Lors de la création de l'université de Dijon (1722), il en fut nommé chancelier et dans cette fonction, il déploya tant de zèle et de talents que son successeur (mandement relatif à la publication des ordonnances synodales du diocèse) lui attribue l'honneur d'avoir formé l'université de cette ville. Même mandement, il ajoute que « la Providence l'avait destiné

démit de son vivant et obtint du Roi pour successeur Claude Bouhier, homme pieux, ayant les vertus des premiers siècles, cultivant les sciences ecclésiastiques, mais borné dans ses connaissances comme dans ses lumières ; il emporte néanmoins, après une administration assez longue, les regrets qui sont dus à l'homme de bien (1744-1755).

Le Prélat actuel s'étant annoncé dans ce Diocèse par une lettre pastorale en date du 13 juin 1787, caractérise ainsi ces deux premiers Pontifes. « Où trouver des « Pasteurs plus dignes de confiance et de respect ? Ceux que « vous avez vu s'asseoir les premiers dans la Chaire Pontificale, étaient bien propres à vous donner une grande « idée de ce sublime ministère. Vos vœux les y avaient « appelés ; leurs vertus vous étaient connues, vous aviez « lieu d'attendre qu'un nom déjà précieux aux sciences, à « la Patrie (ce qui désigne M. le Président Bouhier) se « rendrait également recommandable dans les Annales de « la Religion ; et votre attente n'a point été trompée » (1).

« La voix publique désigna le successeur de Mgr Claude Bouhier. Les mœurs douces et pures de Mgr d'Apchon, doyen de la Chapelotte (rue Berbisey) et vicaire général du diocèse depuis plusieurs années, lui avaient concilié les suffrages avec le cœur, et il fut appelé à cette dignité autant par la voix du peuple et le vœu de son prédécesseur, que par le choix du monarque. Elu en 1755, il fit le bonheur de son clergé et de son diocèse pendant vingt ans ; et lorsque la reconnaissance du Roi et le besoin d'un grand troupeau le forcèrent en 1776 à passer à l'archevêché d'Auch, chacun regretta en lui un modèle, un ami, un bienfaiteur, un père. Voici l'éloge qu'en a fait notre évêque dans sa même lettre pastorale ; on ne saurait mieux

à former presqu'en même temps deux nouveaux évêchés dans les deux Bourgogne. »

Il s'agit des siéges de Dijon et de Saint-Claude dont la création fut décidée en principe, vers 1725, bien qu'ils n'aient été érigés canoniquement, le 1er en 1731, le 2e en 1742. Mais Mgr Jean Bouhier, écrit Calmelet (Histoire mss. de l'hôpital du Saint-Esprit), fut désigné par la Cour pour les fonder, avec la liberté d'être à son choix, le premier évêque de l'un de ces diocèses ; il se détermina pour sa ville natale Il en fut sacré évêque le 16 septembre 1731. Il ne fut qu'évêque nommé du diocèse de Saint-Claude avec charge de l'organiser.

C'est ce qui fait que certains auteurs le donnent comme premier évêque de Saint-Claude ; tandis que le premier évêque institué canoniquement sur ce siége fut Mgr Joseph de Méallet de Fargues.

(1) Messeigneurs Jean et Claude Bouhier : portent d'azur au bœuf passant d'or.

peindre Mgr d'Apchon (1), et c'est s'annoncer digne d'en être l'émule:

« Pour vous consoler de leur perte (Mgrs Bouhier), une « Providence particulière vous destinait un prélat dont le « nom sera immortel, parce qu'il est gravé non sur le « marbre ni sur l'airain, mais dans le cœur des pauvres « dont il a été constamment le père. Homme rare par la « candeur de son âme! Homme unique par le prodige de « sa charité! Elle était le besoin de son cœur : Il l'a sou« vent portée jusqu'à l'héroïsme (2). Ses vertus vous présa« geaient un long bonheur, elles furent la cause de vos « regrets. »

Pour calmer ces regrets, le Roi nomma à l'Evêché de Dijon en 1776, Mgr de Vogué (3). Je l'ai trop peu vu pour pouvoir l'apprécier. La plupart de ceux qui l'environnaient lui ont fait avoir aux yeux du public bien des torts, dont son cœur sans doute n'était pas coupable. Cédant aux instances de Mgr l'Evêque d'Autun (de Marbœuf), il me fit son grand-vicaire à mon retour dans ma patrie en 1783. J'ai été peu appelé à son administration; mais ce titre m'ayant mis dans le cas de l'approcher, j'ai cru reconnaître en lui cette égalité dans l'humeur, cette simplicité dans les manières, cette droiture dans le cœur, que

(1) Mgr d'Apchon : porte d'or semé de fleurs de lis d'azur.

(2) Deux traits seulement pris entre beaucoup d'autres peindront l'héroïsme de la charité de Mgr d'Apchon. Une émeute éclate à Dijon, le 18 avril 1775, à l'occasion de la cherté des subsistances. Aucune autorité, aucune force n'a pu arrêter le peuple : plusieurs hôtels sont livrés au pillage, l'insurrection menaçait de devenir sanglante. Mgr d'Apchon se présente, il porte la parole, on l'écoute. Mais Monseigneur, s'écrie-t-on. Mais mes enfants, que faites vous? Que demandez-vous? — Du pain, Monseigneur, du pain!... qui nous en donnera? — Moi, mes enfants, moi, à l'Evêché tant qu'il y en aura... Eh! ne suis-je pas votre père à tous? -- Il donne le bras à deux des plus mutins, les emmène à l'Evêché où il avait eu soin de faire trouver un approvisionnement de pain qu'il distribua à la multitude. Tous rentrent dans l'obéissance et couvrent le prélat de bénédictions.

Pendant son séjour à Auch, le feu ayant pris à une maison, le Prélat est des premiers sur le lieu du sinistre. Inquiet, il demande si tous les habitants sont sauvés. Hélas! s'écrie une mère au désespoir, j'ai dans cette chambre, qu'elle désigne de la main, un enfant qui n'a pu être arraché aux flammes. Aussitôt Mgr d'Apchon ordonne qu'une échelle soit appliquée contre la fenêtre indiquée et propose cent louis, puis deux cents à celui qui délivrera cet enfant. Personne n'ose s'exposer à un danger si imminent. Alors, enveloppé d'un drap mouillé, l'intrépide pasteur lève son regard vers le ciel, fait le signe de la croix, traverse les flammes et reparait bientôt rapportant l'enfant sur ses épaules.

Des cris d'admiration et de bénédiction l'accueillent. « Mes enfants, s'écrie-t-il avec une sublime simplicité, je viens de gagner deux cents louis, il est bien juste que cet enfant que j'adopte en profite. C'est pourquoi j'en dispose en sa faveur et les place sur sa tête. »

(3) Mgr de Vogué : porte d'azur au coq barbé, becqué et membré de gueules.

son successeur a vantées. Il lui fait un principal mérite d'avoir, en accueillant Mgr d'Apchon à son passage à Dijon sur la fin de 1780, préparé le triomphe que l'amour public lui préparait et mêlé le tribut sincère de son admiration à celui de la reconnaissance. La note est un peu forcée. Pour dire vrai, Mgr de Vogué marqua peu d'empressement à inviter Mgr d'Apchon, ce ne fut qu'à la veille de son arrivée qu'il se décida à le recevoir chez lui. Je le dis sans aigreur, comme Mgr d'Apchon appréciait lui-même cette indifférence; il savait qu'on avait donné à son successeur des préjugés contre son administration qui fut critiquée et changée.

Ce qui rendait Mgr de Vogué moins cher à ses diocésains, c'est qu'il lui restait, pour faire le bien, moins de moyens qu'à son prédécesseur. La richesse de Mgr de Vogué était épuisée par sa passion pour les arts de goût et spécialement pour la musique. Il sacrifia tout à cet attrait, et cela absorbait son temps comme ses revenus. Les gens du monde applaudissaient parce qu'ils étaient amusés; ils ne s'en étonnaient pas moins de voir un prélat faire son occupation principale du *forte-piano*, se mettre en parallèle avec Jean-Jacques Rousseau, et faire exécuter chez lui, devant un concours nombreux d'amateurs, la musique composée par lui.

Les bons chrétiens, les prêtres surtout, qui se voyaient préférer des gens sans aveu, gémissaient d'un tel état de chose. Le mécontentement contenu d'abord se fit jour par des plaintes hautement formulées.

Mgr de Vogué instruit en conçut un vif chagrin, il exprima le regret d'avoir éloigné de lui le clergé vertueux, d'avoir laissé sans action l'administration de son diocèse, d'avoir donné les places à des étrangers intrigants et voraces, et jeté par là ses diocésains naturels dans l'inertie et le découragement.

L'âme du prélat, accablée de tous ces points de vue, se pénétra de tristesse, et il en résulta une sorte de poison qui affaiblit en lui les ressorts de la vie. Appelé à l'assemblée du clergé, il avait rempli sa mission et ne s'occupait plus qu'à désirer de réaliser les projets de bienfaisance et de sagesse qu'il formait pour son diocèse; j'en ai combiné plusieurs avec lui en 1786 et j'ai vu son cœur s'épanouir à la seule pensée de faire le bien. En tous les temps, il allait au-devant de cette pensée, mais on se prévalait de ses goûts

pour l'en distraire, et une nonchalance naturelle l'éloignait de tout ce qui exigeait de la suite, des mouvements et de la contrainte.

Cependant, je crois qu'on pouvait se livrer à l'espérance et s'attendre à un zèle plus efficace et mieux dirigé, lorsqu'au mois de janvier 1787 il a passé au séjour de l'éternité, il était alors à Aubenas (Ardèche), au sein de sa famille, et au moment de revenir se fixer enfin dans son diocèse où il se reprochait d'avoir si peu résidé.

Le cri qui s'est fait le plus entendre à cette nouvelle, a été celui des créanciers du défunt. Ni eux, ni lui ne s'attendaient à ce mécompte, et sans doute, s'il avait rempli la carrière humaine, il aurait évité de mourir insolvable, chose toujours regrettable chez un membre du clergé, un évêque surtout, mais impardonnable, si on considère que l'évêché de Dijon s'évalue à présent environ cent mille livres (1). Mgr d'Apchon avait contribué à sa principale dotation en consommant, en 1775, la réunion de l'abbaye de Saint-Bénigne, et Mgr de Vogué avait su tirer depuis meilleur parti des arrangements avec les moines au sujet de l'abbaye de Bèze. Cependant, lorsque du temps de Mgr d'Apchon l'évêché n'avait de ressources qu'environ vingt mille livres, les largesses du prélat étaient constantes, et la source en paraissait inépuisable.

Mais l'homme bienfaisant sait mettre tout à profit; on le vit en 1775 représenter au prince de Condé, tenant les Etats dans cette ville, qu'il voulut bien lui permettre de ne pas donner de repas, afin de distribuer aux pauvres la somme qu'il y aurait employée; ce qui s'exécuta. C'est à tort que dans sa lettre pastorale notre prélat attribue à Mgr de Vogué un trait qui ajoute à la gloire de Mgr d'Apchon.

On pouvait, sans rien emprunter d'autrui, louer aussi la charité de Mgr de Vogué, il l'a démontrée dans les occasions, et sans doute il lui aurait donné plus d'étendue si ses goûts et les dissipations de ceux qui le dévoraient n'avaient diminué ses ressources; l'économie domestique est le moyen le plus fécond de la libéralité.

(1) L'Annuaire du clergé accusait 40,000 livres de rente pour l'Evêché de Dijon. Quoiqu'il en soit de ces assertions différentes, il faut dire qu'avant 1790 le traitement de nos évêques ne grevait en aucune manière le budget de l'Etat. Ainsi c'étaient des revenus provenant des abbayes Saint-Pierre, de Bèze, Saint-Etienne et Saint-Bénigne de Dijon, qui formaient la mense épiscopale. Mgr de Vogué était de plus abbé commendataire de Fontenay, et de ce chef touchait 8,000 livres.

Tant de nuages qui empêchaient de considérer et d'apprécier les bonnes qualités de Mgr de Vogué contribuèrent à faire peu songer à la perte qu'on faisait lorsqu'on apprit sa mort. Ses commensaux, ses protégés même, à l'exception d'un seul, parurent à peine émus; ils ne s'occupèrent qu'à se procurer, sous un successeur, les avantages qu'ils venaient de perdre.

Je n'étais pas aussi insensible, quoique j'aie eu médiocrement à me louer du défunt. Il m'avait cependant donné des marques de confiance spéciale en 1785, soit en me passant procuration pour le remplacer au bureau du collége, soit en me faisant nommer, à mon insu, syndic du diocèse. Ce double choix prouvait qu'il avait quelque bonne opinion de moi; je ne doute pas même que sans les obstacles provenant de son entourage, il ne m'eut souvent consulté pour le détail de son administration. Combien de fois il m'a reproché la rareté de mes relations avec lui, sans se douter que cela venait du peu de conformité de nos goûts et de nos sociétés; je lui en ai même entendu assigner une autre cause, le peu d'estime que j'avais pour lui. Un pareil aveu annonce une candeur rare et une évaluation de mes sentiments bien au-dessus de ce qu'ils méritaient.

C'est avec une vraie douleur que j'ai entendu les propos injurieux à sa mémoire ; les gens du monde prenaient cependant son parti, il avait les qualités sociales et rendait sa maison agréable. Pour le clergé, qui s'était toujours vu préférer des musiciens et des étrangers, il s'en permit la censure, et la plus forte à mon gré est d'avoir délibéré dans le chapitre Cathédral qu'on ne ferait pas son Oraison funèbre. Le parti était prudent, je le crois, cela aurait provoqué les sarcasmes des mécontents, les clameurs des créanciers; mais il ne fallait pas le mettre en délibération; en gardant simplement le silence, on aurait pu croire que cette omission provenait d'un oubli ou d'un non usage.

La juridiction ecclésiastique fut dévolue au chapitre Cathédral, il eut l'honnêteté de conserver tous les vicaires généraux faits par Mgr de Vogué et de leur laisser tous les détails dont ils étaient chargés; je fus le seul qu'ils choisirent pour faire une exception, ils ne me rendirent pas la procuration pour assister au bureau du collége. Cette prérogative leur parut devoir être réservée à leur doyen, et dans cette vue, ils n'hésitèrent pas d'en priver un de leurs

anciens confrères : le public s'en plaignit pour moi, et je crus devoir n'y attacher aucune importance.

(A suivre).

SAINTE AUSSILE [1]

Chastelain, le savant chanoine de Paris, qui écrivait en la seconde moitié du xviie siècle, dit dans son *Martyrologe universel*, au 4 septembre : « En Bourgogne, sainte Aussile (Auxilia), honorée comme vierge et martyre à Thil et à Précy. »

Les Bollandistes, d'après leur très estimé collaborateur en hagiographie, inscrivent cette sainte au même jour parmi les *Omissa vel Remittenda;* mais ils ajoutent qu'ils ne savent pas de quelle vierge et martyre il s'agit, et que si quelque Français érudit (*si quis eruditus Gallus*) peut leur en apprendre quelque chose, ils lui seront reconnaissants.

Et depuis, tous les Recueils un peu importants de Vies de Saints, donnent sainte Aussile honorée à Précy, sans plus de détails, continuant de copier simplement Chastelain.

Courtépée, dans sa *Description de Bourgogne*, est le premier qui fournisse un mot d'explication. « Dans le village de Précy, nous dit-il, il y a une ancienne chapelle dite de Sainte-Ausile, dont le peuple fait une vierge et martyre, et qui n'est autre que N.-D. *de Bon-Secours* (Auxiliatrix). Il paraît que c'était la léproserie. »

Cette explication étant admise, la chapelle daterait du moyen-âge, alors qu'on élevait de tous côtés des hôpitaux ou Maisons-Dieu pour les lépreux, les pestiférés, etc., et elle aurait eu pour patronne la Vierge Marie, *le Salut des infirmes*. Mais dans ce cas même, le titre d'auxiliatrice ne doit remonter qu'à la fin du xvie siècle, après la bataille de Lépante, en 1571, lorsque le Pape, saint Pie V, pour remercier la Sainte Vierge de ce qu'elle avait obtenu aux

(1) On écrit aussi : Assile, Ausile, Auxile, et en latin, Auxilia.

chrétiens la victoire sur les Turcs, inséra dans les litanies cette belle invocation : *Auxilium christianorum, ora pro nobis.*

Ce fut là un très grand événement, qui remplit la chrétienté toute entière d'une joie ineffable. Non seulement excités par le sentiment naturel de la reconnaissance, mais encore encouragés par l'exemple du Chef de l'Eglise, avec quelle piété, quel enthousiasme on dut réciter et chanter, en tous temps et en tous lieux : *Auxilium christianorum, ora pro nobis!* Et du danger couru de la part des Turcs, la pensée s'éleva aisément au danger que l'on court de la part de la nature pour les malheurs et les maladies, et de la part du démon pour le péché; c'est pourquoi la Vierge, qui est redoutable comme une armée rangée en bataille, et qui donne la victoire à ceux qui combattent sous ses drapeaux, fut invoquée plus que jamais pour toutes sortes de besoins, du corps et de l'âme; sans aucun doute, on lui éleva des chapelles, sous son nouveau vocable, sur plus d'un point; et je croirais assez que la nôtre ne remonte qu'à cette époque, ou, au moins, qu'alors on la rebâtit plus belle.

Ce remuement de la foi et de la dévotion dans les grandes circonstances de la vie religieuse est aussi naturel qu'admirable. Voyez, malgré l'indifférence de notre siècle, quel mouvement lorsque le dogme de l'Immaculée Conception est proclamé, lorsque Notre-Dame de Lourdes apparaît et appelle les peuples à sa grotte!

L'altération des noms est aussi un fait des plus naturels dans la bouche du peuple, surtout aux siècles passés. Pour le peuple, de *Auxilium* à Ste Ausille il n'y a qu'un tout petit pas, d'autant plus aisé à faire, que sainte Ausille s'explique aussi facilement que Sainte Vierge; ce sont deux appellations prises l'une et l'autre de qualités, de titres, et employées pour le nom même. D'autre part, la sainte Mère de Dieu étant la Vierge des Vierges et la Reine des Martyrs, sainte Ausille a dû être honorée comme vierge et martyre.

Quant à l'oubli de la personnalité elle-même, il est peut-être encore moins étonnant que celui du vrai nom. On parlait de tous côtés de Ste Ausille....., on allait en pélerinage à Ste Ausille....., Ste Ausille avait opéré telle guérison..... Conséquence rigoureuse, on finit par ne plus soupçonner la Vierge Marie sous cette dénomination; ce

fut une sainte nouvelle. Ainsi en est-il même pour les villages. Plus anciennement, on allait au monastère de Saint-Jean, on allait à celui de St-Léger, on allait vénérer le chef de Ste Sabine; on ne prononçait pas même le nom de Réome, de Champeau, de Lassey. Aussi, comptez aujourd'hui combien de personnes savent que Ste-Sabine est pour Lassey, Saint-Léger-Triey pour Champeau, Moutier-St-Jean pour Réome!

On se rendait, en effet, de toute la contrée, en pèlerinage à Ste Ausille de Précy. Si Chastelain parle de Thil, c'est probablement comme lieu voisin beaucoup plus connu pour son château et sa collégiale; Précy était le lieu principal, sinon unique, du culte rendu à la sainte, le but des pieux voyages. La chapelle s'élevait près de l'église paroissiale. A côté de l'autel se trouvait une fontaine, ou, pour parler plus juste, un puits, qui existe toujours. On regardait son eau comme miraculeuse; on en faisait un grand usage pour toutes sortes de maladies, des enfants, surtout. Mais à cause des abus, on avait fini par le fermer, le sceller.

On apportait de fort loin à Ste Ausille les enfants morts sans baptême, pour obtenir qu'ils revinssent à la vie, seulement afin de pouvoir être baptisés; et la foi des fidèles citait un bon nombre de miracles obtenus dans ce sens. Et il faut remarquer que c'est bien là une des grâces que l'on demandait jadis spécialement à la Très-Sainte Vierge : à Notre-Dame-du-Chemin, près de Serrigny, à Notre-Dame du Carmel à Recey, et ailleurs. Vers 1850, on apportait encore soit des enfants morts, soit d'autres malades. Aujourd'hui même on n'est pas sans dévotion pour la fontaine.

Il y avait une confrérie de la sainte vierge martyre, assez importante, qui s'est éteinte quand la chapelle elle-même fut détruite vers 1820.

A cette date, on démolit l'église de la paroisse pour la reconstruire. La piété des habitants voulait conserver la chapelle; mais le surveillant des démolitions, animé, il paraît, de l'esprit irréligieux de 93, s'arrangea de manière, dit-on, que le clocher de l'église tomba sur l'humble sanctuaire et l'effondra; on ajoute qu'en ce moment il y eut un tremblement de terre qui se fit sentir assez loin.

La tradition prétend que l'on possédait des reliques de

Ste Ausille; en tous cas, elles ont disparu. A présent, on n'a plus rien que la statue en pierre de soixante-cinq centimètres environ, un peu trapue, assez grossièrement faite, sans attribut aucun, pouvant être celle de peu importe quelle sainte, aussi bien que celle de la Sainte Vierge. Elle est placée aux Fonts baptismaux, où l'usage a à peine cessé d'apporter des offrandes à ses pieds.

La fête se célébrait à Précy le mardi de Pâques, ou, selon d'autres souvenirs, le lendemain de l'Assomption; et on a vu d'ailleurs que les hagiographes la mettent au 4 septembre.

Voilà ce que nous avons pu découvrir sur Ste Ausille. — D'après tout ce qui précède, c'est bien la Très-Sainte Vierge, Notre-Dame auxiliatrice. Si nous n'avions à faire ici qu'un article pieux, nous pourrions ne plus rien ajouter, laissant la piété rendre ses hommages à la Reine de tous les Saints; mais notre *Revue* demande un article avant tout historique et critique. C'est pourquoi, avant de finir, nous formulerons un doute.

Sainte Ausille n'est-elle pas une sainte différente de la Sainte Vierge? — L'explication que donne Courtépée est évidemment très plausible, et les remarques que nous y avons jointes nous semblent très justes; mais notre historien de la Bourgogne ne dit pas où il a pris son explication. Si elle n'est que le résultat du travail de son imagination sur les mots *Auxilium* et *Ausille*, elle n'établit pas une certitude; on peut lui opposer la tradition populaire qui est positive, le nom qui a parfaitement le cachet d'un vrai nom de personne, la statue qu'aucun attribut ne caractérise, le jour du 4 septembre indiqué par Chastelain, jour où l'on ne trouve dans nul martyrologe rien qui ait rapport à quelque dévotion envers la Vierge Marie. Je crains bien que les Bollandistes, ayant connu l'explication donnée par Courtépée ne l'aient pas trouvée entièrement satisfaisante, et tout en avouant que notre compatriote est un Français savant, en appellent à un plus savant encore.....

En attendant, invoquons toujours sainte Ausille avec amour et confiance, assurés que, quelle que soit cette sainte, nos prières arriveront à leur véritable adresse.

Alors, le susdit doute étant pris en considération, à quoi servira le présent article?..... Il servira à provoquer de

nouvelles recherches; à faire voir la justesse du très joli nom d'*Ausille,* si un jour l'explication actuelle devient certaine, comme je l'espère; et enfin à conserver, pour le transmettre à la postérité, le peu que nous savons encore touchant la vierge martyre de Précy. Il est plus que temps de le recueillir. Voici qu'on n'est déjà plus d'accord sur le jour où on la fêtait; les avis sur l'emplacement de la chapelle commencent à ne plus être unanimes; bien des personnes confondent même le vocable de l'ancienne église paroissiale et le vocable de la chapelle de la sainte..... etc. Concluons de là combien, depuis cinquante ans seulement, on a oublié de choses concernant le culte même.

L'abbé J. DENIZOT.

L'ABBÉ MOREL ET LA FAMILLE VIARDOT

DE CHAUMONT-LE-BOIS

(Episode de la grande révolution.)

A l'époque où les chefs de la grande révolution sévissaient contre les ecclésiastiques fidèles à leur serment sacerdotal et résolus à n'en jamais prêter un qui fut contraire à leur conscience, l'église de Bar-sur-Seine, en Champagne, avait pour vicaire M. l'abbé Morel né à Vicq (Haute-Marne). Ce jeune prêtre s'était vite attiré l'estime universelle, comme avait su le faire, un siècle auparavant, son arrière-grand oncle, M. Vincent Morel, curé de Loches et de Landreville en 1674 (1).

Doux et modeste, timide à l'excès, il montra ce qu'une ame, en apparence la moins énergique, renferme de force cachée et révèle d'héroïsme persévérant dans les circonstances difficiles. Aussi quand les décrets, dont on était déjà prodigue, l'obligèrent à choisir entre l'apostasie ou l'échafaud, lui, demandant à Dieu pardon de reculer devant le

(1) Bibliothèque du chapitre de l'église cathédrale de Dijon. — *Rituale Romanum.*

martyre immédiat, choisit l'exil et la réclusion volontaires, s'esquiva pendant une nuit obscure, marcha dix heures durant à travers champs et forêts, montagnes et vallons, se dirigeant d'instinct vers la Bourgogne, comme si passer d'une province dans une autre allait déjà lui offrir un semblant de sécurité.

Aux premières lueurs du jour, la limite était franchie. Il atteignait Chaumont-le-Bois, petit village à quelque distance de la grande route, peu fréquenté par conséquent et d'ailleurs visible par le seul côté où la ceinture de montagnes qui l'environne s'ouvre et borde le vallon. Comment et par quel sentier perdu y était-il arrivé ? Le fugitif ne put jamais depuis s'en rendre bien compte.

Ses forces s'épuisaient, il était ruisselant de sueur et de pluie quand, dans le silence de cette heure matinale, le tic-tac d'un moulin parvint à ses oreilles. Pauvre petit moulin d'autrefois, établi sur un mince ruisseau, solitaire et caché dans un massif d'arbres à fruits, de saules et de peupliers; c'était l'asile vers lequel l'ange de Tobie conduisait cet autre voyageur par des chemins inconnus.

Résigné mais confiant dans la Providence, l'abbé Morel frappe discrètement à la porte, se nomme, dit en quelques mots d'où il vient, ce qu'il implore. « Entrez, monsieur l'abbé, répond simplement le meunier, et restez ici tant qu'il sera nécessaire. »

Cependant la guillotine pouvait être la conséquence de cette hospitalité. Qu'importe? — Didier Viardot et Marie Bérouard sa femme, avaient à nourrir neuf enfants, échelonnés entre cinq et vingt deux ans. Qu'importe encore ? Le nouvel envoyé de Dieu porterait à douze les membres de la famille : voilà tout, sans compter les bénédictions dont sa présence allait devenir le gage.

D'autres taxeraient de téméraire, d'aveugle, d'insensé peut-être un pareil dévouement ; mais chez des chrétiens comme les Viardot l'abnégation n'exclut pas la prudence. Ils songèrent tout d'abord à se mettre en garde contre le danger le plus prochain, danger de tous les jours et de tous les instants, c'est-à-dire les allées et les venues du public dont l'oreille est fine, l'œil perçant, la curiosité ingénieuse et la bouche peu discrète. Car, à la campagne, le moulin est de toutes les maisons du village la plus fréquentée.

L'abbé Morel élut domicile au grenier où personne n'a que faire.

Ce réduit devint à la fois son cabinet d'étude ou pour mieux dire de prières et de méditations, sa salle à manger, son dortoir. Voulant en faire aussi sa chapelle et y célébrer la sainte messe, il essaya d'y dresser un autel avec de vieux tonneaux et des planches mal assorties. Un faux mouvement lui fit perdre l'équilibre, il tomba et s'enfonça une côte. Triste et malheureuse position pour lui, mais pire pour les meuniers. Outre les soins à donner au blessé et qu'on lui prodiguait, il fallait un médecin; il le fallait sûr et loyal. Grâce à Dieu on en connaissait encore ; mais son apparition, ses visites allaient être un événement, exciter la curiosité, éveiller des sympathies, donner lieu à d'interminables interrogations.

La mère Viardot, calme toujours et prête à parer aux événements les plus imprévus, eut une inspiration merveilleuse de simplicité et d'à propos.

Pendant que son mari allait en toute hâte à Chatillon-sur-Seine chercher le docteur, elle prit sa plus jeune enfant dans ses bras, lui dit quelques mots à l'oreille, la mit au lit, comptant sur sa promesse d'y demeurer en repos et surtout attentive aux réponses qu'elle aurait à faire, jusqu'à la complète guérison du cher malade.

Catherine, tapie sous les couvertures, soigneusement encapuchonnée, s'entendit demander vingt fois le jour : « Tu es donc malade, mon enfant? — Vous voyez, répondit-elle. — De quoi souffres-tu? — Un peu partout. — Dors-tu bien? — Pas trop mal. — Que dit le médecin? — Que je serai bientôt guérie. » etc, etc.

En effet, l'intelligente et docile espiègle n'eut pas à jouer bien longtemps le rôle difficile qu'elle avait compris si admirablement. Ses nombreuses visites, qui faisaient trêve à l'ennui du captif, purent bientôt recommencer.

Elle l'égayait par des gentillesses, d'amicales tracasseries, des exigences enfantines, des questions naïves et des reparties spirituelles qu'il aimait à redire sur ses vieux jours. Combien de scènes dramatiques, d'épisodes émouvants lui revenaient en mémoire, alimentaient sa conversation et la rendaient attrayante!

Grâce à d'officieux protecteurs, dont la vigilance ne sommeillait point, on fut régulièrement averti dès qu'une visite domiciliaire devait avoir lieu. Quand les agents se présentaient *incognito*, M. l'abbé n'était plus au moulin et les traces de son séjour avaient aussi disparu.

Déguisé sous des vêtements d'emprunt, il trouvait quelque part un abri, soit dans la cabane délabrée d'un bucheron, soit dans la hutte des gardeurs de bétail, et même, si la chose était possible, chez d'autres amis également éprouvés.

Pendant ces fuites précipitées et ces courses aventureuses, il conservait la Sainte Hostie religieusement enfermée sur sa poitrine afin de pouvoir s'administrer le Saint Viatique en cas de mort. La mort! n'était-elle pas toujours imminente, sans cesse attendue? Elle ne l'aurait jamais pris au dépourvu.

Outre les perquisitions légales, on se sentait à la merci des traîtres du voisinage, des rôdeurs, des mendiants, et maintes fois la position sembla désespérée. Deux ou trois faits pris au hasard en feront juger.

Chaque soir, au moment où la famille se disposait à prendre en paix son dernier repas, M. l'abbé, sachant la porte bien close, venait s'asseoir à la table commune. Or, ces réunions bienfaisantes et ces conversations intimes furent souvent troublées par la présence inattendue de quelque retardataire. Chaque fois qu'on heurtait ainsi, la mère Viardot se *hâtait lentement* d'aller ouvrir, adressait de courtoises excuses, et ce court répit laissait au convive compromis le temps d'entrer prestement dans un placard, où immobile et respirant à peine, il attendait le départ de l'importun visiteur qui n'était pas toujours pressé d'en finir. Une fois ce stratagème fut découvert par le citoyen réputé le plus dangereux du pays. Tous pâlirent et restèrent muets. Lui se contenta de dire : « Père Viardot, je m'en doutais. M. l'abbé, comptez sur ma parole d'honnête homme; je ne vous trahirai pas. » De fait, il fut fidèle à sa promesse.

A cet effroi de tous, on peut juger si, du plus petit au plus grand, quelqu'un ignorait les conséquences du recel d'un proscrit. C'était la guillotine.

Dans l'âme de la vaillante mère, tout était prévu, pour faire peser la responsabilité sur elle seule. Pendant trois années, elle conserva, sans y toucher, une paire de souliers neufs et un *capuchon* à la portée de la main, afin de pouvoir dire aux gendarmes : « Laissez-moi me chausser, ajuster mon mantelet, et partons. »

Enfin arrivèrent les jours de surexcitation extrême, les heures de colères aveugles et brutales. Une fois entre autres les menaces d'incendie et les cris de mort : aux aristocrates !

retentissaient dans les rues. La mère Viardot, alors seule à la maison, entendit les vociférations se rapprocher. Vite elle aligne sur la table verres et bouteilles, jette un fagot dans l'âtre, casse des œufs sans compter, et remplit le vaste poëlon. Elle l'agitait méthodiquement, quand la bande arriva.

Le chef s'attendait à trouver l'épouvante, il s'étonne d'une si parfaite tranquillité et dit : « Que faites-vous donc, cousine Marie? » (Ainsi l'appelaient tous les gens du village sans exception). « Je vous prépare une omelette, la voilà cuite à point ; mettez-vous à table. » La fureur, beaucoup plus dans les bouches qu'au fond des cœurs, fut désarmée. Tous partirent satisfaits; le dernier sortant dit avec l'accent calme mais énergique d'un maître et d'un ami : « Que M. l'abbé parte vite, et parte publiquement; il ne lui sera fait aucun mal. »

Dès le lendemain, M. Morel et le père Viardot, dans une modeste charrette, traversaient le village et se dirigaient vers Langres.

Ni Vicq, son pays natal, ni Langres, le chef-lieu, ne virent le proscrit. Après quelques jours d'absence, il revint, enfoui sous la paille dont le meunier avait chargé sa voiture, et reprit possession du grenier.

Ces détails sont authentiques. Celui qui se fait un pieux devoir de les raconter, visita souvent M. Morel à la cure de Nod-sur-Seine ; Didier Viardot et Marie Bérouard sont ses aïeux ; il est né au moulin ; il eut pour mère celle qui joua si volontiers et si bien le rôle de malade improvisée ; enfin il n'a jamais douté qu'en lui faisant l'honneur insigne de l'appeler au sacerdoce, Dieu n'ait voulu récompenser en sa personne, le dévouement et les vertus de ses ancêtres.

J.-B. Lereuil.

MÉLANGES

Colligite fragmenta ne pereant.

Voici un curieux échantillon des documents que fournissent les anciens registres religieux des paroisses, et un spécimen des termes dans lesquels on y signalait les événements de la plus haute importance (1).

(1) Nous n'ignorons pas que cet extrait a déjà été publié et par M. Garnier, conservateur des archives départementales, dans son *An-*

A la suite d'un acte de baptême inscrit sous la date du 5 juin 1595, dans les registres de Fontaine-Française (Côte-d'Or), on lit la mention suivante faisant corps avec l'acte lui-même.

..... « et rencontres et escarmouches fut faictes des « armées des roys d'Espaigne et de France, luy présent « et furent tués environ 50 hommes de part et d'autres. »

C'est ainsi que le chroniqueur ecclésiastique, témoin oculaire, rend compte de la fameuse bataille de Fontaine-Française, où Henri IV, suivi de quelques centaines de cavaliers, mit en fuite toute une armée d'Espagnols et de Ligueurs, commandés par le duc de Mayenne.

BIBLIOGRAPHIE

Tout ouvrage, dont un exemplaire aura été adressé au Bureau du *Bulletin,* 40, rue Saint-Philibert, sera annoncé et s'il y a lieu, analysé.

Mémoires pour servir a l'histoire de la ville de Montbard, d'après le manuscrit de Jean Nadault, ancien maire de Montbard, publié pour la première fois par Louis Mallard et Nadault de Buffon. — In-8° de xl-279 et lxxxii pages, 1 plan et 4 gravures. — Dijon et Paris 1882.

Les seigneurs de Montbard (à partir du xie siècle). — Le château, les églises et les chapelles. — Les établissements religieux et civils (pages 1 à 224). — Armorial, anciennes familles et illustrations (pages 225 à 279). — Notes et pièces justificatives.

Monographie de l'abbaye de Fontenay, seconde fille de Clairvaux, canton de Montbard, par l'abbé J.-B. Corbolin, grand in-8° de 245 pages, 6 gravures hors texte. Cîteaux 1882.

Deux parties (1) : La fondation de l'abbaye, ses déve-

nuaire de 1865, et par M. l'abbé Carra, dans une note jointe à l'oraison funèbre de Mme la princesse Honorine de Monaco.

Nous n'hésitons pas néanmoins à lui donner une nouvelle publicité, ne fut-ce que pour convier nos collaborateurs à étudier les anciens registres paroissiaux.

loppements, son influence, ses priviléges, etc... (p. 7 à 128). 2) La suite de ses abbés : 34 abbés réguliers de l'an 1128 à 1546; 15 abbés commendataires de 1547 à 1788, (p. 129 à 228). — Pièces justificatives.

L'auteur du précédent travail avait, semble-t-il, essayé ses forces dans la MONOGRAPHIE DE MARMAGNE, sa paroisse, imprimée il y a deux ans. La distance franchie d'un bond atteste de sérieux efforts.

ORRET, commune dépendante de la paroisse de Baigneux-les Juifs, fondée par l'abbaye d'Oigny (1), en 1579, par M. le chanoine LEREUIL, in-8° de v-180 pages, Dijon, 1880.

Curieuse et intéressante étude sur la formation et les développements d'un village sous la bienfaisante influence d'une abbaye.

Par le même auteur : FONDATION DE L'HOSPICE DE SAINTE-REINE EN BOURGOGNE, in-8° de 11-48 pages. Dijon 1876.

(1) Nous en reproduisons ici les armoiries que nous croyons peu connues.



Le Directeur-Gérant, A. QUILLOT.

AVIS

L'original du procès-verbal constatant le miracle de la sainte Hostie de Blanot s'est égaré; prière d'en faire la recherche.

Dijon. — Imprimerie J. Marchand, rue Bassano, 12.

BULLETIN
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
RELIGIEUSES
DU DIOCÈSE DE DIJON

A nos Collaborateurs, à nos Lecteurs.

II.

QUAND on l'examine de près, un diocèse est beaucoup plus compliqué qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. Comme l'Eglise dont il fait partie, c'est en quelque sorte un arbre immense, dont les racines s'enfoncent dans les profondeurs du sol, tandis que son feuillage couvre la terre de son ombre, et va se perdre dans les cieux (1).

Le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon* doit donc avant tout s'occuper de mettre en relief la vie, les vertus et les miracles des saints, que le diocèse a enfantés, ou qu'il honore d'un culte plus spécial. Il est vrai que l'hagiographie dijonnaise a fait de louables efforts depuis quelques années. Cependant si l'on parcourt des yeux la table de la *Vie des Saints du diocèse*, par M. l'abbé Duplus (2), à côté de noms suffisamment illustrés, on en rencontre encore trop qui attendent leur historien, pour sortir de la pénombre où l'affaiblissement de la foi les a relégués.

Le *Bulletin* n'intéresse pas moins les diocèses étrangers, auxquels le nôtre a fourni des évêques (3); — le Sacré-Collége, dont les membres ont eu de nombreuses relations avec le centre de la Bourgogne; — les Souverains Pontifes, qui, comme Jean VIII, Pascal II, Calixte II, ne dédaignaient pas, dans leurs pérégrinations apostoliques, de consacrer les églises naissantes de nos abbayes, ou de présider à la translation solennelle des reliques de nos saints ; (4) — les conciles œcuméniques, où les prélats bourguignons ont toujours figuré avec honneur, et les conciles particuliers

(1) Daniel, IV, 7.
(2) Dijon, Gagey, 1866, in-18.
(3) Michaud ; *Biographie des hommes illustres de la Côte-d'Or*, I, XV.
(4) Courtépée, V. 373 ; — II, 178 ; — VI, 202 ; — V, 489.

enfin, dont quatre, et peut-être davantage, se sont réunis dans l'enceinte même de Dijon (1).

Mais on comprend que le diocèse et sa vie propre doivent de préférence attirer nos recherches. Quelque récent qu'il soit, puisqu'il date seulement de la première moitié du XVIII[e] siècle, il se rattache néanmoins par certains côtés aux temps primitifs de l'Eglise, à cette ère lumineuse et féconde dans laquelle l'Asie-Mineure, après nous avoir communiqué les premiers rayons de la foi, continuait de nous envoyer des lévites et des prêtres, pour l'affermir et la développer dans les cœurs. Nos origines religieuses ont été l'objet d'études répétées, que la *Diatribe* d'Ismaël Boulliau, et les *Origines dijonnaises* de M. Roget de Belloguet ont rendues plus persévérantes et plus fructueuses: car c'est le propre de l'erreur de faire éclater la vérité, et de l'asseoir, je ne dirai point sur des bases plus solides, mais sur un terrain plus net et plus apparent. Dans son *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne*, M. l'abbé Bougaud a fait faire un grand pas à la question; mais le dernier mot appartient de droit aux Bollandistes, actuellement occupés à surveiller l'impression du volume des *Acta sanctorum*, où ils doivent, à propos des actes de saint Bénigne, condenser les résultats déjà fournis par les actes des saints Jumeaux et de leur aïeule sainte Léonille, de saint Andéol, de saint Symphorien, de saint Andoche, saint Thyrse et saint Félix, les modifier peut-être, et porter en tout cas un jugement définitif sur la mission de l'Apôtre de la Bourgogne. Mais pour vulgariser leurs décisions et les faire pénétrer dans les esprits auxquels elles s'adressent, il sera bon que la critique locale se mette à l'œuvre, sans crainte cette fois d'être démentie par des découvertes ultérieures.

Les progrès du christianisme dans les Gaules, à la suite de l'invasion des Burgondes et des Francs, ne sont pas moins dignes d'intérêt que ses origines. Sous ce rapport, saint Grégoire de Tours offre des renseignements précieux. Mais son *Histoire des Francs*, et les divers livres qu'il a consacrés à la gloire des martyrs, des confesseurs, etc., contiennent plutôt des germes qu'il s'agit de féconder que des fruits savoureux dont on peut se nourrir à l'aise et sans effort.

Au fur et à mesure que le moyen-âge se rapproche des

(1) *Mémoires de l'Académie de Dijon*; vol. de 1831, p. 109. — Cf. *Dictionarii theologici Epitome*; *Solodori*, 1738, p. 27.



âges modernes, les sources se multiplient, et l'idée de faire de Dijon le siége d'un nouveau diocèse, acquiert de jour en jour plus de consistance. « Dès 1575, les Dijonnais et les trois Ordres de Bourgogne présentent au roi Henri III une requête, pour faire créer un évêché à Dijon. La demande est soumise au pape Grégoire XIII, qui refuse l'érection demandée, comme contraire à la discipline pour lors en usage, et comme nuisible à l'église de Langres. » En 1578, nouvelle tentative et nouvel échec. Il en sera de même en 1597 et 1630. C'est seulement un siècle plus tard, vers 1730, que le crédit du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, obtient enfin l'évêché désiré (1). Aussi qu'est-il advenu ? Tandis que la plupart des diocèses possèdent leur histoire particulière, ou du moins peuvent en trouver les grandes lignes dans les pages du *Gallia christiana*, celle du nôtre n'a pas encore été l'objet d'un travail semblable; travail qui serait d'autant plus facile, que la période à parcourir est plus restreinte. Il y a quelques années, en 1858, l'auteur de la *Biographie des hommes illustres de la Côte-d'Or*, parlant de l'*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Langres*, par M. l'abbé Mangin, disait : « Ne se rencontrera-t-il personne pour continuer l'œuvre de l'historien Langrois, et pour nous donner l'histoire de notre diocèse, au moins depuis sa création (2) ? » Je ne sache pas que depuis, ce vœu ait été réalisé.

Mais il importe d'entrer dans quelques détails, et de prouver d'une manière évidente que l'histoire et l'archéologie religieuses du diocèse, considéré en lui-même, suffisent et au-delà pour alimenter le *Bulletin*, et pour fournir une mine inépuisable au zèle de nos collaborateurs.

L'histoire d'un diocèse comprend l'histoire du clergé et des fidèles.

A la tête du clergé de Dijon, marchent ceux que l'Esprit-Saint a chargés de régir cette portion de son troupeau (3). Esquisser la biographie de nos premiers pasteurs, depuis Mgr Jean Bouhier ; dire l'activité qu'ils déployèrent pour organiser leur diocèse, et les épreuves qu'ils eurent à subir pendant les mauvais jours de la Révolution ; jours lamentables, où le siége épiscopal si dignement occupé par Mgr René des Monstiers de Mérinville, fut envahi par un intrus, chez qui le talent et l'éloquence étaient loin de cons-

(1) *Mémoires de l'Académie de Dijon*, loc. cit.
(2) L'abbé Michaud, tom I, p. 365, note 2.
(3) Act. XX, p. 28.

tituer des titres suffisants; exposer les avantages qui résultèrent pour eux du concordat; raconter les grands exemples qu'ils n'ont pas cessé de donner aux fidèles de plus en plus nombreux commis à leur garde: voilà ce me semble, un sujet digne de tenter le pinceau de quelque écrivain, et que la plume caustique de M. Colas n'a fait qu'effleurer.

La hiérarchie ecclésiastique se divise en deux grandes branches : le clergé séculier, qui se forme dans les séminaires, dessert les paroisses, et fait partie des chapitres ou des institutions analogues; et le clergé régulier, qui fait face à des besoins spéciaux et peuplait jadis les abbayes, les prieurés et les autres établissements de même nature.

Pépinières du clergé séculier diocésain, nos deux séminaires sont à peine connus. Sans doute le bruit ne fait pas de bien, et le bien ne fait pas de bruit! Mais la génération sacerdotale contemporaine ne serait pourtant pas fâchée de connaître la fondation et les développements des institutions au sein desquelles se sont écoulées les premières et les plus douces années de son existence. L'ébauche du Petit séminaire remonte au vénérable Bénigne Joly (1). Quant à l'histoire du Grand, elle se rattache à celle des Oratoriens de Dijon, auxquels il fut confié, avant de passer entre les mains de prêtres séculiers, et plus tard entre celles de Messieurs de Saint-Sulpice qui le dirigent aujourd'hui.

Au sortir des séminaires, et lorsqu'ils ont reçu l'onction sainte, les prêtres s'en vont exercer leur ministère dans les diverses paroisses du diocèse; c'est là désormais que s'écoulera leur vie; c'est là qu'il faut en chercher les traces.

Indépendamment du ministère paroissial, une foule d'œuvres et d'institutions diverses répondaient jadis aux goûts, et provoquent encore aujourd'hui le dévouement du clergé séculier.

C'est d'abord le chapitre de l'église cathédrale, qui comme tel remonte seulement à l'origine du diocèse, mais qui n'est à vrai dire que la continuation et le prolongement du chapitre de Saint-Etienne. Le docte abbé Fyot n'a voulu laisser à personne le soin de redire les gloires de son église, et s'est acquitté lui-même de cette tâche avec un talent qui trouve encore des admirateurs. Mais si parmi les dignitaires du chapitre reconstitué par la bulle de Clément XII, il en est qui ont rendu de plus grands

(1) *Vie du vénérable Bénigne Joly*, par M. l'abbé E. B., curé de Volnay, ch. XXVII, p. 477.

services, et jeté un plus vif éclat par leur caractère, leur parole, ou leurs écrits, tous ont des droits au souvenir de la postérité. Quand M. l'abbé Poinsel s'en alla continuer là-haut le chant des psaumes qu'il murmurait depuis de longues années ici-bas, une plume autorisée devait, disait-on, donner l'histoire « de ce prêtre si haut placé dans l'estime de tous, l'ornement et la gloire du clergé de Dijon (1). » Mais cette histoire se fait toujours désirer. Que d'autres auront eu le même sort !

A la suite des chapitres viennent les églises collégiales. Dijon en possédait une dont la renommée était grande, et l'origine fort ancienne. C'était la Sainte-Chapelle, fondée par Hugues III, en 1172, pour être comme la capitale religieuse de son duché et un rempart tutélaire pour les ducs : *tanquam ducatus caput, et turrim salutis ducum* (2). Le monument a disparu pour faire place au théâtre, et les échos de la licence ont remplacé les chants destinés à célébrer la Reine des vierges et le disciple que Jésus aimait. Mais s'il n'est pas resté pierre sur pierre du magnifique édifice, les dignitaires ecclésiastiques auxquels il servait de rendez-vous, les évènements religieux qui se succédèrent dans son enceinte, méritent d'occuper les loisirs d'un chroniqueur.

L'histoire de la Chapelle aux Riches n'est plus à faire maintenant. En la donnant au public il y a quelques années l'auteur de l'*Essai historique* sur la Sainte-Chapelle, M. Jules d'Arbaumont, continuait la série des importants travaux qu'il ne cesse pas de consacrer au passé de la Bourgogne. Sous ce rapport donc la moisson est faite, et habilement faite ; mais il n'en reste pas moins çà et là quelques épis à recueillir. Un travail d'ensemble néglige nécessairement certains détails, et donne lieu à des études supplémentaires. Malheureusement, si la Sainte-Chapelle et la Chapelle aux Riches sont assez connues, nous ne pouvons pas en dire autant des collégiales de Saint-Jean de Dijon, et de Notre-Dame de Saulx-le-Duc. C'étaient les trois seules qui fissent primitivement partie du diocèse. En vertu des modifications apportées à son périmètre par le Concordat, il engloba depuis les collégiales de Grancey-le-Château, de Notre-Dame de Beaune, de Saint-Denys de Nuits, de Notre-Dame de Semur, de Saint-Symphorien d'Epoisses, de la Sainte-Trinité de Thil, et de Saint-Andoche de Saulieu. Mais quand elles

(1) L'abbé Batault, *Vie de M. Garnier*, p. 368.
(2) Charte de fondation.

furent annexées au diocèse, elles avaient déjà cessé d'exister comme telles. Les édifices qu'elles avaient élevés et le souvenir de leur existence, voilà le legs qu'elles transmettaient aux âges futurs, legs dont la meilleure part est encore ignorée.

Si des églises collégiales, nous passons à ce que l'on appelait jadis *méparts* ou *familiarités*, le champ ouvert aux investigations du *Bulletin* est encore plus vaste. Car la plupart de nos villes possédaient des institutions de cette nature. Dijon seul en comptait cinq : Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Philibert et Saint-Pierre. Celui de Saint-Jean-de-Losne faisait le sixième. Au commencement du siècle, onze autres vinrent s'y adjoindre : c'étaient Saint-Laurent d'Arnay-le-Duc, Notre-Dame d'Auxonne, Saint-Pierre de Beaune, Saint-Nicolas de Chatillon-sur-Seine, Saint-Genès de Flavigny, Saint-Urse de Montbard, Saint-Blaise de Mont-Saint-Jean, Saint-Martin de Nolay, Saint-Symphorien de Nuits, Saint-Martin de Seurre et Saint-Germain de Vitteaux. Sans doute quelques-uns ont été étudiés à l'occasion de l'histoire des villes auxquels ils appartenaient; mais c'est le petit nombre. Que de documents épars dans la poussière des Archives de Dijon, ou des diocèses voisins, dont la mise en œuvre constituerait un travail d'autant plus attrayant qu'il roulerait sur un sujet plus nouveau !

C'est trop insister pour faire ressortir les ressources vraiment considérables que l'histoire du clergé séculier peut offrir à la rédaction et aux lecteurs du *Bulletin*. Non moins abondantes sont celles que présente l'étude des fondations religieuses, dont le clergé régulier avait enrichi la plupart de nos villes, et dont les décrets du 29 mars ont entravé les nouveaux développements. Il n'est pour ainsi dire pas un des ordres dont s'honore l'Eglise, qui n'ait été représenté à une époque ou à une autre sur le sol de notre diocèse.

Les Carmes, qui se vantent de remonter jusqu'au prophète Elie, avaient des monastères d'hommes à Dijon, à Saint-Jean-de-Losne, à Pagny, à Semur; et des monastères de femmes à Dijon, à Beaune et à Châtillon-sur-Seine.

La règle de Saint-Macaire était primitivement adoptée dans les vieilles abbayes de Saint-Bénigne et de Moutier-Saint-Jean (1).

(1) L'abbé Bougaud, *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne*, p. 30, note. 1.

La règle de saint Augustin florissait à Sainte-Marguerite de Bouilland, à Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, à Notre-Dame d'Oigny, et dans les églises moins importantes de Notre-Dame de Bonvaux, près de Talant, de Notre-Dame de Pontailler et dans celle des Augustins noirs de Seurre.

L'ordre de saint Benoit se voyait représenté par des abbayes d'hommes en renom, comme Saint-Bénigne de Dijon, Bèze, Moutier-Saint-Jean, le Val-des-Choux..., et par des abbayes de femmes, qui pour avoir été moins importantes, ne furent cependant pas sans éclat : témoin Prâlon et surtout le Puys-d'Orbe.

L'ordre de Grammont, fondé par Etienne de Thiers, en 1073, possédait les prieurés d'Epoisses, près de Rouvres, et de Breuil, près de Thoisy-la-Berchère.

Les Chartreux s'établirent à la Sainte-Trinité de Dijon ; à Notre-Dame de Fontenay, sur la paroisse de la Madeleine à Beaune, et à Lugny, dans le Châtillonnais.

L'ordre fondé par saint Robert de Molesme, et que la gloire seule de saint Bernard suffirait pour illustrer, comptait, dans la circonscription actuelle du diocèse de Dijon : Cîteaux, dont les annales suffiraient pour occuper la vie de plusieurs érudits, la Bussière et Fontenay; abbayes auxquelles il faut rattacher Origny et Quincy, qui ne sont plus guère que des souvenirs, et les Feuillants de Dijon et de Châtillon qui n'ont pas laissé beaucoup plus de traces.— L'ordre Cistercien comprenait aussi quelques abbayes de femmes ; je veux dire celles de Notre-Dame du Lieu-Dieu à Beaune, et celle de Notre-Dame de Tart, transférée depuis à Dijon. par sœur Jeanne-Françoise de Courcelles de Pourlan, en 1623.

Les Hospitaliers de Saint-Antoine s'étaient établis à Norges, à Châtillon et à Etais.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, connus plus tard sous le nom de chevaliers de Rhodes et de Malte, possédaient à Beaune, à Bure, à Châtillon, à Normier et à Montmorot, des commanderies qui provenaient en grande partie des Templiers, auxquels elles avaient presque toutes appartenu.

Les Hospitaliers du Saint-Esprit, secondés par des religieuses du même institut, dirigaient le grand hôpital de Dijon, avant d'être réunis à l'ordre militaire de Saint-Lazare.

Les différentes branches de la grande famille franciscaine se retrouvaient presque partout : car il y avait des Cordeliers à Dijon, à Beaune, à Châtillon, à Sainte-Reine; des

Capucins à Dijon, à Arnay-le-Duc, à Auxonne, à Beaune, à Châtillon, à Is-sur-Tille, à Saulieu, à Semur, à Seurre; et des Clarisses à Auxonne et à Seurre.

Les Frères-Prêcheurs s'étaient fixés à Dijon et à Beaune; et nous les avons vu expulser violemment ces temps derniers de Dijon et de Flavigny. Les Jacobines s'étaient constituées en communautés à Dijon, à Beaune et à Semur.

Parmi les ordres, ou congrégations plus récentes, citons encore les Minimes de Dijon, de Beaune, de Semur, de Velars et de Vitteaux; — les Jésuites de Dijon; — les Oratoriens de Dijon et de Beaune; — les Lazaristes de Dijon, et nous serons loin d'avoir épuisé la série des établissements religieux d'hommes, que le moyen âge ou les temps modernes ont vu naître et prospérer sur les différents points du diocèse.

Nous avons énuméré déjà quelques couvents de femmes à l'occasion des couvents d'hommes avec lesquels elles avaient une commune origine. Nous pourrions continuer la nomenclature en citant encore les sœurs du grand Hôpital de Beaune, qui venaient de Malines, et avaient des ramifications à Auxonne et à Semur; — les filles de Saint Vincent-de Paul qui s'établirent à Dijon, avant de rayonner dans le reste du diocèse; — les Visitandines fixées à Dijon qu'elles n'ont pas abandonné depuis; à Semur, et à Beaune, où elles n'ont pas jugé à propos de rentrer; — les Ursulines de Dijon, d'Arnay-le-Duc, d'Auxonne, de Beaune, de Châtillon, de Flavigny, de Saint-Jean-de-Losne, etc.; — les sœurs de Sainte-Anne; — les religieuses du Refuge; — les sœurs Sainte-Marthe; — les filles du Bon-Pasteur; — et celles du vénérable Bénigne Joly, qui de Dijon, où elles parurent pour la première fois, envoyèrent une colonie à Nuits, etc... Voilà, pour ne nommer que les plus importantes et les plus anciennes: — Voilà, dis-je, quelques unes des communautés de femmes qui venaient jadis au secours de toutes les misères physiques et morales, et dont l'héritage d'abnégation et de dévouement est tombé dans des mains qui pour être plus jeunes, n'en sont ni moins ferventes, ni moins secourables (1).

La plupart des anciens ordres religieux avaient sous leur juridiction et leur dépendance des prieurés, en quantité telle, qu'il est presque impossible d'en donner l'énumération:

(1) Voir l'*Ordo* du diocèse, et surtout l'*Annuaire de la Côte-d'Or*.

quam dinumerare nemo poterat (1); et qui, s'ils ne jouissaient pas tous du même éclat, contribuaient cependant tous, dans une certaine mesure, à la diffusion et au maintien de la foi dans le diocèse.

Leur histoire, et celle des abbayes, ou chefs d'ordre, dont ils relevaient, est plus spécialement du domaine du clergé régulier ; et plusieurs familles religieuses n'ont pas reculé devant des labeurs opiniâtres, et des sacrifices pécuniaires considérables, pour recueillir les débris de leur passé et les arracher aux griffes du temps, qui menaçait d'en faire définitivement sa proie. On sait l'activité déployée à cet égard par les Bénédictins ; et les *Annales* de Mabillon ont donné un exemple, que Dominicains et Jésuites ont suivi, en rédigeant des *bibliothèques* de leurs écrivains.

Mais parmi ces ordres, il en est dont personne ne songe à recueillir l'héritage dispersé. A défaut d'héritiers naturels, des héritiers collatéraux peuvent se charger de la besogne. Oui, c'est aux prêtres séculiers, encore debout sur la brèche, qu'il appartient de rendre un noble et généreux hommage aux frères d'armes, qui sont morts en livrant le bon combat, et dont personne ne songe à relever le drapeau. Quand un régiment tout entier tombe dans la mêlée, les survivants font au moins son oraison funèbre ; qu'il en soit de même pour les ordres religieux éteints et disparus !

Le clergé seul, clergé séculier ou régulier, suffit largement pour alimenter les pages du *Bulletin*. Que dire des paroisses ? Il en est, il est vrai, dont l'histoire n'est plus à faire maintenant. Nous avons vu paraître en dernier lieu, et pour ainsi dire dans le cours d'une même année, les histoires d'*Orret*, de *Beire-le-Châtel*, de *Sombernon* et de *Marmagne*. D'autres avaient déjà vu le jour ; quelques-unes sont en préparation. Quoi de plus intéressant pour le prêtre ? Quoi de plus digne de sa plume ? C'est à lui surtout que s'applique la grande et belle parole de Pline-le-Jeune : *Sit apud te honor antiquitatis : sit ingentibus factis ; sit fabulis quoque !* (2). Sans doute, il serait à désirer que ces travaux fussent parfois le résultat de recherches plus approfondies, et qu'au lieu de recueillir, dans des ouvrages qui sont entre toutes les mains, les éléments d'une œuvre de cette nature, on put se livrer à de longues et patientes investigations, au

(1) Apocal. VII, 6.
(2) Ad Maximum. Epist. VIII, 24.

milieu des manuscrits épars dans les dépôts publics ; des papiers de provenance plus moderne, ou des chartes d'un âge plus respectable. On aurait de la sorte des monographies plus complètes, plus nouvelles et plus intéressantes. Peut-être serait-il également à désirer que ces monographies fussent entreprises sur un plan rationnel et uniforme, de manière à constituer par leur ensemble, une histoire du diocèse, dont chacune ne serait en quelque sorte qu'un fragment et une page détachée. Mais l'expérience remédiera vite aux défauts inséparables de tout début; et si l'avenir nous apporte des œuvres plus achevées, celles qui existent n'en conserveront pas moins leur prix. Elles auront en tout cas le mérite d'avoir frayé le chemin. Le pionnier, qui défriche les forêts vierges du Nouveau-Monde, et n'élève qu'un cottage grossier, n'est pas moins digne d'éloges que l'architecte, qui vient ensuite et fait surgir des palais sur un sol prospère et florissant.

Il est une question qui passionne maintenant les esprits, qui se débat chaque jour devant les Chambres et retentit jusqu'au fond du plus humble de nos villages : c'est celle de l'enseignement. L'histoire des écoles est du ressort du clergé, parce qu'elle se rattache à l'histoire même de l'Eglise. On aura beau dire et beau faire. Ce n'en est pas moins l'Eglise qui a fondé et les grandes universités, qui jetèrent tant de lustre sur le moyen-âge, et les écoles claustrales, qui s'épanouissaient à l'ombre des abbayes, et jusqu'aux écoles primaires destinées aux enfants du peuple, et aux classes laborieuses de la société.

Le pape Innocent XIII approuva l'érection de l'université de Dijon, par une bulle en date du 16 avril 1723 (1).

Le plus ancien collége de Dijon est celui des Martins, fondé le 13 décembre 1531 par Julien Martin, prêtre, curé de Diancey. Le plus célèbre, celui dont le nom fut le plus retentissant, a été sans contredit le collége des Godrans, dirigé depuis 1581 par les Pères de la Compagnie de Jésus, et ressuscité momentanément par le P. Stumpf, sous le titre de collége Saint-Ignace. Depuis quatre ou cinq siècles, Auxonne a son petit collége, où l'on enseignait jadis jusqu'à la rhétorique. Le collége de Beaune fut illustré par les Oratoriens. Le collége de Châtillon a joui d'une légitime renommée ; et c'est à lui que revient pour une grande part

(1) Courtépée, 11, 289.

l'éloge que Guillaume le Breton décernait jadis à cette ville.

> *Nulla quibus toto gens est acceptior orbe,*
> *Militia, sensu, doctrinis, philosophia,*
> *Artibus ingenuis* (1).

Les Carmes s'étaient chargés du collége de Semur, en 1652, etc.

Si, des universités et des colléges, on jette les yeux sur les petites écoles, autrefois placées sous la surveillance des grands chantres des églises cathédrales de Langres et d'Autun, on verra qu'elles n'étaient ni moins anciennes, ni moins nombreuses; et l'on restera convaincu que, loin d'avoir négligé le côté de sa mission qui consiste à enseigner les lettres humaines, comme une préparation et un acheminement aux lettres divines, l'Eglise a bien mérité de l'instruction publique parmi nous. Si elle n'a pas fait d'avantage, c'est qu'elle n'avait pas à sa disposition les budgets auxquels recourent si volontiers les Etats modernes, et qu'au lieu de puiser dans la bourse d'autrui, elle se contentait de puiser dans la sienne.

L'ouvrage intitulé : *Les Ecoles et les Colléges en province, depuis les temps les plus reculés, jusqu'en* 1789, semble avoir voulu faire spécialement l'histoire de ces différentes fondations en Bourgogne. Mais l'auteur est loin d'avoir rempli dans toute son étendue le programme indiqué par son titre. Nous nous contenterons de citer d'après lui, l'*école double* de Saint-Bénigne, indifféremment ouverte par l'abbé Guillaume aux moines et aux séculiers, clercs ou laïques de quelque condition qu'ils fussent, libres ou serfs, pauvres ou riches (2).

De nos jours encore, il est assez souvent question des établissements de bienfaisance, de quelque nom qu'ils se parent : Hôtel-Dieu, Maisons-Dieu, Société de miséricorde, Bureau de charité, Hôpitaux, Hospices, etc. L'idée qui les a fait naître en est soigneusement écartée; et si l'aumônier et les religieuses qui les desservent sont tolérés, ils ne le sont qu'à titre précaire. Et cependant la plupart de ces établissements doivent leur existence à l'Eglise ! Si l'Etat s'en arroge d'une manière exclusive l'administration, c'est

(1) Courtépée, VI, p. 389.
(2) Cf. l'abbé G. Chevalier : *Le Vénérable Guillaume*, p. 150.

l'Eglise qui les a inspirés, fondés ou enrichis. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que se vérifie le proverbe:

Sic vos non vobis nidificatis aves.

Les vers de Virgile pourraient orner d'autres murs que ceux du palais d'Auguste. Quoi qu'il en soit, il y a dans l'étude des manifestations de la charité chrétienne dans notre diocèse, qu'on les envisage sous un seul et même coup d'œil, dans un ouvrage d'ensemble, ou qu'on les examine séparément, il y a là une mine précieuse; et le clergé qui a patronné la fondation de la plupart de ces asiles, devrait s'appliquer soigneusement à en exhumer les titres, à une époque où l'on affecte de les ignorer. Nous obtiendrions de la sorte une série d'études dont la *Fondation de l'Hospice de Sainte-Reine* forme le dernier anneau, et qui prouverait d'une manière irréfutable, que la charité suppose la foi et les espérances chrétiennes, dont elle n'est en somme que le plus bel épanouissement.

Il y aurait aussi à faire un travail curieux, sur les anciennes corporations religieuses ou confréries; comme la confrérie de Saint-Sacrement, de Nolay, en 1316, ou la confrérie de Saint-Georges à Seurre (1), etc.

Les ermitages nous découvrent un nouveau côté des anciennes mœurs religieuses, et le travail de M. Girardot sur le Val-de-Seine prouve qu'il est possible de les rendre attrayantes.

Mais on ne connaît bien une chose qu'autant que l'on connaît en même temps son contraire; et selon la maxime de l'école, les contraires juxta-posés ressortent d'avantage: *Contraria juxta se posita magis elucescunt.* A ce titre donc, l'histoire de l'erreur et de l'hérésie se trouve intimement liée à celle de la vérité et de la foi. Aussi ne nous sera-t-il pas interdit de parler, le cas échéant, des Juifs et des Ariens, des Cotteraux et des Protestants, des sectaires de toute sorte, qui essaient encore chaque jour de déchirer la robe sans couture du Christ et de l'Eglise.

On voit que l'histoire du diocèse est vaste. L'archéologie, en portant ses efforts sur les lieux saints, les édifices religieux, leur ornementation et leur mobilier, aura de quoi défrayer également pendant de longues années les pages

(1) Courtépée, III, p. 69. — Hist. du duché de Bourgogne, p. 289.

du Bulletin, et lui permettra de réaliser d'une manière constante son second titre, aussi bien que le premier.

Somme toute : *Messis quidem multa ; operarii autem pauci* (1). Nous ne sentons que trop notre insuffisance, et la pénurie de nos moyens. Mais, si nous ne pouvons pas, comme dans les diocèses de Paris ou de Valence, compter sur le concours des Natalis de Wailly, ou des Ulysse Chevalier ; si nous ne sentons pas en nous l'ardeur de Mgr Dupanloup, ou l'enthousiasme contenu de Mgr de Salinis, nous ne sommes cependant pas complétement seuls ; et ce n'est pas en vain que nous adressons un nouvel appel à nos frères dans le sacerdoce, et à tous les laïcs qui sont persuadés que Dieu est le Seigneur de toutes les sciences, sans exception (2), que le contrôle de l'autorité religieuse doit s'exercer sur toutes les manifestations de la pensée humaine, et que le rôle de l'historien est une espèce de sacerdoce. Chacun voudra apporter sa pierre, pour l'honneur du diocèse et celui de l'Eglise. Lorsque Moyse construisait le tabernacle, les Israélites offraient de l'or, de l'argent, de l'airain, etc. Nous nous contenterons d'offrir quelques poils de chèvre : *Bene autem agitur nobiscum si pilos obtulerimus caprarum.* Il est clair qu'il y a là une allégorie, et les docteurs catholiques voient dans ces divers dons les diverses manières dont on peut contribuer au service de l'Eglise. Si notre courte science et l'exiguité de nos mérites ne nous permettent pas d'offrir l'or et l'argent, la pourpre et l'écarlate, et les autres cadeaux précieux, offrons du moins des poils de chèvres, c'est-à-dire quelques paroles tombées de nos lèvres et de notre plume : *cupimus saltem pilos offerre caprarum, quod est vitulos labiorum nostrorum,* afin que nous puissions nous rendre utiles tant bien que mal dans le tabernacle du Seigneur ; et afin que nous ne nous présentions pas les mains vides en présence de Dieu, qui est le Dieu de la science, avant d'être le Dieu de la vertu. (3)

FR. GRIGNARD.

(1) *Luc,* X. 2.
(2) *Exod.* XXV, 3.
(3) Migne, Patrolog. lat. tome 154. col. 405-406, *in prologo vitæ Wolphelmi, abbatis Brunswillerensis.*

LA DURÉE DU PAGANISME

DANS LES CAMPAGNES BOURGUIGNONNES

(d'après les découvertes archéologiques).

La question que nous nous proposons d'étudier se trouve limitée et définie par son titre même. Si incomplets que soient les documents historiques sur l'état religieux de la Gaule, pendant les trois premiers siècles, ils suffisent cependant pour établir que l'idolâtrie n'y fut pas facilement déracinée. Les populations rurales, dans la Celtique du moins, restèrent longtemps païennes.

Les villes attirèrent d'abord les prédicateurs de l'Evangile. C'est à Lyon, à Autun, à Saulieu, à Langres, à Dijon que les premiers et vaillants apôtres de nos contrées s'arrêtèrent pour y exercer plus particulièrement leur glorieux ministère. Ils trouvaient là un champ vaste et fécond, dans lequel ils jetaient à pleines mains la bonne semence, qui germait et portait des fruits. L'éclat de leurs vertus, la sainteté de leur vie, leur héroïque courage au milieu des supplices, leur mépris de la vie et des biens terrestres, les miracles opérés par Dieu en leur faveur devaient naturellement, en frappant les foules oisives et curieuses des cités, produire de plus grands résultats que dans les campagnes où la population était moindre.

Aussi bien, le nombre des villages proprement dits fut longtemps très restreint. C'est une situation dont on oublie généralement de tenir compte, lorsqu'on écrit l'histoire des villages actuels. On s'efforce de les faire remonter, presque indistinctement, jusqu'aux temps celtiques; on veut tout au moins qu'ils aient existé comme agglomération complète dès la fin du premier siècle ou dans le cours du second. Or, penser cela et l'écrire, c'est dans la plupart des cas admettre et accréditer une erreur.

Sans aucun doute, des villes importantes ou des *castrum* s'étaient rapidement fondés à peu de distance ou sur l'emplacement même des grandes et des petites forteresses gauloises, les *oppidum* et les *dunum* renversés ou incendiés pendant la guerre des Gaules; mais l'état chétif

des autres constructions échelonnées entre ces forteresses ne favorisait guère une formation rapide des villages gallo-romains. Elles avaient été d'ailleurs, en grande partie, saccagées et par les Romains et par les Celtes eux-mêmes, qui dévastaient des contrées entières pour affamer leurs ennemis. (1)

Après la soumission de la Gaule, les habitations furent d'abord un peu disseminées de tous côtés et restèrent longtemps isolées. Dans les vastes terrains qu'ils s'étaient attribués ou avaient fait défricher, les riches colons romains et les chefs gaulois construisirent de grandes et superbes *villas* rurales, comprenant à la fois la maison de plaisance et les bâtiments de l'exploitation agricole (2). C'est seulement peu à peu que des groupes plus compactes se formèrent, mais en général on peut dire que la plupart des villages, dans leur forme et leur emplacement actuels, ne datent guère que des temps qui suivirent les invasions des barbares. Persuadé que ces remarques ne peuvent être contestées, nous nous dispensons de donner à l'appui les preuves nombreuses que nous en avons.

Cette dissémination des populations rurales, sans compter bien d'autres obstacles, dut, on le comprend, rendre difficile parmi elles la diffusion de la vraie religion. Nous ne sommes pas exclusifs cependant. Assurément les habitants des campagnes n'étaient pas sans entendre prêcher cet Évangile qu'on annonçait avec un si grand zèle dans les villes et les bourgs les plus importants. Saint Andoche et Saint Thyrse avaient, dès le II[e] siècle, porté la bonne nouvelle, non-seulement à Autun, mais encore dans les campagnes voisines, où le nombre des fidèles allait croissant. Saint Bénigne, qui évangélisa surtout Langres et Dijon, ne s'était pas toujours tenu dans l'enceinte de ces villes. Il prêchait encore ailleurs et faisait rayonner la lumière évangélique dans les localités d'alentour. Quand Marc-Aurèle vint à Dijon, l'apôtre se retira à environ deux lieues du *Castrum*, à Prenois d'abord, à Epagny ensuite, et chacun sait que c'est dans ce dernier village qu'il fut arrêté par les soldats de Terentius. (3)

(1) Cæs. *De Bell. Gal.* passim.
(2) Le territoire possédé plus tard par un seul village comptait quelquefois cinq ou six de ces grandes villas, plus ou moins rapprochées les unes des autres, et auxquelles étaient attachés un certain nombre de clients et d'esclaves.
(3) Voy. *Les Petits Bollandistes*, T. III, 1er novembre, Paris 1882.

Mais en dehors des cités, les missions furent trop rares ou trop peu durables, le nombre des ouvriers évangéliques trop diminué par les persécutions, pour provoquer des conversions rapides et multipliées. Voilà ce que l'histoire et les documents écrits ont constaté (1).

Nous n'avons donc pas à reconnaître historiquement la permanence du polythéisme dans les campagnes bourguignonnes: c'est chose faite depuis longtemps. Nous voudrions seulement apporter à cette vérité *historique* la confirmation qu'elle reçoit de plusieurs découvertes archéologiques faites en Bourgogne. Ce côté de la question, n'a pas encore été, que nous sachions, suffisamment mis en lumière, et il ne nous semble pourtant pas dépourvu d'intérêt.

Incontestablement, les monuments archéologiques qu'il importe le plus d'étudier, dans ce but, sont les restes des temples païens et les objets que ceux-ci renfermaient. Ce sont eux que nous consulterons. Les limites de cet article ne nous permettent guère d'ailleurs de demander à d'autres monuments les lumières qu'ils nous fourniraient. Nous pouvons du reste nous en passer.

Les Gaulois furent longtemps sans temples, sans autels et sans images de forme humaine pour figurer les divinités (2). Celles-ci ne se présentaient à leur esprit que mystérieusement cachées dans les éléments de la nature, les objets physiques et certaines productions du sol. C'est dans les profondeurs des forêts que résidaient, non-seulement les dieux de l'ordre supérieur, Hésus, le grand esprit, Hertha, la Cybèle de la Mythologie grecque, mais encore tout un monde invisible de génies, de fées, de spectres, de nains, d'êtres surnaturels ou monstrueux, qui inspiraient aux prêtres eux-mêmes une certaine crainte: *pavet ipse sacerdos* (3). Les rochers, les fontaines, les marais, les lacs avaient bien aussi leur génie *topique*, leur dieu protecteur, mais les bois étaient les vrais sanctuaires. C'est sous des dômes de verdure, sous les arceaux formés par des arbres séculaires que le culte était rendu aux principaux dieux, et qu'à certains jours se tenaient de solennelles assemblées religieuses (4). Un taureau d'airain, dont on retrouve des

(1) Grég. de Tours, XI, 39. *Lettres des Evêques à Ste Radegonde.* — Sulpice-Sévère dit que Saint Martin s'attacha surtout à convertir les gens de la campagne restés idolâtres. « *rustici et pagani.* »

(2) Dom Martin. *La Religion des Gaulois*, t. 1er, p. 51, Paris 1727.

(3) Lucain. *Ph.* III, v. 84.

(4) Dom Martin, *La Religion des Gaulois*, I. p. 110, Paris 1727.



reproductions ou des images, y personnifiait l'un des grands dieux (1); Hertha, vénérée aussi par les Germains, qui étaient frères des Gaulois, s'y trouvait honorée sous la figure d'un char couvert d'un tapis et conservé dans un bois inviolable, « *castum nemus* » (2); Hésus y vivait dans l'horreur mystérieuse de ses *nemheid,* invisible dans ses vastes sanctuaires et inflexible comme le destin: il avait pour simulacre un grand arbre; c'était « le Seigneur des chênes » (3), et ses autels étaient des pierres brutes, menhirs, cairns, cromlechs, qui ne révèlent aucun art, aucune trace de sculpture.

Peu à peu cependant le culte se modifia, un progrès s'accomplit. A une époque difficile à préciser, mais avant la conquête, les Gaulois, par suite de leur contact avec les Grecs et les Romains, en étaient venus à façonner des images qui symbolisaient mieux leur respect pour la divinité (4). Ils avaient aussi adopté une partie des dieux vénérés à Athènes et à Rome, ou du moins ils donnèrent à leurs divinités les noms et les attributs des dieux grecs et romains (5). La transformation commencée se compléta et s'acheva vite, quand les Gaulois vécurent confondus avec leurs vainqueurs. La Gaule vit s'élever des temples en pierre, où les dieux des Celtes et ceux des Romains étaient honorés simultanément et quelquefois représentés sous les mêmes traits, avec les mêmes symboles. Au IIe siècle, sous les Antonins, il n'y avait presque pas de bourgade ou de village qui n'eût son temple ou son oratoire public, comme chaque villa, chaque maison avait son laraire.

Il n'entre pas dans notre cadre de décrire ces monuments. Disons seulement qu'outre la statue du dieu principal, placée ordinairement sur un autel ou sur un piédestal dans l'intérieur de la *cella* ou sanctuaire, chaque temple renfermait beaucoup d'idoles en pierre, en bronze ou en terre cuite, des *ex-voto* consistant en images symboliques, bijoux,

(1) Dom Martin. *La Religion des Gaulois*. t. I, p. 55. Paris, 1727.

(2) Tacite. *De Moribus Germ.* XL. « Est in insulâ oceani castum nemus, dicatumque in eo vehiculum veste contectum : attingere uni sacerdoti concessum. Is adesse penetrali deam intelligit, vectamque bubus seminis multâ cum veneratione prosequitur. Lœti tunc dies, festa loca, quæcumque adventu hospitio dignatur. Non bella ineunt, non arma sumunt... donec idem sacerdos satiatam conversatione mortalium templo reddat; mox vehiculum et vestes, et, si credere velis, numen ipsum secreto lacu abluitur ».

(3) La *Cité Gauloise selon l'Histoire et les Traditions*, par J.-G. Bulliot et J. Roidot, 1 vol. in-8°. Autun 1879, p. 232.

(4) Cæs. *De Bell. Gall.* lib. VI., c. XVII « Deum maxime Mercurium colunt : hujus sunt plurima simulacra ».

(5) Cæs. *De Bell Gal.* lib. VI. XVII. « Post hunc (Mercurium) Apollinem et Martem et Minervam.

objets d'art, figures d'animaux, représentations de membres du corps humain, et enfin des médailles d'or, d'argent et de bronze (1). Ces deux dernières sortes d'objets sont indiquées par les anciens historiens. « Les habitants de la « Gaule, dit Grégoire de Tours, représentaient en bois, en « pierre ou en bronze, les membres dont ils souffraient, « puis, ils les plaçaient dans un temple (2) ». — « Une « chose particulière aux Gaulois, écrit Diodore de Sicile, « c'est la prodigieuse quantité d'or qu'ils offrent à leurs « dieux et qu'ils jettent dans leurs temples, où tout le « monde le voit, où personne ne le garde et où personne « n'oserait toucher. A cet or ils joignent les prémices de « leurs fruits, des pains, des habits, des pièces de drap et « une infinité d'autres choses qu'il serait trop long de dé- « tailler » (3).

C'est surtout grâce à l'offrande de pièces de monnaie dans les temples païens qu'il est aujourd'hui possible de déterminer leur durée. Le style des autels votifs, le caractère plus ou moins artistique et le type de quelques statues, les marbres ou les bronzes épigraphiques donnent aussi d'utiles indications.

Auprès des édifices sacrés étaient les demeures des prêtres ou Flamines, des sacrificateurs ou des augures, et souvent elles aussi renfermaient des images de divinités et des statuettes (4).

Les villas, si nombreuses dans certaines contrées, avaient également d'importants laraires ou oratoires domestiques remplis de petites idoles, de figurines et d'ex-voto. Il serait sans aucun doute intéressant d'examiner les objets recueillis dans ces édifices, mais nous avons dit déjà que, forcé de nous restreindre, nous n'étudierions guère que les découvertes faites dans de véritables temples; elles suffisent d'ailleurs largement.

En Bourgogne, l'emplacement de plusieurs temples païens est aujourd'hui connu. Des fouilles consciencieuses ont fait retrouver leur enceinte, leurs substructions, la place

(1) « Une foule de dévots déposaient aux pieds des statues des pièces de monnaies vulgaires, ou attachaient avec de la cire celles d'or ou d'argent qu'ils voulaient offrir. » *Saint-Seine-l'Abbaye*, par M. Rossignol, dans *Mémoires de la Commission des Antiq.* T. II., p. 202, Dijon.

(2) Greg. Tur. *Vita Patrum*, 66

(3) Diodore de Sicile, cité par Dom Martin : *La Religion des Gaulois*, T. 1, p. 90.

(4) J.-G Bulliot, *Le Temple du Mont de Sene à Santenay*, dans *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, T. III, pag. 153-54, Autun.

de la *cella*, des portiques, des colonnes et des galeries. Idoles, fragments de statues, inscriptions et quantité d'objets religieux ou votifs déterminent d'une façon précise le caractère des édifices explorés. Nous pourrons donc, à bon droit, nous appuyer sur les faits constatés et les données acquises. On ne nous en voudra pas, si nous y joignons les observations que nous avons pu faire personnellement, ici même, à Beire-le-Châtel, et qui ont été contrôlées par plusieurs archéologues. Il est manifeste que la durée des temples païens attestera la durée du paganisme lui-même. Toute notre tâche est donc de constater jusqu'à quelle époque ils restèrent debout et furent fréquentés.

Un temple qui eut dû, semble-t-il, être détruit de bonne heure ou tout au moins sous le règne de Constantin, c'est le temple gallo-romain du Mont-Beuvray, élevé dans l'enceinte même de la célèbre forteresse gauloise de Bibracte. Après la guerre des Gaules, une nouvelle ville, Autun, *Augustodunum*, fut fondée à une certaine distance (20 kilomètres) des ruines de Bibracte, et elle prit vite une grande importance, tandis que l'oppidum gaulois restait presque abandonné (1). On éleva cependant sur ses ruines quelques nouvelles constructions, parmi lesquelles un temple consacré à la DEA BIBRACTE, la divinité des sources de la montagne. Des fouilles dirigées par un archéologue éminent, M. J. G. Bulliot, ont permis de reconnaître son emplacement et l'époque de sa construction : il datait, croit-on, du Proconsulat d'Auguste (2).

Ses ruines ne renfermaient plus d'idoles, et les pièces de monnaie trouvées dans la *cella* sont peu nombreuses. Les plus récentes sont deux petits bronzes de Valentinien Ier. Mais dès 1769, on avait découvert à Autun le trésor de la DEA, et une plaque de bronze devenue célèbre à cause de son inscription votive :

DEÆ BIBRACTI
CAPRIL PACATVS
IIIIVIR AVGVSTA
V. S. L. M. (3)

(1) De beaux et savants Mémoires publiés par M. J.-G. Bulliot ont mis ce point hors de toute contestation.

(2) Le *Temple du Mont-Beuvray*, dans *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, T. IV. Autun, 1872-73.

(3) On sait que les lettres V. S. L. M. sont les initiales des mots : votum solvit lubens (ou libens) merito.

Le trésor comprenait divers ex-voto et cent médailles, dont la dernière se trouve être également de Valentinien Ier. Il était renfermé dans un chaudron de bronze caché au fond d'un puits (1). M. Bulliot pense qu'il avait dû être mis en sûreté à l'époque où saint Martin vint prêcher l'Evangile chez les Eduens, vers l'an 376 (2). « Comme les prêtres « de Ségeste, dit-il, qui avaient enfoui, dans le sol d'une « chapelle de leur temple, le vase en terre cuite contenant « les ex-voto et l'argent des offrandes, ceux de la DEA « BIBRACTE cachèrent aussi le vase de bronze, auquel « ils confièrent les ex-voto et la monnaie sacrée, dans un « puits qu'ils recouvrirent d'une dalle pour dissimuler la « cachette » (3).

Si cette trouvaille provient bien réellement de l'ancien temple de Bibracte, elle prouve clairement que cet édifice subsistait encore sous Valentinien Ier. M. Bulliot n'en doute pas (4), et nous le croyons comme lui; mais quand même ce trésor sacré serait celui d'un autre édifice bâti à Autun en l'honneur de la même DEA, on pourrait toujours dire que, si le culte païen existait encore sous Valentinien dans une ville comme celle-là, évangélisée dès le IIe siècle, il devait à plus forte raison exister dans les campagnes voisines. Aussi bien, les deux petits bronzes du même empereur trouvés dans le sanctuaire du temple au Mont-Beuvray, excluent tous les doutes, et prouvent que, parmi les colons gallo-romains établis sur les ruines de l'ancien oppidum ou dans le voisinage, le paganisme dura au moins jusque vers l'an 375.

En nous éloignant un peu d'Autun et de Bibracte, sur les confins de l'Yonne et de la Nièvre, mais dans la Bourgogne toujours, au Mont-Marte, près d'Avallon, nous rencontrons les restes d'un autre temple païen exploré en 1822 (5). Son trésor contenait 104 médailles réunies en

(1) Courtépée, Description du Duché de Bourgogne, T. III, p. 182.

(2) Sulpice-Sévère, *Vita Sti Martini*, Paris 1848., ch. XV, p. 306. Une antique croix élevée en l'honneur de S Martin se trouve sur l'emplacement du temple. Voy. *Le Mont-Beuvray et la Croix de S. Martin,* par MM. J.-G. Bulliot et J. de Fontenay, Autun 1851.

(3) J.-G. Bulliot. *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, T. III, p. 482. En 1858, à Vichy, on a également trouvé dans un puits tout le mobilier d'un laraire composé de 23 figurines en terre cuite. Voy. Tudot, *Collection de Figurines en terre cuite*, Paris, Rollin, MDCCCLX.— A Villeret, près Berthouville, le trésor sacré d'un temple fut découvert dans une cachette muraillée, à 2 mètres sous le sol.

(4) J.-G Bulliot, *Mém. de la Soc. Eduenne*, nouvelle série, Tom. IV. Autun 1872-73.

(5) *Notice sur la découverte d'un temple romain en 1822, à Avallon, en Bourgogne*, par M. Préjan, Paris, Houdaille, in-12.

bloc à 0^m 60 cent. de distance d'une inscription dédiée à Mercure, et qui surmontait vraisemblablement une sorte de tronc destiné à recevoir et à conserver les offrandes. La première monnaie est de Trajan, les dernières sont de Constance Gallus, de l'épouse de Julien, Hélène, et de Valentinien Ier. On a donc ici la même date que pour le temple du Mont-Breuvray, et on en peut conclure qu'à cette époque, dans les environs d'Avallon, le paganisme n'était pas aboli.

A environ dix lieues au sud-ouest d'Avallon, à une demie de Saint-Révérien, dans la Nièvre, on a bien exploré d'intéressants édifices païens: temple, logement des prêtres, sacellum et laraire de villa; mais on suppose que la localité où ils se trouvaient était une *ville* gallo-romaine plutôt qu'un village, et c'est pourquoi, sans entrer dans aucun détail nous dirons seulement que leur destruction est néanmoins postérieure à la première moitié du IVe siècle une monnaie du Bas-Empire était restée sur l'autel même du temple, et le sacellum ainsi que le logement des prêtres, en contenaient plusieurs de Constantin et de ses successeurs immédiats (1).

Presqu'au centre du duché de Bourgogne, dans la partie de la Côte-d'Or qui confine au Morvan, est un village très intéressant à tous égards, celui de Sainte-Sabine. A l'époque gallo-romaine un temple dédié à Belenus, l'Apollon gaulois, s'élevait à 300 mètres environ du village actuel. Sa richesse en objets votifs indique qu'il était très fréquenté et sa principale idole très vénérée (2). Ses ruines ont été fouillées à diverses époques (3). En 1837, on y a trouvé, non-seulement beaucoup d'ex-voto: bustes, statuettes dont plusieurs enveloppées de draperies et de bandelettes comme des enfants emmaillottés, fragments de statues, représentations de têtes et de pieds de forme humaine sculptés séparément; mais encore six cloches (4) hautes d'environ 0^m40 cent., deux anneaux d'or et quantité de médailles romaines de différents modules, aujourd'hui malheureusement dis-

(1) *Mémoire sur les Fouilles de Saint-Révérien*, par M. G. Charleuf, dans *Mémoires de la Société Eduenne*. Autun, 1844.

(2) Avant la soumission de la Gaule, les Celtes invoquaient déjà Apollon pour la guérison des maladies : « habent opinionem morbos depellere. » (Cæs. *de Bello Gal.* lib. VI, c. 17.

(3) *Histoire de Sainte-Sabine*, par M. l'abbé Denizot, manuscrit déposé aux Archives de Dijon.

(4) Vendues malheureusement pour 200 fr. à des marchands ambulants. (Compte-rendu de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1845-46. T. II, p. XLIII.

persées. En 1854, M. Truffet, curé de Sainte-Sabine, en explorant les mêmes ruines, a recueilli trois autres médailles, que l'érudit historien de ce village, M. l'abbé Denizot, vient de publier. La première est fruste; la 2e est de l'empereur Aurélien (AVRELIANVS AVG. — R). SECVRITAS REIPVBLICÆ), la 3e d'Hélène, femme de Julien l'apostat (FL. HELENA AVGVSTA, même revers), et cette dernière atteste manifestement que, vers l'an 360, le temple païen subsistait toujours (1). Une date plus avancée eut peut-être été donnée par quelques-unes des nombreuses monnaies trouvées en 1837, et auxquelles on n'a pas attaché d'importance. M. l'abbé Denizot, qui a recueilli les traditions toujours si vivantes de son pays natal et étudié consciencieusement ses premiers monuments chrétiens, reporte la destruction du paganisme à Sainte-Sabine, après l'an 375.

Dans les mêmes parages, entre Sainte-Sabine et Beaune, à 9 kilomètres, au sud-ouest de cette ville, au pied du *Single*, une des cîmes les plus élevées de la Côte-d'Or, est assis, sur un monticule, un village tout rempli de souvenirs druidiques et gallo-romains, c'est Mavilly. Les superstitions païennes s'y étaient confinées comme dans une retraite sûre. Mavilly avait un temple, dont une partie des débris furent employés dans la construction des églises successives bâties sur son emplacement. Dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, l'église élevée en cet endroit 400 ans auparavant renfermait encore, sans compter les idoles trouvées dans ses murs, quatre intéressants tronçons de piliers carrés, portant sur chacune de leurs faces une ou deux divinités, et servant cependant, chose curieuse, de supports au bénitier, aux fonts baptismaux et à deux autels. Malgré tout l'intérêt qu'offrent ces précieux débris, publiés par Gandelot, visités par Monge, et dont le Musée de Saint-Germain vient de faire prendre des moulages, nous ne parlerons pas plus longtemps du monument païen; car pour

(1) A cette preuve parfaitement suffisante, nous avons d'abord été tenté d'en joindre une autre d'un caractère plus intéressant, basée sur la découverte de quatre fragments de marbres épigraphiques, qui, suivant plusieurs archéologues faisant autorité, MM H. Baudot, Protat et P. Guillemot, mentionneraient un *taurobole* ou sacrifice solennel offert, à sainte Sabine, sous le règne de Julien; mais l'examen sérieux du calque fidèle de ces fragments nous a fait reconnaître comme l'a d'ailleurs démontré M. Denizot qu'il y a eu méprise, et que, si l'interprétation donnée est très ingénieuse, elle est aussi très mal fondée Les quatre fragments qu'on a voulu réunir pour en composer une seule inscription, n'appartiennent pas à un marbre unique : sur deux d'entr'eux les lettres ont une forme et des dimensions toutes différentes de celles des lettres correspondantes sur les deux autres.

fixer sa durée, nous n'avons pas la ressource des monnaies du trésor sacré, soit qu'on ne les ait pas trouvées, soit qu'elles aient été dispersées. Il convenait toutefois de le mentionner; son existence est devenue historique, et si nous avions gardé le silence à son égard, on eut pu nous accuser de choisir arbitrairement les faits et les observations archéologiques pour soutenir une thèse préconçue.

Aussi bien, la lacune laisséé par l'absence des médailles, pour déterminer la fin du polythéisme à Mavilly, est presque comblée par les traditions les plus concordantes, les plus suivies, traditions attachées aux fontaines, aux rochers, aux bois (1). De savants archéologues, MM. Rossignol (2) et Paul Guillemot (3) n'ont pas dédaigné de les constater, et, d'après elles, comme le fit l'abbé Gandelot, ils attribuent la conversion des païens de Mavilly à la prédication de l'infatigable apôtre des « *Paysans* », saint Martin. On nous permettra d'en citer une, qui rappelle un fait rapporté au ch. xv[e] de la vie de saint Martin par Sulpice Sévère.

« Saint Martin abattait un temple dans un *vicus éduen*
« lorsqu'une multitude d'idolâtres furieux se précipitent
« sur lui, et l'un d'eux plus audacieux tire même son épée.
« Sans hésiter, le saint écarte son manteau et tend le cou
« au païen. Celui-ci lève le bras pour frapper, mais sou-
« dain il tombe à la renverse, et, saisi de frayeur, il de-
« mande pardon à saint Martin qui en fit un chrétien » (4).

A peu de distance de Mavilly, et dans un coin de la même région tout rempli lui aussi de traditions, sur le mont de Sene, près de Santenay, il y avait un temple important dédié à Mercure, et dont l'enceinte comprenait deux *cella*. Il renfermait au moins 40 grandes statues. Plusieurs étaient presque intactes, et on a en outre recueilli

(1) *Légendes Bourguignonnes*, par M. l'abbé B... r. Tours 1873. p. 197-210.

(2) *Histoire de la Ville de Beaune*, de l'abbé Gandelot. rééditée par M. Rossignol.

(3) Le *Temple de Mavilly*, par M. Paul Guillemot, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1851.

(4) Sulp Sév., *Vita Sancti Martini*. c. xv. – Voy. aussi l'*Histoire de la Ville de Beaune*, par l'abbé Gandelot. Dijon MDCCLXXII. – L'historien de Beaune a aussi relaté et chacun sait qu'à une lieue de Mavilly sur le territoire de Saint Romain, près d'une source sacrée, deux idoles païennes. de facture gallo romaine et figurant Pluton et Neptune, échappèrent au zèle destructeur de Saint Martin. Après la conversion des habitants de Saint-Romain, conversion que la permanence de ces statues près de la source indique *n'avoir pas été antérieure* au passage de l'illustre saint. on les laissa debout ; et dans le cours du moyen-âge, les bonnes gens se trompant sur leur caractère, les prirent pour les statues de deux saints qu'ils appelaient Saint *Ploto* et Saint *Népo*

beaucoup de statuettes et de membres détachés, des ornements votifs, tels que bracelets, bagues, fibules, et enfin des médailles offertes, elles aussi en ex-voto. Sur les 300 qui ont été retrouvées, on a pu en classer 200 : elles appartiennent à 37 empereurs ou impératrices, depuis Auguste jusqu'à Arcadius, qui mourut en 408, mais avait été proclamé Auguste dès 383. La présence des pièces de cet empereur dans le temple de Mercure témoigne que la destruction de celui-ci a été tardive : elle n'est certainement pas antérieure à 383, mais elle peut avoir eu lieu cependant avant 408. C'est l'opinion d'un savant que nous avons déjà cité. En rappelant ces deux dates, M. Bulliot fait justement remarquer que la dernière période de la mission évangélique de saint Martin dans la Gaule se trouve précisément comprise entr'elles, et il est tenté d'attribuer « au zèle militant du soldat missionnaire » la ruine du temple de Santenay, comme il avait déjà fait pour celui de Bibracte : « En voyant, « dit-il, dans ce pays, le nombre considérable de rochers, « de fontaines, d'oratoires, d'églises qui ont pris le nom du « grand apôtre, le nombre non moins extraordinaire de « légendes qui y sont encore attachées, on ne saurait mettre « en doute l'influence considérable et décisive qu'il a « eu pour la propagande de l'Évangile. Tous les villages « qui entourent le mont de Sene, de Santenay à Nolay, ont « une chapelle, une église, des légendes de saint Martin, « et la prédominance, aujourd'hui même, de son nom de« venu patronymique pour nombre de familles, est une « trace vivante du profond souvenir laissé sur son pas« sage » (1).

Dans une autre partie de la Bourgogne, l'Auxois, spécialement dans le rayon où de nombreux établissements gallo-romains s'étaient formés autour de la vaillante Alesia devenue un municipe, on a rencontré aussi beaucoup de vestiges du paganisme. Les monts Souhez, Druau, Rhéa, les villages de Flavigny, Pouillenay (2), Venarey, Lantilly (3), Ménetreux, Fain et d'autres campagnes des environs avaient soit un temple, soit un *sacellum* ou quelque édicule sacré ;

(1) J.-G. Bulliot. *Le Temple du Mont de Sene à Santenay*, dans *Mémoires de la Société Eduenne,* nouvelle série, T. III, Autun.

(2) *Dissertation sur un temple gallo-romain à Pouillenay*, par M. Henri Befune, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,* T. V.

(4) *Note sur une divinité gauloise et un amulette chrétien découverts à Lantilly*, par M. l'abbé Grignard, br. in-8°, Autun 1881, p. 16.

mais, vu l'absence de fouilles régulières (1), nous n'aurions pas à constater des observations aussi sûres que les précédentes. Nous préférons nous abstenir d'en parler, et sans nous arrêter dans cette région, qui certainement sera plus tard mieux étudiée, nous passons à celle qui est contiguë et forme au Nord le point extrême de la Bourgogne, le Chatillonnais.

Sur une colline du *pagus Latiscensis*, traversée par la voie romaine qui rejoignait Alise à Troyes, s'élevait une forteresse celtique, que les murs de son enceinte font reconnaître pour avoir été un oppidum. Après la défaite des Gaulois, on bâtit sur son emplacement des *constructions gallo-romaines*, dont les ruines furent explorées surtout de 1842 à 1848. On regarda alors ces ruines comme étant celles d'une grande ville, et les archéologues qui dirigeaient les fouilles la désignèrent d'abord sous le nom de *Landunum*. Cette dénomination n'était point exacte: une inscription latine trouvée un peu plus tard (2) fit connaître le nom véritable, *Vertault*, que porte encore le village bâti au pied de la colline. Mais on se méprit aussi, ce nous semble, en s'exagérant l'importance et l'étendue des constructions elles-mêmes. Celles-ci ne durent pas former une ville au sens strict du mot, mais un gros village, un *vicus*, car l'inscription, à laquelle nous venons de faire allusion, donne aux habitants le nom de *Vicani* (3). Quoiqu'il en soit, les fouilles de l'ancien *Vertault* ont eu un trop grand retentissement pour que nous ne soyons pas autorisé à mentionner rapidement les intéressantes découvertes faites dans son temple et dans un oratoire domestique. On a trouvé deux autels votifs, l'un dans le temple, l'autre dans le laraire, une statue et des fragments de statue de Mercure, une tête de Cybèle en marbre, une statuette en bronze, des figurines, un curieux bas-relief des Déesses-Mères, une cuillère à parfums en ivoire et quantité d'autres objets. Sans compter les médailles trouvées par Viguier dès 1651, les dernières fouilles ont donné 45 monnaies, dont les plus récentes sont de *Posthumus*, de *Victorinus*, de *Tetricus*, de *Probus* et de *Constantin*. S'il était sûr que la médaille de

(1) Des fouilles considérables et suivies ont été, il est vrai, faites à Alise; mais Alise était une ville, un municipe; et nous ne nous occupons ici que du paganisme dans les campagnes.

(2) De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie, ère gallo-romaine*, 1870, pag. 146.

(3) « *Vicanis Vertiliensibus* ».

ce dernier empereur (CONSTANTINVS MAGNUS MARTI PATRI CONSERVATORI *m. b.*) ait été recueillie sur l'emplacement même du temple, elle indiquerait bien que celui-ci a subsisté au moins jusque vers l'an 325; mais il ne nous a pas été possible de connaître ce détail. En tout cas, elle atteste la durée du *Vicus* lui-même. Or, les savants auteurs du Mémoire sur les fouilles (1) constatent que Vertault est resté païen jusqu'à sa *destruction, qui ne serait pas antérieure à* 353.

Le polythéisme a été au moins aussi persistant dans une autre contrée du Chatillonnais. Des explorations faites en 1835, à Essarois, près des sources de la Cave, ont amené la découverte des substructions d'un temple, qui était accompagné d'édifices balnéaires et dont l'enceinte renfermait une double *cella*. Il était consacré à Apollon, comme l'inscription votive gravée sur une statue de ce dieu l'indique:

DEO APOLLINI VINDOI
VSNACCVS V:

On a d'ailleurs recueilli plusieurs têtes d'Apollon parmi quantité de statuettes et d'ex-voto. Son trésor en numéraire avait été en partie dispersé: on n'a plus trouvé que 21 monnaies, entre lesquelles une médaille gauloise et quatre d'Auguste indiqueraient l'antiquité du monument. Dix seulement ont pu être déchiffrées: la dernière est de Crispus mort en 326. Elle suffit pour permettre d'affirmer qu'à cette date le temple n'était pas encore renversé. L'archéologue érudit qui a décrit les fouilles (2), M. Mignard, estime que l'édifice ne dut même avoir été ruiné que plus tard. Il rapporte sa destruction à l'époque de l'invasion des Germains en 353, et ajoute que le Christianisme aurait triomphé à Essarois dans les environs, seulement sous Théodose. Nous ne partageons pas son sentiment sur le premier point, car il n'est ni prouvé, ni vraisemblable qu'en 353 les Germains se soient engagés dans une contrée aussi montagneuse et aussi boisée; mais nous croyons avec le savant écrivain qu'elle était alors trop éloignée des villes et d'un accès trop difficile, pour qu'en quelques années, à partir de 326 (date

(2 *Fouilles de la Colline de Vertault*, par MM. Coutant et Mignard, dans *Mémoires de la Comm. des Antiq.*. T. IV.

(1 *Historique d'un Temple dédié à Apollon, près d'Essarois*, par M Mignard, dans *Mémoires de la Com. des Antiq.*, T. III, Dijon 1853

donnée par le bronze de Crispus, le mouvement chrétien ait pu s'y faire sentir complètement. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'entre ce prince et Théodose, Julien l'Apostat fit son possible pour enrayer ce mouvement et raviver le culte des idoles, qu'un peu plus tard Valentinien Ier lui-même favorisait encore (1).

Après avoir étudié les édifices religieux placés sur les points extrêmes du Duché de Bourgogne et ceux qui étaient plus ou moins éloignés de sa capitale, Dijon, nous allons nous rapprocher de cette ville.

Dans un pays montagneux et d'un aspect absolument sauvage, à environ cinq lieues au nord-est d'Alesia, près des sources de la *Seine*, on a fouillé en divers temps, mais surtout en 1836, les ruines d'un édifice sacré dédié à la DEA SEQVANA, la divinité des sources et du fleuve lui-même. Les trouvailles qu'on y a faites offrent le plus grand intérêt. Le temple comprenait plusieurs chapelles, et au milieu était un sanctuaire où se trouvait une source sacrée, à droite de laquelle quatre colonnes d'ordre dorique environnaient sans doute l'autel ou le piédestal portant la statue assise de la DEA SEQVANA. Le monument renfermait de nombreuses idoles; les fouilles ont donné des pieds, des mains, des poitrines, des yeux, des têtes, etc., en bronze ou en pierre, des statues, des autels, des fragments de colonnes et de statues, des marbres, des vases, des anneaux, des bijoux d'or et de bronze, et, en outre, des médailles. Dès 1763, on avait trouvé, à quelque distance dans la vallée, un ex-voto très-précieux provenant sans doute du même temple, ou ayant été, tout au moins, destiné à la même DEA; c'est une belle galère en bronze, de 66 centimètres de long sur 11 de large, portant deux rameurs à tête nue et chauve (2). Elle est de la bonne époque et atteste l'antiquité du culte de la DEA du fleuve, comme les débris de constructions, les fragments de colonnes et de chapiteaux corinthiens attestent celle du temple. Mais deux autels votifs, que leur style et les lettres de leur inscription font avec raison attribuer au temps de la décadence et du Bas-Empire, indiquent aussi qu'en ce même temps le culte de la déesse de la

(1) Valentinien Ier, sous l'influence de son épouse, qui était arienne, proclama la liberté des cultes, recommanda le respect des *lieux sacrés*, reconstitua les sacerdoces païens, accorda à leurs membres les privilèges des grands pontifes Voy J.-G. Bulliot: l'*Ex-Voto de la DEA BIBRACTE,* dans *Mémoires de la Société Ed.*, nouvelle série. T. III, p. 327.

(2) *Rapport sur les Découvertes faites aux sources de la Seine,* p. H. Baudot, dans *Mém. de la Com. des Antiq.*, T. II. Dijon 1847.

Seine continuait d'être pratiqué, car l'un d'eux porte les mots suivants: AVG SAC DÆ SEQVANÆ FL FLAVIVS PRO SAL... VNA (fortuna) NEP SVI EX VETO V. S. L. M. — Aussi bien, les monnaies recueillies ne permettent pas d'en douter. Le petit vase en terre qui les contenait se trouvait renfermé, avec 120 ex-voto, dans un autre plus grand, sur lequel est gravée l'inscription DEÆ SEQVANA RVFVS DONAVIT. Elles constituaient donc bien le trésor sacré de la déesse. Il se composait de 836 médailles dont 537, de 35 personnages différents, ont pu être lues. Les premières sont d'Auguste, la dernière est de Magnus Maximus mort en 388. C'est une date avancée, mais elle ne surprend pas: le temple de la *douix* de Seine (1) était si fréquenté et si bien abrité par les montagnes et les bois!

En nous rapprochant quelque peu de Dijon, nous constatons une autre découverte, qui peut, malgré l'inachèvement des fouilles, servir à éclairer elle aussi notre sujet. Il s'agit des trouvailles de Thil-Châtel, que nous avons signalées dans la *Côte-d'Or* du 7 novembre 1882, et qui consistent en stèles, en colonnes, corniches, moulures, etc., le tout enfoui pêle-mêle au même endroit. Les colonnes et débris de constructions, qui sont de grande dimension, proviennent vraisemblablement d'un temple païen. On ne sait pas encore où était bâti cet édifice; mais, comme les monuments funèbres, il se trouvait sans doute au bord de la voie d'Agrippa, qui traverse Thil-Châtel. En attendant qu'il soit reconnu, nous pouvons toujours dire un mot des stèles. Celles-ci, et il y en a un nombre considérable, sont de l'époque païenne, car en tête des inscriptions on voit les lettres D. M. (Diis Manibus). Ces lettres, il est vrai, ont été quelquefois, dans les trois premiers siècles, gravées même sur des tombes chrétiennes; mais des signes distinctifs faisaient reconnaître leur vrai caractère, tandis qu'à Thil-Châtel, il n'y a rien de semblable. Or, l'éminent président de la Société éduenne, M. J.-G. Bulliot, qui a visité avec nous les stèles, a constaté que plusieurs appartiennent à l'époque de la décadence. Elles témoigneraient donc que le polythéisme dura longtemps aussi à Thil-Châtel, et qu'au moins dans les premières années du IV[e] siècle, il avait encore des sectateurs dans cette colonie romaine, bien

(1) On sait qu'en 525, non loin des ruines du temple païen, une abbaye, qui devint célèbre, fut fondée par un jeune chrétien de Mesmont, *Sequanus*, peut-être un descendant du dernier prêtre de la DEA SEQUANA.

qu'elle fût assise sur la grande voie de Dijon à Langres, par laquelle les missionnaires pouvaient se rendre d'une ville à l'autre.

Il nous reste (1) à relater les observations auxquelles ont donné lieu les fouilles d'un temple plus voisin de Dijon que tous les précédents, et dont la découverte a été faite par nous en 1881, sur le territoire de Beire-le-Châtel. Peut-être était-il le plus ancien de tous, car nous avons trouvé, parmi ses ruines, trois monnaies gauloises et beaucoup de monnaies d'Auguste ayant au revers l'*autel de Lyon*. Plusieurs fragments de marbre, des débris de colonnes et de pilastres, de jolies moulures attestent qu'il était d'un bon style. Sa décoration ne manquait pas de richesse et nous avons recueilli des offrandes et d'importants objets de diverses sortes, qu'il est inutile d'énumérer ici. Son trésor sacré devait être considérable, car sans compter les nombreuses pièces trouvées précédemment, nous en avons découvert, en quelques jours, dans un espace restreint plus de 200, parmi lesquelles 140 ont été lues. Celles-ci comprennent 23 têtes, et la série des pièces romaines va d'Auguste à Constantin. Il y en a de tous les siècles, ce qui indiquerait que du Ier au IVe, notre édifice sacré n'a pas cessé de recevoir de pieuses offrandes. En tous cas, les médailles de Constantin prouvent qu'il subsistait encore sous son règne.

D'un autre côté, comme la série, pourtant nombreuse, des monnaies ne va pas au-delà de ce règne, on est porté à croire que, sur le territoire de Beire et dans les environs, le Christianisme a triomphé un peu plus tôt que dans la plupart des autres campagnes dont il a été question. Si aucune trouvaille ultérieure ne vient modifier la date indiquée, nous serions de cet avis. L'exception s'expliquerait d'ailleurs très-bien.

Du lieu où s'élevait notre temple gallo-romain, il n'y a guère, à vol d'oiseau, que 14 kilomètres jusqu'à Dijon. De plus, nos pays ne sont pas montagneux, et ils n'étaient pas aussi boisés qu'un grand nombre d'autres. Ici, la vallée de la Tille, large et vaste, ressemble presque à une plaine, et

(1) Aux confins des Lingons et des Séquanais, il y avait bien aussi de nombreux établissements gallo-romains sur différents territoires, en particulier, sur ceux de Mantoche, de Savoyeux, d'Attricourt, de Renève, etc., où se trouvaient des temples ou des oratoires païens, mais on n'a pas fait, sur leur emplacement des fouilles assez importantes pour qu'on puisse en tirer des conclusions certaines. Près d'Attricourt, dans la *villa d'Ates*, la mieux explorée, les dernières monnaies sont aussi du IVe siècle.



le territoire de Beire en particulier fut, dès les premiers temps de la conquête, cultivé entièrement, bien peuplé et sillonné de routes nombreuses qui aboutissaient à la *Chaussée d'Agrippa*, et dont nous retrouvons aujourd'hui les traces. Au moment où le Christianisme devint libre, c'est-à-dire sous Constantin, il était donc facile aux apôtres, aux chrétiens du *Castrum divionense* ou d'ailleurs, d'aborder, non-seulement le groupe de maisons romaines assez peu distantes du lieu où est le village actuel, mais encore toutes les grandes et nombreuses villas rurales situées sur le même territoire ou dans le voisinage, à Arceau, Arcelot, Saint-Julien, Flacey et Norges. Grâce aussi à leur multiplicité et à leur rapprochement les unes des autres, les prédicateurs de l'Evangile pouvaient ici, sans trop perdre de temps, instruire un grand nombre de païens. Les conversions durent donc y être plus promptes et plus nombreuses qu'en bien d'autres endroits. Nous croirions aussi volontiers que, plus tard, quelques disciples de saint Martin, si ce n'est saint Martin lui-même, y vinrent entretenir la foi des fidèles, car, dans la région, plusieurs églises, celle de Brognon d'abord, bâtie en un lieu si peu distant de notre temple, et ensuite celles d'Arc-sur-Tille, de Tanay, etc, sont sous le vocable de saint Martin, et nombre de fontaines du voisinage portent le nom du grand thaumaturge.

Quoi qu'il en soit, c'est notre conviction que, vers le milieu du IVe siècle, nos établissements gallo-romains étaient en grande partie devenus chrétiens. A coup sûr, lorsqu'après les grandes invasions, les Burgondes convertis au Christianisme, mais ariens, vinrent se mêler aux colons gallo-romains qui survivaient, ils ne durent y trouver que des chrétiens. La fondation du monastère de Bèze dès le commencement du VIIe siècle, vers 630, la haute antiquité des églises d'Arceau (1) et de Beire-le-Châtel pourraient encore être invoquées à l'appui de notre opinion (2).

Nous n'oserions demander à nos lecteurs de la parta-

(1) En 865, Isaac, évêque de Langres, concède à l'abbé du monastère de Flavigny, Egylus, « altaria consecrata in honore Sti Petri, Apostolorum principis, in duabus ecclesiis, id est Domini Petri et de *Acellis* (Dampierre-sur-Vingeanne, et *Arceau*). Extrait de *Charta Isaaci*, publiée dans *Notitia de Exerdiis cum Abbatiæ Sti Petri Flaviniacensis O. S. B. diœcesis Eduensis, tùm ejus prioratuum et de Anno Collationis uniuscujusque Ecclesiæ ipsi subjectæ*. Auctore Fr. Grignard.

(2) L'église de Beire est mentionnée dans une ordonnance de Louis et Lothaire, rois de France, datée de l'année 835. Migne, *Patrolog.* CLXII, p. 875. Voy. *Beire-le-Châtel et ses anciens fiefs*, par M. l'abbé Bourgeois, un vol. in-8°, Dijon 1880, pag. 49 et 50.

ger; mais ils devront du moins admettre ce que nous croyons avoir établi d'une façon positive, à savoir que, d'après les monuments archéologiques, presque partout dans les campagnes de la Bourgogne, le polythéisme eut des sectateurs jusque vers la fin du IVe siècle.

Nous n'avons pas, il est vrai, cité des faits observés dans chaque village: cela eut été impossible, vu l'absence de fouilles sérieuses dans la plupart des localités, et nous aurait entraîné trop loin; mais on remarquera que les découvertes, scientifiquement reconnues, qne nous avons relatées, ont été faites sur les divers points de la Bourgogne et sont assez nombreuses pour permettre, en tenant compte toutefois des exceptions signalées, de généraliser notre conclusion. L'archéologie est donc ici bien d'accord avec l'histoire et la confirme : C'EST APRÈS LA MORT DE VALENTINIEN Ier, ET SEULEMENT SOUS LES RÈGNES DE GRATIEN, DE VALENTINIEN II, ET SURTOUT DE THÉODOSE (1) QUE LE CHISTIANISME TRIOMPHA DANS PRESQUE TOUTES LES CAMPAGNES BOUGUIGNONNES, COMME UN PEU PLUS TOT, IL AVAIT TRIOMPHÉ DANS LES VILLES.

L'abbé L. MORILLOT.

LES PREMIERS ÉVÊQUES DE DIJON

(Suite).

LA nomination d'un successeur ne tarda point. Deux concurrents surtout étaient désignés par le public : M. l'abbé de Périgord (2), agent du clergé en 1780, et M. l'abbé de la Fare (3), doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon et élu général du clergé de la province de Bourgogne. Ce dernier paraissait y avoir des droits par ses services dans le diocèse et dans la province, et le Prince de Condé, son

(1) Après Théodose, il y eut certainement encore des idolâtres et des temples païens, mais c'étaient des exceptions: la plupart des paysans gallo-romains étaient devenus chrétiens, et les empereurs continuaient de faire abattre les temples qui restaient encore debout, ainsi qu'en témoigne une loi portée par Arcadius, empereur d'Orient : « Si qua in agris templa sunt, sine turba et sine tumultu diruantur. His enim dejectis atque sublatis, omnis superstitionis materia consumetur ». Tit. X. l. 16.

(2) Celui qui fut plus tard le trop fameux Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun

(3) Plus tard évêque de Nancy, cardinal-archevêque de Sens.

protecteur déclaré, s'empressa de les faire valoir; mais M. de la Fare, par son administration comme élu, s'était aliéné notre Parlement et presque tous les citoyens qui en dépendent, et le ministre *de la feuille* ne l'ignorait pas.

Aussi, pour contrebalancer le crédit du Prince, il fait part à la Reine de la vacance du siége de Dijon : elle lui désigne, et le Roi adopte pour le remplir M. des Monstiers de Mérinville, l'ancien des aumôniers de la Reine (1).

Je ne sais pourquoi, sur le champ on se hâta de l'annoncer comme un grand dévot, ennemi de la frisure et des manchettes, qui irait tous les jours à matines, fuirait la société, etc.

Il m'aurait rendu un grand service en m'oubliant; je lui écrivis de manière à lui inspirer peu de confiance en moi, et si je n'avais craint d'être accusé de présomption et d'originalité, je l'aurais prié de me laisser tranquille. Ce repos, en effet, était le but de mon retour d'Auch; l'expérience m'a trop appris les inconvénients attachés à la société et à la confiance des grands, pour ne pas désirer de leur être étranger, et je regrette sincèrement de n'avoir pas eu assez de courage pour affronter les premiers propos, et réaliser mon projet de vivre entièrement libre et isolé.

Cédant aux circonstances, voyant même que Mgr de Mérinville m'avait adressé la première affaire importante de son administration, j'ai accepté ses lettres de Grand-Vicaire, et ensuite sa procuration pour le suppléer au Bureau du Collège; cette attention même de sa part m'a flatté par le contraste avec le procédé, j'ose dire peu honnête, de mes anciens confrères de la Cathédrale.

Tout d'ailleurs semblait m'annoncer des relations intimes avec ce prélat, et me garantir que j'aurais ma portion d'influence dans l'administration de ce diocèse. On me souhaitait une confiance exclusive que j'étais bien éloigné de désirer, ne voulant ni mener une vie dépendante, ni me charger des torts de l'homme en place à qui seul on fait toujours honneur du bien, sans en rien imputer à celui qui l'a conseillé.

Une physionomie assez animée et qui n'a rien de difforme, un extérieur propre et sans affectation, un maintien aisé, une conversation facile l'annoncèrent favorablement, et ses

(1) Mgr René des Monstiers de Mérinville porte : au 1er et 4e d'azur à deux lions léopardés, au 2e et 3e d'argent aux 3 fasces de gueules.

réponses aux divers compliments qu'il reçut prouvèrent qu'il avait du tact et l'art de s'énoncer.

J'ai lieu de croire que, parmi les Grands-Vicaires présents, son premier penchant fut pour moi, et quoique je n'en eusse prié ni fait prier personne, il me parut qu'on lui avait donné bonne opinion sur mon compte; il me remercia de ce que j'avais accepté ses lettres de Grand-Vicaire, et me dit qu'on l'avait assuré que j'étais un très-honnête homme.

Mes rapports assez fréquents et qui paraissaient intimes firent bientôt présumer que j'étais le favori: je me suis hâté de revenir dans ma retraite, et d'éviter tout autre relation que celles que la bienséance et mes fonctions exigent. D'ailleurs, s'il est possible de juger rarement sur un début, je crois cet Evêque d'un caractère à ne se confier pleinement à personne; il a même dans ses manières et son propos une sécheresse qui ne laisse pas soupçonner une âme bien sensible: et quel grand, quel homme en place surtout n'est pas égoïste? Je doute que jamais mon cœur s'attache à lui; mais l'exactitude de ses principes, le sage milieu qu'il garde dans la piété, les connaissances assez étendues qu'il montre pour les objets de son administration, lui ont acquis mon estime: peut-être pourrait-on désirer moins de réserve, de pente à contredire, un ton moins tranchant, moins décidé; cela peut se corriger, s'adoucir par l'usage des hommes et des affaires, et on peut augurer que le diocèse a acquis un homme de bien, et non un dévot, ce dont, je le crois, on doit se féliciter.

Les compliments qu'on lui a faits ont été presque tous des lieux communs, des fadeurs; celui du Lieutenant du Bailliage de Dijon m'a paru être le seul qui méritât qu'on le distingue, et il a fait mieux valoir que personne les préjugés heureux que faisaient naître, dans le *Merinville* présent, le titre de petit-neveu d'un *Merinville*, ancien Evêque de Chartres, qui a laissé après lui une réputation de sainteté.

Cet héritage ne se transmet pas ordinairement aux descendants, et la sainteté n'est plus dans nos mœurs actuelles. Sans aller jusque-là, on peut être un bon Evêque, et le Prélat actuel paraît désirer l'être. Dieu veuille qu'on ne l'en détourne pas. Un amateur du monde et de la dissipation est son commensal, il est à craindre qu'il ne

lui inspire ses goûts ; d'autres personnes lui ont présenté des projets pour bâtir, il les a saisis avec avidité, et s'il s'y engage, que deviendront les moyens de la bienfaisance?

Il s'y est cependant obligé dans sa *Lettre pastorale*, digne des premiers siècles de l'Eglise par la simplicité du style, la pureté des vues et l'onction du sentiment, en date du 13 juin 1787; elle est adressée à son clergé et à tous les fidèles de son diocèse; mais c'est spécialement pour les curés et les habitants de la campagne qu'il dilate son cœur: ce morceau mérite d'être cité:

« Notre sollicitude se repose, avec une satisfaction « pleine de confiance et de respect, sur vous, ô Pasteurs « des peuples! Que de droits vous avez à notre charité, « à nos soins, à nos égards, à notre tendresse! La charge « que vous portez est la nôtre; répartie entre vous, elle « se réunit tout entière sur nous. C'est par vous que le « troupeau entendra notre voix, et c'est par vous aussi « que le cri de ses besoins parviendra à notre cœur. Ne « craignez pas qu'il nous soit jamais importun. Nous « savons qu'à titre de Pasteur, nous sommes les serviteurs « de tous (II, Cor., IX, 19), redevables envers tous, non- « seulement des biens dont nous ne sommes que les dis- « pensateurs; mais encore de nos soins, de nos veilles, « de nos travaux, de notre vie même. (II, Cor., XII, 15.) « Nous savons qu'en semant dans les bénédictions, nous « recueillerons un centuple de bénédictions. (II, Cor., « IX, 6.)

« C'est surtout parmi vous que nous la trouverons cette « moisson précieuse, simples habitants de la campagne! « Vous nous verrez souvent porter dans votre sein les « consolations de notre ministère, et y recevoir en retour « celles que font goûter à vos Pasteurs la simplicité de « votre foi, l'innocence de vos mœurs, la franchise de « votre caractère.

« Nous vous exhortons à honorer toujours ces anges « visibles que la Providence vous a donnés pour *diriger « vos pas dans la voie du salut et de la paix.* Rendez- « vous dociles à leurs instructions, car tandis qu'un soin « légitime, et souvent pressant, des choses nécessaires à « la vie, occupe tous vos moments, et pénètre toutes vos « pensées, ils veillent pour écarter de vous l'ennemi de « vos âmes, comme étant responsables des ravages qu'il « pourrait causer parmi vous. (Heb., XIII, 7.) »

L'éloge du chapitre cathédral n'est pas moins heureux que celui des curés. Le Prélat, loin de se déguiser la nouveauté de cette cathédrale, a eu l'art d'en tirer un sujet d'éloge; c'est une idée très-ingénieuse, et qui suppose bien de la délicatesse dans le panégyriste.

« Auprès de l'autel saint je vois se former cette cou-
« ronne de prêtres et de ministres, unis entre eux par
« les devoirs communs, et plus encore par la pratique
« d'une charité fraternelle (Eccli., L. 13). Image de l'an-
« cien presbytère, élite de la Tribu sainte; ils paraissent,
« dit un auteur sacré (Eccli., L. 13, 14, 15, 18), comme
« une plantation de cèdres sur le sommet du Liban; la
« Victime du Seigneur est entre leurs mains, ils l'offrent
« au nom de toute l'assemblée d'Israël; et leurs voix ne
« cessent de porter au ciel les vœux du peuple et l'hom-
« mage de sa reconnaissance.

« Que d'autres se prévalent d'une antiquité plus recu-
« lée, pour vous, nos vénérables Frères, vous avez la
« gloire plus solide d'avoir su profiter de l'expérience
« des temps qui vous ont précédés, pour établir votre
« discipline sur les règles les plus pures et les plus sain-
« tes, et pour éloigner de vous des abus que le cours des
« siècles ne consacre que trop souvent. L'Eglise, en
« marquant votre place autour de la chaire pontificale,
« a voulu nous fortifier de votre appui, nous éclairer par
« votre sagesse, nous encourager par vos exemples, nous
« soulager par votre zèle, et nous consoler par les témoi-
« gnages constants de votre charité : avantages précieux!
« dont il nous tarde de pouvoir recueillir les fruits. »

Il n'est pas étonnant qu'un Evêque qui s'exprime ainsi soit attendu dans son diocèse avec impatience et reçu avec le plus grand empressement. Tous les corps de citoyens qui sont venus lui rendre hommage l'ont félicité sur cette manière noble et touchante dont il a rendu ses sentiments, et n'ont pas douté, en entendant ses réponses, qu'il n'ait lui-même composé sa lettre, prémices favorables de son apostolat. Les curés surtout ont été flattés de ce qu'à la fin, il ne leur ordonne pas, comme les prélats ont coutume de le faire, mais il les prie de la lire à leurs prônes; ils ont présumé les égards qu'ils obtiendront de leur chef. Il leur en rend en effet, mais peut-être moins de vivacité dans le propos, quand il n'est pas d'accord avec eux, rendrait plus entier son triomphe sur leurs cœurs.

Du reste, il aura zèle, activité, intelligence pour toutes les parties de son administration, et tout présage que nous n'aurons qu'à remercier le ciel d'un si précieux don. »

Mgr de Mérinville répondit aux espérances qu'avait fait concevoir son arrivée à Dijon. Dans son trop court passage à la tête du diocèse, il se montra un administrateur consommé; sa franchise et sa bonté lui gagnèrent les sympathies du clergé et des fidèles. Aussi, moins de deux ans après avoir pris possession de son siége, il fut député par le clergé du Bailliage de Dijon aux fameux Etats-Généraux du royaume convoqués et ouverts à Versailles en mai 1789.

Des 56 évêques, nommés comme lui, 20 ne parurent pas à l'assemblée, 6 se retirèrent successivement pendant la première année; Mgr de Mérinville fut du nombre des 30 courageux prélats qui tinrent tête à l'orage aussi longtemps qu'ils purent. Au 30 octobre 1790, ils signèrent la belle *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé.* Ils ne se retirèrent que quand leur mission de député fut devenue impossible et très-dangereuse.

C'est dans l'hiver de 1790 à 1791 que Mgr de Mérinville dût prendre le chemin de l'exil; il se retira à Carlsruhe, capitale du duché de Bade, à quelques lieues de l'Alsace, alors française; c'est du moins dans cette ville que le bref de Pie VII, du 13 août 1801, vint le trouver.

Du fond de sa retraite, il ne cessait de prier pour ses chers diocésains de Dijon, et de soupirer après le jour où il lui serait permis de revenir au milieu d'eux. Nous avons entre les mains quatre de ses mandements manuscrits composés sur la terre étrangère: l'un est du 23 septembre 1794, peu après la chute de Robespierre; l'autre de 1795, sur la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, fondement de notre foi et de notre espérance, même pour le temps; le troisième probablement de 1796, à l'occasion du Carême; enfin le quatrième de 1797, puisqu'il accuse près de 7 ans d'exil. Impossible d'écrire rien de plus touchant; le vénérable Prélat y laisse déborder toute l'affection dont son âme est remplie.

C'est bien là le père de famille violemment séparé de ses enfants chéris, qui les sait exposés et qui ne peut venir à leur aide; au moins veut-il leur faire savoir qu'il ne les oublie pas, et aussi souvent qu'il peut il leur fait passer les conseils que lui dictent son affection paternelle et son expérience fortifiée par le malheur.

La lettre par laquelle le Souverain-Pontife demandait aux évêques exilés la démission de leurs siéges, est du 15 août 1801; Mgr de Mérinville ne la reçut que le 24 novembre suivant. Pie VII avait donné dix jours pour réfléchir et prendre une détermination; le huitième jour depuis la notification à lui faite du bref pontifical, c'est-à-dire le 2 décembre, Mgr de Mérinville déposait la démission demandée entre

les mains de l'envoyé du Souverain-Pontife. Nous la citerons *in extenso*, car elle est digne de passer à la postérité :

« Très-Saint-Père,

« J'ai reçu le bref de Votre Sainteté, du 15 août dernier, par lequel elle me demande la démission de mon évêché. En la lui offrant, je m'estime heureux d'avoir encore un sacrifice à faire pour la gloire de Dieu et le salut des fidèles. De si grands intérêts ne peuvent même rencontrer d'obstacles dans les sentiments de tendresse et dans la nature des liens qui m'attachent à mon troupeau ; ils n'en rencontreront pas davantage dans l'omission des formes canoniques dont Votre Sainteté a cru, dans sa sagesse, pouvoir s'éloigner ; formes sages, néanmoins, règles saintes constamment observées dans l'Église gallicane et dans l'Eglise universelle depuis sa naissance.

« Je céderai aux mêmes vues qui la dirigent, à la même nécessité qui exerce son empire sur elle, et je trouverai dans cette nécessité une exception suffisamment fondée pour empêcher que ma soumission puisse jamais tirer à conséquence pour les temps à venir.

« Si cet acte de déférence, de ma part, peut contribuer aux vues qui enflamment son zèle pour la conservation de l'unité et le rétablissement de la religion, que pourrais-je avoir à regretter ? Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ; quel sacrifice peut donc lui coûter lorsqu'il est question de préserver une grande nation des dangers imminents de l'irréligion ? Et si ma démission en est un, comment ne pas l'offrir pour voir encore la religion catholique refleurir en France, son culte et ses ministres protégés, le Sacerdoce et l'Empire réconciliés, toutes les divisions éteintes, l'Eglise gallicane poser les fondements de son ancienne splendeur, mon troupeau, enfin, confié à un pasteur selon le cœur de Dieu et toujours uni au Saint-Siége ? Soutenu par cet espoir, Très-Saint-Père, fondé sur vos promesses, pénétré d'une confiance religieuse dans cette conduite pleine de sagesse qui a signalé toutes vos démarches depuis votre avènement au trône pontifical, partageant, autant qu'il est en moi, le zèle qui vous anime pour le premier et le principal bonheur des Français, je regarde comme un devoir pressant d'y concourir en me conformant aux désirs exprimés dans votre bref du 15 août dernier. C'est pourquoi je remets entre vos mains la démission de l'évêché de Dijon ; voulant seulement, vu l'absence des chanoines de mon Église cathédrale, m'en conserver l'administration, jusqu'à ce qu'il m'ait été donné un successeur légitime.

« Fait à Carlsruhe, le 2 décembre 1801. »

Mgr de Mérinville, comme on le voit, se réservait l'administration de son diocèse jusqu'à la provision du nouveau siége de Dijon. Aussi quand il fut chargé, peu après, d'aller

réorganiser le vaste diocèse de Lyon, pour le compte du cardinal Fesch, oncle du 1er Consul, il choisit son itinéraire de manière à passer par Dijon. On devine sans peine les sentiments divers qui durent assiéger son âme d'évêque en revoyant sa ville épiscopale, après dix années d'absence, et quelles années ! Son séjour au milieu de ses diocésains fut de courte durée ; il lui fallut se rendre où le devoir l'appelait, et quand il eut achevé sa mission de confiance, il alla prendre possession de l'évêché de Chambéry et Genève, auquel il avait été transféré. Dans son mandement de prise de possession, voici les touchants adieux qu'il fait à sa première épouse :

« Eglise de Dijon, pourrions-nous vous oublier ? Nous vous étions uni par les liens les plus sacrés et les plus doux ; nous vous portions la plus tendre affection ; nous mettions notre bonheur à faire fleurir la religion dans votre sein, et aucun de vos intérêts, aucun de vos besoins ne nous était étranger, le bien que nous n'avions pu faire en trop peu d'années, nous espérions le procurer successivement, et, nous aimons à le penser, vous l'attendiez de nous. Hélas ! nous nous trompions, et la Providence nous réservait le plus coûteux des sacrifices. Notre long et pénible exil devait donc se terminer par la plus douloureuse des séparations !...... Mais le Chef de l'Eglise nous en imposait le devoir. Il avait tout pesé dans la sagesse de ses conseils, et son autorité était devenue le seul point de ralliement, le seul moyen de faire cesser le schisme et de rendre la liberté et la paix aux Eglises de France. Malgré des raisons spécieuses et des exemples imposants, nous n'avons pas cru pouvoir opposer des titres, ni élever des prétentions ; nous n'avons point contesté sur les formes extraordinaires dans lesquelles notre démission nous était demandée, parce que nous nous trouvions en des circonstances plus extraordinaires encore ; les intérêts pressants de la religion et de notre patrie se sont présentés à nous comme supérieurs à tout autre considération ; seuls ils nous ont occupé, ils nous ont déterminé, et nous nous sommes soumis. C'est pour ces grands intérêts que nous avions consenti à devenir votre Evêque : c'est pour eux que nous avons cessé de l'être. En vous remettant entre les mains du Souverain Pontife, nous vous avons recommandée à Dieu et à la toute-puissance de sa grâce, et nous prions le Seigneur qu'il veuille répandre sur vous ses plus abondantes bénédictions ; nous le remercions d'avoir tempéré l'amertume de nos regrets par les sources de consolations qu'il nous a ouvertes dans notre nouvelle carrière, et nous offrons à notre nouvelle Eglise, pour gage et garant de notre tendresse, de notre absolu et inviolable dévoûment, ces religieux et si justes sentiments dont nous vous payons un faible tribut. »

C'était au commencement de 1803 ; son mandement porte la date du 23 janvier.

Il avait fallu lui faire violence pour l'amener à accepter de nouveau la charge épiscopale ; il se défiait de ses forces. Voici

comment, au mandement cité ci-dessus, il fait part de ses appréhensions : « Si la charge pastorale, écrit-il, est, selon le langage des Pères, un fardeau redoutable aux Anges mêmes, si nous nous en sentions comme accablé, lorsqu'au sein de la paix et à la force de l'âge nous n'avions à gouverner qu'un diocèse, pouvons-nous n'être pas effrayé, quand, sur les débris d'une des plus violentes tempêtes qui ont agité l'Eglise, et avec une santé altérée par les souffrances et affaiblie par l'âge, nous nous trouvons chargé de plus de quatre diocèses? Nous succomberions sous ce fardeau, si nous devions compter sur nous-même. Alarmé de l'immensité des devoirs qui se présentent dans cette nouvelle carrière, jamais nous n'aurions eu le courage de nous y engager, si les plus grands motifs ne nous en avaient prescrit l'obligation. »

Nous avons des raisons de croire que le regret de sa chère Eglise de Dijon, depuis surtout qu'il la savait aux mains d'un ancien évêque constitutionnel, n'était pas étranger à sa détermination de refuser tout nouveau siége épiscopal. Quoiqu'il en soit, il ne demeura pas longtemps chargé de l'Eglise de Chambéry. Moins de deux ans après, il donnait sa démission; c'était sur la fin de 1805. Au mois de mars de l'année suivante (1806), Napoléon I[er] le nomma chanoine-évêque du chapitre de Saint-Denis.

Mgr de Mérinville conserva son nouveau titre pendant près d'un quart de siècle. Dans les dernières années de sa vie, il avait choisi Versailles pour le lieu de sa résidence. C'est là qu'il mourut, en 1829, dans la 88[e] année de son âge et la 42[e] depuis sa nomination à l'évêché de Dijon.

(A suivre.) VOILLERY.

FIXIN ET FIXEY

1° Description et Origines

Les fertiles coteaux qui s'étendent de Dijon à Chalon, si renommés par les vignobles qu'ils produisent, offrent au regard le plus charmant et le plus pittoresque tableau. La montagne à l'arrière-plan se déroule en larges plis, aride au sommet, verdoyante à la base ; tantôt arrondie en contours gracieux, tantôt dentelée de rochers pointus et abrupts. Çà et là elle s'ouvre plus profonde, pour former ces combes renommées, qui attirent à la

fois le peintre et le botaniste. A ses pieds, les villages se succèdent, éparpillés, attestant, par leur nombre, la richesse et la fécondité du sol.

Fixin et Fixey sont assis depuis des siècles, sur le penchant de cette colline, où les Romains cultivèrent nos premières vignes. Quel touriste, en s'éloignant de Dijon, n'a remarqué, avant d'arriver à Gevrey-Chambertin, ces deux villages coquettement bâtis. Inclinés l'un vers l'autre comme pour s'unir, ils élèvent leurs clochers à travers les découpures des monticules et alignent avec orgueil leurs habitations modernes, tandis qu'ils abritent sous l'ombre d'arbres séculaires la vieille construction cistercienne de La Perrière, et qu'ils dissimulent, dans un pli de terrain, l'antique maison seigneuriale du Chapitre de Langres.

Il n'est dijonnais qui ne connaisse Fixin. Depuis que le culte enthousiaste d'un soldat a érigé la magnifique statue du *Réveil de Napoléon*, le village est devenu le rendez-vous fréquenté des promeneurs de la cité voisine.

Fixey est moins visité. Mais à son histoire se rattachent de plus lointains souvenirs. Son église, dont une partie remonte au IXme siècle, passe pour la plus ancienne du diocèse de Dijon.

Fixin et Fixey ne forment plus aujourd'hui qu'une seule paroisse et une même commune. Chose étonnante! ces deux villages, que la situation topographique devait rattacher à une même administration, sont restés distincts jusqu'en 1860. Bâtis à peu près à la même époque, ils se groupent au moyen âge chacun autour de son clocher; et à mesure que l'accroissement des feux rapproche les extrémités respectives, il s'entretient entre les deux *communautés* une certaine rivalité que l'annexion officielle n'a pas encore totalement éteinte. Heureux si en recueillant les traditions du passé, et en faisant revivre des souvenirs communs, nous pouvons contribuer à fortifier l'alliance commencée!

Les villages de la côte ne doivent leur fondation qu'à la nécessité de cultiver les vignobles. Il serait aussi téméraire de leur assigner une origine antérieure à l'époque de la conquête romaine, que de les faire remonter seulement aux temps des invasions.

Avant l'ère chrétienne, la Gaule était couverte de forêts immenses qui rendaient le climat trop froid et trop humide pour la plantation de la vigne. Du reste les Gaulois avaient-i's grand intérêt à la cultiver, s'il faut en croire le témoi-

gnage de César ? « Ils rejettent, dit-il, l'usage du vin comme propre à énerver les âmes et à affaiblir les courages (1). » Toutefois nos villages ont précédé l'époque des invasions. Plusieurs tombeaux gallo-romains, découverts en 1772 aux baraques de Gevrey, attestent que cette région était habitée au temps de la domination romaine (2). Des médailles trouvées à Chambolle confirment ce témoignage (3). Il est donc vraisemblable que les Romains, en sillonnant nos contrées de voies militaires (4), furent frappés de l'exposition de nos coteaux et qu'ils essayèrent d'acclimater sur notre sol la culture de la vigne déjà importée depuis longtemps dans la Gaule Narbonnaise.

Enfin pour ne parler que de Fixin et de Fixey qui nous occupent, la forme toute latine de leur nom *Fissius Fissiacus (Fissi-vicus — pays de combe)*, ne permet point de croire à une origine purement celtique.

Les vainqueurs, aux mœurs amollies, s'accommodèrent de la fertilité de nos coteaux. Grâce au nombre d'esclaves dont ils disposaient, ils purent rapidement défricher et planter. Les Gaulois vaincus, sans foyers et sans ressources, se mêlèrent eux-mêmes (5) à la population romaine, pour exploiter le sol au profit de quelque chef puissant et enrichi. Quelques huttes de terre, avec une habitation plus élevée et plus spacieuse pour le maître, voilà l'aspect primitif de nos riches villages de la côte.

Les Romains avaient apporté leur culte et leur religion dans nos contrées. Partout où la capitale du monde déployait ses aigles victorieuses, il lui fallait des temples et des autels. « Des fragments de colonnes en marbre blanc d'une assez belle forme, avec des ornements en bas-reliefs, » trouvés en 1761 à Perrigny-les-Dijon, prouvent qu'il y avait en ce lieu quelque temple païen.

Vers la fin du second siècle (180) la foi chrétienne pénètre dans notre pays avec l'apôtre saint Bénigne. Comme une flamme ardente, elle se répand bientôt en dehors des limites étroites du *Castrum Divionense.*

Le siége épiscopal de Langres est fondé par saint Sénateur et saint Didier, malgré la persécution de Sévère. La partie

(1) César. — Commentaires. Liv. IV.
(2) Courtépée. — Duché de Bourgogne.
(3) id.
(4) L'une de ces voies allait de Lyon à Langres par Chalon-sur-Saône.
(5) Tacite. — Vie d'Agricola. — XIII.

du Dijonnais qui se rattachait sous l'administration romaine à la cité des Lingons passe alors sous la juridiction spirituelle de ces premiers évêques.

Au V[me] siècle, l'élément barbare se mêle à l'élément gallo-romain (406). Les Bourguignons envahissent le sol, et arrachent au vieil empire défaillant les provinces qu'il ne peut plus défendre. La terre et l'homme sont aux vainqueurs. Heureusement leurs rois vont morceler le pays au profit des églises, des abbayes et des seigneurs. C'est l'origine du système féodal qui, en des temps troublés, allégera le poids de l'esclavage, protégera le manant et lui assurera peu à peu une patrie, une famille, un foyer, en attendant l'heure de l'affranchissement complet.

II° ORGANISATION RELIGIEUSE PRIMITIVE

Les premiers chrétiens de Dijon s'étaient retirés pour célébrer les saints mystères dans une crypte souterraine, sur l'emplacement de laquelle on éleva, en 343, une basilique dédiée à saint Etienne. Cette église fut confiée à des clercs dépendant de l'évêque de Langres, qui vivaient en communauté et desservaient non-seulement le *Castrum*, mais les faubourgs et les villages voisins.

Avant le V[e] siècle, la paroisse rurale n'est pas encore constituée : les fidèles se rendent de loin à l'église principale aux époques solennelles ; ou bien l'évêque lui-même, multipliant ses *stations*, visite annuellement les principaux bourgs de son diocèse, pour catéchiser le peuple et célébrer les divins offices. « *Principales festivitates sub præsentia episcopi teneant, ubi sanctum decet esse conventum* » (Conc. Aur.) (1). Pour recevoir le baptême, les catéchumènes du Dijonnais devaient se rendre, les veilles de Pâques ou de la Pentecôte, au baptistère de Saint-Vincent ou plus tard, à celui de Saint-Jean (2). Aussi nos villages n'ont-ils dans le principe que de simples oratoires pauvres et peu spacieux, où quelque prêtre de Saint-Etienne vient irrégulièrement administrer les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Mais au VI[e] siècle (506), saint Grégoire évêque de Langres entreprend de fonder une abbaye sur le tombeau de saint

(1) Hist. de l'Eglise de Saint-Etienne par l'abbé Fyot. – Part. I. ch. v, p. 46
(2) Hist. — — — Part. I, ch. I, p. 30.

Bénigne. Pour la doter, il obtient du roi de Bourgogne, Gontran, le village important de Larrey et plusieurs terres du Dijonnais; entre autres celle de Marsannay-en-Montagne. Dès ce moment les villages de la côte les plus rapprochées de Dijon passent sous la juridiction des religieux de St-Bénigne (1). Saint Grégoire leur confie le soin de cette partie de son troupeau. Il leur accorde le droit de percevoir les dîmes et les autorise à disposer des libres offrandes des fidèles. C'est alors que l'abbaye emploie ses revenus à bâtir des chapelles plus spacieuses à la place des premiers oratoires.

La plus ancienne qui soit restée de ces églises est celle de Fixey. Elle existait déjà au commencement du X[e] siècle, sous le vocable de saint Antoine. En 907, le duc Richard lui donne un meix à Rouvres (2). Elle dut être bâtie sous l'épiscopat d'Isaac-le-Bon, après que ce prélat, pour réformer l'abbaye de Saint-Bénigne, eut substitué la règle bénédictine à celle d'Agaune (859-880). Elle est restée depuis sous la dépendance des bénédictins. Avant la révolution, le prieur de Larrey, à qui l'abbé de Saint-Bénigne avait cédé son droit, avait le titre de curé primitif de Fixey. Le prieur partageait les dîmes avec le curé réel, et avait le droit de le présenter à la nomination de l'évêque de Langres.

Fixin était dès l'origine soumis à la juridiction de l'abbé de Saint-Etienne. Il y demeura encore au IX[e] siècle, après que le Chapitre de Saint-Mammès de Langres eût obtenu de Louis-le-Débonnaire la seigneurie de Fixin et de Fixey.

Mais avait-il à cette époque son oratoire particulier ? Etait-il déjà paroisse ?

Ce n'est qu'au XII[e] siècle (1172), lorsque l'église actuelle fut dédiée sous le vocable de saint Martin, que Gauthier évêque de Langres paraît avoir érigé Fixin en paroisse, avec Brochon comme chapelle de secours, sous la juridiction de l'abbé de Saint-Etienne. Vers ce temps, Fixin, qui n'était qu'un fort petit village, prit une rapide extension. Grâce à

(1) Quand le village de Chenôve fut cédé au chapitre d'Autun par saint Léger en 660, les religieux de Saint-Bénigne conservèrent encore une partie de la seigneurie et le droit de dîme sur la rue basse.

L'église de Couchey et celle de Marsannay qui était sa succursale furent cédées à Saint-Etienne, en 801, par Betto évêque de Langres.

Ce prélat qui avait été abbé de Saint Etienne profita de son élévation sur le siége épiscopal pour enrichir son abbaye au détriment de l'abbaye de Saint-Bénigne qui d'ailleurs à cette époque, après l'invasion des Sarrasins, était en pleine décadence, et incapable de desservir toutes les paroisses soumises à son patronage.

(2) « *Dedit et Richardus Dux ad ecclesiam sancti Antonii in Ficiaco sitam quæ est juris sancti Benigni mansum in Rovracum..* » (Chron. S.-Benigni.)



la faveur dont jouissait le Chapitre de Langres, les habitants avaient obtenu du roi Louis VII de ne point payer de taille annuelle, pendant la durée de la construction de leur église. On la fit plus grande que ne le comportait la population ; on traîna les travaux en longueur de façon à bénéficier plus longtemps de l'exemption royale. Sur ces entrefaites les villages voisins essaimèrent en la paroisse privilégiée, et le nombre des feux fut vite doublé.

Le Chapitre de Langres voyait avec peine que la juridiction spirituelle de Fixin appartînt à l'abbaye de Saint-Etienne. Il essaya plusieurs fois de l'obtenir par voie d'échange. Ce ne fut qu'après trente ans de pourparlers, sous l'épiscopat de Guy de Genève (1276), que l'abbé de Saint-Etienne, Girard I, consentit à céder au Chaptire de Saint Mammès la juridiction spirituelle et le droit de patronage sur Brochon et Fixin, en échange de la seigneurie temporelle de Neuilly que le Chapitre lui abandonnait.

Toutefois l'abbaye de Saint-Etienne conserva encore certains droits sur Fixin. Outre les terres cédées par des particuliers à diverses époques (1), elle fut maintenue, on ne sait trop comment (2), dans le droit de percevoir une partie des dîmes en grains. L'abbé Fyot amodiait cette dîme en 1673 au prix de 120 livres. Quand les revenus de l'abbaye furent annexés à la mense épiscopale, lors de l'érection du diocèse de Dijon (1731), elle fut prélevée par Mgr Jean Bouhier.

Malgré l'exemption temporaire accordée au XIIe siècle pour construire l'église, et au XIVe pour la réparer, les habitants de Fixin n'eurent pas toujours à se féliciter d'avoir échangé leurs décimateurs. Les chanoines de Saint-Mammès, éloignés de leur seigneurie, déléguaient des agents pour rendre la justice ; ils amodiaient leurs dîmes à de rigides fermiers et se montraient peu empressés de contribuer à l'entretien de l'église ou du presbytère ; charge qui retombait finalement sur la communauté. Plus d'une fois

(1) *923 Sacrosancte ecclesie sancti Stephani Divionensi et canonicis ibi Domino famulantibus. Ego in Dei nomine. Archenbaldus presbyter dono Deo et sancto Stephano peciola de vinea pro remedium anime matris mee..* »

J. Garnier. — Chartes inédites des IX, X et XI siècles. Page 140. —

En 1304 Etienne de Fixin et en 1354 Gilet fils de Aliot de [illegible] is se donnent avec tous leurs biens à l'abbaye de Saint-Etienne.

(Archives départ. — Série G, liasse 113.)

(2) Cette partie de dîme avait été primitivement accordée à l'abbaye de Bèze par le duc Amalgaire en 830.

l'habitant laborieux, pressé par d'injustes exigences, put regretter d'avoir affaire à une autorité si peu accessible et si durement représentée !

G. Chevallier,

Membre correspondant de l'Académie de Dijon.

LA TOMBE DE MONSEIGNEUR D'APCHON

Le 12 mai 1883, il y aura un siècle que mourait à Auch un prélat dont la mémoire est demeurée en bénédiction dans les villes de Dijon et d'Auch, dont il illustra les siéges épiscopaux.

Né à Montbrison en 1722, Monseigneur Claude-Marc-Antoine d'Apchon avait d'abord servi le roi Louis XV, en qualité d'officier de marine. Quand il fut accepté pour le siége de Dijon le 19 octobre 1755, il n'avait que 33 ans. Vingt ans plus tard, Louis XVI, à peine monté sur le trône, l'appelait à l'archevêché d'Auch.

Voici quelques renseignements aussi intéressants que pieux, recueillis par moi-même à Auch, sur la sépulture de ce vénérable prélat, en visitant la Cathédrale de cette ville, l'un des plus beaux monuments historiques de France.

A l'époque de la mort de Monseigneur d'Apchon, il existait, dans tout le royaume, une pratique générale que de criants abus rendaient fort préjudiciable à la salubrité publique : la sépulture des fidèles dans les églises. Un mandement, publié par l'archevêque d'Auch le 20 juillet 1773, avait suffi pour le clergé diocésain. Mais l'opposition, que les parlements rencontraient au sein des populations, venait de provoquer en octobre 1776 une ordonnance royale. Louis XVI avait prescrit, dans toute la France, des cimetières publics, en dehors des murs de ville et de toute agglomération rurale.

Vers cette époque fut établi à Auch le cimetière de l'Est, qu'une ceinture de murailles protégea bientôt. A partir de juillet 1777, il ne fut plus permis de faire ailleurs élection de sépulture.

Des réclamations nombreuses vinrent de toutes parts assiéger l'archevêque. Mais il sut les comprimer et amener la soumission dans les esprits, malgré le droit traditionnel, qu'un petit nombre de privilégiés prétendaient tenir de leurs ancêtres, d'aller à leur tour prendre place dans ce qu'on appelait des tombeaux de famille.

Cependant Monseigneur d'Apchon approchait du terme de sa carrière. Malgré les rigueurs de l'ordonnance royale promulguée en juillet 1776, le vénérable prélat devait s'attendre à être déposé dans le caveau réservé aux archevêques, sous le pavé de sa Cathédrale. Aussi, dans le but d'encourager par

son exemple tous ceux qui, sur quelques parties de son diocèse, pourraient encore se montrer les moins faciles à subir la loi commune, il voulut régler d'avance certains détails de ses honneurs funèbres. En conséquence il demanda une place dans le cimetière commun, et voulut que son corps y fût déposé au pied de la croix qui dominait toutes les tombes.

C'est à partir du 12 mai 1783, qu'il fallut s'occuper de l'inscription qui se voit encore sur le marbre dont ses restes furent couverts. Heureusement que le graveur n'ajouta pas ses armoiries à l'épitaphe qui parle encore des vertus de cet auguste pontife. Il y aurait gravé : *d'or semé de fleurs de lis d'azur*, et de telles figures héraldiques auraient suffi six ans plus tard pour faire briser la dalle et en faire disparaître les fragments. La tombe fut profanée, sans doute, mais les restes en furent recueillis en 1804 et déposés sous le marbre noir qui se voit au niveau du sol, dans la chapelle du purgatoire de Sainte-Marie d'Auch.

Voici l'inscription qui y est gravée :

HIC
SUAS INTER OVES JACET
ILLUSTRISSIMUS ECCLESIÆ PRÆSUL
D. D. C. M. A. D'APCHON
DIVIONE PRIMUM DEINDE AUSCIS
PONTIFEX SEMPER COMMORANS
SIMPLEX ET RECTUS IN VIIS SUIS
MITIS ET HUMILIS CORDE
PRO SALUTE GREGIS ET CLERI
DISPONENS OMNIA SUAVITER
VERE PAUPERUM PATER
QUOS COMMOTIONE SEDAVIT
FACTUS CIVIUM DIVIONENSIUM TUTELA
INPENURIA ANNONAE NUTRIVIT
PANEM PARANS AD SATIETATEM
IN PROGENIE SUBLEVAVIT
PUERORUM INFIRMATIONI AZILUM RELINQUENS
TANTA CHARITATE NUNQUAM DEFICIENTE
SIMUL
MORUM LENITATE PIETATE SINCERA ET IN LABORIBUS
MORBI FERE PERENNIS MARTYRUM CONSTANTIA
AMOREM ET VENERATIONEM
PRIVATIM ET PUBLICE CONSECUTUS .
HOSPES IN TERRIS SUPREMA SITIENS, DEO PLENUS
SPIRITU MAGNO VIDENS ULTIMA
OBIIT XII KAL. JUNII . ANNO R. S.
M. DCCLXXXIII
ÆTATIS SUÆ LXI
MEMORIA EJUS IN BENEDICTIONE ERIT
NON DELEBITUR IN SÆCULUM SÆCULI.

Un des faits les plus connus de la vie charitable de Monseigneur d'Apchon est celui qui rappelle le dévouement du

pieux archevêque sauvant un enfant des flammes d'un incendie. Une peinture correcte, sans être l'œuvre d'un maître, d'environ deux mètres de hauteur sur un de largeur, et que l'on peut voir dans une des salles de l'archevêché d'Auch, représente cette scène émouvante. La lueur sinistre de l'incendie éclaire d'un reflet lugubre les belles tours de la cathédrale à côté de laquelle s'élève la maison qui est la proie des flammes. Une échelle est appliquée à la muraille et le prélat en descend tenant dans ses bras un petit enfant. Dans la rue et sur la place se presse tout un peuple qui acclame le dévoué et saint archevêque.

L'abbé René GARRAUD, *curé de Premeaux*

MÉLANGES

Au moment où nous allons mettre sous presse, on nous écrit de Saint-Julien, que les découvertes archéologiques faites sur le territoire de cette commune deviennent de plus en plus importantes. Les deux années précédentes on avait reconnu les ruines de deux grands corps de bâtiments juxta-posés et desservis par un crypto-portique ou corridor d'environ 180 mètres de long. Ils renfermaient de vastes salles, des chambres, des bains avec tous leurs accessoires, hypocaustes, tépidaire, étuve, etc. Les récentes explorations ont fait retrouver les restes d'autres édifices tout voisins des premiers et qui semblent non moins intéressants. Ces constructions faisaient-elles partie d'une cité, d'un village, ou d'une grande villa gallo-romaine? C'est une question que nos savants archéologues bourguignons ne tarderont sans doute pas à résoudre; mais on peut déjà dire que la découverte de tous ces édifices est bien l'une des plus belles trouvailles faites dans la Côte-d'Or.

Notre correspondant de Dampierre-sur-Vingeanne, nous annonce que dans un champ situé entre cette commune et Beaumont on a exhumé du sol un cercueil en pierre, datant de l'époque mérovingienne, et à peu de distance duquel furent trouvées des armes de cette époque.

Nous croyons aussi savoir que dans le mois de février, on recueillit à Beire-le-Châtel divers objets remontant les uns à la période celtique, les autres à l'occupation romaine ou aux temps mérovingiens.

Godescard donne, au 7 octobre, Saint Pipe, lévite, comme étant de Beaune en Bourgogne; les Petits Bollandistes disent d'une manière plus précise que ce Saint était « de *Beaune*, diocèse de Dijon, département de la Côte-d'Or. » C'est une erreur; car les grands Bollandistes et Labbe, dans sa nouvelle bibliothèque, tome I, p. 779, lui assignent pour patrie *Beaune la Rolande* (Loiret, arrondissement de Pithiviers.) — Nous n'en parlons que pour établir une rectification historique.

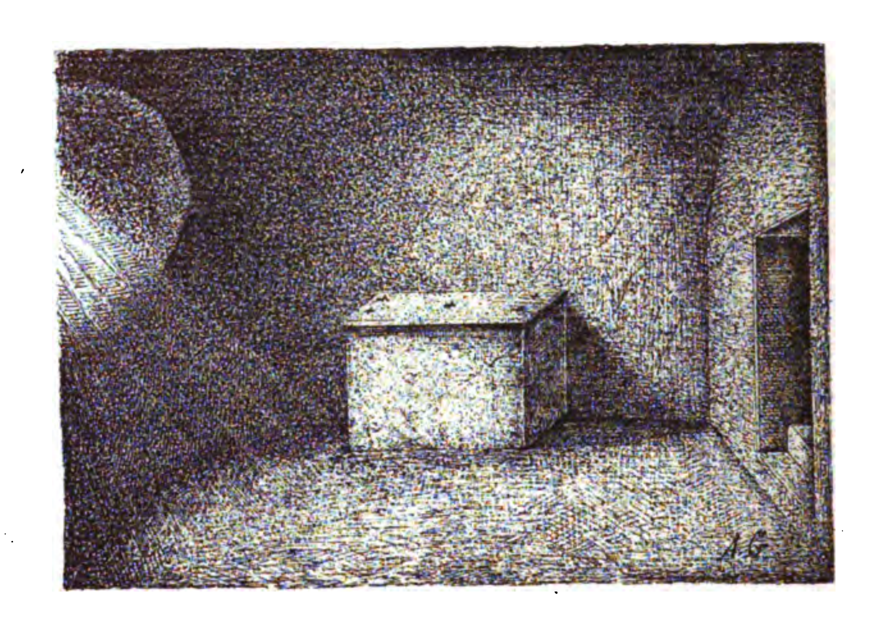
LE VÉNÉRABLE GUILLAUME, *abbé de Saint-Bénigne de Dijon réformateur de l'ordre bénédictin au XI siècle, par* M. L'ABBÉ G. CHEVALLIER. — *Etude sur l'influence religieuse et sociale des institutions monastiques au moyen âge.* — Grand in-12; XV-300. — Paris chez Palmé; Dijon chez Ratel, libraire, 1875.

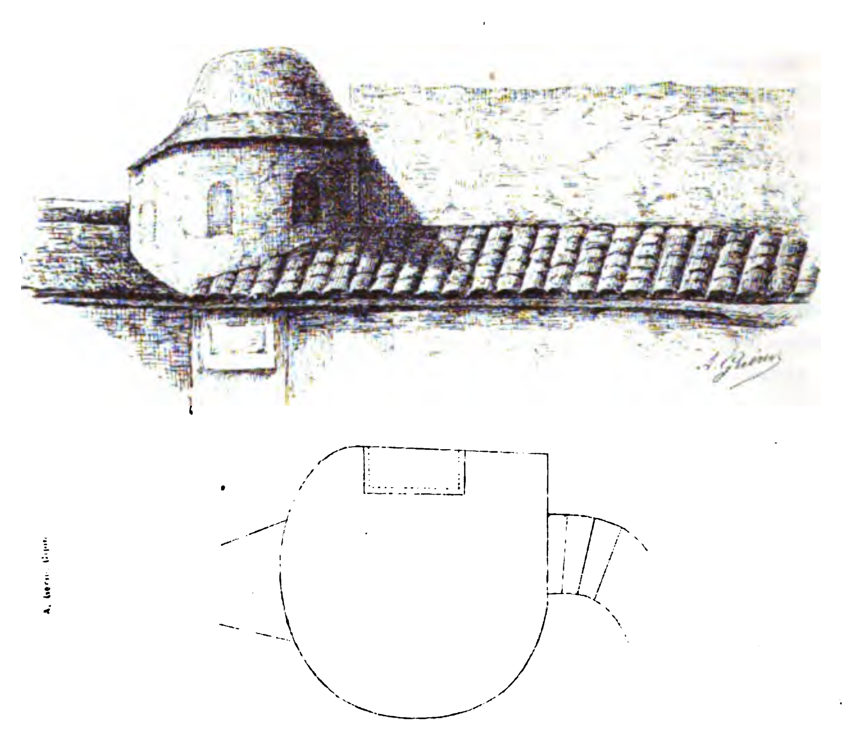
Le Vénérable Guillaume, abbé de Saint-Bénigne n'est pas né en Bourgogne, il n'en est pas moins un des personnages les plus illustres de cette province. On peut oublier ses travaux de réformation de la discipline ecclésiastique dans les monastères bénédictins de la Bourgogne, mais tous les Dijonnais doivent savoir qu'il fut le premier à doter leur ville d'un monument glorieux par la reconstruction de l'église Saint-Bénigne. Car en effet, « c'est à partir du chef d'œuvre du Vénérable Guillaume qu'on voit s'élever successivement ces gracieux édifices qui feront plus tard l'admiration de Henri IV en face *de la ville aux beaux clochers.* » (Le Vén. Guill. XI, 143.)

L'abondance des matières nous impose la regrettable nécessité de renvoyer au prochain numéro la suite du travail de M. le Doyen de Genlis, sur *Les prisons de Saint Bénigne* et plusieurs autres, qui sont également sous presse.

Le Directeur-Gérant, A. QUILLOT.

Dijon. — Imprimerie J. Marchand, rue Bassano, 12.





TOUR DU PETIT SAINT-BÉNIGNE

BULLETIN
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
RELIGIEUSES
DU DIOCÈSE DE DIJON

LES PRISONS DE SAINT BÉNIGNE

(Suite).

La première prison de Saint-Bénigne forme, avons-nous dit, la partie souterraine d'une tour de l'ancien *Castrum Divionense.* — L'enceinte de notre vieille cité gallo-romaine est connue, du moins dans ses lignes générales. Le Pautre dans son *Plan de l'ancienne et nouvelle ville de Dijon*, dressé en 1696, en indique le périmètre avec les tours qui la flanquaient, et que saint Grégoire, le père de notre histoire nationale, nous dit avoir été au nombre de trente trois. Il est vrai qu'à la fin du XVIIe siècle il restait de nombreuses traces de l'antique forteresse. Mais il y a encore çà et là quelques points de repère au moyen desquels la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, dont plusieurs membres, paraît-il, sont chargés d'en dresser un nouveau plan, pourra facilement arriver à ce résultat. Parmi ces vestiges de notre *Castrum*, il n'en est pas de plus important et de moins mutilé que la tour où, prétendons-nous, saint Bénigne fut enfermé. Elle est à peu près intacte, avec un pan assez long de la courtine qui la joignait du côté de l'orient. Située entre la rue Charrue et la rue Amiral-Roussin, dans l'enclos maintenant divisé en plusieurs propriétés, de l'ancienne Commanderie de la Madeleine, on en voit très bien soit dans l'hôtel de Berbis, soit dans la maison Lepage Paule, la partie supérieure avec sa forme circulaire dominant les constructions qui lui sont adossées. On y pénètre seulement dans la rue Amiral-Roussin, par la propriété de M. de Lachapelle, à qui elle appartient. Le treige par lequel passaient jadis les pèlerins, existe encore; mais de ce côté, on ne voit rien, ou peu de chose, qui indique la tour devenue un hangar, dont le toit a été mis au niveau des remises adossées à la courtine contiguë. A l'in-

térieur, au contraire, on distingue parfaitement la demi-circonférence qui fait le fond du hangar. On pourrait croire tout d'abord que l'autre demi-circonférence a été démolie. Nous pensons, jusqu'à preuve du contraire, que la tour n'était point fermée du côté de la ville, comme on en a trouvé plus d'un exemple dans les fortifications gallo-romaines et même d'une époque postérieure (1). La courtine reliait chaque extrémité du demi-cercle ; mais ici les deux extrémités n'étaient point sur la même ligne et faisaient un ressaut. En entrant dans la tour on voit à droite un escalier étroit et assez difficile qui descend dans un caveau d'une superficie de dix à douze mètres carrés, où l'air et le jour ne pénètrent que par un larmier. Au fond de ce caveau d'une forme sensiblement circulaire se trouve un autel très ancien, dont la table de pierre ornée aux quatre angles et au centre de ses croix de consécration, repose sur un massif de maçonnerie. Un reste de carrelage en brique recouvre le sol. Les parois et la voûte arrondie sont enduites d'un mortier badigeonné à la chaux. L'escalier est taillé en partie dans de gros blocs de pierre blanche dont la tour est bâtie, et qui rappellent ces paroles de Grégoire de Tours décrivant notre cité : *Ses murs sont en pierre de taille jusqu'à la hauteur de vingt pieds.* (2) Tel est l'état actuel de ce monument qui porte dans nos vieilles chartes les divers noms de *Tour Saint-Bénigne*, *Tour du petit Saint-Bénigne ; Creux Saint-Bénigne*, *Châtre Saint-Bénigne*, *Chapelle de la Chartre Saint-Bénigne*, *etc.*

Avant la Révolution, la tour avait trois étages. Le caveau est resté à peu près dans l'état ancien avec son autel respecté ; le rez de chaussée, aujourd'hui devenu hangar, était depuis les temps les plus reculés converti en chapelle ; l'étage supérieur maintenant démoli contenait un dépôt d'archives. C'étaient les chevaliers de Malte qui possédaient cette tour et tout l'enclos dont elle faisait partie. Eux aussi pour remplir les charges de la donation dont nous

(1) Nous n'étudions point ici d'une manière intrinsèque le monument que nous décrivons seulement par ses apparences. Une telle étude, que nous essaierons peut-être quelque jour, serait très-intéressante, à cause de certaines particularités dont on pourrait tirer une nouvelle force en faveur de notre présent travail. Mais elle serait nécessairement incomplète dans l'état actuel des lieux. En attendant une occasion qui peut se présenter à chaque instant, nous avons dû nous borner à une étude purement traditionnelle.

(2) Murus vero illius de lapidibus quadris usque in viginti pedes — (Greg. Tur. Hist. Franc. c 19).

parlerons bientôt, devaient y entretenir le culte quotidien, que fit cesser la tourmente de 1793 et qui, malgré des intermittences plus ou moins longues, était regardé comme immémorial. C'est en suivant aussi haut que possible le fil de cette tradition que nous pourrons constater toute la vénération des peuples pour la vieille relique des premiers siècles, et la fermeté de leur foi en son authenticité.

Nous avons dit que les chevaliers de Malte en avaient la garde. Or, en 1787, la veille même de la Révolution, le procès-verbal d'une visite faite par les chevaliers de Dampierre et de Forbin-Villecomte, préposés à cet effet par le grand-prieur de Champagne, constate « le bon entretien de « de la Tour et de la Chapelle appelée Creux-Saint-Béni- « gne au fond d'une cour où conduit un passage étroit. » « Le « commandant, y est-il dit encore, doit y faire célébrer et y « fait célébrer une messe quotidienne par l'un des trois cha- « pelains de la commanderie. » Dans un autre procès-verbal d'une visite prieuriale faite en 1745 on lit ces paroles : « Nous « sommes passés dans la chapelle dédiée sous l'invocation « de saint Bénigne, située dans l'enceinte de la Comman- « derie sous une grande tour qui est au bout des bâtiments « du côté du midy. Nous avons remarqué que l'autel est « de pierre sur lequel est un marbre sacré, un devant « d'autel en bois peint et une croix aussi de bois avec son « Christ. Au fond dudit autel est une image en relief de « saint Bénigne..... Ensuite nous avons fait la visite de la « tour où est ladite chapelle, consistant en trois voûtes, la « première contenant un caveau, la seconde ladite cha- « pelle, et la troisième une chambre..... » En 1728 et en 1676 sous les commanderies de Claude et de Charles Languet de semblables visites aboutissent à la même conclusion (1). D'ailleurs la plupart des auteurs dijonnais du XVIIe et du XVIIIe siècles qui se sont occupés de nos origines religieuses font mention de la chapelle de la *Châtre Saint-Bénigne*. Chenevet, Courtépée, Legouz de Gerland, Baudot, l'abbé Fyot etc, la nomment au moins incidemment, constatent la fondation qui s'y acquitte et la tradition qui s'y rattache. Le culte s'y célèbre paisiblement sans que personne s'avise de contester les souvenirs qu'il rappelle.

(1) Arch. Départ. Commanderie de la Madeleine. Liasse 2. — Les visites prieuriales avaient lieu tous les cinq ans, et nous omettons plusieurs procès-verbaux, parce qu'ils s'expriment de la même manière et que pour abréger nous avons voulu espacer les années.



Dans la commanderie de la Madeleine se trouve « une « chapelle appelée le *Petit Saint-Bénigne*, dans une tour ou « saint Bénigne fut emprisonné, » écrit simplement le sieur Garreau au commencement du XVIIIe siècle sans songer à discuter une chose qu'on ne discutait point (1). Et quand Bernard Gonthier archidiacre du Dijonnais, prêtre de sainte et illustre mémoire, voulut en 1659, sous l'inspiration des évêques de Langres, fonder un séminaire à Dijon il demanda aux chevaliers de Malte de prêter à ses jeunes lévites *la chapelle de la châtre Saint-Bénigne*, persuadé que les continuateurs de l'apostolat du saint martyr ne pourraient puiser ailleurs de plus éloquentes leçons de zèle, d'abnégation et de dévouement.

Mais voici un fait remarquable qui prouve comment dans l'esprit de la population dijonnaise se maintenait dans toute sa vivacité, malgré le scepticisme inauguré par la Réforme, le culte de la prison de saint Bénigne. Au commencement du XVIIe siècle, il paraît par les pièces d'un procès entre le sieur Pérard, alors conseiller aux Requêtes du Parlement, et les chevaliers de la Madeleine, que la messe quotidienne fondée dans la chapelle ne se disait plus régulièrement. En effet, depuis l'année 1515 où François Ier fit construire aux chevaliers de Malte dans leur enclos une belle église, dont une partie est encore occupée par un atelier de serrurerie, ceux-ci pour leur plus grande commodité et pour avoir dans un plus vaste local une assemblée plus nombreuse, acquittaient ordinairement la fondation quotidienne dans leur nouvelle église, et se contentaient de faire célébrer à certains jours seulement le saint sacrifice dans la Tour. Des réclamations et des plaintes s'élevèrent fréquemment, mais en vain, contre le nouvel ordre de choses; lorsqu'enfin Pérard porta l'affaire devant le Parlement, rappela l'acte de fondation et finalement les chevaliers de Malte revinrent aux conditions de cette fondation comme le prouvent les quelques extraits d'inventaires prieuriaux déjà cités (2).

De 1515 à 1430 le culte fut très exactement célébré dans l'antique chapelle. C'est ce qui ressort amplement des pièces du procès Pérard qu'il serait trop long de rappeler. Du reste les chevaliers n'avaient point alors la raison qui

(1) Description du gouvernement de Bourgogne. — 2 édit. Dijon. 1733.
(2) Ibid. Liasse 5.

leur fit peu à peu transporter la pieuse fondation dans leur nouvelle église, puisqu'elle n'existait point encore. A cette époque ils étaient établis à la porte Saint Pierre, dans un lieu appelé *la Madeleine*, d'où est venu le nom de leur Commanderie. C'est de là qu'ils envoyaient très régulièrement chaque jour un de leurs chapelains célébrer la messe dans la Tour Saint-Bénigne, qui leur appartenait avec tout l'enclos adjacent depuis 1430. Mais quand après les guerres désastreuses de François Ier, on résolut de construire le gros bastion de la Trémouille à la porte Saint-Pierre, il fallut démolir les constructions de la Commanderie qui s'élevaient en cet endroit. C'est alors que les chevaliers durent s'établir dans leur propriété du centre de la ville et le roi de France, pour les dédommager, leur fit bâtir aux frais du trésor public l'église dont nous avons parlé. Toutes ces circonstances sont mentionnées dans les chartes du temps et toujours il y est reconnu que la fondation quotidienne était jusqu'alors régulièrement acquittée. D'ailleurs les populations du dehors de la ville aussi bien que celles du dedans ne l'ignoraient point et venaient en foule, surtout à certains jours, comme celui de l'invention des reliques du saint martyr, vénérer le lieu où avait souffert leur premier apôtre. Et ce fut pour eux un grand chagrin, dont Pérard se fit enfin l'écho devant le Parlement, de ne voir s'ouvrir que trop rarement les portes qui conduisaient à ce lieu sacré où tant de fois leurs pères étaient venus prier. Ce fut aussi une grande joie lorsque les chevaliers furent obligés de se rendre à leurs vœux.

Mais d'où venait aux chevaliers de Malte une propriété si belle et pleine de tant de pieux souvenirs ; et quelle est l'origine de cette obligation si stricte d'entretenir le culte dans la vieille tour ? C'est ce que nous allons exposer. Mais auparavant il nous paraît nécessaire, pour éclairer et fortifier nos preuves subséquentes, de rappeler quelques notions d'histoire dijonnaise.

Il est certain que les évêques de Langres furent bien avant le xe siècle seigneurs temporels de Dijon. C'est ce qui ressort d'un diplôme du roi Eudes en 889, où ce prince déclare qu'à l'exemple de Louis-le-Débonnaire, de Charles-le-Chauve, de Charles-le-Gros et des autres rois ses prédécesseurs, il confirme à Agrimus, évêque de Langres, la garde et la propriété tant de la cité de Langres que du

Castrum Divionense (1). Le père Jacques Vignier dans sa *Chronique de Langres* affirme que cette seigneurie temporelle remonte à Constantin. Des chartes publiques dont il ne donne pas de citation, nous apprennent, ajoute-t-il, que longtemps avant le règne de Charlemagne les évêques de Langres étaient déjà seigneurs de Dijon. (2) Il semblerait, malgré l'opinion de l'abbé Fyot dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Etienne*, qu'au moment où saint Apruncule dut se sauver la nuit par dessus les murailles du Castrum pour échapper à la colère des Bourguignons, il était dans une forteresse où il avait une certaine autorité temporelle si elle ne lui appartenait. D'ailleurs le séjour habituel à Dijon de plusieurs évêques de Langres, comme saint Urbain, saint Grégoire, saint Tétric, alors que leur siége était ailleurs, ne s'expliquerait guère autrement. En effet, à cette époque d'incursions barbares, de luttes entre peuples et princes, il était difficile aux évêques de paraître complétement neutres au milieu des conflits sanglants qui se renouvelaient à chaque heure. Aussi résidaient-ils ordinairement dans les villes fortifiées, dont ils avaient le gouvernement même temporel. A Dijon, comme dans beaucoup d'autres villes, le seigneur exerçait son autorité par l'intermédiaire de certains officiers appelés *comtes* et *vicomtes*. « On voit, dit l'abbé Fyot, qu'avant et depuis le diplôme du roi Eudes, les évêques de Langres ont établi des comtes à Dijon, que ceux-ci avaient sous eux des vicomtes qui étaient leurs lieutenants, et que ces comtes lorsqu'ils étaient présents ou les vicomtes en leur absence gouvernaient la ville, y rendaient la justice, y disposaient de la police et des armes au nom et sous l'autorité des évêques de Langres. » (3). Selon André du Chêne, Manassès Ier, de Vergy, commandant à Dijon, « en qualité « de comte sous le nom et l'autorité de l'évêque de Langres, « qui en était alors seigneur direct et propriétaire, empê- « cha que cette ville ne reçut aucune perte ni dommage « de la part des Normands, encore que toute la contrée « voisine fut ruinée jusques à l'abbaye de Bèze. » (4). Les comtes, d'abord éligibles, devinrent héréditaires. Mais l'autorité seigneuriale des évêques de Langres n'en subsista pas moins. C'est ainsi qu'au commencement du XIe siècle,

(1) Cartul. Capitul. Eccl. Ling. cité par l'abbé Fyot, Hist. de S. Etienne. Preuves N° 31.
(2) Chron. Lingon. P. 21 (ibid. cit)
(3) Hist. de l'abbaye de St-Etienne — P. 16.
(4) Hist. de Vergy — P. 35.

Létald de Baumont, comte de Dijon, étant mort sans postérité, l'évêque Brunon fit acte de seigneur en donnant le comté en fief à l'oncle de Létald, Hugues de Baumont. Celui-ci se substitua Humbert de Mailly auquel il donna Guy-le-Riche pour lieutenant sous le titre de vicomte. Une dizaine d'années après, le roi Robert obtint de l'évêque Lambert ce qu'il n'avait pu obtenir de Brunon, la remise de tous les droits temporels des évêques de Langres sur Dijon. Dès lors la comté fut abolie, mais la vicomté resta sous l'autorité du roi de France d'abord, puis des ducs de Bourgogne de la seconde race royale. La vicomté devint héréditaire comme la comté. Cependant vers la fin du XIIe siècle une partie de ses prérogatives furent transférées à la commune de Dijon nouvellement établie. Toutefois, quoiqu'exercée par les lieutenants du duc de Bourgogne, la possession de la vicomté était regardée comme un droit propre à une famille, puisque le duc Robert II en 1276, acheta par contrat de Guillaume de Pontailler, dernier vicomte de Dijon, la vicomté *dont lui et ses prédécesseurs avaient joui à la réserve de sa maison et de sa chapelle de Dijon avec leurs dépendances.* (1) Huit ans après le même duc Robert remit à la commune de Dijon tous les droits de la vicomté, et le maire de Dijon prit dès lors le titre de *Vicomte-mayeur*, qui fut porté pour la dernière fois, en 1789, par M. Moussier.

Quelle était donc cette maison, cette chapelle surtout avec ses dépendances, dont les anciens vicomtes se réservaient si soigneusement la propriété, alors que le duc Robert leur donnait en échange de leurs droits *la seigneurie et maison forte de Magny-sur-Tille?* C'était précisément la Tour Saint-Bénigne dans laquelle se trouvait la chapelle réservée par le contrat de vente. Ce lieu était le quartier de la vicomté. Là, de temps immémorial, avaient résidé les lieutenants temporels des évêques de Langres, puis des ducs de Bourgogne. Après la vente de la vicomté il s'appela le *Meix Magny*, du nom de la nouvelle seigneurie des anciens vicomtes. On l'appelait aussi le *Meix Saint-Bénigne.* Mais les seigneurs de Magny attachés à la fortune et au service de nos Ducs, occupés à guerroyer tantôt en Terre-Sainte, tantôt dans les luttes incessantes entre les princes de ce temps, abandonnèrent peu à peu le séjour favori de

(1) Perard — P. 333 et 346 — Voyez aussi l'Hist. de S. Etienne P. 16-20.

leurs ancêtres. Il paraît même qu'au commencement du xve siècle les constructions de la vicomté, sans en excepter la chapelle, étaient en fort mauvais état. C'est alors que Guy et Guillaume de Pontailler, descendants du dernier vicomte, vendirent à Jean Bonost, maître des Comptes du duc de Bourgogne, leur *meix* de Dijon au prix de 520 livres tournois. Ils y mirent une condition ; c'est que l'acquéreur ferait une fondation perpétuelle pour rétablir d'une façon régulière le culte divin, depuis longtemps négligé dans la Chapelle de la vicomté dite *Chapelle Saint-Bénigne.* « Ce présent vendage, dit le texte du contrat, nous avons « fait et faisons tant pourceque ledit messire Jean Bonost « nous a affirmé avoir ferme propos pour sa dévotion que « au plaisir de Dieu il fondera en ladite chapelle messe « cothidienne et aucuns autres suffrages..... en l'honneur « du glorieux martyr monseigneur saint Bénigne qui fut « mis en châtre en la tour de ladite chapelle, en laquelle « il fut visité et conforté par Notre-Seigneur Jésus-Christ « et ses anges..... » Cet acte est du 28 novembre 1429 (1).

L'année suivante Jean Bonost, qui n'achetait que dans un but de dévotion, donnait par un acte authentique la propriété nouvellement acquise aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem appelés ensuite Chevaliers de Rhodes puis de Malte, établis à la porte Saint-Pierre et représentés par le frère Jean de Robecourt alors commandant. « Faisons « savoir, dit l'acte de donation, à tous présents et advenir « que comme japieca en contemplant considérant et ayant « égard à la très sainte vie et passion du glorieux martyr « et confesseur monseigneur saint Bénigne, qui fut de la « sainte fraternité et compagnie du benoist saint évêque « de Hierusalem monseigneur saint Polycarpe et de ses « benoists saints frères et compagnons qui des partyes « d'Orient vindrent en plusieurs et diverses régions « preschant et manifestant la foy catholique, de laquelle foy « ils induisirent et ramenèrent le peuple qui lors était « mescréant, et que entre les autres ledit glorieux S. Bénigne « qui éstait prestre et comme bon chevalier et champion « de la foi vint en ces pays de Bourgogne preschant et ra-

(1) Arch. Dép. loco cit. Nous remercions ici M. de Lachapelle, possesseur actuel de la *Tour S. Bénigne*, de nous avoir communiqué un *Vidimus* authentique de l'acte de vente des seigneurs de Magny et de la fondation Bonost. Ce *Vidimus* notarié est du 5 avril 1545 — Mais les pièces originales sont aux archives départementales (*Commanderie de la Madeleine*).

« menant le peuple mescréant à notre dite foi, au temps « que regnait Aurelian l'empereur et Térence lors comte « de Dijon, et que ledit Aurelian estait venu au chastel de « Dijon voir les nouveaux murs qui y estaient construits « où estaient les idolles auxquelles lesdits empereur et « comte et le peuple d'illec adoraient et sacrifiaient comme « à leurs dieux, lequel Aurelian envoya quérir et fit venir « par devant lui audit chastel de Dijon monseigneur « saint Bénigne, et pourceque iceluy Aurelian ne le pust « induire ne contraindre à ce qu'il voulut adorer ne sa- « crifier à ses idolles, mais les réprouvait en approuvant « nostre dite foy chrestienne, il le fit incarcérer en une « grosse tour ronde qui estait et est enclavée dedans lesdits « murs d'Iceluy chastel de Dijon, qui depuis lors fust a esté « et encore est nommée la tour saint Bénigne, en laquelle « tour ledit Aurelian le fit souffrir plusieurs et diverses « cruels tourments et martyres....... pourquoi nous tenons « le lieu de ladite tour debvoir estre réputé très digne, et « mesmement considérant en nostre dite contemplation « que en icelle tour a une chapelle très ancienne, en « laquelle dès longtemps a ne fust desservi l'office divin « ainsi que d'ancienneté avait esté accoutumé au temps « que les vicomtes de Dijon tenaient et possédaient lesdites « tour et chapelle et les autres maisons et édifices illecques « situées et enclavées venaient en ruine et désolation icelle « tour et chapelle...... » Jean Bonost ajoute qu'il a fait des réparations auxdits édifices, qu'il transporte son droit de propriété au frère Jean de Robecourt et à ses compagnons demeurant avec lui au couvent de la Madeleine, « pour « eux y retraire en temps de guerre et pour y faire leur « chapelle maisons et hospital pour la demeurance et rési- « dence d'eux et de leurs successeurs, pour y faire et « celebrer en ladite chapelle le service divin et leur dit « hospital pour y héberger les pauvres de nostre seigneur.... « et mêmement en desservant et continuant chacun jour « perpetuellement en ladite chapelle d'icelle tour la messe « quotidienne que y avons proposé et promis de fonder.... » Plus loin nous lisons encore : « En ladite chapelle de la « châtre saint Bénigne,.... en l'honneur et réverence de « Dieu, de sa glorieuse vierge mère, et les glorieux saints « monseigneur saint Jean-Baptiste, monseigneur saint Jean « l'Evangeliste et en spécial du glorieux martyr et confes- « seur monseigneur saint Bénigne, (les chevaliers) seront

« tenus de faire dire et célébrer chacun jour cothidien-
« nement une messe, c'est à savoir le lundy des anges, le « mardy de monseigneur saint Bénigne, le mercredy des « trépassez, le jeudi du saint Esprit, le vendredi de la croix, « le samedy de nostrè dame et le dimanche de la domi- « nique, et s'il avenait que à aucuns desdits jours escheuz « feste d'apostre ou autre feste solennisée, la messe sera « dite selon l'office du jour. » Le prêtre qui dira la messe devra prier pour le fondateur, sa famille et ses amis. pour les ducs et duchesses de Bourgogne, pour les seigneurs de Magny leurs prédecesseurs et successeurs et à cet effet « après la fin de la messe qui sera dite le mercredy des « trépassez..... (il devra) dire le psalme *de profundis* et « les versets et oraisons à ce appartenans. » Plusieurs *cloches ou campanes* données par le fondateur et différentes de celles que les religieux pourront placer seront destinées uniquement à la sonnerie de la messe quotidienne, « laquelle « messe l'on commencera à dire et célébrer tantost après « l'heure que seront dites les premières messes que l'on a « accoutumé de dire et célébrer en plusieurs des églises « de Dijon.... » Le fondateur se charge encore des premières fournitures de calice, vêtements sacrés et nappes d'autel, etc, que les chevaliers devront tenir en bon état et ensuite remplacer. Après sa mort un service anniversaire avec vigiles devra être célébré perpétuellement dans ladite chapelle. Telles sont les parties les plus importantes de cette très longue pièce, véritable monument qui atteste, avec la piété de Jean Bonost, l'état de la tradition au commencement du XVe siècle concernant la Tour Saint-Bénigne.

A peine les chevaliers furent-ils en possession de leur nouvelle propriété, à peine eurent-ils commencé d'acquitter leur fondation dans la *chapelle de la châtre Saint-Bénigne*, que les religieux de l'abbaye de Saint-Etienne, en même temps curés de la paroisse Saint-Médard où se trouvait la chapelle, en conçurent de l'ombrage. Ce fut bien autre chose quand au jour de Noel 1430, les chevaliers s'avisèrent d'y faire célébrer, au lieu d'une messe basse, une grand-messe avec pain bénit, eau bénite, et d'y recevoir les offrandes des fidèles. C'étaient autant d'actes curiaux que les religieux résolurent de ne point tolérer. Ils entamèrent donc un procès contre ceux qui venaient de les troubler dans leur possession de *curés primitifs* en faisant « des actes de curé

« en une tour du château de ladite ville (de Dijon) appelée « la maison des vicomtes assise dans les confins de ladite « paroisse Saint-Médard. » Des lettres royales de *Henri roi de France et d'Angleterre* leur donnèrent raison (7 avril 1431) ; puis après opposition des chevaliers, un arrêt du conseil du même roi maintint le jugement porté par les lettres royales (1er juin 1431) (1). A l'occasion de ce procès chaque partie défendit sa cause par de longs mémoires dans le gout de l'époque, en traitant la question dès l'origine et dans ses plus minutieux détails. C'est toujours une bonne fortune que de rencontrer sur un point d'histoire de ce temps les pièces d'un procès. On est sûr d'y trouver les notions les plus complètes sur le sujet en litige. Aussi bien, pour ce qui nous occupe en ce moment, ne nous font-elles point défaut, et l'état de la tradition au commencement du XVe siècle touchant la prison de saint Bénigne nous est complétement exposée. Chose remarquable! Les deux parties sont absolument d'accord sur cette tradition. Les religieux de Saint-Etienne ne protestent que contre l'usurpation de leurs droits curiaux. Ils ne contestent pas la convenance de célébrer le culte divin dans la tour qu'ils appellent aussi, la *châtre Saint-Bénigne*. Seulement ils arguent d'une interruption très longue de ce culte autrefois régulier, pendant laquelle la messe n'a été dite qu'avec leur permission, ce qui leur vaut une possession. Du reste ils pouvaient prétendre avoir eu deux siècles auparavant l'administration et la possession au moins spirituelle de la chapelle. Un titre du commencement du XIIe siècle (2) porte en effet que l'évêque de Lyon (*sacerdos ecclesiæ Ludgunensis*) écrit à l'abbé de Citeaux et à l'archidiacre du Dijonnais que le *prieur et les chanoines* de Saint-Etienne seront rétablis en *l'administration et possession* de la chapelle du vicomte et de l'église des lépreux, dont ces religieux avaient été spoliés, si deux mandataires reconnaissent la vérité de leur plainte. Quant à la propriété desdites chapelle et église on devra attendre l'arrivée (à Lyon probablement) de l'abbé de Saint-Etienne pour traiter la question. Par un autre titre de 1226, les religieux pouvaient prouver qu'un certain prêtre du nom de Richard avait promis entre les mains de l'abbé de Saint-Etienne de ne

(1) Arch. Dép. S. Etienne- G. Liasse 80
(2) Arch. Dép. Commanderie de la Madeleine

plus célébrer sans sa permission la messe dans la chapelle du vicomte (*in capella vice comitis*) (1). Ces pièces semblent établir que du temps des vicomtes *la chapelle de la châtre Saint-Bénigne* était desservie par le clergé de Saint-Etienne. Aussi malgré les priviléges à eux octroyés par les Papes, les chevaliers de Malte durent-ils en 1517 transiger à l'amiable avec l'abbaye de Saint-Etienne, moyennant une redevance annuelle *de six blancs*, pour pouvoir célébrer chez eux des offices solennels. Quoi qu'il en soit de ces débats, dont les pièces authentiques nous fournissent tant de lumière, nous devons en rapporter ce qui alors n'était point en litige, la tradition qui était attachée à la prison de saint Bénigne. Voici quelques extraits du mémoire des frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

« Item que entre autres choses en ladite maison (de la « vicomté) a une certaine grosse tour moult ancienne en « laquelle le glorieux martyr monseigneur saint Bénigne « qui apporta la foi en Bourgogne et est appelé pour cette « raison l'apôtre de la Bourgongne fut emprisonné du « temps de l'empereur Aurélian qui était mécréant et per- « sécutait les chrétiens....

« Item que pour cette cause tantost après fut faicte « et érigée en ladite tour une chapelle pour le vicomte de « Dijon qui était seigneur de ladite maison et apparte- « nances et qui avait audit lieu de Dijon grant seigneurerie « et puissance, en l'onneur et mémoire dudit glorieux « martyr monseigneur saint Bénigne, et depuis a tousiours « ladite tour et chapelle estée tenue pour lieu très saint et « dévot et de toute ancienneté par la commune renommée.

« Item et qui plus est a tousiours icelle chapelle esté tenue « et renommée être la première et plus ancienne place « saincte et dévote fondée faicte et érigée au service de « Dieu que autre église ou chapelle que laquelle soit en « ladite ville de Dijon ne au pays d'environ par la com- « mune renommée dudit lieu et pays.

« Item et le peut on assez dire et présumer parce que « dict est et avecque ce appert bien de ladite ancienneté « reïpsa par la vision d'icelle tour et chapelle en toutes « choses et y fut anciennement paincte et historiée la vie « et légende dudit glorieux martyr monseigneur S.-Bénigne, « et qui plus est sont et apperent encore les croix ou sym-

(1) Arch. Dép. Commanderie de la Madeleine.

« boles de la dédicace ou bénédiction d'icelle église par
« quoy on la peut dire véritablement estre dédiée et
« benoiste, et pour telle a tousiours esté et encore est
« tenue et renommée notoirement.

« Item que en ladite chapelle de tout temps et ancien-
« neté les vicomtes de Dijon seigneurs de la dite maison
« ont fait chanter et célébrer et faire le service divin ainsi
« que bon leur a semblé et sont aussi venus tous prêtres
« séculiers religieux et autres chanter et célébrer messe
« quand bon leur a semblé sans contredit ou empesche-
« ment et sans le congé des dits demandeurs.

« Item et mesmement y a été chanté et célébré par les
« évesques de Langres et aussi en la présence de messire
« Charles de Poitiers à présent évesque de Langres, au
« diocèse duquel la dite ville de Dijon et chapelle est as-
« sise et située au moins à son veu et seu et desdits de-
« mandeurs notoirement.

« Item a aussi en ladite chapelle au temps passé ont été
« faictes plusieurs belles et notables processions tant par
« les religieux abbé et couvent de Saint Bénigne de Dijon
« que autres notoirement et n'en ont peu ne peuvent les
« dits demandeurs prétendre ignorance valable.

« Item et pour démontrer la dite tour et chapelle est
« lieu insigne et dévost et plaisant à Dieu, il est vrai que
« longtemps a le dit chastel de Dijon, qui estait moult
« grand et spacieux et y avait trente tours que grandes que
« quarrées fust destruit par adversaires et y eust un très
« merveilleux et terrible feu qui ardit toutes les maisons
« et édifices du dit chastel, et néanmoins la dite tour et
« chapelle dont dessus a été mention en fut préservée et
« gardée par miracle en lonneur et mémoire dudit glorieux
« monseigneur Saint Bénigne comme par les anciennes
« chroniques sera trouvé se mestier est et en est aussi
« commune renommée au dit lieu de Dijon et au pays
« d'environ. » (1).

Telle était la foi publique et la vénération qui s'attachait à la vieille relique des premiers siècles du christianisme dans notre pays. Nous avons cité plus haut des titres qui constatent la même foi au commencement du XIII[e] siècle. Malheureusement à Dijon plus qu'ailleurs, les titres plus anciens ont disparu par une cause particulière, à savoir l'effroyable in-

(1) Arch. Dép. Commanderie de la Madeleine.

cendie de 1137 qui dans quelques heures consuma la ville entière, le bourg et les faubourgs. « Il n'y eut, dit G. Paradin, « ni palais ni église qui en fut exempte, de mode que ce fut « pitié étrange de voir le landemain tous les seigneurs « bourgeois et peuple de la ville n'avoir moyen de se met- « tre à couvert. » Les remparts et les tours même, dont les larges assises et la fière attitude semblaient devoir braver les siècles, furent gravement endommagés et sur plusieurs points ruinés. Enfin abandonnant une enceinte désormais trop étroite pour contenir une population qui depuis longtemps déjà refluait au dehors, nos ducs en tracèrent une autre beaucoup plus vaste dont les derniers vestiges sont en ce moment près de disparaître. Dès lors aussi le défaut d'entretien, la nécessité de construire et mille causes diverses firent peu à peu démolir les débris du *Castrum*. Debout cependant et seule ou presque seule survivante et intacte au sein de tant de ruines resta la *Tour Saint Bénigne* gardée par le respect de nos pères, qui attribuèrent à un miracle son salut au milieu de la terrible catastrophe de 1137.

Mais si nous ne pouvons suivre plus loin au moyen de textes précis le fil de la tradition, nous pouvons y suppléer par un raisonnement dont nous espérons que l'on reconnaîtra, comme nous, toute la force. En effet, si cette tradition incontestée pendant tant de siècles ne remonte pas à l'époque même du martyre de Saint Bénigne, il faut admettre qu'elle s'est introduite à un moment quelconque de notre histoire au delà du Xe ou du XIe siècle. Remarquons cependant qu'il ne s'agit point ici d'une croyance populaire plus ou moins vacillante et précise. Les plus éminents personnages de l'Eglise et de l'Etat sont complices de la foi des peuples. Des communautés religieuses comme celles de S. Etienne et surtout celle de l'abbaye de S. Bénigne qui semblent avoir eu intérêt à détourner les fidèles au profit de leurs églises, l'acceptent et la soutiennent. Les moines de S. Bénigne en particulier, gardiens jaloux du tombeau et des reliques de notre martyr, vont en procession à la vieille tour, affirmant ainsi d'une manière éclatante la connexité de son culte avec celui du sépulcre glorieux qu'ils entourent de tant de vénération et d'amour. Ce sont avant tout les évêques de Langres qu'il faudrait accuser ou de supercherie ou d'inattention ou de défaillance ; un saint Grégoire par exemple qui, lorsque les descendants de nos

anciennes populations gallo-romaines vont en foule s'agenouiller et porter des ex-voto près du tombeau de S. Bénigne, examine le monument en archéologue et en savant, et ne lève son interdit que forcé par l'évidence du miracle (1). C'est encore un évêque de Langres qui, ne voulant point prendre sur lui de laisser vénérer des ossements rapportés d'Italie et certifiés authentiques sans pièces, en réfère à son métropolitain Amolon, et sur son conseil, les fait enterrer près des murs de l'église St-Bénigne afin de les soustraire à des honneurs peut-être immérités, et cependant de ne point les priver entièrement de ceux qui peut-être leur étaient dûs (2). Notons bien aussi que ces évêques si prudents ne pouvaient ignorer ce qui se passait dans la tour dite de la *Chatre S. Bénigne*, et ainsi accepter à la suite d'une longue prescription une tradition toute faite. Ce sont leurs lieutenants temporels qui en ont la garde. La chapelle a reçu sa consécration de leurs mains vraisemblablement, et ils y ont célébré des offices pontificaux. — On ne saurait soutenir encore que cette chapelle à l'usage des vicomtes de Dijon, dédiée primitivement à S. Bénigne, a été peu à peu gratifiée de souvenirs menteurs. Alors que les particuliers eux-mêmes rivalisaient de zèle pour construire des temples superbes et spacieux, ce n'est pas un lieu si incommode et si impropre à sa destination que les vicomtes auraient choisi pour église. Il fallait, pour qu'il en fut ainsi, que la tour eut à leurs yeux toute la valeur de la plus précieuse relique. — Nous sommes donc en droit, nous pour qui l'autorité de nos évêques est sacrée, de marcher sur leurs traces, de donner en un mot notre foi, notre respect et notre amour, à ce qu'ils nous ont au-

(1) Greg Tur. Lib. I de Glor. Mart. c. 51.

(2) Il s'agit ici de Theutbald qui eut pour chorévèque et abbé de Saint Bénigne Ingelramnus La réponse d'Amolon, évèque de Lyon, est sans date; mais le fait dont il est question dut se passer vers 844 — Deux moines étrangers venant d'Italie arrivèrent à Saint-Bénigne avec des reliques qu'ils disaient authentiques. Ingelramnus les fit placer dans l'église où bientôt eurent lieu un grand concours de peuple et des prodiges assez singuliers. Le chorévèque inquiet s'adresse à Theutbald qui, vu l'importance de l'affaire, lui enjoint de consulter le métropolitain Celui-ci répond de les enfouir « sub pariete vel circa ipsum... ut quoniam et « sancta esse discuntur aliquid eis reverentia deferatur; et quia esse « penitus nesciuntur *nequaquam rudibus populis occasio erroris et superstitionis existat.* » Il ajoute: « Vult enim omnipotens Deus nos in rebus « suis cautos esse et discretos, juxta preceptum apostoli dicentis : Omnia « probate: quod bonum est tenete; ab omni specie mala abstinete vos.» Bib. max. Patr. Ed. Lugd. t. XIV p. 330, cit. dans la nouvelle édition de la Chron. de S. Bénigne p. 97) De tels évêques étaient-ils disposés à accréditer ou à laisser accréditer une supercherie au sujet d'une tour qu'on se serait avisé de représenter comme le lieu de la prison de S. Bénigne?

torisé par leurs exemples à croire, à vénérer, à aimer. Aussi l'abbé Fyot, qui dans l'histoire de son abbaye de St-Etienne a étudié d'une manière si approfondie nos origines religieuses, n'hésite pas à affirmer que « la tradition « a toujours été que la tour qui servait de chapelle aux « anciens vicomtes dans le *Meix Magny* et qui reste en- « core aujourd'hui toute entière derrière la Commanderie « de la Madeleine est le lieu où Saint Bénigne a été empri- « sonné..... lieu par conséquent qui..... ne peut être en « assez grande vénération..... » (1).

Cette conclusion soulève une objection que nous ne voulons point fuir. Ni Aurelien, peut-on dire, ni à plus forte raison Marc-Aurèle n'ont bâti les murs de Dijon décrits par Grégoire de Tours. « Il faut renoncer à voir dans ces murs « l'œuvre d'Aurelien », dit Roget de Belloguet, dans ses *Origines Dijonnaises*, et plus loin : « les murs de Dijon sont « l'œuvre d'une population chrétienne qui n'a pu l'accom- « plir avant la fin du IVe siècle. » (2). C'est aussi l'opinion de M. Bougaud. Baudot-Lambert et Frantin sont d'un avis contraire. Celui-ci les attribue sans hésiter à Aurelien. Or, il faudrait d'abord trancher ce débat, et démontrer que les fortifications du Castrum, telles qu'elles étaient au VIIe siècle, et par conséquent la tour Saint-Bénigne furent construits par Marc-Aurèle ou Aurelien, selon que l'on désignera l'un de ces deux empereurs comme ayant fait mourir Saint Bénigne. Telle est l'objection.

Sans doute si l'on pouvait faire cette preuve, notre thèse y puiserait une force que nous ne méconnaissons point. Or, il est probable que la question, à moins d'une découverte possible de quelqu'inscription lapidaire, restera longtemps en litige. Aussi ne nous attarderons-nous pas à une discussion dont les conclusions pourraient rester incertaines. D'ailleurs nous ne pensons pas que cela soit nécessaire. En effet, nous savons par les actes de S. Bénigne que l'empereur, dont il subit la persécution, vint à Dijon en visiter les murs nouvellement construits. Si ces murs n'ont pas subsisté dans leur état primitif au delà du IVe siècle, il ne nous paraît point douteux qu'ils ont été ou réparés ou reconstruits sur les mêmes fondations. Des remparts, seraient-ils rasés par une invasion barbare, laissent toujours quelques

(1). Hist. de l'abbaye de St-Etienne, p. 204. Dijon 1696.
(2) Origines Dijonnaises, p. 113 — Bougaud. Etude historique sur S. Bénigne, p. 98 et Réponse à M Frantin-Broch. in 8, p. 8-10.

traces. C'est ainsi que des substructions de fortifications gauloises et même des fortifications presque intactes et longtemps ignorées se retrouvent aujourd'hui sur le mont Beuvray. Qu'on nous montre, ou bien qu'on nous cite un de nos historiens qui ait trouvé à Dijon, où le sol a été assez fouillé, des traces de remparts autres que ceux dont nous parlons? Et pourtant on a trouvé dans le périmètre de l'Hôtel de Ville et du Théâtre des substructions romaines probablement de la première époque du Haut-Empire. Malgré les bouleversements nombreux qui, a plusieurs reprises, ont transformé notre ville, personne ne connaît de vestiges d'autres fortifications que celles de l'ancien Castrum ou celles de la dernière enceinte de nos ducs.

Nous croyons donc pouvoir conclure que si les remparts de Marc-Aurèle ou d'Aurelien ne sont point restés dans leur état primitif, c'est, ou parce qu'ils ont été réparés d'une façon plus ou moins notable, ou que d'autres murs ont été élevés sur leurs bases. Dans le premier cas, la tour St-Bénigne, qui fait partie du périmètre de l'unique enceinte connue avant l'incendie de 1137, pourrait n'avoir été que peu ou point endommagée. Dans le second cas, elle aurait été reconstruite sur l'ancien caveau dont la voûte seule pourrait n'être point de la première bâtisse. Cela nous suffit. Réparée ou reconstruite la tour St-Bénigne est restée un lieu vénéré à cause des pieux souvenirs qui y étaient attachés, et qui remontaient jusqu'au martyre de l'apôtre de la Bourgogne.

Si l'on ajoute que, dans les murs du *Castrum* on rencontre partout des débris de statues de Dieux, de colonnes de temples, d'autels, de cyppes funéraires qui, tournés en dedans pour être soustraits aux regards, *indiquent l'ouvrage d'une population chrétienne* (1), nous répondrons encore que tout cela n'infirme en rien ce que nous venons de dire dans les deux cas seuls possibles d'une réparation ou d'une reconstruction. D'ailleurs comment admettre qu'une population chrétienne en construisant une enceinte fortifiée toute nouvelle y ait élevé une tour au-dessus d'un caveau pour

(1) L'abbé Bougaud, loc. cit — Legouz de Gerland, p. 43. Baudot-Lambert (Observ. p. 100) sont d'une opinion contraire à l'abbé Bougaud et à Roget de Belloguet. Si les chrétiens, disaient-ils, avaient détruit les monuments de l'ancien Dijon, ils l'auraient fait sans violence. On remarque pourtant toutes les traces de la violence dans les crampons arrachés, tordus, brisés. Les romains liaient les pierres de leurs monuments avec du cuivre. Or, on sait que ce métal excitait singulièrement l'avidité des barbares.

dire ou accepter en pleine paix de l'Eglise, au sein d'une organisation admirable, avec des évêques prudents, zélés et instruits, que l'apôtre de la Bourgogne a été enfermé dans cette tour? Et puis, soit dit en passant, il nous semble que les archéologues vont parfois chercher bien loin des raisons que le simple bon sens trouverait immédiatement. Une population païenne, dit-on, n'aurait point placé comme ils le sont tous les débris de monuments si nombreux dans les substructions de nos vieux murs. Et pourquoi donc? Mutilés ou brisés par une incursion barbare, pouvaient-ils et devaient-ils être utilisés autrement, à moins de les enfouir, ce qui eut été très dispendieux sans profit, ou de les casser pour en paver les routes, ce qui eut été peu respectueux. De nos jours on en aurait meublé un musée; mais alors on n'y pensait guère. D'ailleurs il fallait construire et sans doute à la hâte. De nombreux matériaux étaient là tout prêts. On les aura placés, la face retournée en dedans soit afin d'éviter une profanation, soit plutôt afin de ne pas fournir des saillants trop propices pour l'escalade. Quoi de plus naturel?

Ainsi tombe l'objection que l'on pourrait tirer de la destruction possible des murs primitifs du *Castrum Divionense*. On remarquera que dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de prendre parti pour Marc-Aurèle ou Aurelien au sujet de l'époque du martyre de S. Bénigne. Nous n'avons donc pas besoin pour notre thèse de pousser nos preuves aussi loin, ni de rouvrir une discussion, que du reste nous regardons comme singulièrement éclaircie si non tranchée, par la remarquable *Étude* de M. Bougaud.

(*A suivre la deuxième prison de Saint Bénigne*).

A. GUÉRIN.

NOTRE-DAME DE BON-ESPOIR.

LES ORIGINES DE LA PAROISSE NOTRE-DAME.

SUR le territoire de Chenôve, près du chemin qui conduit à Dijon, on voyait au siècle dernier les ruines d'une église et d'un village : l'église et le village de Saint-Jacques-des-Vignes, ou, comme on disait d'abord, Saint-Jacques-de-Trémolois.

C'était, dès le VIIIe siècle, le chef-lieu d'une communauté chrétienne. Betto, 34e évêque de Langres, en fait mention dans le rescrit par lequel il place le spirituel et le temporel de plusieurs églises sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Etienne dont la pauvreté l'avait ému (1).

Brûlé par les Normands entre 908 et 920, le village de Trémolois ne se releva jamais de ses ruines. Son église lui survécut au moins en partie; elle fut entretenue; et, au siècle dernier, le clergé de Notre-Dame s'y rendait encore chaque année, le 25 juillet, pour célébrer l'office de Saint Jacques (2).

Or, le territoire de cette paroisse s'étendait à travers les dépendances de l'abbaye de Saint-Bénigne jusqu'aux murs du Castrum dijonnais. Car les habitants de Trémolois qui, après l'invasion normande, se fixèrent sur la rive droite de Suzon, près du bourg dijonnais, se trouvaient sous la juridiction de l'abbé de Saint-Etienne et continuèrent à faire partie de la paroisse Saint-Jacques.

Dans la suite on bâtit en ce quartier une chapelle de secours. Adrien IV, en 1156 et Alexandre III, en 1172, la mentionnent parmi les dépendances de l'abbaye de Saint-Etienne, sous le nom de Notre-Dame-du-Marché et la réunissent avec la chapelle de Saint-Jacques de Trémolois, *Capellam sancti Jacobi de Tremoledo cum Capellâ Sanctæ Mariæ de foro* (3).

Mais cette chapelle, dont parlent Adrien IV et Alexandre III, n'a été construite que vers 1150, comme nous l'établirons tout-à-l'heure. D'autre part la ruine du village de Saint-Jacques remonte au moins à l'année 920. Il se serait donc écoulé plus de deux siècles pendant lesquels les habitants des rives de Suzon auraient dû faire un véritable voyage pour assister aux offices dans leur église paroissiale. Cela nous paraît pour le moins très extraordinaire. Toutefois rien n'indique qu'il y ait eu dans le quartier Notre-Dame un édifice religieux avant le XIIe siècle. Il faut

(1) *Tactus compassione miseriæ vestræ, dono a die præsente... omnia altaria et decima sancti Stephani de ratione, de villis nuncupatis Cupiaco vel Tremoledo, Nobiliaco, Neirone..* On discute sur la date de ce rescrit. Les uns s'autorisant du nombre de XXIII donné pour les années du règne de Charlemagne, négligent le qualificatif *imperatore* et adoptent la date de 791 Les autres retiennent le qualificatif et, corrigeant le nombre des années, lisent XXXIII et rapportent cette pièce à l'année 801. — On la trouvera dans Pérard

(2) Histoire de l'abbaye de Saint-Etienne, f° 268

(3) Preuves de l'histoire de l'abbaye de Saint-Etienne, n°s 162 et 180.



donc s'en tenir à la tradition qui nous présente Notre-Dame-du-Marché comme la première église de ce quartier et essayer de fixer l'époque de sa construction.

Les Almanachs de Bourgogne disent qu'elle existait déjà en 1124, mais ils ne citent aucun document à l'appui de cette affirmation. Un manuscrit de la bibliothèque de Grosbois-en-Montagne, du commencement du XVIII[e] siècle, croyons-nous, donne la date de 1150. En comparant les bulles de Callixte II en 1124 et d'Innocent II en 1139 (1) avec celles d'Adrien IV et d'Alexandre III que nous avons citées précédemment, on arrive à la même conclusion. Ces documents, en effet, font le dénombrement des églises soumises à la juridiction des abbés de Saint-Etienne. Or, les deux dernières signalent l'existence de Notre-Dame-du-Marché, tandis que les deux premières n'en font aucune mention. Cette considération, que faisait valoir l'abbé Fyot, ne nous paraît point péremptoire par elle-même. Car les bulles en question ne mentionnent pas davantage l'église de Saint-Jacques de Trémolois, et personne ne prétendra que cette omission autorise à nier son existence.

On a dit encore que si Notre-Dame-du-Marché existait auparavant, elle dut disparaître lors de l'incendie de 1137. « *La ville*, dit en effet Paradin, *fut quasi tout explanée et réduite en cendres*; *il n'y eut ni palais ni temples qui en fût exempt.* » Et nous ne sommes pas éloigné de souscrire à cette manière de voir. Car le procès-verbal de la consécration de l'église et de l'autel de Saint-Etienne, qui eut lieu en 1141, le cinq des calendes de mai, porte que le castrum fut incendié avec les églises et le bourg environnant, et qu'en dedans comme en dehors il ne restait plus guère que la trace des murailles calcinées (2).

Enfin si l'on nous objectait que Notre-Dame-du-Marché ne se trouvait ni dans le Castrum ni dans le Bourg dijonnais, nous persisterions néanmoins à placer sa construction vers le milieu du XII[e] siècle. Car, en creusant les fondations des massifs de maçonnerie qui devaient supporter les étaiements nécessaires aux reprises en sous-œuvre du por-

(1) Preuves de l'histoire de l'abbaye de Saint-Etienne, n[os] 134 et 153

(2) *Anno ab Incarnatione Domini MCXXXVII, indictione quinta decima, vigilia Apostolorum Petri et Pauli, divino judicio Castrum Divionense cum omni circum posito Burgo et Ecclesiis incensum est; et præter indicia murorum intus et extra penè ex toto complanatum.* (Preuves de l'histoire de Saint-Etienne, n° 147).

tail de l'église actuelle, on a découvert dans la travée centrale, à vingt centimètres en contre-bas de l'ancien dallage, les socles et les bases d'un jambage de la porte principale de Notre-Dame-du-Marché.

Ces débris, vraiment précieux à tous les égards, mesurent 0 m. 64 c. de hauteur sur 1 m. 05 c. de longueur et 1 m. 05 c. de largeur. Ils comprennent trois bases circulaires avec griffes d'angle et un pilastre; les tores et les gorges sont décorés de cannelures, grains de chapelet et imitation d'oves antiques. Or, toutes ces décorations, dit M. Mairet, à l'obligeance duquel nous devons ces détails, appartiennent à l'architecture de la seconde moitié du XIIe siècle (1). Nous pouvons donc en toute sécurité placer la construction de Notre-Dame-du-Marché, vers l'an 1150.

Cette chapelle romane fut placée sous le vocable de la Très Sainte Vierge; et, comme elle se trouvait dans le voisinage du marché au poisson, ou, comme on disait, du vieux marché « *in foro veteri* », elle reçut le nom de Notre-Dame-du-Marché. En dehors des raisons générales tirées de la dévotion singulière que tous les peuples chrétiens ont eue pour la Mère de Dieu, ce vocable doit, ce nous semble, s'expliquer surtout par le fait que la chapelle du marché devait abriter une statue miraculeuse nommée d'abord *Nostre-Dame-du-bòn-Rapport*, et ensuite, *Nostre-Dame-du-bon-Espoir*.

Apportée d'Orient pendant la première croisade, cette image attendit dans quelque oratoire particulier la construction du sanctuaire qui lui était destiné. Mais à peine en eut-elle pris possession qu'elle devint l'objet d'un culte chaque jour plus empressé de la part des habitants de la cité et le centre d'un pèlerinage fréquenté de toute la Bourgogne.

Notre-Dame-de-Bon-Espoir a été taillée dans un bloc de bois brun par un artiste assez inhabile. — Un connaisseur nous assure cependant qu'au point de vue artistique, elle vaut mieux que la plupart des vierges noires conservées en France. — Elle mesure 0m84 cent. de hauteur sur 0m20 cent. de largeur par le bas et 0m28 cent. aux épaules. Elle est assise dans un fauteuil et couronnée. Jadis elle tenait sur son genou gauche l'enfant Jésus accroupi, égale-

(1) Lettre particulière de M Mairet, architecte dirigeant les travaux de l'église Notre-Dame — cf. Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or (1878-1882) fo XIX.

ment couronné et bénissant. Par un vandalisme, qu'il est superflu de caractériser, l'Enfant divin a été arraché des bras de sa mère et sans doute jeté au feu durant les beaux jours de la liberté en 1793. La Vierge ne dut son salut qu'au dévouement d'une de ces nombreuses chrétiennes dont le courage fait la gloire de l'Eglise de France à cette époque néfaste (1).

C'est une opinion généralement admise que toutes les vierges noires honorées dans nos sanctuaires de France, à Marseille, au Puy, à Rocamadour, par exemple, sont d'origine orientale et ont été apportées par les croisés (2). Personne n'ignore, en effet, que nos chevaliers s'estimaient assez dédommagés de leurs dépenses et de leurs fatigues, s'ils pouvaient enrichir leurs manoirs de reliques saintes ou de pieuses images. Y a-t-il témérité d'attribuer cette origine à Notre-Dame de Bon Espoir?

Le mépartiste Gaudrillet disait en 1733 que « sa forme non seulement très imparfaite, mais très grossière fait juger qu'elle est du XIe et même du Xe siècle ». Il appuyait ce sentiment sur la ressemblance que l'on peut remarquer entre cette image et la manière dont la Sainte Vierge est représentée sur les sceaux attachés à plusieurs chartes données par les églises anciennes placées sous son patronage.

(1) Nous eussions été très heureux de publier ici le nom de cette vaillante chrétienne. Mais les personnes auxquelles nous nous sommes adressé n'ont pu nous donner que de très vagues renseignements. Dans linventaire du mobilier de l'église Notre-Dame fait le 3 janvier 1793, par François Thibaut, officier municipal, nous avons trouvé ce qui suit : « Et à l'instant, nous, commissaire susdit, ayant été informé qu'il y avait « des effets en or et argent appartenant à la ci-devant confrairie de la « chapelle dite Notre-Dame de-Bon-Espoir nous nous sommes rendus « au domicile de la demoiselle Cassière qu'on avait dit remplir les fonc- « tions de trésorière de la dite confrairie ; nous l'avons invitée à nous « remettre les effets dont il s'agit : à quoi elle nous a répondu qu'il n'exis- « tait aujourd'hui d'autres effets qu'une lampe en argent. un cœur d'ar- « gent doré et une chaine en or lesquels objets venaient de dons faits par « la dame veuve Lerode sa tante qui a fait l'établissement de ladite con- « frairie et qu'elle croyait juste de lui laisser entre les mains les mêmes « objets. Nous lui avons observé que la loi s'expliquait d'une manière si « précise à cet égard qu'il ne nous était pas possible de nous en écarter « et que lesdits objets ayant servi sans interruption à l'usage de ladite « chapelle on ne pouvait les considérer que comme en dépendant ; à quoi « la demoiselle Cassière ayant déféré..... La commission a dit qu'on lui « a déclaré qu'il y avait d'autres objets..... La demoiselle répond qu'elle « a tout vendu le reste pour subvenir aux réparations de la chapelle. » Ce procès-verbal est signé par cette demoiselle Agathe Cassière. Ne serait-ce pas elle qui aurait préservé Notre-Dame-de-Bon-Espoir ?

(Archiv. Départ., série Q. Liasse 30. cotte 9, n° 48.)

(2) C'est l'opinion de M. H. Guichené dans sa monographie de la Vierge Noire de Marseille, de M. de Senneville dans un article du *Messager de la semaine* (2 février 1878) et dans une lettre particulière qu'il a bien voulu nous écrire sur ce sujet.

Du reste, les membres du Congrès scientifique de France qui se réunirent à Dijon, en 1854, et prirent la peine de l'examiner attentivement, n'hésitèrent pas à la dire d'origine byzantine et à la faire remonter au IXe ou Xe siècle.

Nous avons eu souvent l'occasion d'examiner de nos yeux cette vénérable image, et rien ne nous serait plus facile que de la décrire. Il ne nous déplaît point cependant de laisser ce soin à deux auteurs du siècle dernier. Chacun pourra vérifier. « La forme et les traits des deux figures, dit l'abbé Chenevet, ont quelque chose de si singulier et de si contraire aux règles de l'art qu'on ne peut s'empêcher de regarder cette image comme un ouvrage des temps où la France inondée d'un déluge de Goths et de Barbares vit succéder un goût rustique aux beautés de la sculpture » (1). Ceci nous paraît tellement excessif que nous nous demandons si Chenevet, dans les quarante et quelques années qu'il fréquenta l'église Notre-Dame, a pris jamais un quart d'heure pour étudier sérieusement la statue dont il parle.

« Le bois en est si usé et si caduc, écrivait Gaudrillet en 1733, qu'il est surprenant comme elle subsiste. Assise, ajoute-t-il, sur un trône taillé dans le même bloc, la Vierge tient l'enfant Jésus sur ses genoux: le visage est très allongé et des couronnes semblables à celles que portaient les rois au Xe siècle ornent la tête de la mère et celle du fils » (2). Telle est l'image qui donna son nom à la chapelle du Vieux-Marché. Si usée et si caduque qu'elle ait paru au bon méparliste, il y a un siècle et demi, elle a traversé les orages de nos révolutions. Mutilée, il est vrai, mais plus vénérable encore, elle restera, nous l'espérons bien, le palladium de la cité qui, depuis si longtemps, l'honore de sa confiance et de ses respects.

On possède très peu de renseignements sur le premier sanctuaire de Notre-Dame-de-Bon-Espoir. Les mystères de la religion y furent célébrés; on y administra les sacrements, et, même avant 1178, cette église jouissait d'un titre paroissial. Le rescrit, par lequel Gauthier, évêque de Langres, donne à l'abbé de Saint-Etienne la charge des âmes des quatre paroisses dijonnaises, le suppose évidemment (3).

(1) Chenevet : *Les Eglises de Dijon.*
(2) Gaudrillet : *Histoire de Notre-Dame-de-Bon-Espoir.*
(3) Voici cette pièce telle que l'abbé Fyot nous l'a conservée :
« Galterus Dei gratiâ Lingonensis epûs omnibus in perpetuum. Ex injuncto nobis officio et divinæ pietatis intuitu, Ecclesiis nobis commissis quietem tranquillam procurare et earum bona et dignitates prout possu-



Et tout indique que, de fait sinon de droit, elle fut, dès son origine, substituée à l'église Saint-Jacques de Trémolois.

Elle était desservie par des chanoines réguliers de Saint-Etienne, spécialement députés à ce ministère. Fidèles aux traditions de large hospitalité qu'on pratiquait dans leur abbaye, ils ne tardèrent pas à livrer une partie de leur logement aux pauvres passants et aux pèlerins attirés par Notre-Dame du Marché (1). Insensiblement on ajouta une chambre à celle que la charité avait abandonnée; les fidèles voulurent avoir leur part dans cette bonne œuvre, et à côté du monastère de la bienheureuse Vierge Marie se trouva bientôt l'*hospitail* ou, comme on disait vulgairement l'*Oustau* de Notre-Dame. Mais la chapelle du Vieux-Marché, ne tarda pas à devenir insuffisante aux besoins de la population toujours croissante du quartier. Et il fallut songer à construire une église plus vaste et plus élégante encore (2).

(A suivre). J. Deguin.

mus canonicè tamen et justè ampliare et ampliata fovere debemus : Inde est quod dilectæ filiæ nostræ ecclesiæ B. protomartyris Stephani Divionensis et canonicorum ibi sub regula viventium utilitati perpetuæ et quieti providentes, liberam electionem Abbatis per temporum successionem concedimus. Addimus etiam quod abbas loci illius, quicumque erit curam animarum quatuor parochiarum Divionensium recipiat habeatque ab episcopo, S Mariæ videlicet, S. Michaelis, S. Medardi et S. Nicolai. Ut autem hoc inconcussum et stabile permaneat, præsenti scripto perpetuâ et tenaci vivendum memoriâ commendavimus, et sigilli nostri auctoritate confirmamus. Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini MCLXXVIII. Hujus rei testes sunt Wiardus, Magister Mormenti, Hunaudus, capellanus meus, Herembertus de Rubeo-monte, et Harduinus, Lingonenses canonici : De canonicis Ecclesiæ illius, Radulphus prior, Petrus S. Medardi, Johannes de Sarigneo, S. Mariæ Capellani : De servientibus ejusdem ecclesiæ Willelmus Ventarius, Petrus Cocus. (*Hist. de l'abbaye de Saint-Etienne*, abbé Fyot, *Preuves n° 185.*)

Nous avons trouvé aux archives départementales (Série G. 70) une copie de ces lettres coupée en deux morceaux et d'une écriture que nous croyons du XIIe ou du XIIIe siècle. Elle porte en note, écrit d'une autre main : « A l'original les lettres cy-dessus escrittes sont scellées d'un grand « scel vieulx auquel a une empreinte d'un evesque et ne sont point « signées. »

L'historien de Saint-Etienne donne ensuite deux autres pièces sans date qu'il dit tirées des autographes de Saint-Etienne (*ex autographo Stephaniensi*). Elles précisent le sens des premières. On les trouvera : *Preuves de l'histoire de Saint-Etienne n° 185 bis et 185 ter.*

(1) C'est dans un acte de 1248, daté de Chalon que Hugues, évèque de Langres fait allusion à cet usage, et c'est pour aider l'abbaye de Saint-Etienne à y rester fidèle, qu'il lui accorda l'église de Neuilly (*Ecclesiam de Nulleyo prope Fauverniacum*). Voici ce passage; il est digne d'être connu de ceux qui déclament contre les abus du passé : « *Cum igitur Ecclesia vestra, sicut pro certo didicimus, innumerosa transeuntium multitudine sit gravata, nec ad sustentationem eorum propriæ suppetant facultates ad supportationem oneris supradicti* » (Hist. de l'abbaye de Saint-Etienne, Pr n 214).

(2) Chenevet dit que Notre-Dame-du-Marché tombait en ruine. Mais il ne donne aucune preuve à l'appui de son affirmation. Le bon état de conservation des débris du portail trouvés sous le narthex de l'église actuelle la rendra peut-être plus suspecte encore.

FIXIN ET FIXEY

(Suite).

III° LE CHAPITRE DE LANGRES, SEIGNEUR DE FIXIN ET DE FIXEY

Les droits du Chapitre de Langres sur Fixin et Fixey datent du IXe siècle. Après le concile provincial de Langres, auquel avait assisté Louis-le-Débonnaire (830), et où l'on avait résolu de resserrer les liens de la discipline ecclésiastique, l'évêque Albéric entreprit de réformer les chanoines de Saint-Mammès. Il leur fit construire, à l'ombre de sa cathédrale, un cloître, où ils devaient habiter en communauté, et reprendre les exercices de la vie religieuse. L'empereur repassant à Langres en 834, fut touché du zèle du pieux évêque et des sacrifices qu'il s'était imposés. Il voulut le seconder dans son dessein. Le prélat avait travaillé à assurer la régularité spirituelle de ses clercs; le monarque se chargea de pourvoir à leurs besoins temporels. D'ailleurs, en favorisant les chanoines, Louis-le-Débonnaire avait à cœur de reconnaître, auprès d'Albéric, le succès d'une mission difficile dont l'évêque s'était acquitté au nom du roi, *tanquam missus dominicus*, dans les provinces du Midi.

Par une charte de 836, Louis le-Débonnaire abandonna au Chapitre de Saint-Mammès de Langres plusieurs terres de son domaine, entre autres la seigneurie de Fixin et de Fixey avec droit de *haute*, *moyenne et basse justice*.

Cette donation rendait les habitants de Fixin et de Fixey, « *gens de pôté.* » Elle créait à nos villages une situation toute particulière, dont les avantages furent appréciables pendant trois ou quatre siècles, mais dont les inconvénients se produisirent, dès que le Chapitre joignit à la seigneurie temporelle les droits de juridiction spirituelle.

Au début, la protection de l'Eglise met le paysan à l'abri des vexations des seigneurs laïcs. Le Chapitre use de son influence pour obtenir l'allégement des charges qui pèsent sur nos campagnes. (1) Il cède une grande partie de ses

(1) En 1452, Charles VII exempte les propriétés du chapitre de Langres dans le Dijonnais. — Archives — série G. liasse 204).

terres par emphytéose, moyennant un cens annuel; le travail se développe, s'intéresse, s'achemine à la propriété. Ce coin de terre, mal exploité d'abord, se transforme. Au XIVe siècle, Fixin et Fixey doivent être rangés parmi les communautés, où il se trouve le moins « *de feux misérables.* » (1)

Mais, quand le Chapitre acquiert le droit de dîmes, les difficultés commencent. Les chanoines déléguent leurs pouvoirs à des agents, qui sont à la fois juges et parties, et qui, trop souvent, à l'insu de leurs maîtres, abusent des administrés. De là bien des procès qui tournent au désavantage des habitants, et qui allument dans leurs cœurs une haine sourde contre les droits seigneuriaux.

Louis-le-Débonnaire, en accordant aux vénérables chanoines de Saint-Mammès la seigneurie de Fixin et de Fixey avec *haute, moyenne et basse justice*, leur conférait les droits les plus étendus. Ils pouvaient rendre la justice sur leurs terres, et connaître de tous les crimes à l'exception du crime de lèse-majesté et de certains cas spécialement réservés aux juges royaux.

Le *signe patibulaire* et le *pilier à carcan* se dressaient sur le territoire de leur seigneurie rappelant sans cesse la leçon sévère du châtiment. La crainte sert la vertu, comme l'impunité encourage le vice. Tant que la potence apparut menaçante entre Fixin et Brochon, au lieu dit *Es-Chafoulotte*, les annales n'eurent aucun crime capital à enregistrer. La plus forte condamnation, dont l'acte ait été conservé dans les archives de la commune, est celle de Jean Goujet qui, en 1754, fut condamné aux galères perpétuelles et à cinquante livres d'amende. (2)

Le Chapitre avait aussi ses prisons. « Les Seigneurs ont « le droit de tenir *féez et prisons* dans leur maison seigneu- « riale de Fixin, *pour mettre et constituer les malfaicteurs.* » (3) Le temps a respecté cette vieille demeure seigneuriale qui n'a du reste aucun caractère archéologique. On la voit près de l'Eglise avec la cave qui, pendant neuf siècles, servit « *d'ospice et de prison.* »

Le droit de justice du Chapitre s'étendait sur tout le territoire de Fixin et de Fixey, à l'exception du domaine

(1) Archives. « *Cerche des feux* » en Bourgogne, en 1375, 1378, 1387, 1391. —
(2) Archives. G. 210.
(3) Terrier du chapitre de Langres. — Archives. G. 206. —



de Trouhans, situé à Fixey. La maison et les huit journaux de terre qui le composaient faisaient partie du fief de Trouhans (1)

« Le seigneur de Trouhans, à cause du bien qu'il possède à Fixey est tenu à chacun jour, le lendemain fête de Saint Antoine patron de l'Eglise, de présenter auxdits seigneurs de Langres un homme habitant Fixey *suffisant, idoine et capable* pour exercer l'office de sergent en la dite justice. Si le seigneur de Trouhans néglige ce devoir, ou si le sergent remplit mal son office, ledit seigneur sera interpellé. » (2)

Ce privilége de participer à la nomination de l'officier de justice amena peu à peu le seigneur de Trouhans à se regarder comme co-seigneur de Fixey avec les Vénérables. Mais le Chapitre ne voulut jamais rien laisser prescrire contre ses droits, et en 1689, après de longues discussions, il fut reconnu par le parlement de Bourgogne que le Seigneur de Trouhans, qui était alors M. Bernard, conseiller au parlement, n'avait aucune juridiction sur le village, ni sur les acquisitions qu'il pourrait y faire, et que le droit de justice ne lui appartenait que sur sa maison et huit journaux de terre : ce domaine faisant partie intégrante du fief de Trouhans. (3)

D'autres droits du Chapitre sont énumérés dans le terrier: « les dits habitants de Fixin et de Fixey sont tenus de faire égandiller les mesures et jauger les tines au temps des vendanges, lequel égandillage appartient aux dits seigneurs qui, chacun an, le font exercer par leur maire ou sergent du dit Fixin, moyennant cinq deniers tournois que les dits habitants sont tenus de payer pour chaque égandillage, sans que les dits habitants puissent vendre ni recevoir avant que le dit égandillage ne soit fait, à peine d'amende.

« aucun habitant ne peut vendre du vin et tenir taverne sans auparavant avoir obtenu licence des dits seigneurs á peine d'amende, et sont tenus de payer dix deniers toutes les fois *qu'ils ôtent ou mettent l'enseigne.*

« tous bouchers ou autres étrangers non résidants auxdits Fixin et Fixey, venant vendre viande, en détail ou en

1) Maison Boudrot-Pitolet. Elle fut rebâtie vers 1750 par M. Gilles-Germain Richard de Ruffey, président honoraire à la chambre des comptes de Dijon, et élu perpétuel du roi aux Etats de Bourgogne.
(2) Archives. — G. — 209.
(3) id. — G. — 210.

gros, sont tenus d'obtenir licence des dits seigneurs, ou de leur juge maire, et de donner auxdits seigneurs ou à leur dit maire, *la langue des bêtes*, à peine d'amende.

« les habitants doivent aux dits seigneurs, à cinq ans en cinq ans, la somme de vingt-cinq livres tournois pour taille de subvention; ils ont à présent coutume de payer chaque année cent sols.

« chaque habitant tenant feu doit, chacun an, aux dits seigneurs quatre mesures d'avoine et cinq deniers tournois, au jour de la fête de Saint Remy de chaque année, pour la taille appelée *taille de feu*, à l'exception des hommes veufs et des femmes veuves qui ne doivent que moitié; et à cet effet il est fait, chaque année, par les officiers de la justice, un rôle signé d'eux et déclaré exécutoire par le juge dudit lieu.

« dans les bois qui se mettent d'autorité de justice en bans, défenses ou réserves, lesdits seigneurs prennent quatre partages, *les premiers et où bon leur semble* » (1).

Ce droit avait été contesté en 1766 aux vénérables de Langres. Mais, sur leur demande, il fut formellement confirmé par un arrêt du parlement de Bourgogne (2).

Au point de vue de la police locale, l'autorité des seigneurs s'étend à tout. On ne peut, sans leur permission, ni élever pignon sur rue, (3) ni bâtir un colombier (4). Il est défendu, sans leur autorisation, d'assembler le peuple, *même pour le jeu de quilles, le jeu d'épée, le jeu de boules à deux bâtons.* (5)

Il ne manquait au Chapitre pour compléter les prérogatives seigneuriales que le droit de lever les dîmes. Il n'eut jamais celles de Fixey qui se partageaient entre le curé de Fixey et l'abbaye de Saint Bénigne. Celles de Fixin appartenaient pour un quart au duc de Bourgogne qui l'avait concédé à titre de fief aux seigneurs de Blancey, et pour le reste à l'abbaye de Saint Etienne. En 1258, le Chapitre achète au chevalier Hugues de Blancey ce quart des dîmes

(1) Archives. — G. 206
(2) id. — G 209.
(3 Emiland Grebille, au XV[e] siècle, n'obtient le droit d'avoir pignon sur rue en face de la fontaine de Chauloix qu'à la condition de payer annuellement un septier de vin au Chapitre (Arch. G. 206 .

(4 En 1661 Messire Jean Cornudet, conseiller du roi, obtient du Chapitre la permission d'élever à Fixin un colombier *à pied*. Mais il est obligé de déclarer par un acte authentique qu'il n'entend nullement prétendre à aucun droit seigneurial.
Arch. G. 210.
(5) id G. 206.

(1); et en 1276, par l'échange dont nous avons parlé plus haut, il obtient de l'abbé de Saint Etienne, avec la juridiction spirituelle, le droit de dîmer sur Fixin.

La dîme augmentait sensiblement les revenus des chanoines. Elle consistait, dans la Côte, à prélever un seizième sur chaque récolte particulière. En 1717, la dîme du vin de Fixin fut évaluée à 24 queues (2) : Impot lourd en apparence, mais en réalité moindre que ceux qui pèsent aujourd'hui, sous un autre nom, sur le travailleur!

Pour recueillir plus facilement les dîmes, les seigneurs avaient recours au ban de vendange qui permettait de surveiller la récolte de chaque climat successivement. C'était un délit grave que d'enfreindre le ban fixé. En 1758 l'ordre de Malte qui possédait à Fixin cinq journaux de vignes prétendit avoir le privilége de vendanger à son gré. Moreau, le vigneron du Grand Prieur de Champagne, commença la vendange le jour de Saint Mathieu, sans la permission des officiers du Chapitre ni celle du vicaire de Fixin. Il fut condamné à payer dix livres (3)

Même amende est infligée en 1776 à sœur Constantine, tourrière des Carmélites, qui, au mépris des défenses portées et des protestations du sieur Fistet fermier du Chapitre, vendange les vignes du monastère avant l'ouverture du ban. (4)

Le droit de percevoir les dîmes impliquait pour le Chapitre le titre de curé primitif de Fixin et lui conférait le droit de présentation à la cure et celui de nomination du recteur d'école. Les habitants prétendaient qu'il devait contribuer à l'entretien de l'Eglise et du presbytère. Pourquoi faut-il que les Vénérables se soient si imparfaitement acquittés de ces devoirs?

Ce même Chapitre si empressé à recueillir les revenus de la seigneurie, si disposé à entreprendre de grands procès avec Cîteaux (5) ou Oigny, (6) pour une redevance arriérée, ou pour une perception de dîme, se mit peu en peine de contribuer aux dépenses du culte réclamées par

(1) Après avoir vendu ce quart de dîme au Chapitre Hugues de Blancey, offrit au Duc de lui verser la valeur de la dîme ou de lui rendre le village de Bouze près de Beaune lequel faisait partie du fief de Blancey.
Archives — Pincedé tome VII p 31.

(2) Archives — G. — 206
(3) Archives — H. — 1170.
(4) id. — G. — 206.
(5) id. — G. — 206. — Archives de la Fabrique. —
(6) id. — G. 206. — et 210.



les habitants. Au XIVe siècle, quand il fallut bâtir le clocher, pour étayer la nef de l'Eglise qui menaçait ruine, les plus lourdes charges pesèrent sur la *communauté*. En 1768, les chanoines refusèrent formellement d'entrer dans les frais de réparations urgentes de l'Eglise et du presbytère! (1)

Le grand chantre de la cathédrale de Langres avait la mission de présenter le vicaire de Fixin à la nomination de l'évêque Mais qui se préoccupait de lui assurer une situation matérielle suffisante? Sous Louis XIV, la desserte de Fixin, annexe de Brochon, ne produisait pas 100 livres de revenus, outre les droits de passion et ceux des fondations; les paroissiens furent obligés d'allouer eux-mêmes 200 livres à leur nouveau vicaire M. Sauvage (2).

Cette parcimonie contribua à rendre impopulaire le Chapitre de Langres. Les habitants en vinrent à concevoir de la défiance contre « *les gens d'Eglise* » qui leur apparaissaient, dans la personne des agents et des officiers du Chapitre, si sévères et si préoccupés des intérêts matériels. Les âmes se refroidirent et s'éloignèrent; et ce fut sans doute le point de départ des tracasseries malignes que les habitants de Fixin prodiguèrent à leurs pasteurs, et auxquelles l'archidiacre de Langres, Antoine Amat, fait allusion dans une lettre adressée en 1690, au curé de Brochon, M. Dallet: « Nous connaissons par une déjà longue expé-
« rience que les habitants de Fissin ne pouvent garder
« leurs prestres qu'ils ont pris de temps en temps, n'y en
« ayant presque aucun qui en soit sorti qui ne nous ayt
« témoigné l'impossibilité où ils estaient de vivre avec eux
« à cause de leur *mutinerie*. » (3)

Somme toute, la paroisse de Fixin eût gagné à rester sous la juridiction de Saint Etienne. De près, on s'entend mieux, et on s'aide davantage. L'accroissement des revenus du Chapitre ne profita en rien au village qui ne trouva dans ses décimateurs ni l'appui moral ni les secours spirituels qu'il devait en attendre.

Plus heureuse, au contraire, la petite paroisse de Fixey restée sous le patronage voisin de l'abbaye de Saint Bénigne! Le mouvement religieux s'y accentue. Les décimateurs s'honorent par leur générosité; le peuple aime

(1) Procès entre la communauté et le Chapitre. — La communauté est condamnée à réparer seule le presbytère. — (Arch G. 210).
(2) Arch. G. 206.
(3) Arch. — G. 601.

son église, et les pasteurs, entourés de sympathies, sont assez riches, pour pouvoir répandre la bienfaisance, et faire bénir par leur charité le Dieu qu'ils représentent.

(A suivre).

G. CHEVALLIER,
Membre correspondant de l'Académie de Dijon.

ÉTAT
DE LA PAROISSE DE PRÉCY-SOUS-THIL
LE 8 NOVEMBRE 1667.

L'ANCIEN diocèse d'Autun auquel appartenait autrefois la paroisse de Précy-sous-Thil, était divisé en quatre archidiaconés, savoir : l'archidiaconé d'Autun, celui d'Avallon, celui de Beaune et celui de Flavigny-sur-Ozerain.

Chaque archidiaconé était subdivisé en archiprêtrés plus ou moins nombreux, suivant l'étendue de l'archidiaconé lui même. Les archiprêtres devaient visiter, chaque année toutes les paroisses de leur archiprêtré, mais cette visite se faisait sans pompe et avec des pouvoirs très restreints. Les archidiacres, au contraire, ne visitaient les paroisses de leur archidiaconé que tous les quatre ans, mais ils étaient investis de pouvoirs très étendus et leur visite avait lieu avec une très grande solennité. Ordinairement l'archidiacre arrivait dans la paroisse qu'il allait visiter, accompagné de son secrétaire et de plusieurs prêtres des environs. Il se présentait au presbytère et demandait au Curé les clefs de l'Eglise, du Tabernacle, des Fonts baptismaux, de l'armoire renfermant les saintes huiles et les Registres de l'Etat religieux, etc. Il faisait sonner les cloches pendant une demi-heure, pour rassembler les habitants de la paroisse, et lorsqu'ils étaient réunis, tout le monde se transportait à l'église dont la visite était faite publiquement avec un soin scrupuleux. La visite de l'église terminée, l'archidiacre visitait toutes les chapelles situées sur le territoire de la paroisse, questionnait les paroissiens sur la conduite de leur curé, sur son zèle à administrer les sacrements, etc ; sur le maître d'école, son enseignement, sa conduite habituelle, etc. Après cela on rédigeait un procès-verbal très étendu et très détaillé de la visite qui venait d'avoir lieu ; ce procès verbal était lu hautement devant toute l'assemblée

et signé, séance tenante, par l'archidiacre visiteur, le curé de la paroisse et par trente, quarante, cinquante et même soixante paroissiens. Fait dans de pareilles conditions, le procès-verbal de visite d'une paroisse par l'archidiacre offre assurément toutes les garanties possibles et désirables d'authenticité et de véracité des faits qu'il relate.

Or en 1667, Monsieur Pierre Lallemant, chanione de la cathédrale d'Autun, archidiacre d'Avallon, ne pouvant pas faire la visite des paroisses de son archidiaconé, à cause de son grand âge et de ses infirmités, pria Monseigneur l'évêque d'Autun de déléguer un ou plusieurs prêtres pour faire la visite à sa place. Sa Grandeur nomma M. l'abbé Claude Nicolle, curé de Thoisy-la-Berchère, archiprêtre de Saulieu, pour visiter trente-neuf paroisses de l'archidiaconé d'Avallon. La feuille de pouvoir accordée à cet effet à M. Claude Nicolle curé de Thoisy-la-Berchère, archiprêtre de Saulieu, s'exprime ainsi : « Nous l'avons commis et dé- « puté, commettons et députons par les présentes pour « visiter toutes les églises paroissiales, chapelles, oratoires, « même celles qui sont dans les maisons particulières, les « hermitages et autres lieux sujets à visite, dépendant de « l'archiprêtré de Saulieu, tout ainsy comme ont accoutu- « mé les sieurs archidiacres, avec même pouvoir et auto- « rité qui lui est attribué par le droit, surtout en ce qui re- « garde le culte et le service divin, l'administration des sa- « crements, l'instruction des peuples, la vie et conduite « des curés, prestres, vicaires, etc, bénéficiers et ecclésias- « tiques, les scandales publics, etc, etc. »

Le procès-verbal de la visite de la paroisse de Précy-sous-Thil par M. Claude Nicolle, remplissant les fonctions d'archidiacre d'Avallon, est conservé dans les archives de l'évêché d'Autun ; il est daté du 8 novembre 1667 et signé : Claude Nicolle, curé de Thoisy-la-Berchère, archiprêtre de Saulieu, faisant les fonctions d'archidiacre d'Avallon ; Jean Chaloppin, vicaire de Précy, desservant la paroisse à la place du sieur Le Brun, chanoine et sous-chantre de la cathédrale de Troyes, prieur-curé de Précy, non résidant ; Jean Roneau, maître d'école de Précy, Jean Garnier, marchand ; il est encore signé de plusieurs autres habitants de la paroisse dont je n'ai pas copié les noms. Je vais citer textuellement ce que cette pièce parfaitement authentique dit, d'abord de sainte Ancille, puis de l'état de la paroisse de Précy, le 8 novembre 1667.

I. Sainte Ancille. — Monsieur Claude Nicolle commence ainsi son procès-verbal de visite: « Patron de l'église pa- « roissiale de Précy: la Très-Sainte Trinité. » A la fin de son procès-verbal il ajoute: « Il y a, à Précy, une chapelle, « séparée de l'Eglise et desdiée à Sainte *Ancille*, elle ferme « à clef. Il y a trois autels et on dit quelquefois la messe « sur deux de ces autels. Elle est fondée d'un service qui « se fait annuellement le jour de la dernière fête de Pas- « ques (le mardy); le revenu est de cinq livres et seize « boisseaux de grainne. Il y a une Confrairie establie de « temps immémorial et dite de Sainte *Ancille*. Le *mardy* « *de Pasques*, le bâtonnier donne une ausmône à chacun « des pauvres qui ont assisté à ce service, au nombre de « cinq à six cents pour l'ordinaire. Les Confrères fournis- « sent chacun un boisseau de froment et des légumes pour « cette ausmône. Les titres de la dite Chapelle ont été mis « entre les mains de Monsieur le Vicaire Général. »

Nous devons faire remarquer que le procès-verbal porte bien *Ancille* et non pas *Aucille*; en second lieu que le mot : *Ancille* se retrouve dans une autre pièce de l'an 1623 déposée aux Archives de la Côte-d'Or. Il est vrai que la présence de ce mot n'a pas empêché un annotateur de mettre en marge de cette dernière pièce, chapelle de Ste *Aucille*. — Nous n'oserions pas encore nous prononcer sur un sujet si délicat et nous pensons qu'il est bon d'attendre que des documents nouveaux viennent jeter une plus grande lumière sur cette difficulté.

II. Etat de la Paroisse de Précy-sous-Thil, le 8 novembre 1667. — 1° *Le Très-Saint Sacrement de l'Autel.* — « Le Tabernacle placé au milieu du maître-autel, est de bois pinct et doré proprement au dehors et pareillement pinct au dedans. Le Saint Sacrement repose en un cyboire d'argent doré, sur un corporal bien propre. A costé est un soleil d'argent pour exposer le Saint Sacrement, le jour de la Fête-Dieu, pendant l'Octave et le troisième dimanche de chaque mois, à cause de la Confrairie du Saint Sacrement, qui a esté establie en 1640 par le Père Bernard, capucin, avec la permission de Monsieur de Ganay, vicaire général de Monseigneur l'Evêque d'Autun. La lampe du Saint Sacrement brûle seulement pendant le temps des offices et durant l'Octave de la Fête-Dieu. Le sieur Desservant porte le Saint-Viatique aux infirmes avec le cyboire, où est le

Saint-Sacrement, parce qu'il n'y a qu'un portatif d'étain, sous un daiz et avec toutes les cérémonies accoutumées. »

2° *Les Fonts baptismaux.* — « Les Fonts baptismaux sont au bas de l'Eglise; ils sont couverts d'un linge et ferment à clef. Le bassin est d'airin et les eaux sont nettement conservées. Le sieur Desservant prend l'eau avec une coquille en fer et cette eau tombe dans un bassin placé soubs l'enfant. »

3° *Saintes huiles et Registres de l'état religieux.* — « Dans une armoire fermant à clef, au coing de l'autel, sont les vaisseaux des saintes huiles d'étain bien propres et le registre des baptêmes bien relié, chiffré et signé des parains et marennes. »

4° *Reliques.* — « Il y a un reliquaire d'argent nouvellement blanchy, dans lequel la seule tradition rapporte qu'il y a des reliques de Saint Eutrope et que l'on porte en procession. »

5° *Le Maître-Autel.* — « Le Maistre-autel est orné d'un parement de futaine à fleurs, couvert de nappes et garny de six chandeliers et d'un crucifix en bois doré. »

6° *Les Offices.* — « Les services se font exactement aux heures ordonnées et le prosne tous les dimanches et festes. Le maistre d'école, Jean Roneau, ayde à chanter. »

7° *Eglise.*— L'église est bien couverte, pavée et vitrée. »

8° *Sacristie.* — « Il y a une sacristie qui n'est pas carrelée et on met les ornements dans un coffre fermant à clef. Il y a un calice d'argent et suffisamment d'ornements bien tenus. »

9° *Cimetière.* — « Le cimetière n'est pas fermé et les jours de foire on y met quantité de bestiaux exposés en vante. Le sieur Chaloppin, vicaire amobile(*sic, pour amovible*), nous a remontré que, chaque année le jour de l'Ascension, les jeunes filles viennent danser *sur le cimetière* en un lieu où on dit estre enterrée une jeune fille qui a donné un prez à l'Eglise, *à cette condition*, ce qu'il n'a pu empêcher, nonobstant toutes les remontrances qu'il a pu faire jusqu'ici. C'est pourquoi il supplie très humblement Monseigneur l'évêque d'Autun de vouloir bien employer toute son autorité pour réformer et abolir ce désordre. »

Courtépée écrit à ce sujet : « La danse *dans le pré de la Mouille* fut abolie par arrêt en 1710. » Il est évident que l'auteur de la *Description de la Bourgogne* commet ici une erreur.

10° *Prêtre desservant.* — « La paroisse de Précy est un prieuré-cure, à la nomination de l'abbaye de Flavigny. Le prieur-curé est le sieur Le Brun, chanoine et sous-chantre de la cathédrale de Troyes ; comme il n'est pas résidant, il doit un prêtre pour desservir la paroisse. Ce prêtre est Jean Chaloppin, natif de Flavigny, âgé de 33 ans ; il dessert la paroisse de Précy depuis le 1er juin 1663, par traité avec le sieur Le Brun. Jean Chalopin a été fait prêtre par Monseigneur d'Attichy, évêque d'Autun, le 20 décembre 1659, dont nous avons vu les lettres dhument signées et l'approbation de Monsieur Saulnier, vicaire général, du 22 octobre 1666. Nous l'avons averti de se présenter le plutôt possible devant Monseigneur d'Autun pour estre approuvé de nouveau. Il fait le catéchisme tous les dimanches à midy. Il ne fréquente ni la chasse ni les cabarets, ni les jeux publics, et les paroissiens nous ont témoigné qu'il est de bonne vie et mœurs et qu'il administre dhument et promptement les sacrements tant à l'église qu'aux infirmes. Il porte la soutane en ville et la soutanelle à la campagne, va les cheveux courts et la couronne décente, etc. » En 1671, le prieur-curé non résidant était le sieur Philippe Debadier et Jean Chaloppin desservait toujours la paroisse de Précy à sa place.

Courtépée s'exprime ainsi : « Précy est un ancien prieuré de bénédictins fondé par Miles de Thil pour trois moines, dont l'un desservait Précy, l'autre Vic-sous-Thil, et le troisième Montigny..... *Les moines se sont retirés de Précy en* 1681. » Cette dernière assertion est encore certainement fausse, puisqu'en 1667 et en 1671, il n'y avait déjà plus aucun religieux à Précy ; le prieur-curé non-résidant et le vicaire, qui desservait la paroisse à sa place, étaient tous les deux des prêtres séculiers.

11° *Population.* — « Il y a dans la Paroisse soixante familles et cent quatre-vingt-dix communiants qui ont tous fait leur devoir de chrétien à Pasque dernier. »

12° *Instituteurs.* — « Le sieur Jean Roneau, le maistre d'escholle, enseigne à lire et à escripre aux enfants des deux sexes par *traité passé avec les habitants.* »

Dans le procès-verbal de sa visite du 9 novembre 1671, Claude Nicolle dit : « Le maistre d'escholle est Mathieu Ballien, agréé ces jours passés et pas encore demeurant audit lieu. »

L'instruction primaire ne date donc pas en France de

1789, puisque dans un petit village de trois cents âmes comme Précy-sous-Thil il y avait continuellement un instituteur payé par les habitants, pour instruire les enfants des deux sexes pour les années 1667 et 1671, c'est-à-dire plus d'un siècle avant la grande Révolution Française.

Les instituteurs, on le voit aussi, subissaient un contrôle régulier, sérieux, puisque les archidiacres et les archiprêtres étaient de véritables inspecteurs qui remplissaient leurs fonctions avec un zèle admirable.

J.-B. LUCOTTE,
Curé de Frolois.

MÉLANGES

I. NOTE ARCHÉOLOGIQUE SUR ESSAROIS.

L'archéologie doit être envisagée, sous un de ses principaux aspects, comme la science des questions hypothétiques, où, faute de preuves matérielles, on est conduit à décider d'un fait par diverses données plus ou moins décisives.

On peut ranger sous cette acception les doutes exprimés par M. l'abbé Morillot, à la page 58 du *Bulletin* d'histoire et d'archéologie religieuses de ce diocèse.

Il pense que les Germains envahisseurs de la Gaule vers 355 ne pouvaient guère s'être engagés dans une contrée aussi montagneuse et boisée que devait être celle où est aujourd'hui le bourg d'Essarois. M. Mignard a pu exprimer ce doute-là lui-même; cependant il existait, à l'époque de l'invasion, une voie romaine qu'il a fidèlement décrite à la page 152 des Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. III. Elle conduisait les populations gallo-romaines à cette station d'eau alors réputée, à en juger par de nombreux *ex-voto* révélateurs de diverses maladies et particulièrement celles des organes de la vue et de la génération. Or les barbares fouillaient surtout les lieux où ils soupçonnaient quelque chose à recueillir. Ceux de l'invasion de 355 ne s'en seraient sans doute pas fait faute; car, au dire d'Ammien Marcellin et de plusieurs autres historiens, le pays des Tricasses, peuplade voisine de la contrée dont on parle, fut ravagée en tous sens.

Toutefois si l'irruption des Germains dans ces lieux ne paraît pas assez plausible, on pourrait moins contester sans doute l'acte personnel ou l'influence active de saint Martin. En effet vers les vingt dernières années du IVe siècle (389 environ) de nombreux adeptes du Christianisme sous la conduite ou sous l'action de saint Martin renversaient les idoles partout où le paganisme les avait mises en honneur. Or les traces de mutilation remarquées aux sources de la cave d'Essarois, notamment celles de l'Apollon-Vindus, divinité topique et sous l'invocation de laquelle les eaux d'Essarois étaient consacrées, peuvent bien avoir cette origine ; car la popularité universelle de saint Martin par toutes les Gaules se rattache surtout à la destruction des idoles païennes.

Rien d'étonnant que l'Apollon Vindus, marbre très élégant de forme, mais divinité principale du lieu, ait été mutilé pendant que les ex-voto demeuraient intacts.

Toute station d'eau était accessible aux populations et devait particulièrement attirer l'ardent prosélytisme de saint Martin et celui de ses zélés compagnons ou imitateurs.

La voie romaine, décrite comme il a été dit, montait la rampe de *Montcroix* en face des sources de la Cave. Or, sur cette colline de Montcroix (mons Crucis) dominant la contrée dont il s'agit, le signe de la rédemption ne pouvait manquer d'être inauguré comme marque de victoire et de ralliement par ceux-là même qui venaient de renverser les idoles du paganisme dans ces mêmes lieux très fréquentés à cause de la renommée des eaux, renommée qu'attestent encore aujourd'hui les pierres sigillaires et les cachets d'oculistes romains, avec quantité de têtes maladives en pierre ou en métal, et d'organes pour la guérison desquels les eaux d'Essarois étaient fréquentées.

En soumettant à ses lecteurs cette seconde hypothèse archéologique, M. Mignard n'a pas la prétention de la leur imposer. Il pense toutefois que le bronze de Crispus ne sera plus une objection à lui faire. Il saisit avec empressement cette occasion de rendre hommage à la courtoisie avec laquelle M. l'abbé Morillot à fait appel à la science.

II. EXTRAITS HISTORIQUES DES REGISTRES DE LA PAROISSE D'IVRY

Dans l'annuaire départemental de 1865 et dans celui de 1866, M. J. Garnier, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, a publié un ensemble de notes historiques extraites des anciens registres de quelques paroisses du diocèse. Malgré leur brièveté habituelle, ces documents ne manquent pas d'importance; ils éclairent toujours l'histoire locale, et projettent souvent quelque lumière sur des événements d'un intérêt plus général.

Nous ne croyons pas, vu le petit nombre de paroisses qui figurent dans le travail du savant archiviste (1), que cette mine soit épuisée et nous ait livré tous ses trésors. Aussi avons-nous, dès le premier numéro du *Bulletin*, appelé sur ce point l'attention de nos collaborateurs. Notre appel a été entendu et nous sommes heureux d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs quelques notes que nous croyons inédites. Elles nous ont été communiquées par M. Pannetier, notaire honoraire à Précy-sous-Thil, à qui nous nous faisons un devoir d'exprimer ici toute notre gratitude.

La première de ces notes provient des registres de Cussy-la-Colonne. Elle a échappé, sans doute, à la sagacité de M. Garnier; car bien qu'il en publie un certain nombre puisées à la même source, il ne mentionne pas celle-ci; elle mérite cependant d'être relevée.

» Année 1716. — Il n'y a plus que 10 hommes et 10 femmes dans la paroisse. »

Signé: « DESBOIS. »

Les autres sont extraites des registres de la paroisse d'Ivry-en-Montagne, dont le curé était le même que celui de Cussy. Voici ces notes par ordre chronologique :

» A ceux qui ces présentes verront,

» Salut en Jésus-Christ.

» Savoir:

» Qu'en l'an 1685 du mois de novembre, l'église d'Ivry a été pavée ou carrelée et élevée d'environ 3 pieds à la diligence de Claude Desbois, curé dudit lieu qui la trouva sans

(1) Nous n'avons compté que 34 paroisses, et encore pour plusieurs d'entr'elles, M Garnier s'est contenté de signaler en les analysant les documents renfermés dans leurs registres. Nous croyons utile d'énumérer ici ces paroisses en marquant d'un astérisque, celles dont les notes n'ont pas été reproduites *in extenso*. Ce sont les communes de : Arc-sur-Tille. Baigneux*. Bèze. Chambolle. Chamesson*, Corombles*, Cussy-la-Colonne, Darcey*. Fain-lez-Moutiers*. Foissy*, Fontaine-en-Duesmois*, Fontaine-Française, Grancey, Is sur-Tille Laroche-en-Brenil*. La Villeneuve-les-Convers*, Magny-sur-Tille Maillis*. Messigny. Mirebeau, Moloy*. Moutiers-Saint-Jean*, Perrigny-sur-l'Ognon*. Pontailler, Premeaux* Rouvray, Saint-Apollinaire, Saint-Julien, Thil-Châtel. Toutry*, Val-de-Suzon, Vitteaux, et dans le supplément de 1866, Bézouotte et Tânay.

pavé ni carreau et comme une cave faisant compassion et tirant les larmes des yeux des personnes sages et craignant Dieu.

» En foi de quoi il a signé:

« Desbois. »

» Le 13 juin 1723 est venue au monde une fille d'Ibrahim, turc mahométan, capitaine de Janissaires dans l'armée ottomane et de dame Marie-Anne Jacobé, allemande de nation qui l'ont reconnue.

» Elle a été baptisée à Ivry le 18 du même mois ayant pour parrain François Bourroux, brigadier d'une troupe de cavaliers et pour marraine Anne Beugnon, veuve Bouchotte, aubergiste. »

1761.

» Cette année, l'église a été tout entière couverte en laves, il en a coûté 52 livres.

« Maupoil, curé d'Ivry. »

» La même année, la doctrine des Jésuites a été condamnée par le Parlement de Paris et le 7 du mois d'aoust une grande partie de leurs ouvrages ont été brûlés par la main du bourreau et leurs cendres jetées aux vents.

» Tous les parlements, hormis un ou deux, les ont chassés pour ainsi dire du royaume en les obligeant de se séculariser tous et a défendu de se trouver deux ou trois ensemble des soi-disant jésuites obligés encore de quitter leurs maisons et colléges. Difficulté de les remplacer. »

1777.

» Le 15 mars 1777, Madame la marquise d'Ivry fit présent à la fabrique d'Ivry d'une chasuble en étoffe d'argent et de velours.

» La fabrique, étant pauvre, ne pouvait garnir ledit ornement qu'en galon de soie jaune. Le fermier qui était un nommé X...., s'avisa d'écrire une lettre anonyme où il s'échappait sur le compte du curé qu'il accusait faussement et bêtement d'avoir publié des bancs de mariage sans en avoir été requis.

» Le curé, par considération pour le Seigneur, ne châtia que légèrement son fermier en le condamnant à 4 louis qui furent employés à acheter un galon pour ladite chasuble. »

1787.

» Cette année, il y a eu des froids excessifs. Partout des neiges de 18 pouces d'épaisseur, il y avait sur les étangs

une glace de 26 pouces d'épaisseur. Le poisson a presque tout péri dans les étangs. Les arbres ont été fracassés par le poids du verglas attaché aux branches. Les vins étaient excellents. »

1789.

» Un détachement du régiment royal est venu le 22 juin 1789 en garnison à Ivry et est reparti le 1 aoust suivant.

» Sur la fin de décembre, il est passé dans le pays une guimbarde d'argent monnayé conduite par 10 chevaux qui allait remplir les caisses des banquiers de Lyon. Cette année, on n'a presque pas fait de vin et encore celui qu'on a récolté est très mauvais. »

III. UNE LETTRE DE MGR DE BOISVILLE.

La lettre suivante adressée par Mgr de Boisville à l'archevêque de Paris en lui envoyant les lettres d'excorporation de celui qui fut le P. Lacordaire, nous a paru digne d'être conservée.

29 avril 1824.

« Pourriez-vous croire que j'aurais le courage de vous refuser ce que vous me demandez d'une manière si irrésistible et si aimable, dans un moment surtout où j'ai tant d'actions de grâces à vous rendre et lorsque j'ai le cœur plein de reconnaissance et de joie du succès d'une Mission à laquelle vous avez si généreusement contribué Je m'empresse donc, Monseigneur, de vous adresser l'excorporation que vous me demandez pour le jeune Lacordaire à qui vous voulez bien accorder une bourse dans votre séminaire Je désire qu'il se rende digne de tant de bontés, et quoique je ne le connaisse nullement, je ne doute pas qu'il ne se rende digne de votre attente, étant élevé dans une si bonne école. »

Cfr. Vie du P. Lacordaire, par M. Foisset, t. I, p. 67.)

ERRATA

Plusieurs fautes typographiques se sont glissées dans la dernière livraison du *Bulletin*; l'importance de quelques-unes nous oblige à les signaler

A la page 71, les mots : *A suivre* qui terminent l'article sur les premiers Evêques de Dijon doivent être retranchés et reportés à la page 77 après l'article sur Fixin et Fixey.

A cette même page 77, première ligne de l'article sur la tombe de Mgr d'Apchon, au lieu de : 12 mai, il faut lire : 21 mai, — et au lieu de *Auch*, il faut lire : *Paris*.

Le Directeur-Gérant, A. QUILLOT.

Dijon. — Imprimerie J. Marchand, rue Bassano, 12.

BULLETIN

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE A MIREBEAU

A quelques pas d'une grande voie romaine qui conduisait de Langres à Besançon, sur une petite éminence dominant à l'Est l'ancienne ville de Mirebeau (1), s'élevait jadis « une chappelle édiffiée en l'honneur de Dieu et de la glorieuse vierge Marye, sa Mère. » (2) — Bâtie au sommet d'un vignoble couvert d'arbres fruitiers et confiée à la garde d'un pieux ermite, elle était généralement connue sous la dénomination de Notre-Dame-des-Vignes ou de l'Ermitage. Mais son vocable primitif fut celui de *Notre-Dame-de-Recouvrance*, qu'elle avait reçu des époux Sandrin, ses fondateurs.

Le 5 février 1791, heure de dix du matin, en la salle du directoire du district de Dijon, elle fut aliénée, comme propriété nationale, sous le nom officiel de « chapelle Sandrin ou des Vignes. » Son petit douaire, d'un revenu annuel de 147 livres, comprenait alors « environ douze journaux de terres labourables, seize ouvrées de vignes et deux soitures un quart de prés. » — Le tout, y compris l'édifice, fut adjugé, moyennant la somme de 4,450 livres « à M. Gauthier, qui élut pour ami M. Emilland Bonnard, citoyen de Dijon. » (3)

Mais tout passe si rapidement en ce monde, qu'après moins d'un siècle écoulé, si on excepte le nom de l'ancienne chapelle attaché au sol même, c'est à peine s'il en reste encore quelque vague souvenir. Aussi avons-nous pensé être agréable et aux habitants de Mirebeau et à nos amis du *Bulletin archéologique* en publiant ici l'acte authentique de sa fondation. (Elle eut lieu sous le pontificat de Pie IV et le règne de François II, Claude de Lonwy, cardinal de Givry, étant évêque de Langres, et Pâris de Cirey, prieur-curé de Mirebeau.)

C'est un titre précieux que nous venons de découvrir dans les quelques liasses dont se composent nos modestes archives de paroisse. Nous nous appliquerons à le reproduire aussi fidèlement que possible. Et, en même temps qu'il présentera au lecteur le tableau à peu près exact des mœurs de l'époque, nous y verrons combien aimable était la simple et naïve piété de nos ancêtres.

(1) Au commencement du règne de Louis XIII, sa population était d'environ 2,500 habitants

(2) Archives paroissiales de Mirebeau.

(3) Archives départementales. vente des biens nationaux sur Mirebeau.

« Au nom de la saincte et indivise Trinité, du Père, du Filz et Sainct-Esprit, amen. — L'an de grâce mil cinq cens-soixante, le quatriesme jour du moys de juing, Nous Perrin Sandrin, marchant natif de Dijon, a présent demeurant a Mirebel-sur-Bèze, filz de feurent honnorable homme Jehan Sandrin lesney et Marguerite Sappel — Et Guillemette, sa femme, fille de feu honnorable Jehan Guye (probablement Guiller), de Tallemets, et Jacquette Bretin, noz père et mère mesmement — Je ladicte Guillemette, de l'auctorité et consentement dudict Sandrin, mon mary, savoir faisons a tous, principalement a noz héritiers, que présentement faisons nostre testament et ordonnance de darnère volonté, comme s'ensuyt; et révocquant par icelluy tous aultres testamentz et codicilles que nous pourrions avoir faict par ci-devant.

Premièrement ayans esgard et considérans que toutes créatures raisonnables, par la transgression et pesché de nostre premier père Adam, sont estez faictz subjectz a la mort et que l'heure dicelluy est incertaine, nous rendons et reqmandons nos âmes a Dieu nostre créateur, a la glorieuse vierge Marye, a monsieur sainct Micheil arcange, sainct Pierre, sainct Guillaume, desquelz nous portons les nons, sainctz et sainctes, anges et arcanges et généralement a toute la cour céleste de paradis, par le signe de la croix que nous faisons: *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti Jesus, amen.* Priant très-humblement nostre souverain Rédempteur, a l'heure de nostre trespas, vouloir prendre et recepvoir noz âmes, a ce qu'il plaise a nostre souverain Dieu pardonner noz faultes et noz peschés et les colloquer en son royaulme de paradis.

Item, voullons que nosdictes âmes séparées de nos dicts corps iceulx corps soient mis en terre saincte et spulture, et avant ce faire, selon que de coustume sera dict, par quatre prebtres telz qu'il plaira à nosdict héritiers, le Saultier dévotement et intelligiblement tout au long. Esquelz sera baillé pour ce à chacung cinq solz tornois pour une fois.

Item, ordonnons que pour accompagner nosdicts corps, et pour chacung de nous, le cas advenant, soyent convoquez tous lesdicts prebtres et chappellains dudict Mirebel et aultres, sy sen treuve, qui diront chacung une messe basse de *requiem*, dict en fin dicelle la Passion de nostre

Seigneur. — Il leur sera payé quatre solz tornois pour le premier chant seulement.

Item, ordonnons que douze petitz anffans orphelins des plus nécessiteulx, scavoir: six maalles et six femelles, ayant chacung une robe de bon drapt blanc en signe d'humilité, lesquelz yront par ordre tenant en leur mains chacung ung petit unceau de sire ardentte, pour l'honneur et révérance de la croix et souffraige de l'Esglise, qu'ilz sisteront à lentour de nosdictes spultures, en dévotion, lesquelz trois jours durant, en faisant le service cy après dict, ausquelz anffans demeureront lesdict habis. Leur seront administrez vivres lesdict trois jours durant, en fin desquelz sera délivré en oultre à chacung cinq deniers.

Item, avant que nosdict corps soyent extraitz de nostre maison, sera dicte et célébrée une messe en non de Jésus par le plus dévostz prebtre que lon pourra treuver où sera ouffert pain, vin et chandelles ardente, en fin de laquelle messe sera dict un libéra. Pour laquelle célébration luy sera payé trois solz, et luy demeurera ladicte offerte.

Plus, voulons nosdicts corps estre portez par nos servantz ou familiers de nostredicte maison et résidance jusques en lesglise parrochial dudict Mirebel, et iceulx inumez en nostre chapelle de sainct Micheil y fondée par les prédécesseurs et prochains parans de moy ledict Perrin Sandrin, où reposent les corps de mesdicts père et grand'mère, desquelz et de nous les âmes puissent reposer en paix esternelle.

Item, délaissons à la bonne volonté des exécuteurs de nostredict testament et noz héritiers de faire, pour nosdictes spultures, tel luminaire qu'il leur plaira.

Item, voullons et ordonnons, incontinent apprès nostre obit (décès), estre dictes et célébrées, trois jours durant, pour chacung jour trois grandes messes à nottes, a chacungne desquelles sera offert pain et vin: la première du Sainct-Esprit, la seconde du non de Jésus, et la tierce de Requiem. Pour chacunes desquelles sera payé quatre solz. — Et en oultre, chacung desdicts trois jours, dix petites messes aussi de requiem; et pour chacune d'icelle trois solz. — En fin de toutes lesquelles grandes et petites messes, les cellébrans iceulx torneront sur nosdictes spultures, feront, diront les recommandation et collectes

accoustumées; et lesdict service estans fetz, seront donnez aux povres nécessiteulx, y estans iceulx trois jours durantz, a chacung trois deniers, et jusques au nombre de cinquante pauvres. Lesquelz trois jours durant seront dictes et chantées vigilles.

Et où ne se treuveront nombre suffisant desdicts gens d'esglise pour faire lesdictes célébrations, se feront et diront le plus tost que faire se pourra consécutivement. Ordonnons aussi que tous presbres venans chantans messe en icelle esglise, iceulx trois jours durantz, pour le salut de noz âmes, leur soyt payé lesdictes messe comme dict est, quelque nombre que s'en puisse treuver.

Item, sera faict une donne aux pauvres nécessiteulx et a chacung d'eulx délivré ung pain de trois deniers tournois et ung tier de vin, de bon froment et vin peur et loyal, laquelle donne se anoncera le dimanche précédant au proosne, affin que ung chacung d'iceulx pauvres nécessiteulx en soyt adverty.

Item, le lendemain duquel an révolu, seront dictes trois grande messes a nottes, comme devant.

Item, au trantal seront dictes aultres semblables trois grandes messes sans oblier les recommandations, vigilles avec les proses en icelles messes et solempnitez accoustumées d'icelles, petites messes de requiem payées comme dessus. Et en oultre l'ausmonne de trois deniers a cinquante pauvres, comme dict est.

Item, lequel an révolu sera faict ung chante comme le premier cy devant où seront observées les mesmes solempnitez et payé comme cy dessus.

Item, sera payé a chacung marillier dudict Mirebel cinq solz, sans y comprendre les droictz pour chacun chante.

Sera payé aussy au maistre descolle dudict lieu, s'il assiste audict chante, pour chacung jour vingt deniers, et a chacung des petits clercz trois deniers.

Ordonnons aussy qu'iceulx nosdicts exécuteurs de testamentz ou héritiers paient tous les droictz accoustumés en tel cas raisonnablement tant aux curé, chapellains et procureurs de lesglise où seront inumez nosdicts corps, et qu'il n'y ayt faulte, car ainsi nous plaist.

Item, voullons et ordonnons une messe grégorienne estre dicte trante jours durantz par un religieux cordellier, en leur esglise à Dijon, le plus dévost que l'on

pourra choisir, ou aultre dévost personnaige pour ung chacung de nous, et a lusage de Romme, qu'elle soyt continuée chacung jour de dire entièrement selon que lon a de coustume faire, et y faire leurs solempnitez telles que de raison et accoustumé. Et payer et y satisfaire comme lon accordera a ceulx a qui appartient. Aussi se donnera cinq deniers tornois a la fin de ladicte messe, chacung jour, en aulmonne au nom des cinq playes de Nostre-Seigneur.

Item, voullons et ordonnons estre dicte une basse-messe tous les jours, ung an durant. Et, pour ce que lon a de coustume y offrir pain et vin, le révocquons et voullons estre convertie la valleur aux pauvres nécessiteulx a la fin de ladicte messe. Et se dira ladicte messe par un prebtre dévost.

Item, voullons estre donné a la fabricque de lesglise dudict Mirebel dix livres tornois pour l'entretenement d'icelle et confrayrie, et que lesdictes dix livres que ce soyt tant pour les dons que les confrères et conseures doibvent a ladicte confrayrie, qu'est pour chacung de nous dix livres revenant a vingt livres tornois. Et feront lesdicts procureurs leurs debvoirs, comme l'on a de coustume faire les chante pour les confrères décédez, comme dict est.

Item, voullons estre dicte une grande messe a nottes en lesglise de sainct Martin de Besouotte, ensemble six petites avec vigilles et aux mesme solempnitéz prédictes et payée comme celle cy devant, et estre donné au buffect de la paroise d'illec trante solz pour l'entretenement de ladicte esglise.

Item, voullons estre dictes trois grandes messes a nottes en l'église de Tallemect en la chappelle des feurent père et mère de moy ladicte Guillemette le plus dévotement que l'on pourra, ensemble six petites de requiem avec vigilles et icelles payer comme dessus, et estre payé a la fabricque de ladicte esglise cinquante solz pour l'entretenement d'icelle où sera faicte aulmonne de dix solz aux pauvres.

Sera payé a nos servans et servantes estans a nostre service pour lore de nostre obit et décez a chacung d'eulx cinq solz.

Et sy aulcung d'iceulx nosdits serviteurs ou servantes ont prins peyne a noz maladies et extrémitez de mort,

seront rémunérez et salariez de leur peynes et vacquations comme nosdicts exécuteurs congnoistront raisonnablement.

Item, ordonnons estre payé aux quatre chasses principales, scavoir: du Sainct-Esprit de Dijon trante solz, qui seront distribuez par le menu aux pauvres estans en la maison et hospital dudict Sainct-Esprit, et aux aultres trois chasses chacune cinq solz.

Sera dicte une grande messe a nottes et vigilles aususdicts Cordelliers a Dijon, ensemble huict petites qui seront payées comme dessus, laquelle célébration se fera incontinent apprès le premier chante cy dessus où seront donnez dix solz pour le menu aux pauvres.

Et pour le désir et bonne intention que nous avons doiz long temps de dédier a Dieu et aux pauvres ung nostre petit héritaige consistant en vigne, terre et place ensemble tenant ou lieudict en Mirehault ou aultrement en Danvailler, finaige et vinoble dudict Mirebel, prochain de la ville, nous avons proposer et délibérer, moyennant la grasse de Dieu, *de y faire construire et édiffier une chappelle en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marye, sa mère, que soyt dicte et nommée la chappelle de Nostre-Dame de Recouvrance, estant sur la sommité de la motte eslevée au milieu dudict meix et héritaige, que de présent est bastie et fort avancée.* En laquelle chappelle voulons, recommandons et ordonnons que nosdicts héritiers face dire et célébrer perpétuellement une messe en l'honneur de la Passion de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, chacune sepmaine, au jour de vendredy ou aultre jour le plus commode que sera accordé tel prebtre de dévotion chacung desdicts jours ou par terme et espace de temps que sera par iceulx choisi et appelé. Auquel prebtre sera payé pour chacune messe, tant pour luy que son coriste, trois solz quatre deniers tornois.

Plus, voullons et ordonnons que, deux fois l'an a perpétuité, il soyt faicte et distribuée aulmonne d'un pain froment, loyal et marchant, du pris de trois deniers tornois, et d'ung tier de vin, bon, peur et loyal a chacung desdicts pauvres nécessiteulx qui assisteront aux processions qui se feront, en ladicte chapelle, aux jours cy apprès déclarés.

Assavoir: au dimanche de la bénédiction des Ra-

meaulx, dict le dimanche de pasque floryes, à laquelle bénédiction de Rameaulx cy devant accoustumée faire à une croix sur le chemin et voyes commune, près de ladicte place de Mirehault où sera ladicte chappelle, nous prions instamment à messieurs les curés ou vicquaires, chappellains, procureurs fabriciens, eschevins et habitans dudict Mirebel de la translater et faire deshormais en ladicte chappelle, à plus grande louange de Dieu et dévotion du peuple.

Et l'aultre seconde aulmonne et distribution se fera au jour de feste sainct Micheil eschéant au mois de septembre, auquel jour nosdictz héritiers feront dire et célébrer dévotement, en ladicte chappelle, une grande messe à nottes, diacre et sodiacre, par les curé ou vicquaire et chappellains de ladicte esglise. Lesquel iront processionnellement doiz icelle en ladicte chappelle; et a chacune desdictes processions assisteront par ordre lesdicts pauvres nécessiteulx invocquans l'aide de Dieu pour le salut des âmes des fondateurs. Pour la descerte d'icelles messes et procession dudict jour de feste sainct Micheil oudict mois de septembre, nosdicts héritiers paieront aux susdicts curé, vicquaire et chappellains la somme de vingt solz tornois pour une fois. — Oultre nous voullons et entendons que, à chacune desdictes distribuations et aulmonne, il soyt délivré manuellement audict curé ou vicquaire deux pintes de vin et deuz pains chacun du pris de six deniers tornois; et à chacun desd. chappellains une pinte de vin et aussi ung pain de six deniers tornois; et la semblable distribuation que à chacung desd. chappellains sera faicte, chacung desdicts jours, au prebtre par lequel nosdictz héritiers feront dire et desservir ladicte messe ebdomadaire; et aussi aux maistres descolle dud. Mirebel porveheu (pourvu) toutefois qu'ilz assisteront auxsusd. processions et grandes messes et nom aultrement.

Par lequel curé ou vicquaire sera faicte une sommaire collation ou recommandation, tant à la fin de la bénédiction desdictz Rameaulx ledict dimanche de pasque flouryes que à la fin de ladicte grande messe, ledict jour de feste sainct Micheil, annonceant et faisant savoir ausdictz pauvres nécessiteulx, lors assemblez pour recepvoir ladicte aulmonne, le jour auquel se fera laultre subséquante distribuation et aulmonne, affin deulx y retrou-

ver, en les admonestant de prier Dieu pour le salut des âmes des fondateurs et dire tous à haulte voix : Dieu, pardon aux fondateurs.

Davantaige, nous voullons et ordonnons que, à chacung desd. jours, il soit distribué à chacun des procureurs et fabriciens de ladicte esglise, et aussy a chacung des eschevins de ladicte ville telle distribuation de pinte et pain que a ung desdictz chappellains, moyennant qu'ilz assisteront esdictes processions. — Nous les prions et requérons en aide avec nosdictz héritiers, pour l'administration et distribuation desdictes aulmonnes, ordre et règlement desdictz pauvres ausdictes processions, pour éviter incivilité et insolence. — Chacung desquelz nosdictz héritiers aussy assisteront et prendront telle distribuation que aulcungs desdictz chappellains et eschevins.

Et pour la surthé et assignat, et en paiement et accomplissement des choses que dessus, nous avons baillé et délaissé ledict lieu, place et territoire de Mirehault a nous appartenant, ainsi qu'il se comporte, tant en vigne, terre et buissons, selon ses confins et circuits, contenant environ deulx jornaulz emprès le cray et vigne de madame ladmirale de Brion, dame dud. Mirebel, d'une part — et ung chemin et charrière commune, d'aultre part — deboutant sur plusieurs vignes pardessoubz et par dessus a un aultre chemin — et avec ce une pièce de vigne contenant environ un jornal assise près dillec, lieudict en Danvallier, nommée la Picardotte, laquelle pièce....

(Après avoir donné le détail des vignes, terres et prés composant le petit domaine affecté a l'entretien de la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, ainsi que de leurs confins, détail trop long pour trouver place ici, le notaire Barthélemy poursuit en ces termes la rédaction du testament des époux Sandrin :)

« Oultre et pardessus, sera prinse la somme de centz livres, pour une fois, sur le plus clair de tous noz biens, pour acquérir rente au proffict d'icelle chappelle dont et dez fruictz que seront escripts, vignes et taraiges, seront faicte esdites distributions et aulmonnes jusque la quantité de trois muidz de vin et trois buchot de froment, loyal et marchant, mesure dudict Mirebel, pour lesdictes deuz dixtributions chacung an semblablement, pour sur-

venir à la paie tant de la desserte de ladicte messe hebdomadaire chacung vendredy, procession à la raison et pris cy devant ordonnée, que pour employer et convertir aux réparations et entretenement de ladicte chappelle, ornemens dautel, livres, luminaires et aultres choses servans. — Comme aussy à la nourriture et entretenement d'ung armitre, homme de bien, qui fera résidence en ladicte chappelle, tel qu'il sera choisiz et esleu par nous testateurs premièrement, et continuellement d'ung à aultre apprès nostre décez, par deux de noz plus-proches héritiers et successeurs et de chacunne part de linaige, que nous dénommons, pour les premiers apprès nostredict décez, savoir est: du costé de moy ledict Sandrin, Me Pierre Euvrard, advocat à Dijon; et du costé de je ladicte Guillemette, Jehan Guyer de Tallemet. — Et les en descendans subséquamment à perpétuité, auxquelz en avons donné gouvernement. Supplians très affectueusement lesdictz procureurs d'icelle fabricque ou eschevins dudit Mirebel y avoir le regard et soing, pour l'entretenement et accomplissement des choses susdictes, en contraindre nosdicts successeurs et tous aultres qu'il appartiendra.

Et où ledict armitre seroyt homme desglise, célébrera ladicte messe hebdomadaire. Sy non, par ung chapellain cappable et suffisant. — Duquel revenu dicelle chappelle, héritaiges, vignes et fruictz, la magistralle dénomination et que en proviendra, seront tenuz nosdictz successeurs tenementiers d'iceulx rendre compte, chacung an lung à lautre, pardevant lesdictz procureurs ou eschevins, de ce que faict par eulx en sera esté, du moings leur en feront apparoir bien et deheument (dûment), et le tout pour éviter le dépérissement de ladicte chappelle.

Et pour ce, prendront iceux procureurs, au proffict de ladicte fabricque, chacung an, le jour de feste sainct Micheil en septembre, sur le revenu d'icelle chappelle, dix solz. Réservant à nous ou à lung de nous survivant le gouvernement et proffict diceulx héritaiges par ladministration de la susdicte desserte et aulmonne, desquelz héritaiges nous nous fusmes devestuz dix jours avant le décez et trespas du survivant, pour en jouir subsécutivement par nosdictz successeurs dénommez au proffict dicelluy armitraige.

Pour lexécution duquel nostre présent testament avons nommé et estably : honnorable homme Nicolas Morelet, marchant dudit Mirebel; Bernard Chastel, marichal à Dijon — noz beaulx frères; Mes Pierre et Jehan Euvrard, noz nepveux. Et au deffault deulx : Edme Sappel et Claude Groslet, dudict Dijon, noz cousins. — Auxquelz donnons puissance de faire et accomplir icelluy nostredict testament, par le debvoir raisonnable, comme il est requis en tel cas suyvant tous droictz. Auxquelz lesdictz exécuteurs et chacung deulx exerceans ladicte charge sera donné deux escuz, pour une fois, et prins sur nostredict bien.

Dénommons pour noz vrays héritiers tous ceulx et celles qui, par droict et coustume, nous doibvent succedder. Le tout sans déroger ny préjudicier à la donnation réciproque par nous faicte lung à laultre au survivant, pour par icelluy en jouir sa vie naturelle durant seulement. Réservant à nous la faculté et puissance de au présent testament et ordonnance de dernière volonté pouvoir adjouter, corriger et diminuer, tant par forme de codicille que aultrement. — Item, promettans par noz sermens pour ce donnez corporellement aux sainctz évangilles de Dieu, etc., etc.

Faicte et passée, audict Mirebel, les an et jour que dessus, présens : discrette personne messire Jehan Housse, curé de Spoil; Françoys Aubert, curé de sainct Etienne en Bresse; honnorables hommes Lenbert Buvée, laboreur; Nicolas Quirot, Nicolas Raillard, Guyot Vernillet — tous dudict Mirebel; Jehannoz et Jacque Rouhier, frères, demeurant en la grange (ferme) de Lanblain; et Jacques Bault de Ballenesve — tesmoings à ce aspellés et requis. »

Signé et paraphé : BERTHOLOMEY.

En marge sont écrits ces trois mots, de la main du notaire Barthelemy : *Extraict par coppie.* »

C'est ainsi que prit naissance la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance. Nous venons de reproduire, aussi fidèlement que possible, l'acte de sa fondation. Mais, ne pouvant abuser de l'hospitalité du *Bulletin*, nous avons dû omettre de nombreux détails se rapportant aux vignes, terres et prés affectés à l'entretien du petit sanctuaire et à celui de son pieux gardien. Qu'il nous soit permis d'y revenir et de con-

signer brièvement ici les remarques et les observations que ce document nous a suggérées:

1° Il nous a paru que, vers la fin du seizième siècle, le territoire de Mirebeau était extraordinairement morcelé: n'oublions pas, en effet, qu'avant la guerre entre les deux Bourgognes, sa population s'élevait au chiffre d'environ 2,500 habitants. D'autre part, le domaine légué par les époux Sandrin, bien qu'il contint sept hectares au plus, ne comprenait pas moins de trente-quatre parcelles!

2° Si nous en exceptons le nom de Mirehault, qui a disparu pour faire place à celui de la Chapelle, les anciens *lieuxdits* relatés dans le testament de 1560 ont été, jusqu'à ce jour, scrupuleusement conservés. Nous le démontrerons facilement en mettant sous les yeux du lecteur les nouvelles dénominations du sol Mirebellois à la suite de celles qui les ont précédées. Il constatera qu'elles ne diffèrent entr'elles que par un léger changement d'orthographe provenant, sans doute, d'une différence de prononciation, celle d'aujourd'hui n'étant plus celle d'autrefois. Les voici donc textuellement reproduites:

La Boulère — La Boulée; Aux Ruèpes — La Rièpe; En Haultes Royes – En Hautes-Roies; La Nouhe au Prieur — La Noue au Prieur; Ou Chastellet — Au Châtelet; Sur le prey Disle — Sur le pré d'Ile; En Roche Gouthière — En Rouge-Gouttière; — Près la Croix Jolo — Près la Croix Joliot; — En la Fenotte (pas de changement); En Foullotte ou es Longes-Royes — En Follotte; En Dreulle — En Dreuil; En Barongey — En Barronger; En Préceaul — En Préciaux; En Vaulbrenay — En Vaubrenois; En Peustes – Champ à la Peute; En Lessard du boys de Blonde, du costé de la Thiellerye — Bois Blondel; Es preys des maroys oudict boys Blondet — Marais entre les deux bois; En Garard — En Garat, etc., etc.

Cette fixité de noms qu'on remarque partout, que nous avions déjà rencontrée à Beire-le-Châtel et qui a résisté à tant de bouleversements, de toute nature, mérite assurément d'attirer l'attention de l'historien et de l'archéologue; peut-être pourraient-ils y trouver matière aux plus sérieuses études. Mais il faudrait pour cela comprendre le sens primitivement attaché à ces dénominations de finage.

3° Enfin, dans l'acte de 1560, apparaissent deux familles qui ont survécu aux désastres du mois d'octobre 1636, désastres si terribles que, selon le rapport de messieurs Boudier et Buvée, « de 500 feux qui soulloient (avaient coutume) estre audict Mirebeau, ilz furent réduitz à 27, tous pauvres et misérables. » — Ces familles sont celles des Bretin et des Joly, qu'il convient naturellement de ranger parmi les plus anciennes de la localité.

Mirebeau, 1er juin 1883.

A. Bourgeois.

FIXIN ET FIXEY

(Suite).

IV° Le manoir de La Perrière.

Sur le rapide penchant de la colline, derrière l'église de Fixin, se dresse, éloigné du village, le manoir de La Perrière. Il doit son nom au voisinage d'une carrière de « faux porphyre » (1) qui appartenait autrefois au Chapitre de Langres, et d'où furent tirés les matériaux de l'église et des principales maisons de la commune.

Cette lourde habitation, flanquée, au levant, de six contreforts en saillie, semble dater du XIIIe siècle. Elle fut bâtie en deux fois. Mais nous n'oserions souscrire à l'opinion qui fait remonter la partie la plus ancienne à une époque antérieure à 1102 (2)

Le clos attenant fut donné aux religieux de Cîteaux par l'un des ducs de la première race capétienne; probablement par le duc Hugues II (1102-1142), dont le frère Henri fut moine à Cîteaux, sous le Bienheureux Albéric.

Les Cisterciens emplantèrent ce sol de pineau noir. L'exposition et le climat aidant, ils récoltèrent les meilleurs vins de la côte. Le temps n'a point altéré la valeur de ce cru. « Les vins du clos de La Perrière sont classés parmi les têtes de cuvée de la Bourgogne. Ce qui les caractérise, c'est qu'ils sont très colorés, très spiritueux, et qu'ils ont la vertu de se conserver plus longtemps qu'aucune autre espèce de vins de notre Côte-d'Or. En vieillissant ils acquièrent, comme tous les grands vins de la côte de Gevrey-Chambertin, le bouquet qui fait l'agrément des vins de Bourgogne et les place à la tête des vins du monde entier » (3).

Il eût suffi, pour exploiter ce vignoble, du pressoir et de la vaste cave qui existent encore. Les moines surent

(1) Courtépée. *Description du Duché de Bourgogne*, tome II, p. 191.
(2) *Hist. et statistique de la Vigne et des grands Vins de Bourgogne*, p. 86.
(3) *Histoire et statistique de la Vigne et des grands Vins de la Côte d'Or*, p. 87.

apprécier les conditions exceptionnelles de salubrité qu'offrait cette résidence. Ils en firent l'*hospice* ou l'infirmerie des religieux malades. C'était, il faut en convenir, un site merveilleusement choisi pour refaire l'esprit fatigué des convalescents. De la grande salle aux trois fenêtres, qui occupe la plus grande partie du bâtiment principal, la vue est magnifique: on a devant soi les villages de la côte et de la plaine; de droite à gauche, jusqu'à Dijon, le regard se repose sur la zone verdoyante du vignoble; au levant, la vue embrasse l'immense horizon que bornent, au loin, les monts Jura et les Alpes.

Cette grande salle « pavée de carreaux plombés en noir, rouge ou jaune en pointes » (1), n'est pas entièrement restée dans son état primitif. Mais les restaurations intérieures faites au siècle dernier lui ont conservé ce caractère sévère et grandiose qui était dans les traditions de l'ancienne noblesse: caractère qui n'a rien de commun avec le confortable luxueux de nos salons modernes.

A côté de la grande salle et un peu plus bas, se trouvait la chapelle où les religieux malades pouvaient célébrer ou entendre la messe. Elle n'a point été conservée. Elle dut être détournée de sa destination primitive en 1622, lorsque Messieurs de Cîteaux vendirent La Perrière à M. Jean Bouhier de Dijon.

Les Cisterciens, toujours en faveur auprès des ducs de Bourgogne, avaient obtenu le droit de justice dans leur manoir. « Au bout de la cave il y a une prison pour mettre les malfaiteurs qui feraient des excès et commettraient crimes, ou porteraient dommages auxdits Vénérables en ladite maison et pourpris de La Perrière, à cause de l'immunité et franchise d'icelle maison et pourpris; dans laquelle prison n'est mémoire d'homme que personne y ait été mis, pour le cas n'y être advenu. » (2)

On voit encore devant la maison, au soleil levant et du côté de Brochon, la base d'une tour en ruines. C'est le dernier vestige du colombier carré *à pied* que Messieurs de Cîteaux avaient pu construire comme signe de leur juridiction seigneuriale sur leur maison. Il fut démoli en partie au XVIe siècle, pendant les guerres dont

(1) Archives G., 206.
(2) Id. id.

nous aurons occasion de parler. Le temps a continué son œuvre de destruction. Il ne reste presque plus rien de ce colombier qui eut seul, à Fixin, pendant le moyen-âge, quelque caractère féodal.

Le clos de La Perrière n'était point soumis au début au droit de dîme envers le Chapitre de Langres. Le pape Innocent II (1135) avait exempté toutes les propriétés de Cîteaux de la dîme en considération des services que lui avait rendus saint Bernard pendant le schisme d'Anaclet. Malgré les protestations intéressées des moines de Cluny et spécialement de Pierre-le-Vénérable(1), Cîteaux bénéficia de ce privilége sur toutes ses terres.

Cependant à mesure que les religieux étendaient leurs propriétés sur Fixin et sur Fixey en dehors du clos de La Perrière, le Chapitre de Langres se voyait frustré du droit de dîmer sur les vignes devenues cisterciennes. En 1505, Cîteaux avait déjà 33 journaux outre La Perrière. Il était évident que le Chapitre était lésé. Aussi bien quelques-unes de ces terres nouvellement acquises étaient frappées de plusieurs cens annuels. L'exemption de la dîme servait de prétexte pour revendiquer l'affranchissement complet des fonds. Le chapitre réclama. De longs procès survinrent entre les chanoines et les Cisterciens. Deux condamnations successives contre Cîteaux (1490 et 1502) amenèrent entre les deux parties une transaction en vertu de laquelle Cîteaux paierait chaque année « *soit fertilité, soit stérilité, porte ou non-porte* », au Chapitre de Langres, seigneur et décimateur de Fixin, deux queues de vin, moyennant quoi les 33 journaux seraient « *francs et quittes* » de toute dîme et redevance. Les chanoines devaient simplement fournir les tonneaux (2).

Plus tard, la même procédure fut suivie contre Cîteaux par le prieur de Larrey et le curé de Fixey, co-décimateurs, au sujet des acquisitions faites par les Cisterciens sur Fixey. Il fut réglé que Cîteaux paierait chaque année une queue de vin à partager entre le prieur de Larrey et le curé de Fixey.

Les moines ne s'exécutèrent pas de bonne grâce. Claude Lobot, qui était alors curé de Fixey, ne put

(1) Pierre-le-Vénérable. Lettres 33, 34, 35 36 du Livre I.
(2) G. 204.

rien obtenir (1). Ce ne fut qu'en 1608, grâce aux instances de son successeur, Jean Sacconney, et du prieur de Larrey, que la queue de vin fut abandonnée aux décimateurs (2).

Le clos de La Perrière continua d'être exempt de dîme, après qu'il fut vendu, en 1622, à M. Jean Bouhier. Mais M. de Frazans l'ayant acquis, en 1712, le Chapitre de Langres prétendit avoir le droit de dîmer. Le conflit fut porté devant le Parlement qui donna gain de cause aux chanoines (3).

De M. de Frazans la propriété de La Perrière passa à M. Loppin, conseiller au Parlement de Dijon. Elle resta dans cette famille, anoblie sous le nom de Montmort, jusqu'en 1853, époque à laquelle elle fut achetée par M. Denis Serrigny, le beau-père de M. Henri Joliet, le digne propriétaire actuel.

Depuis près de sept siècles, le manoir de La Perrière domine Fixin. Il a vu, à ses pieds, le village se développer et se renouveler plusieurs fois. Les moines qui l'habitèrent ne font plus retentir cette solitude du murmure de la prière. Ils ont laissé à d'autres mains le bénéfice de leurs travaux. Mais le temps, qui a bruni ces murailles, lézardé la vieille tour du levant, semble épargner les chênes séculaires plantés par les fils du cloître. La Perrière a conservé jusqu'à ce jour ce caractère de silence, de force et d'immobilité qui s'attache aux créations cisterciennes. On dirait que les moines l'ont quittée depuis peu et qu'ils vont y rentrer demain.

V° L'Église Saint-Antoine de Fixey.

D'après la *Chronique de Saint-Bénigne* (4), il existait déjà en 902, à Fixey, un sanctuaire dédié à saint Antoine. Ce fut certainement l'un des premiers érigés en France sous ce vocable, car les reliques du saint ermite, données par l'empereur de Constantinople à Jocelin, comte du Dauphiné, ne furent rapportées en Occident qu'en

(1) G. 209.
(2) H 600.
(3) G. 209.
(4) *Chronic. St Benigni,* loc. cit.

980 (1). On trouve peu de traces du culte de saint Antoine en France avant l'an mil.

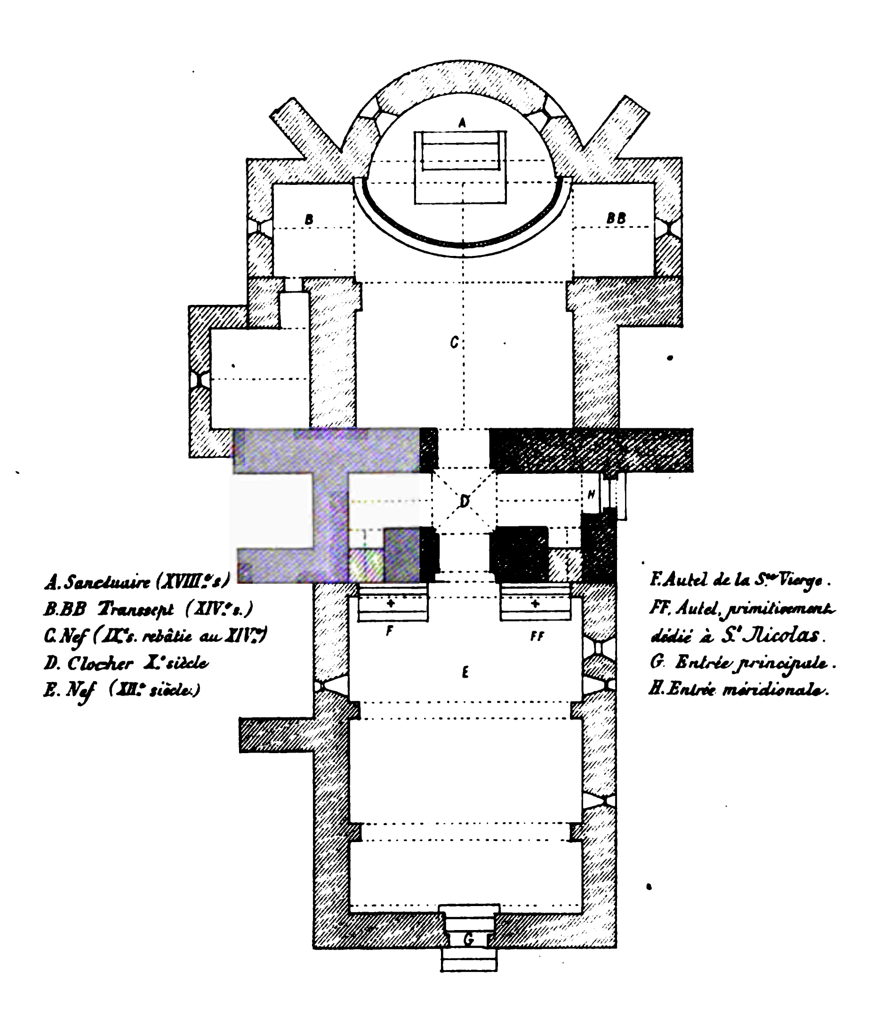
La chapelle de Fixey n'était au début qu'un modeste oratoire qui devait occuper l'espace compris actuellement entre le clocher et le pignon du sanctuaire. La tour du clocher construite avec le petit appareil, rappelle l'époque et le caractère de l'église de Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine, bâtie sur la fin du xe siècle (991). C'est la partie la plus ancienne du monument. Agrandie par parties, à la suite des siècles et selon le besoin des circonstances, l'église saint Antoine offre à l'intérieur une disposition aussi bizarre qu'incommode pour le service divin. Heureusement la silhouette extérieure se détache avec une certaine grâce, et rachète, par le coup d'œil d'ensemble, l'irrégularité du plan général.

L'oratoire primitif, éclairé par trois petites fenêtres ouvertes sur l'orient, était terminé par un mur plat contre lequel était adossé l'autel. L'entrée se trouvait sous la voûte du clocher du côté du couchant. L'enceinte étant devenue trop étroite pour la population, on construisit au xiie siècle, appuyée à la tour du clocher, la nef occidentale qui subsiste encore avec ses trois baies étroites. L'ancien oratoire fut alors réservé pour le chœur et le sanctuaire, et les fidèles durent se réfugier dans la nouvelle nef d'où ils n'entrevoyaient le prêtre officiant qu'à travers l'ouverture qui avait primitivement servi de porte d'entrée (2). De chaque côté de cette porte cintrée on érigea deux petits autels qui furent dédiés, celui de gauche à la Sainte Vierge, celui de droite à saint Nicolas d'abord, puis au xviiie siècle (1750) à sainte Ursule (3).

Plus tard, l'ancien oratoire menaçant ruine, on le releva. Il fut repris depuis le clocher. On assit sur des bases plus solides une voûte ogivale pesante dont la poussée fut amortie à l'extérieur par de lourds contreforts. On maintint l'autel à la place primitive, et l'on ménagea de chaque côté un petit renfoncement surmonté d'une voûte plein-cintre et éclairé par une fenêtre

(1) Bollandus, 17 janvier. *Hist litt.*, tom. XII, p. 432.
(2) L'église de Brochon a presque la même disposition intérieure que celle de Fixey.
(3) Ce changement dut s'opérer à l'époque où la paroisse de Fixey obtint les reliques de sainte Ursule qu'on a pu préserver pendant la révolution.

EGLISE DE FIXEY



Echelle au $\frac{1}{200}$: 0.005 pour mètre

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

A. GERIN, DIJON

pour établir à droite de l'autel le lutrin, et à gauche le siége de l'officiant.

Cette disposition dura plusieurs siècles. Vers 1720, on enfonça le mur droit du levant pour agrandir encore l'église en formant ce demi-cercle voûté qu'occupe actuellement le sanctuaire. Grâce à cette dernière modification, la partie orientale de l'église Saint Antoine se rapproche davantage des exigences liturgiques; elle forme la croix latine et rappelle, par les deux baies surmontées de la rosace du pignon, le symbolisme si rigoureusement exprimé dans les édifices religieux du moyen-âge.

Telle est l'église de Fixey. On peut distinguer plusieurs époques dans sa construction. La tour du clocher est du xe siècle, la nef occidentale du xiie, et le reste aurait été rebâti vers le xiiie ou xive sauf le sanctuaire qui date du commencement du siècle dernier (1).

L'enceinte générale paraît vaste aujourd'hui pour la population décroissante du village. Mais elle fut pendant des siècles trop étroite pour contenir la foule empressée qui affluait, chaque année, au jour de l'Ascension (2), choisi par les Antonins pour leur fête principale.

Dès le xiie siècle, le culte de saint Antoine avait pris une rapide extension. C'était le temps où les seigneurs du Val Saint-Julien fondaient à Norges la commanderie de l'ordre de Saint-Antoine qui devait plus tard attirer les faveurs des ducs de Bourgogne (3) et préluder à la fondation de tant d'autres maisons hospitalières.

Mais c'est surtout à partir du xvie siècle que se multiplient les chapelles placées sous le vocable du saint ermite et que son culte devient populaire (4).

(1) Archives — Série H, liasse 62.

(2) A Norges, cette fête de saint Antoine, au jour de l'Ascension, avait dégénéré en une fête toute mondaine. On peut en juger par le récit de Courtépée (tome II, page 226 du *Duché de Bourgogne*).

(3) Philippe-le-Hardi offrait chaque année à l'hôpital de Norges autant de porcs qu'il avait de princes dans sa maison.

(4) Il y avait dans l'église des Chartreux, fondée en 1386 par Philippe-le-Hardi, une chapelle dédiée à saint Antoine qui était « *l'oratoire des duchesses* » où elles entendaient la messe et communiaient ».

A la même époque, l'église Saint Pierre de Dijon ayant reçu un ossement d'un doigt de saint Antoine, cette relique donna lieu à l'établissement d'une confrérie célèbre dont faisaient partie les ducs et duchesses de Bourgogne.

En 1434, les bouchers de Notre-Dame de Dijon construisent à leurs frais la chapelle Saint-Antoine.

En 1550, Antoine de Sarcey fonde sous le même vocable une chapelle à Savigny-sous-Mâlain.

En 1664, Elisabeth Tapin, veuve de l'avocat Guillier, fonde à la Sainte-Chapelle un autel dédié à saint Antoine.

En 1750, fondation analogue faite dans l'église de Saint-Philibert par M. le président Bouchin de Grandmont, etc., etc.

Fixey dut à l'ancienneté de son sanctuaire d'être regardé comme le berceau de cette dévotion. Chaque année on y accourait le 17 janvier et le jour de l'Ascension.

Le mouvement était si grand qu'en 1673, le pape Clément X, vaincu par les instances de l'évêque de Langres, concéda le privilége d'une indulgence plénière à tous les fidèles qui, confessés et communiés, visiteraient l'église de Fixey le jour de la fête de l'Ascension (1).

Ce pèlerinage populaire dura jusqu'à la révolution. Il a cessé depuis. Mais les habitants conservèrent l'usage de célébrer l'Ascension comme leur fête principale jusqu'à l'époque où ils furent annexés à Fixin.

Après la réunion des deux paroisses, Fixin et Fixey fêtèrent ensemble l'Ascension, au détriment du culte de saint Martin. Mais que peut-on contre les vieilles traditions? Saint Martin « *bouillant* », du 4 juillet, a repris ses droits d'antique patron de Fixin, et Fixey, privé de son pèlerinage, n'a plus d'autre solennité que la fête de saint Antoine, le 17 janvier.

La piété des fidèles, qui s'était plue à enrichir l'église de Fixey, ne s'était pas montrée moins généreuse envers les pasteurs de la paroisse. Le presbytère possédait environ douze journaux soit de terres, soit de vignes, dont les revenus formaient, avec la moitié des dîmes et les honoraires de plusieurs fondations (2), une riche prébende pour le curé de Fixey.

(1) Bref du pape Clément X dont l'original est conservé dans les archives de la fabrique.

(2) 1606. Denise Champy fonde quatre messes basses par la donation de plusieurs pièces de vignes à la fabrique.

1651. Fondation d'une grand'messe, *libera et vigiles* pour le 16 octobre, par Chrestien Gros.

1676. Fondation de douze messes par an pour demoiselle Nicolle Maussant, moyennant une rente de six livres payée par Jérôme Javelier.

1699 Fondation par Philibert Siredey, marchand à Fixey, de trois anniversaires avec trois grand'messes, la première le 20 juillet, fête de sainte Marguerite ; la deuxième le 25 juin, lendemain de saint Jean-Baptiste : la troisième le 6 mai, fête de saint Jean-devant la-Porte-Latine, moyennant six livres payables annuellement le 20 juillet.

1705. Antoine Derepas, (le même qui a élevé la croix qui se trouve à la jonction des deux chemins à *la Cocarde*), manouvrier à Fixey, lègue à la fabrique cent livres pour fonder deux messes basses, l'une le 6 janvier, l'autre le 16 janvier, veille de saint Antoine, pour le repos de son âme.

1711 Denise Bourgeot fonde à Fixey une messe basse moyennant une demi-ouvrée de vigne donnée à la fabrique.

1719. Charles Lamblin fonde une messe basse.

1720 Deux messes basses fondées par Nicolas Dupray.

1740. Nicolas Béguin, bourgeois à Dijon, fonde vingt messes basses moyennant une rente perpétuelle de vingt livres.

(Archives de la fabrique.)

Le titre d'église paroissiale avait été donné au sanctuaire de saint Antoine dès le xe siècle.

Pourquoi ne pouvons-nous pas retrouver au moins le nom des prêtres qui en furent les premiers pasteurs? Le ciel seul semble avoir conservé leur mémoire. Parmi ceux qui ont échappé à l'oubli, trois méritent une mention spéciale, MM. Blanchard, Béguin et Siredey (1).

M. Blanchard administra la paroisse de Fixey pendant vingt-huit ans. C'est lui qui établit la confrérie du Saint-Sacrement qui subsista jusqu'en 1860, et qui obtint de l'évêque de Langres « la permission de porter le « Saint-Sacrement processionnellement hors de l'église » une fois par mois et quand le temps le permettra » (2). Il travailla beaucoup à populariser le culte de saint Antoine, et c'est grâce à ses démarches persévérantes que l'évêché de Langres consentit à solliciter le bref de Clément X.

M. Béguin dépassa les années de M. Blanchard. Il fut trente-neuf ans curé de Fixey. Homme d'une rare prudence et d'une charité inépuisable, il a laissé une mémoire vénérée. Son corps repose dans l'église de Fixey, au pied de cet autel « *où le vit officier tant de fois le peuple qui le chérissait.* » (3)

M. Siredey, qui succéda à M. Béguin, est également inhumé dans l'église Saint-Antoine. Natif de Fixey, élève

(1) .... Adam. 1464. — Claude Lobot, 1601. — Sacconney, 1611. — Pacotte, 1626 — Claude Pasquier, 1648. — Jean Loysel, 1651. — Pierre Mony, 1662. — Blanchard, 1670. — Aiguillon, 1698. — Pellin, vicaire, 1698. — Desbordes, vicaire, 1701. — Béguin, 1701. — Siredey, 1739. — Delmasse, 1744. — Charrier 1785.
(Archives de la fabrique)

(2) Archives de la fabrique.

(3) « Cejourd'hui quatorze du mois de décembre mil sept cent trente-neuf, messire Jean Béguin. très honoré prêtre et curé de Fixey depuis quarante ans. est mort après avoir reçu tous les sacrements et avoir desservi sa paroisse le long espace de ce temps avec édification de tous les prêtres et habitants de la côte qui l'ont regretté et regrettent encore ... » (Registre paroissial.)

Sur sa tombe on a gravé cette épitaphe :

« Hic dormit
« amicus et pastor
« Joannes Beguin.
« Hanc quam vivens per triginta et novem annos
« sanctè rexit ecclesiam,
« piis reditibus auxit. Moriens, valete et orate pro eo
« qui pro vobis toties hac in arâ
« supremum numen exoravit
« Obiit die XIV Decembris
« anno reparatæ salutis
« M D. C. C. XXXIX. ætatis vero suæ
« LXXI.
« Requiescat in pace. »

de M. Béguin, il avait obtenu de recueillir sa succession spirituelle. Il avait les vertus de son maître et pouvait continuer son œuvre de charité et d'édification. Jeune encore, la mort l'arrêta après un ministère de cinq ans.

Après la révolution, la paroisse de Fixey devint l'annexe de Couchey et le demeura jusqu'en 1861. Fixin, qui dépendait de Brochon, fut à la même époque érigé en succursale et reçut Fixey pour annexe.

Aujourd'hui le sanctuaire de saint Antoine n'est plus qu'une simple chapelle de secours. Le presbytère voisin a cessé d'être l'asile solitaire du pasteur. Une fois la semaine, le curé de Fixin vient dire une messe basse dans la vieille église (1). La fête de saint Antoine n'attire plus, le 17 janvier, qu'une partie de la population.

Toutefois, les combinaisons administratives n'ont pu altérer d'attachants souvenirs. Fixey a conservé son antique cimetière, et tant que la cendre des aïeux reposera à l'ombre du « *petit* » clocher, le sanctuaire de saint Antoine ne saurait être délaissé !

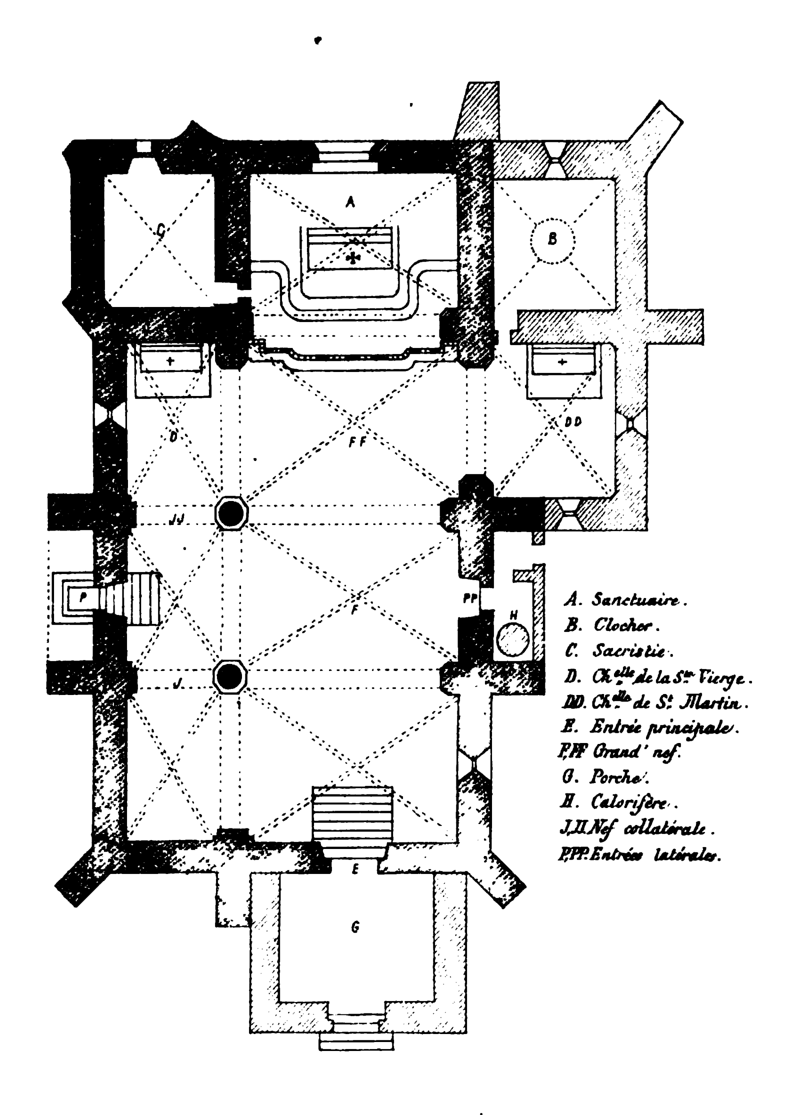
VI° EGLISE SAINT-MARTIN A FIXIN.

L'église actuelle de Fixin fut solennellement consacrée sous le vocable de Saint-Martin, par Antoine, évêque de Sidonie, suppléant l'évêque de Langres Jean d'Auxi, le 30 octobre 1453 (2).

(1) Cette messe est due à une fondation perpétuelle faite en 1848 par Madame Poncet.

(2) « Noverint universi quod nos Anthonius Dei gratia episcopus Sidonensis vice et autoritate Reverendi in Christo Patris ac Domini Domini Johannis eadem gratia episcopi et ducis Lingonensis. die penultima mensis octobris anno Domini millesimo CCCCLIII Ecclesiæ parochiali de Fixinis, lingonensis diæcesis. ad laudem et gloriam Dei omnipotentis omniumque sanctorum et sanctarum ejus et maxime ad honorem Beati Martini episcopi et confessoris, divina nobis suffragantis clementia sacratissima, munus consecrationis duximus impartiendum Eamdem parochialem ecclesiam cum debitis solemnitatibus in talibus observari consuetis benedicendo, dedicando et consecrando solemniter consecravimus : festum vero et solemnitatem ipsius dedimus. et consecrationis parochianis loci omnibus et singulis ad dictam penultimam diem Octobris annis singulis et perpetuis temporibus, celebrandam et solemniter solemnisandam autoritate prædicta mandavimus et ordinavimus. Præditis parochianis et omnibus Christi fidelibus vere pœnitentibus et confessis qui hujus tantæ solemnitatis hujusmodi dedicationis et consecrationis, studio, ac etiam dictâ die, mensis Octobris vesperis et majori missæ annuatim præsentes interfuerunt at intererunt, de ipsius Reverendi Patris auctoritate quadraginta dies. ac de nostrâ speciali gratiâ. de consensu tamen et beneplacito prœdicti Reverendi Patris, alios quadraginta dies de injunctis sibi pœnitentibus in Domino misericorditer relaxamus, sub sigillo curiæ Lingonensis, quo utimur in hac parte, anno, die ac loco, prœdictis et prœsentibus magistro Stephano Glancenin. Dominis Monino Francisco et Johanne Deniseto præsbyteris et pluribus aliis et me Planco » Archives départ. (série G. liasse 600).

EGLISE DE FIXIN



Echelle au $\frac{1}{250}$: 0.004 pour mètre.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

« Que tous sachent que Nous, Antoine, par la grâce de « Dieu, évêque de Sidonie, délégué par notre vénéré « Père en Dieu, Jean, par la même grâce de Dieu évê- « que et duc de Langres, avons, l'avant-dernier jour du « mois d'octobre 1453, consacré l'église paroissiale de « Fixin pour la gloire de Dieu Tout-Puissant, de ses « saints et saintes et surtout du bienheureux Martin, « évêque et confesseur dont la miséricordieuse clémence « intercède pour nous. Nous avons eu recours aux céré- « monies accoutumées en pareille circonstance, pour « bénir, dédier et consacrer solennellement cette église « paroissiale. Nous lui avons imposé une fête et Nous « avons ordonné et ordonnons que chaque année, à « perpétuité, les paroissiens de Fixin et les autres fidè- « les célèbrent la solennité de cette consécration l'avant- « dernier jour d'octobre. Nous accordons, au nom de « notre vénéré Père en Dieu, quarante jours d'indul- « gence et en outre, en Notre nom, avec son approba- « tion toutefois et son consentement, quarante autres « jours d'indulgence à tous les fidèles qui, confessés et « repentants, assisteront chaque année, au jour dit, avec « piété, à la grand'messe et aux vêpres d'une si impor- « tante solennité. Donné sous le scel de l'évêché de « Langres, dont nous nous servons en ce moment, en l'an- « née, au jour, et au lieu susdits, en présence de messire « Etienne Glancenin, François Monin, et Jean Deniset, « prêtres, de plusieurs autres et de moi, Plancus. »

Cette date de 1453 fixe l'époque à laquelle l'église fut reconstruite en partie, mais sa fondation est antérieure au xv[e] siècle. Elle existait déjà avec les mêmes dimensions et à peu près la même forme qu'aujourd'hui en 1172 (1).

Une nef principale terminée par une abside droite et surmontée d'une voûte ogivale, et un collatéral au nord moins long que la nef, composaient tout l'édifice. Trois pilastres en saillie à l'intérieur, et reproduisant leur masse au-dehors sous la forme de contre-forts, soutenaient le mur du côté du midi. Trois piliers ronds et massifs ayant 1 mètre de diamètre et une hauteur de 2 mètres 50 cent., supportaient les arcades intérieures

(1) Longueur intérieure, 22 mètres: largeur, 11 mètres; hauteur de la voûte principale, 12 mètres.

ouvertes du côté du collatéral. Le collatéral lui-même était comme la nef surmonté d'une voûte ogivale avec nervures apparentes. Au-dessus de la nef se dressait une large tour carrée avec un toit peu élevé, du même caractère que le clocher actuel de l'église de Gevrey-Chambertin.

La proximité de la maison seigneuriale du chapitre de Langres n'avait pas permis à l'architecte de donner au monument assez de largeur pour ménager un second collatéral au midi.

Soit que les fondations manquassent de profondeur, soit que la voûte fut mal établie, il se produisit un mouvement général de l'édifice tendant à l'entraîner du côté de la maison du chapitre. Les deux piliers massifs du centre prirent une forte inclinaison, et le pilastre auquel est adossée maintenant la chaire parut vouloir céder dans sa partie supérieure (1). La voûte fut ébranlée et il fallut la démolir et aviser au moyen de soutenir l'édifice menacé.

Le plan naturel eût été d'appuyer au midi la voûte contre un nouveau collatéral semblable à celui du nord. D'insurmontables objections se produisirent. Le chapitre de Langres ne voulait à aucun prix sacrifier la maison seigneuriale. La communauté elle-même se refusait à construire une partie nouvelle de l'église dont toute la dépense serait à sa charge (2). On parlementa longtemps. Le chapitre, obligé comme décimateur à l'entretien du clocher, prit le parti de le bâtir à côté de la nef, de manière à la soutenir. Procédé habile qui sauvegardait l'intégrité du domaine seigneurial!

Il faut reconnaître que les chanoines élevèrent ce clocher avec des matériaux de premièr choix et qu'ils lui assurèrent une solidité à toute épreuve. La tour carrée recouverte maintenant de tuiles vernies, est certainement la partie la plus majestueuse de l'édice. Pour décider la

(1) L'inclinaison générale de l'édifice a donné lieu de supposer que l'architecte avait eu le dessein de se conformer aux traditions symboliques qui figurent par une légère déviation des lignes principales de l'édifice les inflexions du Christ attaché à la croix. L'examen attentif de la maçonnerie permet de suivre les désordres produits dans les murailles par un mouvement imprévu, et se refuse à prêter à l'architecte du XII[e] siècle une idée aussi ingénieuse.

(2) L'entretien et la construction des églises se partageaient entre les décimateurs et la communauté. Le chœur et le clocher étaient à la charge des premiers; le reste regardait les habitants.

communauté de Fixin à se charger des autres réparations, le chapitre obtint, comme au XII[e] siècle, en faveur des habitants, le privilège de ne point payer la taille annuelle pendant la durée des travaux. On rétablit la voûte un peu plus élevée que la première, mais en lui conservant ces nervures croisées qu'un récent grattage rend plus apparentes aujourd'hui. Cette partie de l'édifice s'acheva au XIV[e] siècle.

Le clocher communiquait avec l'église par une porte intérieure ouverte dans le chœur (1) et avait une autre porte extérieure au couchant (2). Mais dans la suite on eut l'idée de bâtir contre le clocher et du côté de la maison du chapitre une petite chapelle disposée de la même façon que celle de la Sainte-Vierge. On fit tomber un pan de muraille; on soutint la partie supérieure par une arcade massive beaucoup moins élégante que l'arcade qui lui fait face, et l'on put ménager cette chapelle primitivement dédiée à saint Jacques et placée actuellement sous le vocable de saint Martin, le patron de la paroisse. Grâce à cette construction qui a bien un siècle de moins que le clocher, l'église forme exactement la croix latine.

Les vandales de l'époque, pour abriter d'un toit la nouvelle chapelle, fermèrent la fenêtre qui éclairait au midi la seconde travée de la nef. L'ouverture supprimée fut cachée sous un enduit épais et resta ignorée jusqu'en 1881.

Au cours des siècles le plan primitif subit d'autres modifications. Le chœur était éclairé par trois fenêtres. Celle de gauche fut supprimée pour élever le toit de la sacristie : celle de droite fut fermée par le clocher. Il y avait au-dessus de la porte d'entrée une grande fenêtre faisant face à celle de l'abside : on la mura pour ne laisser à la partie supérieure du pignon qu'un vaste œil de bœuf dépourvu de grâce.

L'église de Fixin est enterrée de plus de deux mètres du côté du nord et du côté du couchant. Tout porte à croire qu'elle dut être bâtie au lieu même du premier oratoire dédié à Saint-Martin. En conservant l'emplacement de l'ancien sanctuaire il fallut, pour donner à l'édifice une

(1) Cette porte se voit encore derrière la boiserie du chœur.
(2) Cette porte se trouve actuellement dans la chapelle Saint-Martin entre la chaire et l'autel.



longueur suffisante, creuser dans le terrain surélevé du coteau. Le cimetière disposé à l'entour n'a pas peu contribué depuis plus de six siècles à augmenter le volume de la terre environnante.

L'hygiène et l'art gagneraient à ce que l'église fut au moins isolée par un large fossé du terrain qui y entretient une humidité constante et dérobe au regard une partie des proportions du monument.

Plusieurs fois les habitants de Fixin employèrent les revenus de la vente de leurs bois à réparer leur église. En 1729, ils trouvèrent ainsi les ressources nécessaires pour y faire d'importants travaux.

L'église fut dallée entièrement (1). On jeta sur le vieil enduit gris et rouge un badigeon blanc et jaune. C'était en ce temps-là la manière de rajeunir des édifices qui eussent été si beaux dans leur nudité de pierre ! L'autel principal et celui de saint Jacques furent restaurés. On établit les boiseries du chœur, et l'on refit à neuf la balustrade du sanctuaire et celle des fonts baptismaux. Les quatre cloches furent descendues, pourvues de montants plus solides et rattachées au beffroi massif qui subsiste encore. La nef fut recouverte en partie « *avec des laves provenant des halles recouvertes en tuiles* » (2). Les ais de la porte d'entrée étaient disjointes. On fit la porte un peu grotesque qui est restée jusqu'à nos jours.

Dans le marché de ces divers travaux il fut stipulé que l'adjudicataire devrait donner à l'église un *tableau neuf* représentant saint Jacques (3). Cette toile qui n'est pas sans mérite a été précieusement conservée.

Pendant la révolution le mobilier du sanctuaire fut spolié. Mais les habitants respectèrent l'édifice dont la municipalité se servit pour y célébrer le culte de la déesse Raison (4).

Tant que Fixin demeura l'annexe de Brochon, jusqu'en 1861, on songea peu à embellir l'église. L'administration municipale se bornait au strict entretien.

Depuis, les habitants stimulés par leurs pasteurs, ont su

(1) Le sol intérieur fut alors exhaussé par un remblais assez épais pour cacher complètement le piédestal des grosses colonnes qui supportent les arcades ouvertes sur le collatéral.
(2) Arch. — C. 256.
(3) Arch. — C. 256.
(4) Proclamation du 8 ventôse, an II de la République. Registre de la commune.



s'imposer spontanément de véritables sacrifices pour orner la maison de Dieu.

En 1871, la chapelle saint Jacques fut complètement restaurée. Elle échangea son vocable contre celui du patron de la paroisse. On enleva les bancs qui l'encombraient: les dalles usées furent remplacées par un élégant carrelage. Un autel en pierre sculpté surmonté de la statue de saint Martin fut substitué au vieil autel en bois peint. Enfin la fenêtre voisine s'orna d'une gracieuse verrière représentant la légende du manteau de Saint-Martin.

Les années suivantes (1873-1874) l'église s'enrichissait d'un nouvel autel en pierre pour la chapelle de la sainte Vierge et d'un vitrail représentant l'Assomption. La chaire en bois mal disposée pour l'acoustique fut remplacée par une chaire en pierre blanche : œuvre élégante qui attire le regard du visiteur, et qui aurait un mérite de plus si l'artiste l'avait davantage harmonisée avec le style général de l'église.

En 1876, on fit tomber le badigeon jaune qui dissimulait la taille des piliers, des pilastres et des arceaux de la voûte. La même année des dons particuliers permettaient de placer dans le chœur les quatre statues de saint Joseph, saint Pierre, saint Bernard et saint François-de-Sales.

En 1879, le vitrail du sanctuaire (1) était offert par les parrains et marraines d'une nouvelle cloche, M. Henri Marion et Mlle Marthe Virely.

Il y a peu de temps, une restauration plus générale achevait de rendre à l'édifice son véritable caractère archéologique. On gratta les murs de façon à laisser à nu l'appareil de construction. Ce travail dont l'entreprise fut jugée téméraire au début amena la découverte de trois fenêtres qui furent rendues à leur destination primitive et ornées de verrières.

La paroisse se montra sympathique aux travaux d'embellissement de l'église, et de nouvelles générosités permirent de faire peindre la chapelle de la Sainte-Vierge et celle de Saint-Martin. En même temps une Notre-Dame-des-Victoires (2) due au ciseau d'un artiste justement apprécié,

(1) Ce vitrail sorti des ateliers de M. Guilbert d'Anel d'Avignon a obtenu une mention honorable à l'exposition de Paris en 1878

(2) Cette statue est la copie exacte de la Vierge de Notre-Dame-des-Victoires.



M. Froc-Robert, remplaçait l'ancienne statue mutilée dont les proportions exagérées choquaient depuis longtemps le bon goût.

Aujourd'hui l'église de Fixin apparaît rajeunie et coquette dans son austère simplicité. Encore quelques années, et dégagée du sol qui l'enterre, elle se dressera plus svelte et plus belle que ne l'avaient rêvée ses premiers architectes.

Nous aurions tenu à compléter ces données historiques par la biographie des pasteurs de la paroisse Saint-Martin. Les registres de l'état civil de Fixin ne remontant pas au-delà de 1686 (1), il nous a été impossible d'établir la liste des curés qui se sont succédé depuis plusieurs siècles.

Etienne Glancenin (1453), dont le nom se trouve dans la charte de consécration de l'église, est le plus ancien curé qui nous soit connu. Jean Febvre (1543) et Antoine de Dore (1546), qui étaient à la fois curés de Brochon et de Fixin, n'ont laissé d'autres traces que leur signature dans deux actes d'amodiation d'une terre appartenant à la fabrique (2).

Au XVIIe siècle, Fixin paraît avoir été ordinairement l'annexe de Brochon. M. Heultes (1681) et M. Guerrin (1685), sont les seuls prêtres qui aient pris à cette époque le titre de curé. De 1686 à 1690, les curés de Brochon, M. Dallet (1672-1679), et M. Vallé (1679-1690), administrent la paroisse de Fixin. Un vicaire, M. Sauvage (1685-1687), ne fait que passer. Le plus souvent le service de l'église Saint-Martin est abandonné aux Minimes qui avaient une résidence dans le village (3). On trouve sur les registres du temps, les signatures de Simon, capucin; Cardet, religieux cordelier; Félix de Dyon, capucin; Cyrille de Corcelles, capucin; frère Archange d'Ardre.

Ce n'est qu'au siècle suivant que les vicaires de Fixin

(1) Les ordonnances de François Ier relatives à la tenue du registre de l'état civil rencontrèrent en Bourgogne une opposition absolue. Ce n'est qu'au siècle suivant que l'usage s'en établit. Les registres de Fixin et Fixey furent réunis en un volume en 1792 par l'abbé Charrier.

(2) « En 1543 Messire Jean Febvre, curé de Brochon et de Fixin, donne à cens emphytéotique à la fabrique de Fixin une vigne en *Champtyon* de dix ouvrées, et trois ouvrées en *clos-moyen* moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de deux setiers et deux pintes *de vin loyal et marchand.* »

« En 1546 ce bail est ratifié par Messire Antoine de Dore, curé de Brochon et Fixin. » (Archives de la commune non classées).

(3) Les Minimes de Notre-Dame-Dame-d'Étang avaient acquis au commencement du XVIIe siècle à Fixin une maison et six journaux de vignes qu'ils cédèrent en 1713 à ceux de Dijon. Archives. — Série H. — Liasse 970.

commencent à résider régulièrement. En 1711, c'est Agnus Caumont; puis L. Malpoy (1715); A. Clerget (1721); Taupin (1724); Bérard (1726); Gaulon (1733); Ménétrier (1753); Guyette (1759); Briotet (1765); Brabant (1777); Véthu (1780); Tanlard (1786-1791). La communauté avait obtenu en 1729, de Louis XV, la permission de couper ses bois pour faire certaines dépenses et spécialement « *acheter une maison pour le vicaire* » (1).

Le vicaire de Fixin devait acquitter les fondations faites à l'église Saint-Martin. Nommons celles dont nous avons retrouvé les actes authentiques :

1675. — Bénigne Boulier, avocat à Dijon, donne à la fabrique de Fixin la somme de cent livres pour fonder une grand'messe perpétuelle et un *De Profundis* pour le repos de son âme (2).

1685. — Barbe-Moyne, épouse de Etienne Defrance, et Jeanne Moyne, épouse de Jean Goujet, fondent pour leurs défunts, deux messes basses, moyennant un quartier de vigne aux Arvelets donné à la fabrique (3).

1689. — Fondation de quatre messes basses et *Libera* pour le repos de l'âme de Simon Siméon et de Guillemette Moyne faite par leurs enfants, moyennant trois ouvrées de vigne données à la fabrique (4).

1689. — Fondation de trois grand'messes, l'une le 16 août pour François Defrance, deux autres pour sa femme Jeanne Morizot, l'une le 20 septembre, l'autre dans l'octave des Trépassés (5).

1693. — Fondation d'une grand'messe le 22 janvier, fête de saint Vincent, par Emiliand Raviot, de Fixin, et Claudine Siméon, moyennant une rente de trente sols.

1704. — « 15 août, 2 heures du matin. Claude Raviot « gizant sur son lict, malade et de son autorité honnête « Marguerite Oudot, sa femme, tous les deux saincts néan- « moins de leurs esprit et entendement lesquels pour se « récompenser l'un l'autre et reconnaître des amitiés qu'ils « se sont réciproquement portés depuis leur mariage, se « font entre eux la donation de leurs biens au prémourant « à condition que le survivant fondera pour la somme de

(1) Archives. C. 2830
(2) Archives. G. 601.
(3) Archives G. 601. Cette vigne appartient aujourd'hui à M. Magnin-Philippon.
(4) Archives G 601.
(5) Archives. G. 601.

« cinquante livres prise sur une demi-ouvrée de vigne ver-
« sée à la fabrique, deux messes de *requiem*, l'une le jour
« de la Saint-Claude, et l'autre le 16 juillet (1). »

1709. — Bernard Turpin, vigneron à Fixin, fonde une messe basse pour Huguette Gallimard, dont il a acheté les biens moyennant une rente annuelle de quarante sols donnée à la fabrique (2).

1725. — Françoise Godenet, veuve de Jean Fontel, donne à la fabrique de Fixin une ouvrée au meix-bas pour fonder trois messes basses pour son âme, à perpétuité (3).

1732. — Fondation par François Petit substitut du procureur d'office en la justice de Fixin : 1° d'une grand'messe le jour de la Sainte-Luce, 13 décembre, suivie d'un *libera* pour le repos de l'âme de sa mère Anne Girardot ; 2° d'une messe basse pour son père Bernard Petit et un *libera*, moyennant quatre pièces de vignes en Rotura, franches de tout « *fors la dixme à Dieu* », le tout estimé cent livres (4).

1732. — Fondation d'une grand'messe du Saint-Esprit par Emiliand Defrance salpêtrier, demeurant au faubourg Saint-Pierre à Dijon, natif de Fixin. « Cette messe se célé-
« brera à perpétuité tous les ans, le lundi qui suivra immé-
« diatement la fête de saint Jean-Baptiste ou le mardi ;
« pendant la messe le Saint-Sacrement sera exposé et la
« bénédiction donnée ensuite. Cette messe sera annoncée
« la veille par un carillon. » Pour cela Emiliand Defrance remet cent livres à la fabrique (5).

Ces fondations n'établissaient pour la fabrique qu'un fort modique revenu. Les autres ressources dont elle pouvait disposer lui venaient de donations en terre ; de certaines redevances annuelles (6) ; de la moitié des amendes perçues

(1) Archives G. 601.
(2) Archives G. 601.
(3) Archives G. 601
(4) Archives G. 601.
(5) Archives G. 600.
(6) En 1417, la fabrique acquiert le droit à trois livres de cens sur une vigne de Fixin. (Archives G 600.)
1440. — Donation à la fabrique de cinq quarterons de cire sur trois quarts d'ouvrée de vigne à *Chanlois*. (Archives G. 600)
1462. — Donation d'une vigne d'une ouvrée et demie en *Prielle*.
1516 — La fabrique reçoit une maison près la Croix (Archives G. 600.
1552. — Constitution d'une rente perpétuelle de douze livres dix sols à la fabrique. (Archives G. 609.)
1580. — Constitution d'une autre rente à la fabrique — (Archives G. 600)
1746. — La fabrique perçoit un cens de cinq setiers de vin assignés sur

par la justice du Chapitre de Langres (1), et de la vente des places de l'église (2). La plupart de ces redevances annuelles etaient payées très-inexactement et en réalité la fabrique n'était pas en état de supporter les charges de l'entretien de l'église et des frais du culte. En 1790, M. Tanlard vicaire de Fixin n'avait pas même les ornements requis pour célébrer liturgiquement les offices divins (3).

La pauvreté qui resserre les mains du prêtre et chasse toute splendeur du sanctuaire exerce sur les âmes une funeste influence. Lorsque l'or de la bienfaisance n'orne ni le tabernacle ni l'autel, les cérémonies du culte perdent leur éclat, et le chrétien s'habitue facilement à traiter avec moins de respect le Dieu qu'il voit entouré dans sa propre maison de si peu d'honneurs.

Cette cause suffirait pour expliquer, dans une certaine mesure, l'indifférence religieuse dont se plaignirent souvent les pasteurs de Fixin au commencement de ce siècle.

(A suivre). G. Chevallier,
Membre correspondant de l'Académie de Dijon.

quatre pièces de vigne dûs par Antoine Bordet et Claude Berthoux. (Archives G. 601.)

1760. — Redevance à la fabrique de six livres d'argent dues par Bernard Siméon, de six livres dues également par Jean Mangonot, et de deux setiers de vin dus par Jean Foutoillet (Archives G. 601).

1763 — La fabrique amodie au pré de Fixin une petite maison pour dix livres par an (Archives G 601).

1775. Amodiation d'une autre maison rue haute pour une pinte de vin et un chevreau d'huile de noix (Archives G. 601)

(1) Archives G. 206

(2) Il n'était pas toujours facile de réglementer l'usage des places de bans dans l'église. En 1743, M. Bouchard, curé de Brochon faisant l'intérim à Fixin avant l'arrivée de M. Clerget, vicaire, constate que plusieurs places sont occupées par des paroissiens qui ne les ont pas achetées. La fabrique est frustrée d'un revenu auquel elle a droit. C'est en vain qu'il réclame contre cet abus Il est forcé de recourir à l'autorité épiscopale. « Monseigneur Bouhier Jean, premier évêque de Dijon, supplient très humblement les curé fabriciens et notables de la paroisse Saint-Martin de Fixin, et disent que la plupart des nouveaux venus occupent dans l'église dudit Fixin des places que ni eux ni leurs anciens n'ont jamais achetées ni reconnues, il vous plaise, Monseigneur, d'ordonner que les sièges de ladite église soient vendus au profit de la fabrique, après la publication de votre ordonnance, et comme ils prévoient que plusieurs opiniâtres ne voudront pas s'y conformer, lesdits fabriciens vous prient très instamment d'y joindre les menaces et les y contraindre par votre authorité et par les voies et les peines ecclésiastiques. » — Signé Bouchard, curé de Brochon et de Fixin — L'évêque dut en effet intervenir pour contraindre les récalcitrants à acheter les places usurpées — (Archives G. 600.)

Une autre fois (1787) M. Antoine Violle ayant acheté à Fixin le domaine de M. Poncet, prétendit avoir le droit d'user à l'église du banc qu'avait occupé M. Poncet lui-même

De là, vive contestation que termina une décision judiciaire déclarant « *que le banc mêmement construit par M. Poncet demeure à l'église comme ayant été une fois dédié à Dieu, de sorte que ce droit de banc n'est pas concédé au nouvel acquéreur.* » (Archives G 681.)

(3) Registres de la Commune.

L'ABBÉ BEZARD

(1734 1812)

Ceci est la très humble vie de l'abbé Pierre Bezard, né à Lux, — enfant de chœur à Saint-Michel de Dijon, — précepteur dans l'illustre famille de Courtivron, — curé de Courtivron, puis de Dampierre-sur-Vingeanne, prêtre mépartiste à Saint-Michel, — exilé pour la foi, — et mort pauvre à Dijon (1).

I. — Le joli village de Lux, antique résidence des Saulx-Tavanes, est situé sur les bords de la Tille, tout à l'entrée de la forêt de Velours. — Le 19 décembre de l'année 1728, Claude Bezard, vigneron en ce lieu, demeuré veuf avec trois orphelins, épousait en secondes noces *Judîque Poteau* (Judith Pouteaux). C'est de ce mariage qu'en janvier 1734, naquit celui qui devait être plus tard *l'abbé Bezard.* Aussitôt qu'il fut né, on le porta à l'église pour le baptiser, et comme à son frère aîné on lui donna le nom de Pierre: nom éminemment chrétien, auquel la famille devait rester fidèle, et que le père transmettait à ses fils. Dans l'église de Gemeaux, une belle statue de saint Pierre rappelle aux survivants cette religieuse fidélité à un nom justement vénéré.

Sans être riches, les parents de Pierre Bezard se trouvaient avoir une honnête aisance; ils avaient surtout une foi vive encore, malgré les ravages que déjà causait l'esprit d'indépendance et d'irreligion. Tout semblait donc présager à Pierre Bezard une enfance heureuse; mais à peine avait-il trois ans que sa mère mourait et le laissait orphelin avec ses deux frères François et Pierre: (1737).

Claude Bezard restait donc seul avec six enfants, dont quelques-uns étaient bien jeunes encore. Il dut songer à leur chercher une nouvelle mère, et le 7 janvier 1738, il épousait en troisièmes noces Claudine Desvarennes, qui lui donna quatre enfants; nouvelle charge, mais aussi nouvelle joie pour la famille.

Aidé de son épouse et confiant dans la Providence,

(1) Souvenirs et papiers de famille.

Claude Bezard éleva dans le bien et pour le bien ses nombreux enfants, et leur fit apprendre « à lire, écrire et leur religion. » Celui de tous qui nous occupe, Pierre Bezard profita des austères leçons de ses parents et de ses maîtres: dès son jeune âge, il montra des dispositions pour la piété; on aperçut même en lui des traces visibles de vocation à l'état ecclésiastique.

II. — C'est sans doute ce qui le fit admettre comme enfant de chœur à l'église Saint-Michel de Dijon. Alors, cette église était desservie par onze prêtres-mépartistes, y compris le curé, ayant à leur service des enfants de chœur établis par fondation (1), et dont l'occupation était de servir à l'autel, de chanter à l'office, d'étudier, et de se livrer à quelques petits travaux manuels. Pierre Bezard se donna avec joie, amour et zèle à ses nouvelles fonctions. Choisi parmi les enfants de chœur pour faire des études ecclésiastiques, il s'y appliqua avec une intelligente ardeur, et déjà il était aux portes du sanctuaire, quand sa vocation rencontra un obstacle là où il l'attendait le moins.

D'après ce qu'avait décidé le chapitre de Saint-Michel, « Claude Bezard père ne devait fournir à Pierre Bezard son fils que son entretien pendant un an, car il était d'usage notoire dans cette église de faire étudier à ses frais l'un de ses enfants de chœur. » Quoiqu'il en soit, Claude Bezard, dans un mémoire qui indiquait « un certain refroidissement pour son fils... » prétextait qu'il lui en avait coûté 460 livres « pour le mettre en l'état où il était »; et il rappela Pierre Bezard auprès de lui.

Le devoir parlait: Pierre obéit, et s'en remit à Dieu du soin de son avenir. Rentré à Lux, il s'y montra bon fils et bon frère, et attendit avec résignation l'heure de la Providence. Cette heure arriva; mais en lui rendant la liberté, elle le privait d'un père qu'il avait aimé jusque dans ses rigueurs, les regardant comme une épreuve bienfaisante pour son âme. On était à l'année 1753.

« Retenu chez son père jusqu'au décès de celui-ci, Pierre Bezard a donc repris sa première vocation » Il revient à Dijon, et achève au grand Séminaire, dirigé par les prêtres de l'Oratoire, son noviciat et ses études eccle-

(1) *Histoire de l'Abbaye de Saint-Etienne*, par l'abbé Fyot.

siastiques. Enfin, après avoir fait les premiers pas dans le sanctuaire, il reçut sur ses épaules jeunes encore l'honneur et le fardeau du sacerdoce. C'était le 20 mai 1758.... En janvier 1761, à Gemeaux, il assiste au contrat de mariage de son frère Pierre, maître-menuisier, et il signe comme témoin : Pierre Bezard, prêtre du diocèse de Dijon. L'abbé Bezard, en effet, n'était pas encore dans le ministère, et en attendant que la voix de son Evêque lui eût dit : « Allez et enseignez, » il remplissait les délicates fonctions de précepteur dans l'illustre famille des de Courtivron.

III. — Le chef de cette famille était alors Gaspard-le-Compasseur-Créqui-Montfort, marquis de Courtivron, « mestre decamp de cavalerie, » chevalier de Saint-Louis, et membre de l'Académie des Sciences. C'est à lui que le maréchal de Saxe adressait un jour ce fameux billet : « A l'homme de cœur courtes paroles : Qu'on se batte, j'arrive. » Le marquis de Courtivron n'était pas sans relations avec les prêtres de Saint-Michel, car sa famille avait un lieu de sépulture dans cette église. Ce furent eux peut-être qui lui conseillèrent de choisir l'abbé Bezard pour précepteur à son fils. Celui-ci, né au château de Courtivron le 13 juillet 1753, n'avait point connu sa mère, morte peu de jours après lui avoir donné naissance, et son père l'avait confié à la marquise de Blaisy, sa tante paternelle (1).

L'abbé Bezard justifia le choix qu'on avait fait de lui. Grâce à son intelligence et à son zèle, grâce surtout à la délicatesse et à l'élévation de ses sentiments, son souvenir vit encore honoré chez les arrière-petits-fils du marquis de Courtivron.

Aussi bien, l'élève fit honneur à son maître. Antoine-Nicolas-Tanneguy Gaspard le Compasseur, devenu marquis de Courtivron à la mort de son père en 1785, fut colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, membre honoraire de l'Académie de Dijon, et maire de cette ville de 1821 à 1830.

IV. — L'année 1762 amena dans la vie de l'abbé Bezard un changement qui lui permettait de continuer

(1) *Biographie des Hommes illustres de la Côte-d'Or,* par M. l'abbé Michaud.

ses fonctions de précepteur: Mgr d'Apchon le nommait curé de Courtivron: 29 décembre. — Dans son discours d'entrée qu'il prononça le 1er janvier 1763, l'abbé Bezard fait l'éloge de son prédécesseur, Monsieur Jean Rostaing, homme aimable, instruit et plein de zèle, qui, laissant dans la paroisse « des regrets universels », se retirait à Dijon pour y reprendre les labeurs du professorat. « Les conseils de Monsieur le marquis de Courtivron, qui a jugé à propos de me nommer (1), ajoute l'abbé Bezard, et les exemples que j'aurai tous les jours sous les yeux dans la personne d'une dame également respectable par sa naissance et sa piété, contribueront singulièrement à m'encourager ». (2) Les anciens de la paroisse assuraient qu'aucun prêtre n'instruisait plus solidement que M. Bezard. Il lisait d'ordinaire à la messe un chapitre du Nouveau-Testament, et à vêpres un chapitre de l'Ancien, les expliquait, prévenant ses paroissiens que s'ils le trouvaient trop long, ils voulussent bien le lui dire. Il faisait apprendre à ses catéchisants le catéchisme de Fleury. J'ai connu à Courtivron des vieillards de 70 ans qui m'en récitaient des chapitres en entier, pleins de respect et de reconnaissance pour M. Bezard. Ah: M. Bezard!! disaient-ils.

Tel fut l'abbé Bezard à Courtivron, tel il fut à Dampierre-sur-Vingeanne, paroisse que lui confia Mgr d'Apchon, le 3 juillet 1769. Il y débuta aussi par l'éloge de son prédécesseur, l'abbé Claude Isselin, qui venait de mourir. Bon, franc et juste, un peu brusque peut-être, l'abbé Bezard se dévoua tout entier au bien de son troupeau, et mérita qu'on pût dire de lui : *Docet quasi pastor gregem suum* (3). Dans ses instructions, il aimait à recommander la bonne éducation de la jeunesse et la fréquentation des catéchismes par les enfants, et même par les parents: « Plusieurs fois, dit-il, j'ai pensé que les catéchismes faits ou à la messe, au lieu du prône, ou à vêpres, deviendraient plus profitables. »

Pendant les 17 années qu'il passa à Dampierre, rien

(1) Selon l'usage du temps, le marquis de Courtivron était patron de la cure.

(2) Ces notes et les suivantes sur Courtivron et Dampierre sont dues à M. l'abbé Chevreux, curé de Saulx-le-Duc, et pendant longtemps zélé desservant de Courtivron.

(3) *Eccl.*, 18, 13: « Il instruit les âmes comme un pasteur fait ses brebis.

n'indique qu'aucun fait bien important soit arrivé dans la paroisse. Pourtant en 1784, un incendie éclate chez un nommé Pierre Chenot, cultivateur. L'abbé Bezard accourt, stimule, dirige, donne partout l'exemple ; et ce lui est une occasion de faire, le dimanche suivant, une éloquente homélie sur la charité.

L'année précédente (15 octobre 1783), sur la présentation de M. de Courtivron, il avait été fait titulaire d'une chapelle dédiée aux saints Gilles et Léger dans l'église d'Avot.

Mais les soins à donner à son petit troupeau n'absorbaient pas tous les instants du bon curé, et ses goûts déjà connus le portèrent à prendre auprès de lui pour élèves ses propres neveux, les enfants de son frère de Gemeaux. Son presbytère devint dès lors une véritable école d'où ses élèves rapportaient, avec un petit bagage de connaissances précieuses, quelque chose de droit dans le jugement et de distingué dans les manières. Toutefois, il en est un qui fut l'objet plus spécial de ses soins affectueux.

Un jour de l'année 1777, le curé de Dampierre, son bréviaire sous le bras et son bâton à la main, quittait son presbytère et arrivait à Gemeaux chez son frère, heureux de le revoir. Au même moment le jeune Joseph revenait des champs., et faisant rentrer à l'étable le bétail de son père, il accourait tout joyeux pour prendre son modeste repas, quand il se vit en présence de « l'oncle le curé. » Joseph fut un peu déconcerté et confus que son oncle le trouvât dans une tenue plus que négligée et nu-pieds. Mais le bon curé avait d'autres pensées. Fixant ses yeux sur l'enfant, et reportant son franc regard sur son frère, il lui dit avec cette brusquerie bienveillante qui était le propre de son caractère: « Que veux-tu faire de Joseph ? Il ne peut rester dans cette condition; si tu m'approuves, je l'emmènerai à Dampierre, ainsi que je l'ai fait pour son aîné, mon filleul, et je tâcherai de lui donner une instruction qu'il acquerrait difficilement ici. » — « Je le veux bien, répondit le père, et à ton premier voyage, tout sera prêt. » — « Mais, reprend le bon curé, c'est aujourd'hui, à l'instant même qu'il faut partir. » Et embrassant ses bons parents, l'enfant partit avec son oncle qui l'installa de son mieux dans le presbytère de Dampierre. Joseph y

demeura cinq années. On était donc à l'an 1782; ses études étaient terminées, et l'abbé Bezard cherchait une voie où il pût sûrement l'engager. Voici comment il la trouva.

Les affaires ou les devoirs de la bienséance sociale avaient amené le curé de Dampierre à Dijon; il reçut la visite du chirurgien Chaussier, qui déjà à cette époque fondait l'Ecole d'anatomie qui devait l'illustrer. Après les compliments d'usage, la conversation s'engagea vive et intéressante sur l'instruction et l'éducation des jeunes gens. Les aperçus judicieux du curé plurent au savant qui s'enhardit à demander à l'abbé Bezard s'il voudrait bien se charger de faire l'éducation de son jeune fils. L'abbé Bezard répondit qu'il agréait cette proposition, mais il ajouta aussitôt: *Donnant, donnant;* c est-à-dire votre fils sera mon élève, mais mon neveu Joseph deviendra le vôtre. Il le devint en effet; puis en 1787, il s'en alla compléter ses études médicales à Paris, où le célèbre Desault en fit son élève favori. Le neveu du curé de Dampierre, le docteur Bezard, se fixa à Paris; il y exerça son art avec charité et dévoûment jusqu'en 1848, année de sa mort. Quant au fils du savant Chaussier, il remplaça, mais sans l'égaler, Joseph Bezard, chez le curé de Dampierre.

« Dans sa famille, le prêtre bénit le mariage de ses frères et sœurs; il baptise leurs petits enfants, il veille à leur éducation chrétienne » (1), et il console les siens à leurs derniers moments. Nous le savons (2), ainsi faisait l'abbé Bezard. Mais ce qu'il donna à sa famille, il ne l'ôta point à Dieu; aussi, aux jours de l'épreuve, Dieu se souviendra de son ministre fidèle.

Nous voici en 1786. Dix-sept ans se sont écoulés depuis l'arrivée de l'abbé Bezard à Dampierre; il est âgé de 52 ans, et va entrer comme prêtre ou chapelain-mépartiste dans cette église Saint-Michel de Dijon, qui avait abrité sa jeunesse. Ses lettres de provision, du 20 janvier 1786, sont signées de Mgr de Voguë. On y voit que l'abbé Bezard succédait à Pierre-André Croze, qui « librement et de lui-même, avait donné sa démission » pour devenir chanoine de la Chapelle-aux-Riches.

V. — Les mépartistes *(mispartistœ)* étaient ainsi appelés parce que, acquittant les obits, fondations et autres

(1) *Le grand péril de l'Eglise de France*, par M. l'abbé Bougaud.
(2) Actes de catholicité de Dampierre et de Gemeaux.



services des paroisses, ils recevaient chacun une *part* ou portion des revenus à ce destinés (1). Des rapports tout fraternels avec ses collègues, la célébration des saints offices, les prières pour les défunts, et même, le cas échéant, l'administration des sacrements, telle désormais devait être la vie de l'abbé Bezard. Son ancien élève, devenu depuis un an marquis de Courtivron, lui confia à son tour ses deux fils. L'abbé Bezard fit pour eux ce qu'il avait fait pour leur père; il les garda avec lui l'espace d'environ deux ans dans son logement de la rue Vannerie ou Chaudronnerie. Aux mauvais jours, les deux jeunes gens émigrèrent et allèrent à Stuttgard (2). Plus tard, en 1830, l'un d'eux, Louis-Philippe-Marie, fut pendant quelque temps maire de Dijon; l'autre essaya du métier des armes, et dut quitter le service pour cause de santé. Mais rien jamais n'éteignit la reconnaissance chez les élèves de l'abbé Bezard.

Celui-ci restait toujours fidèle au culte de la famille. En 1788, le 14 janvier, il assiste à Gemeaux au contrat de mariage d'un de ses neveux et signe comme témoin: Pierre Bezard, prêtre mépartiste à Saint-Michel de Dijon. Sa signature est accompagnée de celle de M. Gaspard-Elie Le Compasseur de Courtivron, lequel avait voulu honorer par sa présence le neveu d'un prêtre justement aimé.

VI. — Mais déjà l'orage s'annonçait menaçant; 1789 arrive enfin, et la révolution éclate. La grande majorité du clergé français refuse le serment qu'on lui demande contre sa conscience. L'abbé Bezard fut du nombre des prêtres fidèles, et ce sera son éternel honneur. Sourd aux fallacieuses promesses de l'ennemi, aimant plus que tout Dieu et son Eglise, il quitta Dijon et la France et partit pour l'exil. Il pouvait redire lui aussi, ces belles paroles par lesquelles on célébrait à Gemeaux même la fidélité des bons prêtres:

Ou le serment, ou l'indigence!
Mon cœur pourrait-il balancer?
Adieu pour toujours opulence,
De toi je saurai me passer.
La barque sans être dorée
N'arrive-t-elle pas au port?
Et l'âme qui s'est épurée
Vole au Ciel avec moins d'effort (3).

(1) *Histoire de l'Abbaye de Saint-Etienne*, p. 269.
(2) Lettre de M. de Courtivron de Bussy-la-Pèle.
(3) Dû à la mémoire fidèle et au cœur aimant d'une petite-nièce de l'abbé Bezard, âgée de 90 ans.

Vers 1791, l'abbé Bezard se réfugia donc à Carlsruhe, dans le margraviat aujourd'hui grand-duché de Bade. Ce fut là le lieu de son exil. Il y rencontra son évêque, Mgr de Mérinville. Combien les rigueurs de cet exil durent lui être pénibles quand arrivaient jusqu'à lui les bruits de la tempête qui passait sur la France! D'ailleurs, il était sans nouvelle des siens; et pourtant il eut eu plaisir à apprendre qu'un de ses meilleurs amis sauvait de la destruction le magnifique maître-autel de l'église de Gemeaux (1).

A l'étranger, le travail et la prière remplissaient la vie de l'abbé Bezard. Admis dans une famille de haute noblesse dont il m'a été impossible de retrouver le nom, il y donnait des leçons de latin et de français. Lui-même apprit l'allemand, et assez bien pour traduire de cette langue en français une petite histoire morale que l'on trouvait encore à Dijon, après la mort du traducteur, avec ce titre: *Un père et ses cinq fils,* par feu l'abbé Bezard.

Cependant le Consulat (1799) avait inauguré son gouvernement par le retour des prêtres exilés. Pour des raisons que je n'ai pu découvrir, mais que je suppose être une éducation commencée, et l'état de pauvreté où il était réduit, l'abbé Bezard ne quitta point d'abord la terre étrangère. En 1802, il fit une courte apparition à Dijon et à Gemeaux (2 novembre) et s'en retourna à Carlsruhe, en passant à l'aller ou au retour par Paris pour y voir son neveu Joseph, alors exerçant à l'hôpital Saint-Louis: « J'ai toujours présents à ma mémoire, écrivait-il à sa nièce en 1805, les heureux moments que j'ai passés chez vous, et les complaisances que votre amitié vous fesait avoir pour moi. »

VII. — Enfin en 1805, l'abbé Bezard rentra définitivement en France, et se retira à Dijon. Ce pouvait être au mois de février: il avait alors 71 ans. Quel bonheur de revoir la patrie! Quelle joie de rentrer dans cette église Saint-Michel, mutilée il est vrai, mais toujours debout! Là, dans son enfance, il avait présenté à l'autel l'eau et le vin du sacrifice; devenu prêtre, là il avait prié et célébré les saints Mystères; et maintenant qu'il était au

(1) Cet autel vient de la salle de théologie du collége de Dijon. — Courtépée. Art. Gemeaux.

soir de sa vie, là encore il allait attendre en paix l'heure du Seigneur.

Dans ses dernières années, l'abbé Bezard habitait une maison de la rue Saint-Pierre. Son séjour à l'étranger ne l'avait point enrichi; aussi à son retour ses parents, frères, nièces et neveux, s'empressèrent-ils de lui procurer les choses nécessaires à l'honnête entretien d'un ecclésiastique. Mais malgré les générosités de la famille, il vivait dans une médiocrité voisine de la pauvreté; jamais il ne se plaignit ni ne murmura contre la Providence. Voici ce qu'il écrivait un jour à sa nièce de Paris: « Les petites pensions dont je jouis ne suffisent pas à la vérité pour me procurer tout le nécessaire physique; mais la Providence, en me mettant dans le cas d'apprendre l'allemand, m'a fourni un moyen de suppléer jusqu'à présent à ce qui me manque; j'en donne des leçons à quelques jeunes gens; s'il me reste assez de force pour continuer, je n'éprouverai, je l'espère, que des besoins supportables. En ce monde il ne faut pas s'imaginer pouvoir en être exempts. »

Chaque année, ses parents de Gemeaux lui envoyaient de modestes provisions, douces prémices de leurs arbres ou de leurs vignes. Sa petite nièce Anne se rappelle encore avec bonheur le temps (il y a de cela 70 ans), l'heureux temps où un panier de raisins sur la tête, elle partait de Gemeaux à pied, et arrivait chez l'oncle abbé. Quelle bonté! quel cordial accueil! quelle joie toute chrétienne! Alors aussi il avait une magnifique boîte a tabac, don des anciens jours, dernier souvenir d'un élève reconnaissant. « Ce sera la part de mon héritage, lui disait en riant une autre de ses nièces. » — « Hélas! non, répondit-il, elle servira à payer mon loyer. » Et bientôt, en effet, la brillante tabatière en or ne reparut plus.

Un moment, il avait été question pour l'abbé Bezard d'aller passer le reste de ses jours à Paris. Une lettre datée de Dijon, 30 janvier 1807, nous apprend qu'il a complétement renoncé à ce projet: « Nous ne parlerons donc plus de cette réunion, dit-il à ses nièce et neveu, de cette réunion l'objet de mes vœux jusqu'à présent; je sens comme vous les obstacles qui s'y opposent. La Providence, qui ne m'a pas encore délaissé, me fournira, je l'espère, les moyens et la force de rendre plus supportable la fin de ma carrière. »

La carrière de l'abbé Bezard dura encore cinq ans. Il en attendit le terme dans le calme et la paix. Chaque matin, il célébrait la sainte Messe dans l'église Saint-Michel; quelquefois aussi il allait accomplir ce pieux devoir à l'hospice Saint-Anne; et selon l'habitude de toute sa vie, il passait son temps à travailler et à prier. Mais les ans lui pesaient de jour en jour davantage, et Dieu devait bientôt l'appeler à lui.

Comme le soldat qui a bien combattu, comme l'ouvrier qui a bien employé sa journée, comme l'apôtre qui a souffert quelque chose pour le nom de Jésus-Christ, l'abbé Bezard dut voir avec confiance s'approcher l'heure suprême. Muni de ce pain de vie qui l'avait rendu fort aux jours de la tribulation; oint de l'huile sainte qui efface en nos âmes les dernières souillures, il s'endormit du sommeil des justes le 26 août de l'année 1812. Il avait 78 ans. Ses funérailles furent célébrées, le lendemain 27, par M. Deschamps, curé de Saint-Michel, accompagné de M. Leroy, curé de Notre-Dame.

La famille de Courtivron se montra jusqu'à la fin reconnaissante envers l'abbé Bezard, en recueillant sa vieille gouvernante, qui mourut au château de Bussy-la-Pêle, aux environs de 1830. « Je n'ai pas connu de meilleure personne au monde, m'écrivait en 1878 le vénérable curé de cette paroisse, et il ajoutait : « M. le marquis de Courtivron père, il m'en souvient très bien, parlait souvent, très souvent, et toujours en très bons termes de M. l'abbé Bezard. »

L'abbé Bezard, qui avait vécu presque pauvre, mourut de même. Ses nombreux neveux n'eurent point d'héritage à partager; mais tous gardèrent en vénération le souvenir de leur oncle; ils ont transmis ce souvenir à ceux qui les ont suivis, et c'est pour qu'il ne meure point tout à fait que ces modestes lignes ont été écrites.

FR. CHOISET.

LES CHAPELLES PARTICULIÈRES, RURALES ET CASTRALES

dans le doyenné de Flavigny-sur-Ozerain.

—

M. l'abbé Lucotte, curé de Frolois, nous adresse quelques documents inédits sur les chapelles particulières du doyenné de Flavigny-sur-Ozerain. Beaucoup de ces chapelles ont disparu complètement, d'autres tombent en ruine ou sont converties en bâtiments d'habitation et d'exploitation. Il est donc temps et bien temps de les soustraire à un oubli regrettable et prochain. C'est dans ce but que nous accueillons volontiers les communications de notre correspondant.

Article premier.

Paroisse de Salmaise.

Il y avait autrefois sur le territoire de la paroisse de Salmaise trois chapelles particulières, savoir : celle de l'ermitage de Saint-Jean de Bonnevaux, celle du château et celle de l'hôpital ; je parlerai successivement de chacune d'elles.

I. Ermitage de Saint-Jean de Bonnevaux

1° *Situation le* 21 *octobre* 1667.

M. Nicolas Joudon, chanoine de la cathédrale d'Autun, archidiacre de Flavigny, dit dans le procès-verbal de la visite de la paroisse de Salmaise, daté du 21 octobre 1667 : « Il y a en outre un hermitage dans le finage de la dicte « paroisse qui n'est point fondé, dédié à Saint-Jean l'Evan« géliste. Il y a deux chambres pour loger deux hermites. « Les ornements sont au dict Salmaise. » Authentique. Archives du diocèse d'Autun.

2° *Situation le* 6 *juillet* 1701.

« Nous, Didier Cresson, prestre et curé de Baigneux« les-Juifs, en vertu de la commission que nous a fait « l'honneur de nous envoyer Monseigneur l'Illustrissime et

« Révérendissime Evêque d'Autun, en date du dernier de « mars 1701, par laquelle il nous est marqué de visiter « l'hermitage de Saint-Jean de Bonne-Val, la chapelle, « confins, scituations, revenus, charges et dépenses dudit « hermitage, nous nous serions transportés expressément « sur les lieux jusqu'à deux fois, ne l'ayant pas trouvé « achevé, dans la première pour en faire un fidel rapport « et dresser procès-verbal de l'estat des choses cy-dessus « nommées, nous estant informé par gens non suspects « voisins et plus prochains dudit hermitage de quelle pa- « roisse il dépendait, on nous a certifié qu'il estait sur le « territoire de la Comté de Salmaise pour le spirituel et le « temporel, distant dudit Salmaise d'environ trois quarts « de lieues, scitué sur une petite éminence, en bas d'une « colline, au-dessus de laquelle il y a une métayrie nom- « mée les Masenottes, du costé du midy. Ledit hermitage « contenant une Chapelle, dont la porte est haute de six « pieds et large de cinq. Ladite chapelle a de longueur cin- « quante pieds, y compris le chœur, qui est séparé de la nef « par une balustrade élevée jusqu'à la voute, haute d'envi- « ron vingt-deux pieds. La nef a trente pieds de long et « dix-neuf de large; elle est voutée et cintrée en bois seu- « lement, elle nous a paru en assez bon estat; nous avons « seulement reconnu que, pour une plus grande décence, « il conviendrait raccomoder les lambris de ladite nef. Le « chœur est long de douze pieds et large de quatorze; il est « nouvellement vouté de tuffe, enduit et blanchi, au milieu « duquel il y a un vitreau de six pieds de haut et large de « trois, regardant entre le levant et le septentrion. Il est « ouvert de deux portes a costé du maître-autel, chacune « de cinq pieds et demy de hault et deux et demy de large, « au-dessus desquelles il y a deux petites niches de la hau- « teur de deux pieds et demi et dix-huit poulces de large, « dans lesquelles sont posées les images de la sainte « Vierge et de saint Jean sans estre bénittes..... Ledit chœur « est soutenu de chaque costé, de deux petits bâtiments « séparés par une cour, dans l'un desquels il y a une petite « chambre à feu avec une celulle, une cave et un grenier, « du costé du mydi; dans l'autre une chambre commancée « depuis peu souls laquelle il y a aussi une cave ancienne- « ment construite du costé du septentrion..... Tout ledit bâ- « timent est entouré de cours, jardin, prez et verger de la « continence d'environ dix-huit vingt perches, fermé de

« muraille et fossé et arrosé de plusieurs sources qui vien-
« nent du midy et du couchant. Nous avons demandé en-
« suitte au Frère Nicolas Michaux, hermite, les ornements,
« linges et aultres choses nécessaires pour célébrer la sainte
« Messe dans ladite chapelle. Il nous a représenté à l'ins-
« tant deux chasubles de Trébis rouge et blanc galonnées
« d'or faux, mais assez propres; un amict, une aube, une
« ceinture, deux grandes nappes dont l'une n'est point bé-
« nitte; un devant d'autel de Damas taftat rouge et blanc;
« un canon avec les deux quartes; un crucifix; six chande-
« liers de bois de noyer fort propres, en sorte que nous
« avons trouvé en très bon ordre toutes les choses néces-
« saires pour la décence, le service et le culte de Dieu, à
« la réserve du marbre qui n'a que huit poulces et demy
« en quarré et incrusté dans un chassis de bois large et
« espais de deux poulces..... Il n'y a point de calice, on se
« sert de celui de la paroisse..... Et nous étant informé de
« Joseph Jeannin, laboureur à la métayerie des Masenot-
« tes, et de François Malaclef, manouvrier à Saint-Ger-
« main-la-Feuille, témoins, des revenus de laditte chapelle,
« ils ont dit avoir appris que les terres, fonds et revenus
« étaient actuellement en la pocession de Messires les
« Prestres et Chanoines de Saint-Gené de Flavigny, no-
« tamment un prez nommé le Mez des Baras, de la conti-
« nence d'environ dix-huit soitures situé entre Boux et
« Thenissey, chargé de deux messes par chaquune semaine
« qu'on a veu dire les mardy et vendredy. Les tittres doivent
« estre à la chambre des Contes dans la liette de Salmaise,
« et que Monsieur le Bailly de Salmaise scait beaucoup de
« choses sur ce fait..... Et le cinq du courant, il nous dit
« luy-même avoir donné assignation pour ce recouvre-
« ment en qualité d'huissier auxdits Chanoines à la re-
« queste du sieur Cominet dont il estait cy-devant com-
« mis. La première visite faite en présence de maistre Jo-
« seph Rémond de Bonnefons, prestre, curé de Poiseul-la-
« Ville, qui s'est soussigné avec nous le sixième juillet mil
« sept cent un et des témoins cy-dessus nommés qui es-
« taient présent à nostre visite ce jourd'hui et qui ont dé-
« claré ne savoir signer enquis.

Signé : « Bonnefons, curé de Poiseul-la-Ville.
« D. Cresson, curé de Baigneux ».

3° *Situation en* 1883.

L'ancien ermitage de Saint-Jean de Bonnevaux est aujourd'hui une ferme. Les murs de la nef de la chapelle existent encore; mais la voûte en bois est tombée de vétusté en 1870 ; le chœur et la cellule placée au midi ont été démolis. Dans l'endroit où était le chœur et dans la cour qui séparait les deux cellules a été bâtie la maison d'habitation actuelle. La cave de la cellule du midi subsiste toujours ; elle est sous la partie du jardin situé devant la porte de la maison.

La cloche de la chapelle, successivement placée dans la tour de l'église de Salmaise, puis sur la maison d'école est aujourd'hui reléguée au presbytère. — Elle porte l'inscription suivante :

« Me Pierre Charles Baillot, curé de Labergement.
« † Mc Philibert léonard Veyle, (1748.)

L'ermitage de Saint-Jean de Bonnevaux appartient en ce moment, à M. Mallard, gendre de M. Chaussier, propriétaire à Verrey-sous-Salmaise.

II. Chapelle du Chateau

Monsieur Nicolas Joudon a écrit, le 21 octobre 1667 :
« Il y a au château de Salmaise une chapelle dédiée à
« saint Marc. Les Seigneurs dudict lieu en sont les patrons
« et le titulaire le sieur Gimalt, demeurant à Paris ; ne si
« fait aulcun service qui est de deux messes par semaine.
« Le revenu est d'environ quatre-vingt livres ». Authentique. Archives de l'évêché d'Autun.

De 1670 à 1685, Sébastien Bichot est témoin de presque tous les actes faits à Verrey ; il se dit chapelain de Salmaise ; il était titulaire de la chapelle saint Marc du château de Salmaise ou de celle de l'hôpital.

Courtépée écrit de son côté, en 1781, en parlant du château de Salmaise : « Il n'y reste plus que..... le chœur de la
« chapelle castrale, vocable saint Marc, à la nomination
« des officiers du bureau de bienfaisance. »

La chapelle transformée en étable existe encore. Les ogives sont magnifiques. Le chevet est en cul de four, et

néanmoins elle m'a paru du pur quinzième siècle. Les plâtres sont presque partout conservés. Un morceau de bois percé, par où passait la corde de la cloche, existe toujours à la voûte; mais le campanile a disparu. Elle est la propriété de Jean Depralon-Huchon, qui possède aussi la partie la mieux conservée du château.

(A suivre).

J.-B. LUCOTTE,
Curé de Frolois.

CHRONIQUE

Nous avons le devoir de porter à la connaissance de nos collaborateurs et de nos lecteurs l'accueil fait à notre modeste publication.

Après six mois d'existence, elle compte un nombre d'abonnés qui dépasse toutes nos prévisions (plus de 400). Nous ne saurions assez les remercier de la promptitude avec laquelle ils ont répondu à notre appel. Cette promptitude, en nous permettant de juger dès le début des sympathies nombreuses dont notre entreprise était l'objet, a par là même affermi notre confiance dans le succès, et, pourquoi ne le dirions-nous pas, reculé les bornes de notre ambition. Alors que le chiffre actuellement atteint nous paraissait comme le maximum de ce que nous devions nous promettre, nous concevons aujourd'hui l'espérance qu'il sera bientôt largement dépassé.

Ce n'est que justice de reporter une partie de ce succès sur la bienveillance avec laquelle la presse locale a daigné saluer notre apparition. Nous remercierons ici tout spécialement la *Chronique Religieuse*, le *Catholique*, le *Bien-Public* et le *Franc-Bourguignon quotidien.*

Nous n'hésitons pas à adresser aussi nos remerciements au *Progrès de la Côte-d'Or*, sinon pour ses intentions évidemment malveillantes, du moins pour le fait d'avoir révélé notre existence et inspiré par là à quelques esprits impartiaux le désir de nous connaître mieux.

Au loin, notre œuvre a éveillé des échos sympathiques.

Outre les abonnés nombreux que nous avons trouvés en

dehors du diocèse, la *Revue des questions historiques* n'a pas dédaigné de nous signaler à ses lecteurs et la *Revue de l'art chrétien* nous a consacré un paragraphe de sa chronique.

Plusieurs sociétés savantes nous ont fait un accueil plus que bienveillant. Nommons en première ligne *l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon* qui a accepté « avec empressement » la proposition d'échange de ses *Mémoires* avec notre *Bulletin.* Nommons aussi la *Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune; la Société archéologique du Châtillonnais; le Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*; *la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; la Société archéologique et historique de la Charente; la Revue de Marseille et de Provence; le Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, etc., etc.

Et ce n'est pas seulement en France que semblable accueil nous a été fait. Des abonnements nous sont venus de l'étranger et quelques Sociétés savantes, particulièrement de l'Allemagne, ont sollicité l'envoi régulier de notre *Bulletin.*

Tant de sympathies nous touchent profondément et sont pour nous un puissant encouragement à poursuivre l'œuvre entreprise, à la développer, si possible, et à l'améliorer toujours.

Le Comité.

MÉLANGES

Une curieuse Sépulture.

Un de nos abonnés, témoin oculaire, veut bien nous communiquer les détails suivants sur la curieuse découverte que nous avons annoncée, d'après un correspondant, dans le n° 2 du Bulletin, page 79 :

« Dans les premiers jours de février, j'ai été appelé pour reconnaître un singulier cercueil trouvé à Dampierre-sur-Vingeanne, dans le climat dit *La Croix Potier*.

« A première vue, j'ai pensé à un sarcophage romain, rec-

tangulaire, aussi large d'un bout que de l'autre. Mais examen fait, j'ai reconnu que c'était tout simplement *une auge*, curieuse, comme on va le voir.

« Voici d'abord les renseignements recueillis auprès des ouvriers qui ont fait la découverte.

« En défonçant un terrain pour y planter du houblon, ils ont trouvé à environ deux pieds de profondeur une sorte d'auge, sans couvert et remplie de terre. Assez étonnés, ils ont fouillé cette auge avec certaines précautions et ont mis à découvert un squelette entier, bien conservé, les os paraissant être tous en place, la tête tournée à l'occident et les pieds à l'orient. A côté de ces os, à droite, une urne en terre noirâtre, d'environ douze centimètres de diamètre, intacte jusqu'au premier filet saillant, mais brisée à la partie supérieure où le rétrécissement commence; un autre fragment de vase qui a paru être le couvert de l'urne. A gauche, une lance en fer bien conservée, assez plate; les agrafes en fer du ceinturon et des traces d'un objet, aussi en fer, qui a bien pu être le scramasak.

« Nul doute qu'un guerrier n'ait été placé dans cette sorte de cercueil et que ce guerrier ne soit bien mort à l'époque mérovingienne.

« Mais comment avait-on pu le placer dans ce cercueil, puisqu'il n'a que 1m52 de longueur dedans?

« Ce guerrier était donc bien petit? Non, il avait même une forte taille, ainsi que les os, que j'ai vus, ont pu me le démontrer.

« Voici ce qui a dû se passer.

« Le moment des funérailles pressait assurément. Faute du cercueil ordinaire, on a pris une auge, qui avait dû servir déjà longtemps, car l'orifice d'écoulement, placé au milieu et au bas d'un des grands côtés, est élargi par l'usage; il en est de même de la partie supérieure de ce même côté qui est arrondie en dehors, tandis que les trois autres faces sont à arêtes plus vives.

L'auge n'ayant que 1 m. 52 de longueur, on a d'abord imaginé de creuser en dedans, aux deux bouts, des entailles de vingt centimètres de largeur et cinq centimètres de profondeur (Voir le dessin) et on a obtenu un allongement de dix centimètres, ce qui donnait alors au cercueil 1 m. 62 de longueur. Précaution inutile, travail perdu: le cadavre ne pouvait toujours pas entrer dans cette bière. J'entends quelquefois dire que, même à notre époque, on est obligé de faire entrer un cadavre de force dans un cercueil qu'on brise ou qu'on tord les jambes... faut-il s'étonner alors qu'à l'époque mérovingienne, on ait tout simplement coupé les jambes du guerrier, qui nous occupe et cela est d'autant plus vraisemblable que j'ai trouvé les fémurs sciés un peu plus haut que le milieu de leur longueur et que les ouvriers m'ont dit qu'en effet les *gros os* des jambes paraissaient *croisés*.

Avec le rallongement de l'intérieur de l'auge et, qu'on me permette l'expression, le raccourcissement du cadavre, on a enfin pu le placer dans son tombeau.

J'ignore si semblable sépulture a déjà été observée ; mais

elle m'a semblé assez curieuse pour que je me croie obligé d'en rendre compte.

Février 1883.

E. G.,
de Fontaine

BIBLIOGRAPHIE

(Tout ouvrage dont un exemplaire aura été adressé au Comité sera annoncé, et s'il y a lieu analysé.)

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON. — 3e série, tome VII, années 1881-1882.

I. J. D'ARBAUMONT : *La vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron.* (p. 1 à 130). Ce travail, œuvre consciencieuse de critique historique, rectifie les erreurs commises par Palliot et D. Plancher au sujet des deux maisons de Saulx-Courtivron, et jette un certain jour sur l'état des mœurs et des esprits, sur les relations de famille et sur le mouvement social pendant une des périodes les plus dramatiques et les plus troublées du moyen-âge (XIVe siècle). De nombreuses pièces justificatives, p. 131 à 201) permettent au lecteur de se rendre compte par ui-même de la valeur historique des conclusions que le nom seul de l'auteur suffit amplement à recommander.

II. PH. TAMIZEY DE LARROQUE : *Correspondance de Claude de Saumaise* (1), *avec Peiresc* (2), (p. 203 à 297) et en appendice *les Lettres de Claude de Saumaise à Jacques Du Puy* p. 298 à 378).

Vient de paraître : *Fleurs du Tonnerrois,* in-12 carré de 266 pages, édition elzévirienne, encadrée de rouge, sur papier teinté.

Ce joli volume est écrit par M. l'abbé J. Giraud, curé de Saint-Pierre de Tonnerre, et il a été imprimé à Tonnerre par M. P. Bailly. C'est donc une œuvre toute bourguignonne et qui fait honneur à la Bourgogne.

Les *Fleurs du Tonnerrois* sont les saints et bienheureux de l'ancien comté de Tonnerre, et ces vies de saints sont publiées à propos de la nouvelle érection d'un monument ancien, qui

(1) Claude de Saumaise, né le 15 avril 1588, à Semur-en-Auxois, et mort le 3 septembre 1653 à Maëstrich, où il fut inhumé, fut d'un des esprits les plus étonnants par sa fécondité et la variété de ses connaissances.

(2) Nicolas Claude Fabri, seigneur de Peiresc, né le 1er décembre 1580, mort le 24 juin 1637, était conseiller au Parlement de Provence.

fut autrefois le tabernacle du Chapitre de Saint-Pierre et dans lequel on vient d'enfermer un reliquaire contenant des reliques de ces saints. Ce reliquaire, donné par les châtelains d'Ancy-le-Franc, est en forme d'arbre doré, dont les branches représentent les différentes maisons qui ont porté le titre de comtes de Tonnerre.

La pensée des promoteurs de cette œuvre ressort toute entière dans l'inscription du monument :

AUX SAINTS
COMTES DE TONNERRE

AIMÉ
DUC DE CLERMONT-TONNERRE
ET MARIE
DE NETTANCOURT-VAUBECOURT
SON ÉPOUSE
1883

Les Dijonnais liront avec plaisir parmi ces monographies, les vies de saint Jean de Réome. — de saint Valentin de Griselles, — de saint Robert de Molesmes, fondateur de Cîteaux, — de sainte Humbeline, sœur de saint Bernard, et de quelques bienheureux.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU CHATILLONNAIS — 1881-1882. — 3 fascicules.

Fouilles des Tumulus du Val-Thibaut et de la Tête de Maisey, -- Rapports par MM. VICTOR DEHEURLE, LOUIS CAILLETET et BOUTEQUOY.

Fouilles du Tumulus de Vanvey, — Rapport par M. VICTOR DEHEURLE. — *Conférences sur les temps préhistoriques* par M. le docteur BORDIER. — *Excursion sur les plateaux de Latiscum*, rapport par M. LOURDEL.

Fouilles du Tumulus du Fourneau de Veuxhaules, — Compte-rendu par MM. MAGDELAINE et BOUTEQUOY, -- *Note sur l'exploration des Tumulus* par ED. FLOUEST.

Le Directeur-Gérant, A. QUILLOT.

Dijon. — Imprimerie de l'Union typographique, rue Saint-Philibert, 40.

A NOS LECTEURS

Deux faits récents nous encouragent à poursuivre l'œuvre que nous avons entreprise en fondant le *Bulletin*.

C'est d'abord la lettre adressée le 18 août, par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, aux Eminentissimes Cardinaux de Luca, Pitra et Hergenroether.

Digne héritier des Léon X et des Benoît XIV, après avoir essayé de restaurer les études théologiques en leur imposant une méthode plus rigoureuse, et en leur donnant pour base la doctrine formulée dans les écrits de l'Ange de l'Ecole, Léon XIII cherche à provoquer un mouvement analogue dans le domaine de l'histoire. Il vient de mettre à la disposition des travailleurs les incomparables trésors de la Bibliothèque Vaticane : permettant de la sorte à l'historien de poursuivre l'erreur sur le terrain des faits, comme Il avait conseillé au théologien de la combattre dans la région plus élevée des principes.

Certes, ce n'est pas au moment où nous voyons le Souverain Pontife adopter une pareille mesure, que nous pourrions être tentés de découragement. Si les archives du

Saint-Siège et la Bibliothèque Vaticane renferment des documents précieux pour rétablir la vérité sur les rapports de la Papauté avec l'Italie, nos dépôts publics contiennent quantité de renseignements utiles pour l'histoire de l'Eglise catholique en France, et en particulier dans notre Bourgogne.

D'autre part, notre vénérable évêque a voulu manifester l'intérêt qu'Elle porte à notre œuvre; et par l'organe de M. l'abbé Joly, son vicaire-général, Elle a daigné recommander notre Bulletin naissant à l'attention des prêtres de son diocèse.

Pareils suffrages sont de nature à stimuler toutes les bonnes volontés : et nous ne pouvons que répéter en le condensant, le beau mot de saint Ignace d'Antioche aux fidèles d'Ephèse : *Prius admonui vos ut unanimes sitis in sententia Dei; etenim Jesus Christus, inseparabilis vita nostra, Patris est sententia, et episcopi, per fines terræ constituti, in Jesu Christi sententia sunt : unde oportet vos unanimes esse sententiæ episcopi.* Il faut que vous soyez d'accord avec votre évêque, et avec le Pape, comme l'Évêque et le Pape sont d'accord avec le Christ, et le Christ avec Dieu. Par conséquent, quiconque travaille, sous l'inspiration de l'autorité ecclésiastique, à dégager la vérité historique des nuages qui l'obscurcissent, travaille en dernière analyse, pour le Christ et pour Dieu.

Au nom du Comité de Rédaction,

FR. GRIGNARD.



BULLETIN
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
RELIGIEUSES
DU DIOCÈSE DE DIJON

VINCENT DE MEUR

Vincent de Meur, né en Bretagne, dans l'ancien diocèse de Tréguier, en 1628, est un de ces pieux et zélés missionnaires, tels que saint Vincent Ferrier, le P. Eudes, Bridaine et autres, qui ont évangélisé et édifié nos pays à différentes époques. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de ce prêtre éminent, de ce savant docteur de Sorbonne; contentons-nous de dire, pour ce qui regarde la première partie de sa vie, qu'il est, avec le P. de Rhodes, un des promoteurs de la fondation du séminaire des missions étrangères, et qu'il en a été le premier supérieur. Mais donnons quelques détails sur ce qu'il fit ensuite, car ses dernières années nous intéressent directement.

Le temps de sa supériorité se trouvant fini, Vincent de Meur parcourut différents diocèses où sa piété le poussait à visiter les lieux de dévotion, et où les prélats, qui l'avaient connu à Paris, l'invitaient à prêcher. C'est qu'il était vraiment un homme de Dieu, captivant, ravissant ses auditeurs, convertissant les pécheurs, affermissant les justes. Il prêchait avec tant de ferveur et d'onction qu'il tirait les larmes des yeux; souvent dans la clôture de ses missions, on a vu les ecclésiastiques, les militaires pleurer eux-mêmes avec tant de sanglots qu'alors il pouvait à peine se faire entendre. On cite des exemples merveilleux du prestige qu'il exerçait sur les masses.

Il vint dans la Bourgogne en dernier lieu. A Beaune, il visita le tombeau de la vénérable carmélite Marguerite du Saint-Sacrement, donna des missions dans la ville d'Autun et dans une paroisse du diocèse, puis à la prière d'une sainte femme, alla dans celui de Langres, à Vieux-Château, petit village situé sur le Serein (1), et prêcha en ce modeste endroit comme ailleurs.

(1) Madeleine Blondeau, femme de Michel d'Aligre, petit-fils du célèbre chancelier, dame du lieu.

Peu de temps après, se sentant fatigué, il eut, quoique jeune encore, le pressentiment de sa mort prochaine, et pour s'y mieux préparer, il se retira chez les Chartreux de Dijon pendant un carême. Il y resta même cinquante jours, durant lesquels il suspendit tout commerce avec le monde et s'imposa l'abstinence la plus rigoureuse, mangeant si peu que l'on ne comprenait pas comment il pouvait vivre. Aussi, cette retraite lui procura-t-elle de grandes consolations et de si vives lumières qu'il lui semblait n'avoir jusqu'à ce moment rien fait pour Dieu.

Cependant Mgr Pallu, vicaire apostolique du Tonkin, l'appela auprès de lui à Paris pour conférer au sujet du séminaire des missions. Passant à Auxerre, il y demeura encore une dizaine de jours dans la solitude... et, comme la fatigue se faisait sentir plus que jamais, il revint à Vieux-Château. Comprenant alors qu'il était arrivé à ses derniers moments; il en ressentit une si grande joie, qu'il fit chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu. — En effet, il mourut peu après, le mardi, 26 juin 1668, âgé de quarante ans à peine.

Son cœur fut envoyé à Paris au séminaire des Missions; quant à son corps, on l'inhuma dans l'humble église du village, en la nef, devant le sanctuaire, puis on le recouvrit d'une tombe en marbre noir, avec une épitaphe latine, composée par Brisacier le Jeune, un des prêtres des missions (1).

Tous les historiens de Vincent de Meur se trompent sur le lieu de sa mort : ils disent *Vieux-Château* en Brie, tandis que c'est bien *Vieux-Château* en Bourgogne, au canton actuel de Semur-en-Auxois, près d'Epoisses. La tombe et le corps sont toujours là.

On peut se demander pourquoi et quand il y est venu mourir. Ce fut sans doute, à cause de la famille éminemment chrétienne des d'Aligre, et parce qu'il avait donné là une mission deux ans auparavant. Seulement, si l'on s'en tient à ce que laissent entendre les historiens, il n'y serait venu qu'à l'occasion de sa dernière maladie, et de la sorte

(1) Tout ce qui précède est tiré, à peu de choses près, — 1° de la biographie universelle publiée par Michaut, supplément, article signé Prosper Levot ; — 2° des vies des saints de Bretagne, par l'abbé Tresvaux, tome IV ; — 3° d'une lettre du 20 janvier, que nous avons reçue de M. Arth. du Bois de Villerabel un des descendants de la famille de Meur, résidant actuellement à Saint-Brieuc.

Pour ce qui suit, tout a été fourni par la tradition locale, par MM. les curés de Vieux-Château; et par une lettre de M. le supérieur du séminaire de Paris. — On ne trouve rien dans aucun registre.

y aurait passé très peu de temps; si, au contraire, on examine son épitaphe, on comprend qu'il avait choisi ce lieu à dessein, pour en faire sa solitude, son désert, et il dut y vivre au moins un an, car le château n'étant habité par ses seigneurs que de loin en loin, le pieux solitaire y était tranquille et seul. C'est donc là qu'il se retira après son passage chez les Chartreux, c'est de là qu'il fut appelé à Paris par Mgr Pallu, c'est là qu'il revint d'Auxerre pour ainsi dire rentrant chez lui. — Le propriétaire actuel du château en ruines, faisant rétablir une chambre-mansarde, a découvert sur un vieux crépi l'inscription V. de MEVR. Or, cette inscription, selon toute vraisemblance, signale l'humble cellule du solitaire, que les contemporains auront voulu indiquer ainsi au respect des générations suivantes, et elle confirmerait, d'autre part, le sentiment de ceux qui, d'après l'épitaphe, pensent que V. de Meur ne resta pas à Vieux-Château seulement l'espace de plus ou moins de jours avant sa mort, mais un an, si ce n'est davantage.

Au surplus, quoi qu'il en soit de la durée du séjour, la sépulture suffisait pour illustrer notre humble paroisse. La tombe, jusqu'au siècle dernier, renouvelait les souvenirs dans le peuple, on l'avait en grand respect; c'était un saint prêtre, disait-on, qui reposait dessous. — Depuis plus d'un demi-siècle, on oublie, on ne dit plus rien, pendant que, de son côté, l'inscription tumulaire s'efface.

Vers 1847, M. le curé Foucheneret eut l'heureuse idée de prévenir les dernières conséquences, en exhumant le corps et en se procurant un nouveau marbre. Il y eut un service solennel, une grande fête, pourrait-on dire; beaucoup de prêtres assistèrent à la cérémonie; une oraison funèbre fut prononcée; après quoi on recueillit les ossements en une caisse que l'on plaça dans le mur latéral de la chapelle de la Sainte- Vierge. Pour la vérité complète, nous devons ajouter que parmi ces ossements il y en a peut-être qui ne sont pas de Vincent de Meur, car on en a trouvé d'autres tout voisins et en quelque sorte mélangés.

Cependant les prêtres du Séminaire des Missions voulant prendre part à cette affaire qui intéressait si directement leur maison, firent transporter l'épitaphe de l'ancienne tombe sur le nouveau marbre. Alors elle était encore passablement lisible, nous affirment différentes personnes témoins de la cérémonie; néanmoins il est probable que l'on aura été obligé de substituer plus ou moins de mots qui ne

sont pas ceux de l'auteur. Courtépée, dans les trois lignes qu'il consacre au vénérable prêtre, nous autorise à faire cette supposition, car lui-même, vers 1770, ne lisait pas facilement, paraît-il, et copiait *mente sanctus*, au lieu de *merito sanctus*.

L'ancienne tombe, qui mesure 1 m. 96 c. sur 0 m. 97 c. garde toujours sa place devant le sanctuaire, « vis-à-vis le trou de la cloche ». Son inscription est d'une écriture cursive ronde, gravée avec soin, mais on n'en peut plus lire aujourd'hui que la première ligne et le commencement de la plupart des autres. — Au bas, quelques traits, toujours un peu distincts, paraissent dessiner un missel sur son pupitre, et un calice (ou une porte de tabernacle sur laquelle serait représenté un calice).

Le nouveau marbre, long de 1 m. 30 c. sur 0 m. 58 c., est dressé contre le mur, devant la caisse où les ossements sont enfermés. L'inscription est en lettres minuscules d'imprimerie. La voici, avec ses différentes fautes d'orthographe ou autres :

(1) Hic jacet
D. Vincentius de Meur,
Armoricus nobilis doctor
Navarréa domo Sorbonicus,
(2) Inter apostolicos duces militiœ
Sacerdos.
(3) Parisiensi seminarii
Missionum exterarum
Prœpositus primus.
Vixit innocens inter omnes,
convertit humilis plurimos.
Tandem ductus è Spiritu
in desertum
Sorte facti præscius
Moritur salitarius, pœnitens,
Anno solutis 1668,
œtatis nundum 40
Mensis Junii 26.
Ardore juvenis, labore senex,
(4) Merito sanctus.
Benedictio et pax super illum.

L'abbé J. DENIZOT.

(1) Sur la vieille tombe sont placées en tête ces trois lettres D. O. M
(2) N'aurait-il pas fallu lire *apostolicæ* ?
(3) Il faut *parisiensis* ou *seminario*, mais plutôt *Seminario*.
(4) C'est bien *merito* et non pas *mente*. Le mot est resté assez déchiffrable, plus d'un siècle après Courtépée.

NOTRE-DAME DE BON-ESPOIR.

LES ORIGINES DE LA PAROISSE NOTRE-DAME.

(Suite).

C'ÉTAIT au XIIIe siècle. Une architecture nouvelle, plus légère et plus gracieuse, avait fait son apparition dans le monde chrétien : partout on construisait d'après ses plans. Deux chantiers considérables ne tardèrent pas à s'ouvrir à Dijon : Notre-Dame et Saint-Bénigne, l'un dirigé par un moine, Hugues d'Arc-sur-Tille, l'autre, celui de Notre-Dame, par un inconnu. Les modestes donations dont les chartes de cette époque ont gardé le souvenir semblent indiquer que ce fut une œuvre populaire née spontanément, embrassée de confiance et sans calcul, presque sans prudence, par une foule, dont l'ardeur s'éteint, se ranime, pour s'endormir de nouveau, impuissante à achever ce qu'elle a si vigoureusement commencé. Mais ces mêmes lettres sont muettes sur le promoteur de cette entreprise gigantesque. Toutefois. et c'est un point acquis à l'histoire, l'église Notre-Dame a été construite aux frais des paroissiens. Jusqu'au siècle dernier les fabriciens firent constamment valoir cette circonstance pour défendre leurs privilèges. L'abbé de Saint-Etienne, Thibaut Viard (1453-1477), essaya de leur contester le titre de fondateur et le droit de présentation aux Méparts. Il prétendit que cette église avait été bâtie par les ducs de Bourgogne, dont les statues se voyaient près de la porte de l'aile droite. Mais il fut débouté de ses prétentions par une sentence du parlement de Bourgogne rendue le 1er février 1462, dans les grands jours de Beaune, et confirmée par un arrêt du parlement de Paris, en date du 23 juin 1464. Devant les deux juridictions les paroissiens et fabriciens de Notre-Dame fournirent des preuves authentiques « que l'église avait été construite par leurs prédécesseurs, de grands et somptueux ouvraiges; et avait été par eux bien et dùment entretenue, à leurs grands frais; qu'eux et leurs prédécesseurs avaient fait plusieurs grandes et notables fondations tant de messes que autres suffraiges et oraisons; et que pour augmenter le

divin office en ladite église, y avoient donné plusieurs bons héritaiges et revenus..... » (1)

Ce fait ressort du reste de la lenteur avec laquelle fut menée cette construction. Commencée au moins en 1229, Notre-Dame était loin d'être achevée lors de sa dédicace en 1334, après cent cinq ans de travail. Or, est-il admissible qu'Eudes IV et sa noble épouse, Jeanne de France, auxquels l'abbé de Saint-Etienne attribuait l'honneur d'avoir bâti cette église, eussent laissé leur œuvre inachevée? Comment expliquer surtout que toute trace de cette fondation ducale ait disparu, quand nous gardons encore les titres de fondations infiniment moins importantes? Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, à la date de 1229, nous trouvons un acte par lequel « Ameline, veuve de Lambert-le-Riche, et Jeanne sa fille, léguent à l'œuvre de l'église Notre-Dame de Dijon un cens de vingt sols sur une maison en pierre, située rue du Change (2).

Il en fut, croyons-nous, de la construction de Notre-Dame comme de la restauration qui s'achève. Sans refuser les nobles offrandes des ducs et des barons, *l'œuvre* de cette église inscrivit sur ses tablettes les plus modestes offrandes, et la basilique dijonnaise est réellement un splendite ex-voto de la piété populaire.

Essayerons-nous de décrire ce chef-d'œuvre de grâce et de légèreté, auquel, selon Vauban, il ne manquait qu'une « boëte » pour l'enfermer? (3). Plusieurs écrivains de valeur l'ont fait avant nous. Le lecteur nous saura gré de ne point négliger leur travail.

« La façade de Notre-Dame, dit le baron Taylor, offre une longueur de soixante pieds sur soixante-six environ de hauteur, et se divise en trois étages. Trois grandes arcades ouvertes donnent entrée sous un vaste porche, dont les voûtes sont soutenues sur deux rangs de piliers, flanqués de colonnettes. Au-dessus règnent deux galeries, dont les arcs s'appuyent sur dix-sept colonnes fuselées, séparées par des

(1) Citation faite au procès de 1725 (Mémoire des Fabriciens).

(2) Concesserunt Deo et ecclesiæ Beatæ Mariæ Divionensis viginti solidos singulis annis percipiendos ad opus dictæ ecclesiæ super domum lapideam quæ sita est in via Cambii. Cf. CHENEVET, *Mémoires historiques sur Dijon et autres villes de la Bourgogne*, p. 219.

(3 *Description historique et critique et vues pittoresques des monuments les plus remarquables de la ville de Dijon*. par T de Jolimont. Paris, 1830. p. 31 L'ouvrage contient quatre planches consacrées à Notre-Dame, savoir : 1° Le portail: 2° L'extérieur du chevet: 3° Le plan par terre: 4° Une vue intérieure Cf. *Guide du voyageur et de l'amateur à Dijon*, par J.-B. Noëllat, p. 71, Dijon 1822.



frises, chargées d'animaux ailés, de lions, de griffons et de rinceaux. Deux contre-forts qui se terminent dans les deux tiers de leur partie supérieure par de petites tourelles, accompagnent les deux faces latérales du porche. Cette façade devait être surmontée de deux tours qui l'auraient heureusement complétée.....

« L'extérieur de cette église ne présente rien de remarquable, à l'exception de la tour qui s'élève au-dessus du transept. Elle est carrée et flanquée à ses angles de tourelles rondes. » On l'a surmontée d'une flèche carrée de quarante-cinq mètres de hauteur, sur l'élégance de laquelle on est loin d'être d'accord.

« A l'intérieur, Notre-Dame offre un type complet et des plus intéressants de l'architecture religieuse du XIIIe siècle, quoique ses proportions ne soient pas très vastes. La longueur de l'édifice dans œuvre n'excède pas cent quatre-vingt pieds, et sa largeur soixante-sept. La hauteur des voûtes est d'environ cinquante-cinq pieds.

« Le plan de cette église est une croix latine. La nef est accompagnée de deux collatéraux, et terminée à l'orient par des chapelles absidales à pans. Les arcades de la nef s'appuyent sur des colonnes rondes, surmontées de chapiteaux à crochets, sur lesquelles reposent les colonnettes supportant les voûtes » (1).

« Rien de plus délicat, dit à son tour l'abbé Chenevet, que les galeries qui règnent autour de la nef et du chœur. Elles sont doubles et souvent triples, soutenues sur des colonnes de six pouces de diamètres, taillées en fuseau de quinze pieds de hauteur et quelquefois de trente, quoique d'une seule pièce. La voûte, ajoute-t-il, est une merveille de l'art (5), car elle semble dédaigner tout appui, négliger les murs eux-mêmes sur lesquels elle devrait porter et s'éloigner des arcs-boutants qui se replient le plus gracieusement du monde. Elle prend son essor sur les colonnettes et s'y repose si légèrement, dit un vieil auteur, que les anges tutélaires de cette église semblent la porter sur leurs

(1) *Dijon, ses monuments*, par le baron I. Taylor, membre de l'Institut. Paris, 1864. — Taylor donne huit planches sur Notre-Dame, savoir : 1° Un plan par terre à l'échelle de 0.007 mill ; 2° Une vue extérieure de l'abside ; 3° Une vue de l'édifice prise de la rue Musette ; 4° La façade occidentale ; 5° La façade latérale ; 6° Une coupe longitudinale ; 7° Une coupe transversale prise sur le transept ; 8° Une planche renfermant divers détails de sculpture.

(2) *Mémoires historiques sur Dijon, etc.* p. 220.



ailes, tant il est inexplicable qu'elle puisse se soutenir de la sorte.

« Notre-Dame de Dijon, dit-il, Viollet-le-Duc est un chef-d'œuvre de raison, où la science du constructeur se cache sous une simplicité apparente. » Et il justifie sa manière de voir d'une façon si péremptoire, que nous ne pouvons nous dispenser de rassembler, en les résumant, les observations judicieuses éparses dans les neuf volumes de son savant *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle.*

Le chevet de Notre-Dame, sans collatéral, s'ouvre sur la croisée ; il est flanqué de deux chapelles ou absides, orientées comme le sanctuaire et donnant sur les transepts dans le prolongement des bas-côtés de la nef.

L'abside principale se compose, à l'intérieur, d'un soubassement épais, peu élevé, portant des piles isolées, reliées en tous sens. Elle n'a pour clôture extérieure qu'une sorte de cloison en pierre, percée de fenêtres. Naturellement les piles sont destinées à porter les voûtes ; quant aux cloisons elles ne supportent rien du tout : c'est une simple fermeture. A l'extérieur, la construction ne consiste qu'en des contre-forts : ils sont épais et solides ; en eux seuls réside la stabilité de tout l'édifice, car les murs, excessivement minces, percés de gracieuses fenêtres, n'ont d'autre mission que de fermer l'espace compris entre les contre-forts. Un passage extérieur est ménagé dans ces contre-forts pour faciliter les réparations des grandes verrières. Tous les parements sont bien garantis contre la pluie par des pentes sans ressauts et des corniches ou bandeaux. Ce n'est évidemment qu'une enveloppe solide, un abri ! Entrons dans l'édifice.

Autant l'extérieur est simple, couvert, abrité, autant l'intérieur présente des dispositions légères, élégantes. L'architecte ayant à construire dans un quartier populaire, au milieu de rues étroites, a tout sacrifié à l'effet intérieur. Il est facile de se convaincre qu'il devait être limité dans ses dépenses, car il a fait l'impossible pour éviter les frais inutiles ; et loin de prodiguer les matériaux, il n'a pas voulu poser une seule pierre de trop.

L'abside se compose donc d'un soubassement plein, épais, construit en assises et décoré d'une arcature indépendante. De ce soubassement partent les colonnettes qui montent jusqu'à la naissance des arcs de la grande voûte. Elles sont posées en délit, de la base à la tablette supérieure du sou-

bassement qui les relie par une bague à la construction extérieure. Sur ce soubassement est un passage ou galerie de service, destinée à faciliter l'entretien des verrières inférieures ou l'ornementation de l'église aux jours de fête.

Là reposent les piles qui constituent le gros œuvre intérieur. Elles sont isolées et se composent de quatre colonnes en délit de la base aux chapiteaux, une grosse (0 m. 37 c. de diamètre) et trois grêles (0 m. 12 c. pour les latérales, et 0 m. 15 c. pour celle de l'avant). La grosse colonne et les deux latérales sont chacune d'une seule pièce jusqu'à l'assise des chapiteaux sur lesquels repose l'arcature des fenêtres, tandis que la colonnette montant de face est d'un seul morceau jusqu'à la tablette qui forme plafond sur la galerie basse, et relie la grande arcature avec les parements extérieurs.

La même disposition se reproduit dans la galerie du triforium (2e étage); il n'y a de particulier qu'une colonnette intermédiaire, portant une arcature composée elle-même de grands morceaux de pierre, minces comme des dalles, posées de champ.

Au-dessus du triforium, un troisième dallage, qui lui sert de plafond, relie l'arcature à la construction extérieure. Puis naissent les arcs de la grande voûte, butés par les contre-forts extérieurs. Les fenêtres hautes s'ouvrent alors au-dessus de l'arcature du triforium. Afin de donner le plus de jour possible et de ménager le passage extérieur, dont nous avons parlé plus haut, elles ne sont plus en renfoncement comme les fenêtres inférieures.

D'après ce qui précède, il est facile de comprendre que la poussée des arcs se reporte obliquement sur les contreforts extérieurs bâtis en assises ; les piles intérieures ne sont évidemment que des points d'appui rigides, incompressibles, dont la faible assiette ne présente qu'un quillage pouvant au besoin, s'il survient un tassement, s'incliner sans inconvénient d'un côté ou de l'autre, en dehors ou en dedans. Quant aux murs, ce sont, nous l'avons dit, de simples cloisons de 0 m. 20 c. au plus d'épaisseur.

La nef est voûtée suivant la méthode gothique primitive. Les arcs ogives sont sur un plan carré et recoupé par un arc-doubleau. Les piles inférieures sont cylindriques, élevées en tambours et de diamètres égaux. De deux en deux les chapiteaux diffèrent cependant, car ils portent alternativement ou un arc-doubleau et deux arcs ogives, ou un arc-doubleau seulement.

Gêné par l'exiguité de l'espace dont il disposait, l'architecte de Notre-Dame exécuta un véritable tour de force pour maintenir l'édifice en équilibre. Il réduisit le développement de son contre-fort, mais sut lui donner une parfaite solidité. Voici comment : après avoir élevé la pile dans les limites qui lui étaient imposées, il chargea fortement la tête de l'arc-boutant, inclina le chaperon de manière à le rendre tangent à l'extra-dos de l'arc, puis amena la face postérieure du pinacle de la pile en porte-à-faux sur le parement de l'arc, de manière que l'accroissement du pinacle fut un peu moins du tiers de la pile inférieure. De cette façon, la poussée de la grande voûte est fortement comprimée d'abord par la charge placée à l'extrémité de l'arc-boutant; elle est neutralisée par la pression du pinacle de la pile, et pour agir sur cette dernière, il ne reste plus que l'arc-boutant lui-même. Donc, si par extraordinaire, cet arc venait à se déformer, il devrait se briser à un point déterminé aux deux tiers de sa longueur à partir de l'édifice, et la pile s'inclinerait extérieurement.

Or, par l'accroissement bien calculé du chaperon de la pile, en chargeant celle-ci en dehors de son aplomb, jusqu'au point où la rupture pourrait se produire, l'architecte a su parer habilement au seul inconvénient possible. D'autre part le pinacle ne fait que comprimer l'arc : il ne le charge pas, puisque le centre de gravité se trouve en dehors de l'arc-boutant. Mais pour bien comprendre toute la pensée de l'architecte de Notre-Dame il ne faut point perdre de vue l'intérieur. Ici nous constatons que les voûtes ne poussent pas directement sur la tête des arcs-boutants, et, qu'entre la tête de ces arcs et le sommier de la voûte, il existe, au-dessus du triforium, vis-à-vis la poussée, un contre-fort intérieur qui neutralise singulièrement son action. Ce contre-fort qui, avec le mur du triforium, donne un massif d'une épaisseur assez considérable, devait avoir un point d'appui : d'autre part il ne pouvait reposer que sur le chapiteau couronnant la colonne cylindrique. De toute nécessité il fallait admettre un porte-à-faux; et, si le contre-fort intérieur venait à s'appuyer sur les reins de l'arc doubleau du bas côté, la pression qu'il exercerait chasserait la colonne en dedans, lui ferait perdre son aplomb et tout l'équilibre de la construction serait détruit.

Voici comment l'architecte a résolu ce nouveau problème : en donnant vers l'intérieur de la nef une plus forte

saillie au chapiteau, il a ramené l'axe de la colonne dans le plan vertical passant vers le milieu de l'archivolte. Sur le chapiteau il a placé deux sommiers à lits horizontaux : le premier porte la base des colonnettes montant jusqu'à la naissance des grandes voûtes ; sur le deuxième reposent les coupes normales aux courbes de l'arc-doubleau, des arcs-ogives et des archivoltes. A partir de ce sommier les arcs se dégagent les uns des autres. Affranchi des arcs qui dès lors sont posés par claveaux indépendants, le constructeur a monté une pile formant harpe à droite et à gauche, en encorbeliement, jusqu'à l'aplomb du contrefort intérieur. Ces assises d'une seule pièce, étant d'ailleurs chargées à la queue par la pile intérieure sur laquelle reposent verticalement les voûtes, ne peuvent basculer et le contre-fort se trouve lui-même soutenu. Quant à la poussée de l'arc-doubleau et des arcs-ogives du collatéral, elle est complètement neutralisée par la charge qui vient peser à l'aplomb de la pile intérieure. On comprend donc pourquoi l'architecte a construit cette pile de grandes pierres posées de bout et non d'assises; car elle supporte une double compression : une compression de bas en haut par l'effet de bascule produit par le contre-fort intérieur sur la queue des pierres qui lui servent de base et une compression de haut en bas par les voûtes. Si la moindre diminution d'épaisseur venait à se produire, tout l'équilibre du système serait détruit. Or il est évident que si parfaits que fussent les joints des assises, ils donneraient lieu à un tasse ment.

« En vérité, conclut Viollet-le-Duc, si tout ce système peut paraître compliqué, subtil, cherché, on voudra bien reconnaître que c'est ingénieux, fort habile, savant, et que les auteurs de ce système n'ont fait aucune confusion de l'art grec et de l'art du nord de l'art romain avec l'art oriental; qu'ils n'ont pas mis la fantaisie à la place de la raison et qu'il y a dans ces constructions mieux que l'apparence d'un système logique. »

Venons au transept. C'est l'un des plus beaux échantillons de croisillon fermé que nous ayons en France. La galerie du triforium s'interrompt pour laisser la place de la rose, garnie d'une simple armature de fer (1). Deux co-

(1) Noëllat prétend que ces roses étaient garnies d'une découpure très légère qui aurait été renversée par un orage. Mais il ne cite rien à l'appui de son affirmation.



lonnettes et trois arcs bombés portent le passage placé au-dessous de cette rose. Un autre passage inférieur se trouve entre ces colonnettes et le fenestrage du rez-de-chaussée. La chapelle du croisillon s'ouvre en face du collatéral de la nef, qui ne pourtourne pas le sanctuaire, de telle sorte que chacun de ces croisillons laisse un espace libre pour assister aux offices célébrés dans ces chapelles.

Entre ces deux croisillons, et portée par quatre piliers de 1 m. 47 c. de côté, s'élève la coupole carrée. Une galerie, qu'on atteint par les tourelles communiquant avec le second passage du transept, permet d'en faire le tour à une hauteur qui dépasse les voûtes de la nef : par elle on gagne les tourelles qui la couronnent et conduisent à l'intérieur de la flèche. La restauration de cette coupole a été l'objet d'une contradiction spéciale. La commission des Antiquités de la Côte-d'Or, dans son rapport de 1865 sur les travaux de Notre-Dame, s'en montra ouvertement l'adversaire. Pour elle la démolition de « cette belle et gracieuse tour du clocher de l'église Notre-Dame, dont la flèche, de proportion sinon gigantesque, au moins harmonieuse, venait d'être démontée avec la scie et la hache », n'était point réclamée par la nécessité de conserver le reste de l'édifice, et elle était réprouvée par le bon goût et le respect des œuvres du passé. Quant à la construction d'une coupole destinée à donner l'expression exacte et définitive de la pensée de l'ancien architecte, elle s'y montrait absolument opposée (1). On passa outre aux observations de la savante commission, dont les avis sur d'autres points auraient mérité d'être suivis, et la coupole existe. On peut discuter sur la question de savoir si elle rentre dans le plan de l'architecte primitif; mais on ne saurait refuser de reconnaître qu'elle s'harmonise merveilleusement bien avec le reste de l'édifice.

Le plan du porche continue celui des trois nefs de l'église, mais la voûte centrale, au lieu d'être surélevée comme dans l'église, porte ses clefs au niveau des voûtes des collatéraux. Pour donner de l'assiette à la façade, le constructeur, qui voulait supprimer les deux contre-forts antérieurs séparant les trois arcades, doubla les piles sur ce point, établit un système de chevalement en pierre, et banda des arcs-doubleaux parallèles séparés par un ber-

(1) *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, VII. (1865-1869) xxx, et seq... 27-38



ceau. Quant aux poids des angles internes des deux tours, il les fit reposer également sur deux piles jumelles, comme sur un chevalet. Quelques défauts dans l'exécution firent rondir ces piles vers les deux arcs latéraux ; et, soit que ce mouvement se fut produit pendant la construction, soit plutôt, comme nous l'établirons bientôt, que les ressources aient fait défaut, on n'acheva point les deux tours. Elles ne s'élèvent aujourd'hui qu'à la hauteur de la nef.

La partie centrale de ce porche est fermée par une voûte en arcs-d'ogives, croisée d'un arc-doubleau reposant sur deux piliers fort élégants. Les collatéraux sont également voûtés en arcs d'ogive sur plan carré. Mais les diamètres de tous ces arcs étant de longueurs très différentes, il n'a pas été possible de faire naître ces arcs sur des chapiteaux posés au même niveau. Les arcs-ogives des collatéraux naissent beaucoup plus haut que ceux de la voûte centrale. Au-dessus de ces voûtes règne sur toute la surface du porche un pavage à niveau et la salle supérieure forme tribune sur la nef de l'église.

Dans la hauteur du premier étage, une galerie de l'élégance la plus achevée se dresse au devant du mur et vient aboutir aux tourelles disposées en encorbellement sur les contre-forts des angles extérieurs.

La porte principale est à trumeau. Celui-ci se compose d'une colonnette à l'extérieur, portant la statue, et d'une seconde colonnette intérieure plus haute formant battement. Sur le fut de la colonnette intérieure est sculptée une tête servant de gâche aux verrous des deux vantaux.

Après cette description générale, il resterait à faire l'étude et la description des détails de toute cette merveilleuse construction. « Toute la sculpture de la façade de Notre-Dame de Dijon, dit Viollet-le-Duc, serait digne d'être moulée et placée dans un musée (1). » Qu'y a-t-il par exemple de plus achevé que les culs-de-lampe qui se voient sous l'encorbellement des tourelles d'escaliers ? Dans de larges gorges se tordent ou rampent des animaux fantastiques, sculptés avec une énergie sauvage et une extrême finesse. Lorsqu'on examine de près cette étrange ménagerie,

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI au XVI siècle*, IV, 99, 131 et seq. ; 327, 394, 506 et seq. ; VII, 283 ; IX, 232, 321, 403..... (Paris, veuve A. Morel et Cie, 1875.)

Cf. *Cours d'architecture*, par J.-F. Blondel, architecte du Roy et professeur à l'Académie Royale d'architecture ; édition Latte, Paris 1777. VI, 218 et seq.

on reste frappé d'étonnement devant la réalité donnée par la main de notre artiste bourguignon à ces êtres impossibles. Tous portent le caractère de férocité brutale qui appartient à la bête sauvage; et à la manière dont leurs membres sont attachés, on devine un observateur attentif et savant.

Telle est, bien incomplètement décrite, l'œuvre qui personnifie l'architecture bourguignonne au XIIIe siècle. On serait heureux de pouvoir lire un nom au bas de ce poème incomparable. Mais hélas! le poète est resté totalement inconnu. Seul, à notre connaissance, l'auteur du *Guide du voyageur et de l'amateur à Dijon*, s'est enhardi jusqu'à donner l'indication suivante : « Sans avoir rien de positif là dessus, dit-il, on tient cependant que l'église Notre-Dame est due à des religieux de Cîteaux qui l'élevèrent de 1252 à 1334 (1). » Mais jusqu'ici il nous a été impossible de définir l'*on* de Noëllat; et en faveur de la tradition dont il se fait l'écho, nous ne pouvons guère invoquer que l'habitude qu'avaient les enfants de saint Robert de bâtir dans le voisinage de leurs monastères quelques églises en l'honneur de la Sainte Vierge, pour attester leur dévotion persévérante envers la Mère de Dieu. Il serait donc possible que l'architecte et les premiers ouvriers de Notre-Dame soient des moines de Cîteaux : mais ce ne sera jamais qu'une hypothèse.

La construction de Notre-Dame dura plus d'un siècle. En effet, l'abbé Fyot qui avait entre les mains tout le *chartrier* de Saint-Etienne, rapporte qu'à la date de 1250, un bourgeois de Dijon, Barthélemy Saumaise, demanda aux abbés et chanoines de Saint-Etienne la permission d'élever, dans l'église Notre-Dame, un autel, sous le titre de Sainte-Magdeleine, du côté de l'hôpital de Notre Dame, avec droit de sépulture pour lui et sa postérité, et le pouvoir d'y faire transporter les ossements de sa femme, lorsque le bâtiment de cette église serait achevé et qu'elle serait consacrée (2). Donc, en 1250, on construisait Notre-Dame. Mais l'acte de 1229 que nous avons mentionné précédemment nous parle déjà de l'œuvre de Notre-Dame, il nous oblige par conséquent à reporter l'ouverture des travaux au moins jusqu'à cette date. La dédicace de cette église fut faite en 1334.

La lenteur avec laquelle s'éleva cet édifice s'explique du

(1) *Guide du voyageur*, par J. Noëllat, p 71.
(2) *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Etienne*, p. 132. Dijon, 1696.

reste très facilement. Il ne s'agit plus ici, qu'on ne l'oublie pas, d'une église bâtie aux frais d'un riche monastère ou d'un puissant seigneur, mais par souscription populaire. Or, la situation politique n'était rien moins que favorable à la collecte des aumônes. C'est à cette époque, en effet, que se placent, après les croisades qui avaient ruiné nombre de seigneurs, les deux grandes expéditions de saint Louis aux pays d'outre-mer (1248-1270). Hugues IV, duc de Bourgogne, se croisa à Melun et s'embarqua à la suite du roi avec les principaux chevaliers de la province. Dans l'intervalle, Jacob Hongrois, moine apostat de Cîteaux, sous prétexte d'aller délivrer le roi, vint ravager la Bourgogne à la tête de 300,000 pastoureaux (1250). Robert II guerroya ensuite contre ses beaux-frères qui, à la mort de Hugues IV, lui disputaient le duché, et contre Humbert de la Tour-du-Pin auquel il voulait enlever le Viennois. Ajoutons à ces évènements locaux les guerres générales contre les Anglais, contre les Flamands et contre le pape Boniface VIII, guerres auxquelles les Bourguignons prirent une très grande part; n'oublions ni les crises monétaires, ni les troubles religieux et politiques qui désolèrent la fin du XIII[e] et le XIV[e] siècle, et, loin de nous étonner de la lenteur des travaux de Notre-Dame, nous admirerons l'énergie de la foi religieuse qui triompha de toutes les difficultés, et parvint à offrir à Dieu, sous l'invocation de la glorieuse Vierge Marie, un sanctuaire étonnant de grâce et d'élégance, tout inachevé qu'il était.

La dédicace eut lieu avec une grande pompe, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, 8 mai 1334. Elle fut faite par Hugues, évêque *in partibus* de Tabaries, coadjuteur de Jean de Châlon, 73[e] évêque de Langres. Il était assisté par Ponsard de Courbeton, 12[e] abbé régulier de Saint-Etienne, des religieux de cette abbaye et de Jean de Buxo, recteur de l'hôpital de Notre-Dame, en présence d'une foule considérable (1).

Placée d'abord sous le vocable de l'Annonciation, elle fut mise plus tard sous celui de l'Assomption, à cause de la difficulté d'en célébrer régulièrement la fête. Saint André et saint Jean l'évangéliste furent choisis comme patrons secondaires.

Sur le frontispice de la porte principale, on grava en

(1) *Histoire de l'église Saint-Etienne*, p. 268. Pouillé de Saint-Etienne, part. I, § 1, chap. I. — *Mémoires historiques*, par Chenevet, p. 220

lettres d'or et en caractères hébraïques, grecs et latins, ces paroles tirées du prophète Zacharie (IV, 7) et du Ps. CXXXI. 8 LAPIDI PRIMARIO qui s'appliquent à Notre-Seigneur Jésus-Christ et ARCŒ SANCTIFICATIONIS qui désignent la Très Sainte Vierge.

L'anniversaire de la dédicace fut célébré chaque année le 8 mai, jusqu'en 1667, où Louis de la Rivière, évêque de Langres, fixa l'anniversaire de la dédicace de toutes les églises de son diocèse au dimanche après la fête de la Translation de Saint Mammès, qui tombait au 10 octobre.

Cette église hérita du titre paroissial de Notre-Dame du Marché et fut desservie comme elle par un vicaire de l'abbé de Saint-Etienne assisté dès le principe de quatre religieux choisis parmi les profès de son abbaye, ou parmi les chanoines réguliers profès des abbayes d'Ogny, de Châtillon-sur-Seine, ou même parmi les prêtres séculiers : « Lorsque « ces quatre prêtres ou quelques-uns d'entre eux, dit « l'abbé Fyot, avoient été tirez de l'Abbaye de Saint- « Etienne, où ils avoient fait profession, ils y retenoient la « qualité de chanoines réguliers, et on y ajoûtoit celle de « chapelains desservans en l'église de Notre-Dame : *Cano- « nicus regularis et capellanus in Ecclesia B. Mariæ.* « Lorsqu'ils avoient été tirez de quelqu'autre abbaye du « même ordre, ils étoient qualifiés *Donati et canonici ad « succursum in Ecclesia B. Mariæ ;* et alors ces chanoines « réguliers, quoique tirez de différentes abbayes, vivoient « en commun de la part qu'ils avoient aux revenus de « cette église..... Enfin lorsque ces quatre prêtres ou quel- « ques-uns d'entre eux n'étoient que prêtres séculiers, on « leur donnoit la qualité de *Donati. Conversi, Capellani, « canonici ad succursum*, ou *ad succurrendum*, comme « étans appellez au lieu et place des chanoines, et parce « que ces chapelains subsistoient de la part ou portion « qu'ils avoient aux Méparts ou revenus de l'église, ils ont « été appellez Mépartistes, tantôt perpétuels et tantôt régu- « liers, à cause qu'ils tenoient la place des chanoines régu- « liers et perpétuels de Saint-Etienne. » (1)

L'église Notre-Dame avait le pas sur toutes les églises de Dijon, même sur l'église Saint-Jean où se trouvait le doyen de la chrétienté et le baptistère de Saint-Bénigne (2). Nous

(1) *Histoire de l'église Saint Etienne*, p. 269. Pouillé de Saint-Etienne, part. I, § 1. chap. I.
(2) *Histoire de l'église Saint-Etienne. — Guide du voyageur et de l'amateur à Dijon*, par J.-B Noëllat, p. 72 et 73. — *Histoire de Notre-Dame de Bon-Espoir*, p. 37. Dijon, 1733.

ne saurions douter que ce privilège ne lui ait été octroyé à la gloire de Notre-Dame de Bon-Espoir.

Cette sainte image reposait en effet dans une petite chapelle, située à l'intérieur de l'église, dans le côté méridional du transept; et dont la voûte haute de vingt pieds, s'appuyait sur une galerie régnant tout autour. Le jour n'y pénétrait que par la porte et deux lampes, que la piété populaire entretenait avec une infatigable générosité, y brûlaient jour et nuit.

C'était sur la galerie intérieure que l'on plaçait les cierges offerts à Notre-Dame. Le dedans et le dehors de cette chapelle, dit le mépartiste Gaudrillet, étaient ornés d'un grand nombre de tableaux rappelant les grâces obtenues par l'intercession de la Sainte Vierge. On y voyait des jambes, des bras, des pieds en cire, en bois, en argent..... Des béquilles sans nombre attestaient que Marie est bien le salut des infirmes. Aux colonnes pendaient des boucliers, des écus, des épées consacrées par les preux de la Bourgogne, à Celle qui aimait à les protégeer dans les combats (1).

Or, le vingt-huitième jour du mois de septembre 1687 les fabriciens de Notre-Dame, qui étaient très préoccupés d'apporter à leur église tous les embellissements en vogue au XVII[e] siècle, s'aperçurent que cette chapelle intérieure gênait la distribution de la lumière et ils résolurent de la démolir. M. Fourneret et M. Gauthier, membres du conseil, furent délégués pour faire exécuter cette délibération, que l'abbé de Saint-Etienne, Claude Fyot, avait eu la faiblesse d'approuver (2).

On construisit un autel neuf, et on débarrassa l'église de tous les ex-voto. Mais ces répatations vandalesques ne donnèrent aucun essor à la piété. Car, dit l'historien de Notre-Dame de Bon-Espoir, cette chapelle antique ne fut pas plutôt détruite que la dévotion des fidèles parut ralentie. Et il ajoute, avec une grande désolation, que si jamais les églises ne furent plus superbes et plus somptueuses que de son temps, jamais elles ne furent moina respectées et moins fréquentées. « Le grand jour que l'on y a admis bannit le « recueillement et occasionne la dissipation (3). »

On a beaucoup restauré les églises aussi à notre époque,

(1) *Mémoires historiques*, par Chenevet- p. 221. — *Histoire de Notre-Dame*, p. 42.
(2) Archives particulières de la paroisse Notre-Dame.
(3) *Histoire de Notre-Dame*, p. 45.

on a fait disparaître avec un zèle digne parfois d'un meilleur objet, tous les ornements qui n'étaient pas en harmonie avec le style architectural des édifices. N'a-t-on pas trop oublié que la piété vit de traditions, et que les traditions se soutiennent par les monuments des divers siècles, un peu disparates mais témoins incontestables de la foi du passé.

Or, la basilique dédiée par Hugues de Tabaries était loin d'être achevée. Non-seulement elle manquait du mobilier indispensable à la célébration des Saints Mystères, mais le gros œuvre lui-même n'était pas terminé. Aussi, pendant les deux siècles qui suivent sa consécration, trouvons-nous ses fondateurs constamment préoccupés de lui concilier les sympathies des dignitaires de l'Église et par eux la bienveillance populaire. Vingt rescrits émanés soit des évêques de Langres, soit des légats apostoliques, soit des Souverains Pontifes eux-mêmes nous attestent l'existence de cette pieuse préoccupation.

Mentionnons entre autres une pièce donnée à Dijon le 20 janvier 1361, par Guillaume de Poitiers, 79e évêque de Langres (1345-1374). Il accordé une indulgence de quarante jours à la confrérie des tailleurs, le jour de la fête de sainte Anne et le jour de la fête de saint Mammès (1).

Ce rescrit fut confirmé, le 23 janvier 1398, par Louis de Bar, 79e évêque de Langres et cardinal du titre de Sainte-Agathe.

Charles Ier de Poitiers, successeur du cardinal de Bar, avec lequel il avait permuté l'évêché de Châlon-sur-Marne, fut prié de renouveler ces indulgences et il le fit gracieusement, le 27 juin 1414, par un rescrit donné en son château de *Caublentz*.

Cependant une pièce du 27 juin 1412 nous apprend que les paroisriens de Notre-Dame, adressant leurs requêtes au Souverain Pontife lui-même, avaient obtenu *un pardon solennel*.

Que tout cela ait été provoqué dans le but de venir en aide à la fabrique, c'est-à-dire, à l'œuvre de la construction de l'église, un rescrit de Charles de Poitiers, du 11 janvier 1413, nous le dit expressément.

C'est pour le même motif qu'on semble suivre les envoyés du Siège apostolique. Nicolas, cardinal prêtre, légat.

(1) Archives particulières de la paroisse Notre-Dame.

du Pape en France et régions adjacentes, était à peine arrivé à Beaune, le 3 juillet 1432, qu'il fut abordé par le clergé de Notre-Dame de Dijon. Sur la demande qui lui en est faite il accorde cent jours d'indulgeuces aux personnes qui visiteront Notre-Dame les jours de .... et feront quelque aumone à la *fabrique de cette église.*

Le 11 février de l'année suivante 1433, le même légat se trouvant à Dijon accorda aux personnes qui visitaient la chapelle fondée en l'honneur de saint Barbe et de saint Guy, une seconde indulgence de cent jours.

Toujours pour exciter la dévotion envers la Sainte Vierge et surtout lezèle pour l'achèvement de l'église Notre-Dame, Philippe de Vienne, évêque-duc de Langres, accorda le 21 juin 1444 à tous ceux qui visiteraient l'église Notre-Dame et lui feraient quelque aumône, quarante jours d'indulgence aux fêtes de l'Assomption, de la Conception, de la Purification, de l'Annonciation et de la Nativité de la Sainte Vierge (1).

Cependant un nouveau légat du pape Eugène IV, Pierre de Noute, évêque de Brescia, était arrivé à Nuits. On s'empressa aussitôt de lui exposer les embarras de la fabrique de Notre-Dame et de solliciter de nouvelles faveurs spirituelles « Nous avons appris, dit en effet l'ambassadeur apostolique, que des hommes enflammés du zèle divin entreprirent, il y a longtemps, de construire à la gloire de Dieu et en l'honneur de la Vierge Marie et de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, une église paroissiale, à Dijon, au diocèse de Langres, sur un plan si magnifique *adeo reverenter et preciose in muris et ædificiis suis ac circumstanciis aliis mangnifico quidem opere* que, malgré leur dévouement et la générosité des paroissiens et de tous les autres fidèles, heureux d'échanger les biens terrestres pour les biens célestes, ces travaux n'ont pu être achevés vu leur importance extraordinaire *propter ipsorum amplitudinem, latitudinem et excellentiam.* Aussi sur plusieurs points les constructions restent inachevées *structurarum elevationes usque in hos dies remanent imperfectæ.* Bien plus, les ressources des paroissiens, ruinés par les malheurs des temps, ne pourront suffire à terminer cette remarquable entreprise, et encore moins à faire l'acquisition des livres, ornements et joyaux précieux nécessaires au culte de Dieu, si

(1) Tous les renseignements viennent de pièces contenues dans les mêmes archives.



les suffrages et les pieuses aumônes des fidèles étrangers ne leur viennent en aide. C'est pourqui, nous qui désirons ardemment embellir, réparer et conserver tous les édifices consacrés à Dieu, mais surtout les églises élevées à la gloire de la Vierge Marie, notre très spéciale avocate et la réparatrice du salut éternel, nous avertissons tous les fidèles et nous les exhortons dans le Seigneur à aider des biens que la Providence leur a donnés, à l'achèvement de ladite église, et à l'acquisition du mobilier qui lui est nécessaire. En retour, nous accordons à tous ceux qui vraiment contrits et confessés, visiteront ladite église aux jours de fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Circoncision, de l'Épiphanie, du Vendredi après Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité, de la Fête-Dieu et à chacune des fêtes de la Sainte Vierge, de Saint Jean-Baptiste, des Saints Apôtres Pierre et Paul, de Saint Michel Archange, de la Toussaint et de la Commémoraison des fidèles trépassés, de la Dédicace de l'Église, ainsi qu'aux dimanches, lundis, mercredis et vendredis de carême pour chaque année, cent jours d'indulgences, et à ceux qui la visiteront la veille ou pendant l'octave des fêtes précédemment énumérées quarante jours d'indulgence. Il accordait la même indulgence de cent jours à tous ceux, qui d'une façon quelconque, de leurs biens ou de leurs œuvres, contribueraient à l'achèvement de l'église ou à sa décoration. Ces iudulgences étant accordées à perpétuité (1), peuvent. coyons-nous, profiter aux bienfaiteurs actuels.

(1) Un extrait de cette pièce sera, croyons-nous, parcourue avec intérêt par nos lecteurs :

Universis et singulis Christi fidelibus, ad quos presentes nostre lictere pervenerint, Petrus de Noute, utriusque juris doctor, Dei et apostolice sedis gracia episcopus Brixiensis . ..

Cum itaque sicut accepimus ecclesia parrochialis beate Marie de divione lingonensis diocesis ad omnipotentis Dei gloriam et intemerate Virginis Marie unigeniti filii sui domini et salvatoris nostri Jesu Christi matris honorem, per homines divino zelo succensos ab ejus edificacione primeva et structurarum suarum inceptione a longevis temporibus et talibus de quibus in presenciarum memoria hominum non existit adeo reverenter et preciose. in muris et edificiis suis ac circumstanciis aliis magnifico quidem opere fuerat reverenter edificari incepta; et postea secundum possibilitatem parochianorum illius ac aliorum fidelium terrena in celestia et transitoria in eterna felici commercio commutare desiderancium non sine magnis sumptibus et expensis illius edificia structure et facultates alie competenter et decenter continuate tamen postmodum supervenientibus sinistra temporum condicione ac hominum prevaricacione. parochianorum inopia. terrarum depopulacione et aliis calumpniosis eventibus qui. Domino permittente. partes illas, proch dedecus : miserabiliter afflixerunt edificia ecclesie hujusmodi, propter ipsorum amplitudinem latitudinem et excellentiam hactenus integraliter perfici non potuerunt neque compleri, sed in pluribus suis locis illius structurarum elevaciones

Tel est le résumé de la pièce dont nous publions plus bas un extrait. Il en ressort qu'à la date du 11 février 1445 l'église Notre-Dame n'était pas achevée. Quels furent les avantages matériels procurés par ces largesses spirituelles, nous ne saurions pas plus le dire qu'il ne nous est possible d'indiquer la nature des travaux qu'on exécuta au XVe siècle. Serait-il téméraire toutefois de placer à cette époque la construction de la chapelle des fonts baptismaux, bâtie entre deux contre-forts du collatéral gauche et qui appartient bien certainement au style du XVe siècle? Quoiqu'il en soit, c'est la dernière fois que nous entendons parler de l'achèvement de l'église Notre-Dame. Soixante-dix ans plus tard, Léon X, touché des malheurs subis par la ville de Dijon et voulant concilier à l'église Notre-Dame les sympathies des fidèles, accorda une indulgence plénière en forme de Jubilé à tous ceux qui visiteraient cette église le lundi de Pâques, depuis les premières jusqu'aux secondes vêpres et feraient une aumône. Mais cette fois il n'est plus question de mettre la dernière main au gros œuvre, il ne s'agit que de sa réparation et de sa manutention *pro reparatione et manutencione* (1).

Ainsi deux siècles et demi durant on travaille patiemment à cette œuvre incomparable; deux siècles et demi durant on fait des collectes; les petits et les grands s'imposent des sacrifices. N'a-t-on voulu que charmer les yeux en élevant une œuvre d'art? Ce serait, croyons nous, rabaisser singulièrement la pensée des constructeurs de Notre-Dame. Non, au XIIIe, XIVe et XVe siècles, comme aujourd'hui, ce n'est point l'amour de l'art tout seul qui a fait tailler ces pierres, élever ces voûtes et dresser ces colonnes, c'est l'amour de Dieu, c'est la dévotion à Notre-Dame de Bon-Espoir, c'est

usque in hos dies remanent imperfecte; neque parochianorum illius facultates se ad ipsius perfectionem et finalem structurarum suarum consummacionem, nec non librorum, vestimentorum, iscalium preciosorum et aliorum onerum eis premissorum occasione incumbencium supportacionem et sustentacionem extendere censentur, nisi Christifidelium suffragiis et piis elemosinis ad hoc eis aliunde subveniatur et sollicite succurratur.

In quorum et omnium etc...

Datum in Nuciaco æduensis diœcesis anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo quinto indicione octava, die vero undecimo mensis februarii, pontificatus præfati sanctissimi Domini nostri Domini Eugenii divina providentia pape quarti, anno quarto decimo.

Le sceau était attaché à un pli du parchemin; il a disparu. A droite la signature : Henricus HUTROBILLU, notarius.

(1) Archives de la paroisse Notre-Dame où se trouve le rescrit de l'évêque de Langres et Archives départementales de la Côte-d'Or (série G, liasse 518) où nous avons trouvé la bulle de Léon X. les lettres patentes de François Ier, (18 janvier 1514), et l'attache de la Trémoille du 21 mars 1514.

l'amour des âmes auxquelles on veut ouvrir la porte du Ciel. Aussi, en même temps que les mains travaillent à embellir le sanctuaire, les cœurs se préoccupent d'y assurer la louange de Dieu, la glorification de la Sainte Vierge et la sanctification des âmes. La Révolution qui respecta le monument mit la main sur les donations, ou plutôt sur leurs objets. On sait avec quelle mauvaise grâce les dernières municipalités dijonnaises se sont prêtées à la restauration actuelle. Mais Dieu a su pourvoir à tout en mettant à la tête de l'œuvre de Notre-Dame un de ces hommes qui sont la providence des paroisses auxquelles il les envoie. M. l'abbé Ramousset personnifiera dans l'histoire la restauration contemporaine, et celle-ci restera l'honneur de tous ceux qui, depuis le maréchal Vaillant jusqu'à la pauvre ouvrière, ont tenu à y prendre part.

DEGUIN,
Curé d'Arc-sur-Tille.

FIXIN ET FIXEY

(Suite et fin).

VII° GUERRES ET RAVAGES.

Les villages de Fixin et de Fixey n'eurent qu'à se féliciter de la protection du Chapitre de Langres pendant le moyen âge, au point de vue de la paix et de la sécurité personnelle. Les terres d'Eglise sont sacrées; il n'est châtelain violent ni prince ambitieux qui ose porter la main sur *les gens de pôté.*

Toutefois, à partir de la mort de Henri III (1589), lorsqu'éclatent les guerres de religion, les villages de la Côte ne sont point à l'abri des incursions des armées impériales ni des ravages des huguenots.

En 1590, le château de Gilly, appartenant à MM. de Cîteaux, est pris et mis à sac.

L'année suivante, les *reîtres* ravagent **Marsannay-en-Montagne**, prennent la tour de Perrigny, et font le siège de de la Motte-Ternant.

Le 22 septembre 1592, on se bat à Couchey, le vicomte de Tavannes se saisit du château, en chasse le capitaine Chabert, et disperse l'armée ennemie qui se répand dans *les villages voisins et se porte aux derniers excès* (1).

Ces soldats, surexcités par la passion religieuse n'épargnent rien, ils dévastent les campagnes, pillent les maisons et exercent toutes sortes de cruautés sur le paysan qui leur résiste.

S'il faut en croire la tradition et les rares documents qui nous restent, cette année 1592 aurait été particulièrement néfaste pour nos villages.

Les huguenots s'emparèrent du manoir de La Perrière, ils mirent le feu aux portes, et ne s'éloignèrent qu'après avoir pillé les caves et démoli la tour du colombier dont la base lézardée se voit encore.

De la Perrière, ils seraient descendus à l'église, se seraient emparés des objets précieux, des vases sacrés; ils auraient porté sur le tabernacle une main sacrilége, jeté au vent les saintes espèces, et lacéré les ornements sacerdotaux.

Nous avons retrouvé dans les archives de la commune la délibération par laquelle les habitants de Fixin s'engagèrent alors à réparer au plus tôt les désastres commis dans leur église :

« 1592. — 15 juin. — Les habitants de Fixin convoqués « et assemblés devant le four banal déclarent avoir été « informés par le prêtre desservant l'église de Fixin que, « depuis longtemps, mais surtout depuis le passage des « armées qui ont dévasté le pays, les ornements de l'église « et les habits sacerdotaux étaient totalement hors de ser-« vice et la fabrique si pauvre qu'elle ne pouvait plus sub-« venir aux frais du culte. Pour parer à cette nécessité, « les habitants de Fixin déclarent qu'à l'avenir chaque « habitant devra payer le jour de saint Martin d'hiver « chaque année, au profit de la fabrique, une émine et deux « quarteranches, moitié bled et moitié avoine » (2).

En parcourant les mémoires du temps, on trouve çà et là les traces des vexations nombreuses auxquelles furent

(1) Journal de Gabriel Breunot publié par M J. Garnier.
(2) Archives de la commune.



exposées nos populations, à cette époque troublée de notre histoire.

« En 1593, 18 avril, écrit Gabriel Breunot, sur les neuf « heures du soir, environ 1500 hommes tant à cheval que « de pied, arrivèrent à Couchey, et ès villaiges à l'environ, « ayant faict neuf lieues d'une traite, tant de reistres, « lansquenets que suisses, de gens amenés par M. Chombert « lorsque le maréchal d'Aulmont vint en Bourgogne, qui « s'en retournaient faisans infinis dommaiges aux pauvres « gens par où ils passaient. Ils estoient conduits par la « compaignie de M. de Cipierre; M. Lambert et M. Millet « estoient avec eulx. Ils bruslent les cuves, les pressoirs, « les paisseaux, les meubles des pauvres gens et ne laissent « rien ».

« En 1593, le 20 mai, M. de Biron rebrosse contre Nuis « qui est investi : tous les poures villages perdus, volés et « déserts; les filles et femmes que l'on peut attraper pros- « tituées et emmenées... La compagnie de M. de Vaugrenant « passe à la Grande-Justice, tire contre Chenôve et Couchey.

« En 1595, M. de Pouilly-Bessey arrive à la ville et « amène cinq cens savoyards qui sont logés à Couchey, « qui y perdent tout » (1).

Ces divers passages de troupes et les excès qu'elles avaient commis avaient tellement ruiné la communauté de Fixin, qu'elle fut, deux fois, obligée de contracter un emprunt (2) et de solliciter du roi, en 1596, la permission d'aliéner jusqu'à 1500 livres de ses *communaux* pour acquitter ses dettes (3).

VIII° L'Instruction primaire avant la Révolution.

En 1745, Mgr. Claude Bouhier, visitant la paroisse de Fixey, s'exprime ainsi dans son procès-verbal :

« Art. 9. — Ayant appris qu'il n'y a point de maître ou

(1) Journal de Breunot, tom. I et tom. II, « passim »

(2) 1593 — 30 juin. — Les habitants de Fixin constituent au profit de Messire Bénigne de Roqueleyne une rente annuelle de six écus deux tiers (*Archives de la commune*).

1596 — 10 février. — Les habitants de Fixin constituent à Messire Gobin de Roqueleyne, garde de l'artillerie et des munitions de guerre du Duché de Bourgogne, une rente annuelle et perpétuelle de huit écus au soleil payable chaque année moyennant cent écus payés immédiatement. Le lendemain, les habitants de Fixin réunis devant le four banal ratifient cette convention. (*Archives de la commune*).

(3) Archives de la commune, pièce détachée.



recteur d'école dans cette paroisse, en sorte que les enfants sont obligés d'aller jusqu'au lieu de Fixin pour être instruits, ce qui ne peut se faire sans beaucoup de dissipation et de perte de temps, nous enjoignons au sieur curé d'indiquer, au prône de sa messe paroissiale, une assemblée de la communauté, dans laquelle il sera pourvu à l'établissement et à l'entretien d'un recteur d'école, pour instruire les enfants dans la religion catholique, avoir soin qu'ils assistent au service divin, les dimanches, fêtes et autres jours autant qu'il sera possible, comme aussi pour apprendre à lire et à écrire. »

Monsieur Delmasse, alors curé de Fixey, fit les plus grands efforts pour réaliser le désir de l'évêque. Mais il trouva dans la paroisse une telle opposition, qu'il dût y renoncer. La communauté redoutait de nouvelles charges. Fixey n'eut point son école.

Fixin était plus heureux. Dès que le village passa sous la juridiction spirituelle du Chapitre de Langres (1726), les chanoines établirent une école, et ils ne cessèrent jusqu'à la Révolution de pourvoir à la nomination du recteur.

Chaque année, les habitants de Fixin se réunissaient devant le four banal, sur la convocation faite le dimanche précédent par le curé, et choisissaient le recteur d'école qui recevait ensuite sa commission du grand chantre de la cathédrale Saint-Mammès. Il n'était nommé que pour trois ans; mais il pouvait être maintenu indéfiniment dans ses fonctions. Les actes de l'état civil signés du recteur d'école ne prouvent pas cependant qu'à Fixin, à part deux ou trois exceptions, cette charge de recteur restât d'ordinaire longtemps entre les mêmes mains (1).

Le programme de l'enseignement se bornait à l'étude du catéchisme et de l'histoire sainte, à la lecture, l'écriture, l'orthographe et le calcul.

Les fonctions, les droits, les devoirs, les avantages pécuniaires du recteur d'école, se trouvent clairement exprimés dans ce bail conclu entre la communauté et le sieur Plaizant, à la veille de la révolution.

« La communauté de Fixin renouvelle une convention de trois années avec le recteur Plaizant, avec l'agrément

1 1681. Bernard. — 1684. Vaniot. — 1688. Volluot. — 1689. Louvet — 1691. Pitot. — 1701 Pauthenier. — 1738. Voisin. — 1777. Jean Arbinet. — 1782. Ponce — 1785 Picamelot —. 1788. Plaizant. — 1791. Moureaux.



du sieur Taulard, vicaire audit Fixin, aux conditions suivantes :

« 1° Que le sieur Plaizant obéira le sieur Taulard en tout ce qui concerne le service divin ; qu'il l'accompagnera dans ses fonctions, notamment lors de l'administration des sacrements;

« 2° Qu'il s'abstiendra des cabarets, dimanches et fêtes ;

« 3° Qu'il fera porter l'eau bénite, ainsi qu'il est d'usage, les dimanches et principales fêtes de l'année, moyennant la rétribution ci-après expliquée;

« 4° Qu'il sera assidu aux offices de l'église et ne s'en absentera que par la permission expresse de son curé;

« 5° Qu'il enseignera exactement les enfants qui lui seront confiés, suivant les dogmes de la religion catholique, apostolique et romaine, et les catéchisera suivant l'ordre du diocèse, leur apprendra leurs prières du matin et du soir, à lire les papiers, écrire, chiffrer et chanter suivant leur âge et dispositions;

« 6° Qu'il tiendra son école dix mois de l'année régulièrement. En hiver, trois heures le matin et trois heures le soir. En été, trois heures le matin, et le soir jusqu'à la brune;

« 7° Qu'il les édifiera par sa conduite, leur inspirera la crainte et le respect dûs aux pères et mères et à tout autre;

« 8° Qu'il avertira les enfants de la paroisse pour l'heure des écoles, par la cloche à ce destinée;

« 9° Qu'il assistera au catéchisme afin de contenir les enfants chaque fois qu'il lui sera ordonné par M. le curé;

« 10° Qu'il servira, ou fera servir par des enfants raisonnables, la messe, en élèvera pour remplir cette mission, afin que l'on soit sûr de son exactitude ;

« 11° Qu'il lui sera défendu de s'occuper de son état de tourneur pendant l'heure de ses écoles, qu'il se livrera pendant ce temps totalement à l'éducation des enfants qui lui seront confiés;

« 12° Qu'il lui sera loisible de nourrir du bétail. Lors des partages des communaux, il aura ses parties comme les autres habitants, sans qu'il puisse être tenu de supporter aucun impôt ni corvée;

« 13° Qu'il prendra son logement dans la maison rectorale et en jouira de même que ses prédécesseurs sans aucune rétribution ; qu'il ne pourra faire son école que dans la chambre prenant jour sur la rue;

« 14° Qu'au moyen de ces clauses et conventions, dont il ne pourra s'écarter à peine d'être résolues de plein droit en avertissant néanmoins réciproquement trois mois auparavant la révolution desdites trois années, et en expliquant le cas;

15° Il lui sera payé chaque année par le receveur de la fabrique *la somme de quinze livres cinq sols* pour ses assistances ès messes de fondation à la charge de la fabrique;

16° Plus celle de *cent livres* pour ses gages, de six mois en six mois : ce qui fait cinquante livres par chaque paiement; et par les pères et mères qui enverront leurs enfants à l'école *cinq sols*, par mois, pour ceux qui sont à l'alphabet; *six sols* pour ceux qui commencent à lire; *huit sols* pour ceux qui écrivent et chiffrent;

17° Qu'il lui sera payé par assistance à l'église pour enterrement et service de mort dix solz chaque assistance ainsi qu'il est d'usage ; que pareille somme lui sera payée par enterrement d'enfant; pour le mariage aussi dix sols chaque assistance à l'église, et cinq sols pour la bénédiction du lit;

18° Qu'enfin il sera obligé d'avoir un poële et le placera dans la classe afin de chauffer les enfants de son école. Il lui sera payé par chaque écolier quinze sols par hiver, c'est-à-dire moitié à la Toussaint et l'autre moitié aux fêtes de Pâques de chaque année en conséquence. Aucun écolier n'apportera du bois à la classe, et ledit poële sera allumé à la Toussaint jusqu'à Pâques, si la rigueur du temps l'exige;

19° Quant à la rétribution de l'eau bénite, il lui sera payé deux pintes de vin par chaque habitant, lors des récoltes, et par ceux qui absolument n'en font point, il lui sera payé dix sols le jour de la Saint-Martin d'hiver annuellement. »

Plaizant, le recteur d'école dont il s'agit, n'était point un maître vulgaire. Chargé, pendant la révolution, de rédiger les délibérations de la municipalité de Fixin, il s'acquitta de sa tâche avec un talent littéraire que pourrait lui envier plus d'un de nos modernes instituteurs.

On a souvent raillé ces régents à la fois instituteurs, chantres, sacristains. Mais ce qu'on oublie trop, c'est que ces recteurs d'école, appelés par le suffrage universel, devaient jouir d'une honorabilité parfaite;

C'est que, étrangers aux mesquines ambitions qui cour-

bent tant de têtes et avilissent tant de caractères, ils savaient conquérir par l'indépendance de leurs convictions et l'austérité de leurs mœurs, le respect et l'estime de tous.

Aussi, quand ils avaient achevé leur carrière, il n'était pas rare que la communauté reconnaissante leur donnât, dans le cimetière, au pied de la croix, une place d'honneur à côté de celle du pasteur.

IX° Finances. — Abolition de la Dîme.

Les finances de la communauté de Fixin ne furent jamais florissantes avant la révolution.

En 1764, les habitants furent obligés de demander à l'Intendant la permission d'imposer chaque feu par un rôle spécial pour payer certaines dettes urgentes. Ils devaient 28 livres pour reliquat du compte de l'année précédente; 136 livres pour deux années de gage au recteur d'école, et plus de 130 livres pour diverses réparations faites aux bâtiments communaux.

L'année suivante les habitants s'imposèrent pour une somme de 1200 livres de façon à soutenir un procès avec le Chapitre de Langres, au sujet d'un cens de quatre boisseaux d'avoine que le Chapitre réclamait à chaque habitant.

En 1777, la communauté est forcée d'emprunter 3,000 livres aux Ursulines de Dijon, et en 1778, 1,800 livres à la fabrique de Talant.

Cette même année le budget des recettes monte à 3,370 livres. Il était difficile d'administrer une commune avec de tels revenus. Aussi à mesure que la révolution approche, les habitants de Fixin supportent avec moins de résignation l'état de gêne auquel ils sont réduits.

En 1785, ils s'adressent directement aux élus généraux des Etats du duché de Bourgogne.

« A Nosseigneurs les Élus généraux des États du Duché
« de Bourgogne.

« Supplient très humblement les habitans de la commu-
« nauté de Fixin, et disent qu'ils se trouvent accablés et

« hors d'état de pouvoir payer leurs cottes de tailles qu'ils « voient augmenter chaque année.

« En 1783, ils essuyèrent un *Orval* et une *Grêle* qui les « endommagea beaucoup. On en fit faire un rapport sur « lequel ils vous présentèrent, Nosseigneurs, une requête. « Comme cette communauté n'eut personne qui s'intéres- « sât pour eux, cette requête ne parvint pas jusqu'à vous, « et elle n'empêcha point que *leur cotte de* 1784 *ne fut* « *augmentée considérablement, ainsi que celle de* 1785, « *tandis que celle de leurs voisins fut diminuée.*

« Cette communauté est composée d'un assez grand « nombre d'habitans, qui presque tous n'ont aucun fonds, « puisqu'ils sont possédés par des bourgeois forains. Il faut « de plus vous observer, Nosseigneurs, qu'il y a au moins « trente de ces habitans qui ne sont que veufs, mandians « et pauvres journaliers qui sont logés ordinairement deux « ensemble et chez lesquels le collecteur n'ose faire de « contraintes parce que le peu de mobilier qu'ils ont ne « suffirait pas pour payer les frais, et ces cottes retombent « souvent sur les autres habitans qui ne sont déjà que trop « chargés des leurs.

« La ruineuse abondance que les propriétaires de vignes « viennent d'éprouver n'est pas une raison qui puisse les « empêcher de vous présenter leurs plaintes, parce que la « plupart n'étant point possesseurs de fonds n'ont eu « aucune part à cette récolte, et que ceux qui ont participé « à cette abondance sont dans le cas de se plaindre des « dépenses excessives qu'ils ont été obligés de faire, sans « savoir le moment où ces frais pourront leur rentrer.

« Malgré toute cette misère, dont le tableau n'est point « chargé, ils sont encore obligés de payer à Messieurs les « Chanoines de Langres une redevance de quatre mesures « d'avoine; comme ils n'en font aucune récolte, ils regar- « dent cette charge comme une deuxième taxe, et c'est ce « qui fait que la plupart sont obligés de mendier pour « vivre. Dans ces circonstances, ils recourent à vous, « Nosseigneurs;

« A ce qu'il vous plaise, vus l'exposé cy-dessus, le rapport « des prud'hommes, et certificats y joints, faire modération « de leurs cottes de taille, telle que vos bontés le permet- « tront et ferez justice. »

Ces réclamations étaient d'autant plus fondées qu'au XVIIIe siècle, la majeure partie du vignoble de Fixin était

« possédée par des propriétaires exemptés (1), et que tout le poids de la taille retombait sur les pauvres travailleurs.

Toutefois elles ne furent point accueillies. N'est-ce pas souvent à l'heure, où les réformes s'imposent davantage, que ceux qui devraient les accomplir s'aveuglent pour ne rien voir, ferment l'oreille pour ne rien entendre, comme si leur sécurité était attachée à l'existence de misérables abus?

Les habitants de Fixin exaspérés nourrissent dès lors plus que jamais une haine sourde contre les institutions qui la régissent. Accablés d'impôts par les Etats, traités avec rigueur par les officiers du Chapitre de Langres, ils aspirent à un ordre de choses nouveau.

Il y a dans l'air je ne sais quel souffle d'indépendance et de révolte. Vienne la révolution! elle sera saluée avec enthousiasme par ce peuple mécontenté.

G. Chevallier,
Membre correspondant de l'Académie de Dijon.

(1) Le Chapitre possédait environ 10 journaux de vignes plantés en pineau
La Perrière, 32 journaux.
Les Chartreux, 3 journaux.
Les Carmélites, 8 journaux.
Les Minimes, 6 journaux.
L'abbaye d'Oigny, 12 journaux.
Les Templiers, 6 journaux.

Les fouillles très profondes et assez larges que nécessita l'établissement d'un puits perdu dans la cour de notre Evêché, amenèrent, l'an passé, la découverte de trois rangs superposés de sépultures gallo-romaines dont les formes diverses, l'orientation uniforme et les débris humains qu'elles contenaient furent signalés par un mémoire que le journal *le Catholique* voulut bien accueillir. Actuellement on exécute, non plus dans la cour, mais devant la porte du palais épiscopal, un travail analogue, quoique de bien moindre importance, car il s'agit simplement de placer sous terre un *compteur d'eau*. Et malgré le peu de profondeur de l'excavation, il en sort quantité d'ossements dont la décomposition indique l'antiquité. Si, par imprévu, la fouille devait être plus profonde, nous tiendrions nos lecteurs au courant des découvertes qu'elle amènerait à coup sûr. En tout cas on ne pourrait douter qu'à chaque pas, le long de notre cathédrale, nous foulons les corps d'innombrables défunts; et qui pense, hélas, à leur adresser un souvenir, l'aumône d'une prière.

Le Directeur-Gérant, A. Quillot.

Dijon. — Imprimerie de l'Union typographique, rue Saint-Philibert, 40.



Pl. II.

BULLETIN

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-JULIEN-EN-VAL

Au mois d'avril dernier, on démolit à Saint-Julien-en-Val (13 kilomètres au nord de Dijon) une antique église (1), qui, malgré ses dimensions restreintes, était intéressante sous plus d'un rapport. Comme tous les anciens édifices religieux, elle fut pendant des siècles le lien le plus solide de la communauté chrétienne groupée autour d'elle. Vivants, les seigneurs et les serfs venaient y chercher la consécration des actes marquants de leur existence; morts, ils trouvaient le repos de la tombe sous les larges dalles de ses nefs ou dans le sol du cimetière qui l'entourait. C'est près de son enceinte, devant sa façade, sous les grands arbres, maintenant détruits, de la place voisine que les habitants, convoqués au son de la grosse cloche, s'assemblaient pour délibérer sur leurs intérêts communs. Sa monographie complète formerait un chapitre important de l'histoire même du village. Notre travail sera plus limité. C'est le côté architectural, ce sont les questions archéologiques que nous étudierons presque exclusivement. Nous nous occuperons d'abord de l'édifice lui-même pour en faire connaître la forme, le style, les origines et le vocable; nous mentionnerons ensuite les objets curieux qu'il renfermait ou qui furent découverts (2) soit dans ses murailles, soit près de ses substructions.

I.

Bâtie sur la rive gauche de la Norge, l'église de Saint-Julien était voisine du château féodal. Vue de l'extérieur

(1) Sur l'emplacement de cette église qui menaçait ruine, on vient d'en bâtir une autre très belle, de style gothique, dont la construction a été provoquée par le digne curé de Saint-Julien, M. Bernard, qui administre, depuis près d'un demi-siècle, une paroisse où il est aimé comme un père.

(2) La plupart de ces objets ont été recueillis par les habiles entrepreneurs de la construction du nouvel édifice, les frères Marchandon, que nous nous faisons un devoir de remercier.

elle ressemblait à un parallélogramme de 26 mètres sur 15, avec une légère saillie à l'est produite par l'extrémité du chœur. Les murs paraissaient peu élevés, leur base se trouvant cachée par suite de l'exhaussement du sol environnant. Le chevet seul avait gardé ses contreforts, et extérieurement le reste de l'édifice n'avait plus pour ornement qu'une corniche à corbeaux très saillants. Une sacristie moderne était adossée au mur du midi, entre deux contreforts, et en 1853 on avait remplacé le mur occidental par un clocher, dont la partie inférieure très large servait de façade à l'édifice. (1)

L'église de Saint-Julien avait trois nefs de même longueur (16^m 50), une assez large et deux autres plus étroites (2). Le chevet s'ouvrait sur elles directement. L'ensemble était régulier, et lorsque, la veille de la démolition, l'église fut débarrassée de son mobilier, elle parut vraiment belle et toute autre que sous son ornementation si bigarrée et si encombrante.

Deux lignes de gros piliers carrés divisaient les nefs en quatre travées (3), dont les arcades du style roman de transition avaient la forme de l'ogive en tiers-point et à vive arête. Distants de 2^m 40, hauts de 2^m 80, ils furent primitivement cantonnés, sur toutes leurs faces, d'épais et larges pilastres; mais plus tard, pour donner sans doute plus de largeur aux nefs, on avait enlevé les pilastres qui aisaient face à celles-ci. Plusieurs corniches étaient détériorées ; mais la plupart des chapiteaux portaient encore une ou deux rangées de larges feuilles roulées en volutes ou de simples crochets. Ils ne servirent jamais de supports aux arceaux de la voûte principale, qui avaient été soutenus par des culots détachés placés à deux mètres plus haut. Presque toutes les voûtes d'ailleurs étaient détruites: il ne restait que celles des chapelles et de la travée voisine. En quel temps s'écroulèrent-elles? Nous l'ignorons. Un devis

(1) Le clocher précédent n'était qu'une mauvaise tour carrée en charpente assise sur la première travée de l'église ; mais le clocher primitif devait être placé à l'extrémité de la grande nef, car, en cet endroit, plus haut que le niveau des voûtes, on a trouvé, encastrés dans les murs, huit tronçons de grosses poutres carrées, qui, probablement, lui servaient de bases.

(2) La nef méridionale (2^m 60) était de 0^m 55 plus étroite que la nef du nord (3^m 15) : son mur latéral avait dû être rapproché, lors d'une reconstruction.

(3) Le *Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune* en compte cinq. et suppose que la première avait été détruite lorsque le clocher fut bâti en 1853. C'est une erreur, il n'y a jamais eu dans les nefs que quatre travées.

de 1719 porte que « *l'on rétablira le plancher du chœur* », et cela ferait croire que les voûtes de celui-ci, alors bien délabré, n'existaient déjà plus. En 1720, les habitants de Saint-Julien se plaignaient amèrement de ce que leur nouveau seigneur, Jean Baillet, premier président honoraire au Parlement de Bourgogne, n'avait pas fait « *peindre* » ce plancher; et, devant leurs récriminations, il dut le faire « *blanchir* ». Mais, d'un autre côté, un devis de 1757 oblige M. N. Blagny à faire enlever les décombres qui seraient sur les *voûtes du chœur*, et à « *nettoier* » celles-ci. La contradiction, croyons-nous, n'est qu'apparente; et par les « *voûtes du chœur* » qu'il faut « *nettoier* », on doit entendre seulement les voûtes encore subsistantes des chapelles latérales attenantes au chœur et faisant partie du chevet.

La porte principale, grande et belle, s'ouvrait dans la façade occidentale. Son archivolte en plein cintre se trouvait précédée d'une voussure très ornée, reposant sur quatre jolies colonnettes romanes (1). Détruite lors de la construction du clocher, elle fut remplacée par une autre du même genre, mais qui est loin d'en reproduire la délicatesse et les beautés. C'est par une porte latérale, pratiquée près de la chapelle de la Sainte Vierge, que les châtelains de Saint-Julien pouvaient entrer à l'église; de nos jours elle ne subsistait plus.

La deuxième partie de l'édifice comprenant le chœur et les chapelles était ravissante (2). L'œil s'arrêtait avec un vrai plaisir sur les piliers gothiques, sveltes et gracieux, (hauts de $4^{m},70$), formés par un groupe de colonnettes entremêlées de lignes à angles saillants, qui jetaient de la lumière et du mouvement dans l'ensemble du faisceau (pl. I et pl. II, fig. 2). Couronnés d'élégants chapiteaux artistement sculptés, ils rappelaient les piliers les mieux conservés de l'église Saint-Bénigne de Dijon. Ceux qui séparaient le chœur des petites absides se composaient chacun de dix colonnettes de trois modules différents. Le long des murs latéraux un autre faisceau marquait l'entrée des chapelles, et au fond de celles-ci, comme au fond du chœur, trois autres colonnettes aussi groupées dissimulaient les angles des murailles.

(1) En 1773, on l'avait abritée par un auvent appelé aussi *chapiteau* dans un devis de cette date. *Archiv. dép.* liasse 1282.

(2) La chapelle de gauche était dédiée à la sainte Vierge, celle de droite à saint Eloi.



Le chœur, de forme rectangulaire, avait 5 mètres de long sur 5m 40 de large. Il restait encore, sur le mur occidental, deux tronçons des nervures de sa voûte, qui étaient de forme torique. La grande fenêtre ogivale qui l'éclairait avait été mutilée et raccourcie. Les chapelles voisines, presque de moitié moins longues que le chœur, avaient deux baies étroites, mais belles et bien proportionnées, l'une à l'orient, l'autre dans le mur latéral. Les clefs de leurs voûtes ne portaient aucun écusson.

Pour relier les deux parties de l'édifice et en atténuer les dissemblances, on avait agi très ingénieusement. Le dernier pilier roman fut modifié. Son pilastre faisant face à la grande nef fut prolongé au-dessus de la corniche, à peu près à la même hauteur que les piliers du chevet. Il reçut un chapiteau dont les ornements se rapprochent des ornements gothiques (pl. I et II, fig. 3); puis, dans l'angle formé par ce pilastre et le voisin, du côté du chœur, on plaça deux colonnettes superposées (pl. I, fig. 1 *a* et *b*), si bien que, vu du chevet, le pilier ainsi modifié avait l'apparence d'un pilier gothique. Indiquer cette tentative pour mettre plus d'harmonie dans l'ensemble de l'édifice, c'est encore faire connaître le bon goût qui présida à la construction du chœur et des chapelles.

Mais de quelle époque était chacune des parties de l'église ?

Le style roman de transition n'a guère commencé que dans les premières années du XIIe siècle. M. de Caumont lui donne pour limite la fin du même siècle (1). Elle a pu sans doute être dépassée dans le midi de la France; mais avec la plupart des membres du *Congrès archéologique* réuni à Dijon en août 1854, nous croyons qu'il n'en fût pas ainsi en Bourgogne, du moins dans les pays les plus rapprochés des grandes villes (2). Or, les nefs de l'église de Saint-Julien ayant, de l'aveu de tous, gardé

(1) De Caumont, *Abécédaire d'arch. relig.*, p. 2.

(2) Dans une notice qu'un membre de la Commission des Antiquités, M. Jh Carlet, a publiée sur l'église Saint-Andoche, à Saulieu, nous lisons : « L'église (de Saulieu) a été construite dès les *premières années* « du XIIe siècle. C'est précisément vers cette époque que l'ogive a été « employée concurremment avec le plein cintre, et qu'est née de cette union « l'architecture mixte désignée sous le nom de style roman de transition. « Cette église peut, à juste titre, être considérée comme un véritable repère « destiné à fixer nettement les idées sur l'état de l'architecture bourgui- « gnonne dans les premières années de ce siècle. » *Mém. de la Com. des Antiq.* T. V. Dijon 1860.

les divers caractères de ce style, on peut s'en tenir pour elles à la classification généralement adoptée, et regarder le cours du XIIe siècle comme la période où elles furent bâties. M. Paul Foisset, qui leur a consacré quelques lignes dans le *Répertoire archéologique*, ne fait dater leur construction que des premières années du XIIIe siècle (1); mais il ne motive pas son opinion, et comme elle constitue une exception à la classification reçue, nous pouvons bien ne pas l'admettre tant qu'on n'aura pas dit sur quoi elle repose. L'emploi exclusif du plein cintre pour la grande porte et les fenêtres des nefs ne témoigne-t-il pas d'ailleurs, qu'à l'époque de la construction de celles-ci, l'adoption du style de transition était encore chose toute nouvelle?

Aussi bien un fait historique peut, ce semble, être invoqué à l'appui de notre sentiment. En 1147, Geoffroy, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon l'église d'Ogny, près de Dijon, et « l'*église du village appelé* « *Saint-Julien*. Il joint ce don à d'autres précédents pour « mériter davantage la miséricorde divine et afin que les « chanoines réguliers obtiennent pour lui du juste Juge « la récompense de ce bienfait » (2). Quelques années plus tard, en 1156, le pape Adrien IV confirme la donation (3). Ces actes n'indiqueraient-ils pas que l'église cédée alors avait été bâtie depuis peu, ou au moins en partie reconstruite? On est d'autant plus porté à le croire que, cent ans auparavant, une première donation d'église à Saint-Julien avait été faite aux religieux de Saint-Bénigne. Si aux deux époques il s'agit de la même église, le changement de bénéficiaires ne se comprend guère; il s'explique au contraire très bien si l'on admet qu'une reconstruction au moins partielle d'une église antérieure ait précédé la seconde donation, celle de 1147.

Le chevet devait remonter à la fin du XIIIe siècle. Les moulures de la base des piliers, les colonnettes entremêlées de lignes saillantes, les chapiteaux à fleurs naturelles accusent la bonne époque de l'architecture gothique. Quelques archéologues prétendent, il est vrai, qu'à la fin du XIIIe

(1) *Répert. arch.* 60e colonne.

(2) Voici un extrait du texte original : Ad augmentum etiam misericordiæ « Dei promerendæ priori dono addidi juxta Divionem ecclesiam de « Ungneio et ecclesiam de villa quæ vocatur Sancti Juliani, ut earum « redditus regulares canonici habeant et a justo Judice pro beneficio mihi « retributionem expetant. » *Preuves de l'histoire de l'abbaye de Saint-Etienne*, par l'abbé Fyot, Dijon 1696, n° 384.

(3) La bulle d'Adrien IV a été donnée à Bénévent le 5 des Ides d'août 1356.

siècle, le style ogival n'avait pas encore eu le temps de se répandre dans les campagnes; mais formulée sans restriction, cette assertion est contestable. On aurait du moins tort de l'appliquer à Saint-Julien, village si rapproché de Dijon. Et puis, comment supposer que les bénéficiaires de son église n'aient pas été de bonne heure au courant des progrès de l'architecture?

D'heureuses découvertes font comprendre pourquoi les deux parties de l'édifice, c'est-à-dire les nefs et le chevet, étaient de dates diverses.

En démolissant les piliers romains, on trouva encastrés dans leur masse, des fragments de chapiteaux ou des chapiteaux presque entiers très intéressants, dont nous donnons le dessin et que le lecteur remarquera.

Deux d'entre eux portent des enroulements ou sortes d'entrelacs (pl. III), qui rappellent l'art norvégien; et d'un autre côté ils ne sont pas sans analogie avec plusieurs chapiteaux de l'antique crypte de Saint-Bénigne.

Nous avons peut-être ici encore, comme il s'en est trouvé en d'autres endroits de la Bourgogne, un indice, un témoignage de l'influence exercée par les Normands sur notre architecture dans sa première période. Le chapiteau fig. 2 (pl. IV) a des ornements de même genre que ceux d'un ancien chapiteau dessiné dans l'*Abécédaire d'Archéologie Religieuse* (pag. 13, édit. 1869), et qui provient de la première basilique de Nantes.

La découverte de ces curieux fragments dans la maçonnerie des piliers romans attestait déjà qu'une autre église en pierre avait précédé celle à laquelle les piliers appartenaient; mais la certitude devint encore plus grande lorsqu'on eut retrouvé la majeure partie de ses substructions restées intactes. Très bien établies à 1m 40 plus bas que l'aire de la dernière église, elles supportent encore de beaux soubassements, hauts et épais de 0m 80, bâtis en pierre blanche de grand appareil, et terminés par une moulure composée d'une scotie, d'un tore et d'une gorge.

L'église primitive portée sur ces soubassements avait la forme d'une croix latine, à une seule nef, forme généralement adoptée aux IXe, Xe et XIe siècles. Elle se trouvait aussi orientée. Sa longueur totale était d'environ 16m 65 sur une largeur de 6m 10. Les bras de la croix formaient une saillie de 3m, et son extrémité supérieure n'avait que 2m 15 de long. (Pl. VI.)

Avec ces dimensions relativement restreintes, l'église, au XIIe siècle, se trouva probablement trop petite. La nef unique fut démolie pour lui substituer les trois autres que nous avons décrites; mais on ne détruisit pas alors le chevet, qui subsista jusqu'au XIIIe siècle. Soit qu'à cette date il ait menacé ruine, soit qu'il ne parût pas convenable, on le remplaça par le beau chevet gothique, qui reposait, en partie, sur les vieux et solides soubassements.

Il n'y a pas témérité, selon nous, à indiquer le cours du Xe siècle, comme l'époque où cette église avait été construite. La forme des moulures en creux des soubassements, le style et l'ornementation des chapiteaux trouvés, le peu de relief des sculptures, ne permettent guère de dépasser la fin du Xe siècle.

Du reste, un acte bien connu prouve que, dès 1038, Saint-Julien possédait une église assez importante pour être donnée comme bénéfice à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Le donateur, Rainald, comte de Châtillon, seigneur de Saint-Julien, la lui céda avec tous ses autres biens de la dernière localité, et il se fit moine dans le célèbre monastère. Mais comme ce fut seulement sur la fin de sa vie, il avait dû en jouir pendant un certain temps; et, en tenant compte de cette observation, nous nous trouvons reporté historiquement au Xe siècle, c'est-à-dire à l'époque qu'accusent les débris trouvés et les substructions.

L'acte de donation n'atteste pas seulement l'existence de l'église en 1038; il témoigne aussi qu'elle était déjà sous le vocable de saint Julien. La charte insérée dans Pérard contient les mots : *Hoc est in pago atueriensi super fluvium qui dicitur Norgia mansum cum ecclesia in honore Sancti Juliani consecrata.* La *Chronique de St-Bénigne* n'est pas moins explicite (1). Mais à quelle époque l'église fut-elle mise sous ce vocable? En quel temps le village lui-même adopta-t-il le nom de Saint-Julien?

Une charte très curieuse, octroyée en 897 par le roi Eudes en faveur de son *fidèle sujet Gislebert*, mentionne sur les bords de la Norge un pays appelé *Blankeni Corte ac*

(1) « Rainaldus etiam possessor castri quod Castellion dicitur, ad obitum « veniens ac sumens habitum monachicum, dedit potestatem sancti « Juliani cum omnibus ad eam pertinentibus terris et mancipiis, atque « ecclesia ipsius sancti nomini dicata, ubi petiit monachos constitui, qui « pro ejus anima ac cæterorum fidelium exorarent Deum. » *Chroniq. de Saint-Bénigne*, 1 vol. Dijon MDCCCLXXV.



Veronâ, la *Cour de Blankenus et Vérone* (1). Cette dénomination, qui n'existe plus, n'a pu être délaissée que par le village de Saint-Julien, car tous les autres, situés comme lui sur la Norge, ont encore un nom d'origine celtique ou gallo-romaine. Le savant archiviste du département de la Côte-d'Or, M. J. Garnier, la regarde comme ayant été l'appellation primitive de notre localité, et il a raison (2) : un document très soigné de 1626, que nous avons récemment lu aux Archives départementales, vient confirmer son opinion. Il nous apprend qu'une petite rivière, qui coule près de St-Julien, et qu'on nomme maintenant la rivière de Flacey, ou la Flacière, s'appelait jadis la *Vérone* (3). C'est justement l'un des mots qui forment la dénomination ancienne. La petite rivière avait été désignée, d'après le nom du pays situé sur ses bords, comme elle l'est aujourd'hui d'après le nom de Flacey, où est sa principale source. Prétendre indiquer avec certitude l'origine du nom composé, qui est mentionné dans la charte du roi Eudes, serait chose téméraire : nous hasarderons pourtant une conjecture.

Deux vastes établissements gallo-romains, dont l'un a laissé d'importantes ruines, avaient existé, près de la Norge, sur le territoire de St-Julien. Ne pourrait-on pas supposer que leurs noms ont survécu, et qu'ils furent ensuite réunis

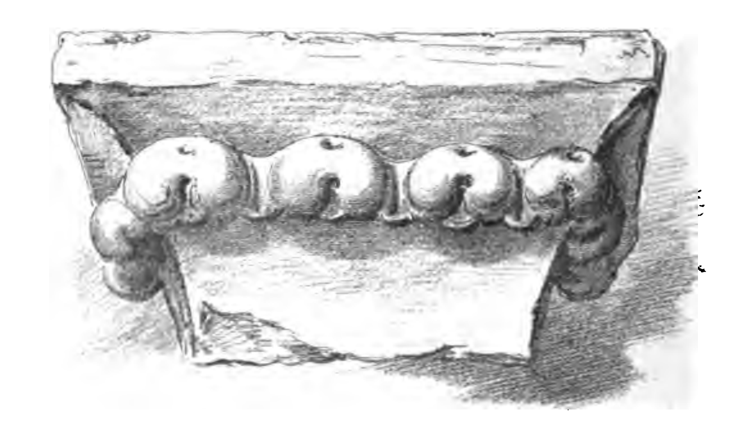
(1) Voici un passage de la Charte : « Quo circa omnium sanctæ Dei « ecclesiæ fidelium nostrorumque, tam præsentium quam et futurorum « industria noverit, quod adiens nostræ serenitatis dignitatem, Richardus, « illustris, dilectusque nobis comes, humiliter petiit, quatenùs cuidam « fideli nostro nomine Gisleberto, quasdam res fiscales in pago attuerensi « sitas per præceptum nostræ largitatis in jus proprium concedere digna- « remur : Cujus petitionis libenter assensum præbentes concedimus « eidem Gisleberto in pago attuerinse super fluvium qui dicitur Norgia, « in villa scilicet *Blankeni Corte ac Veronâ*, mansos quindecim cum « omnibus ad eosdem pertinentibus rebus, silvis, pratis atque mancipiis « utriusque sexus, etc. » *Chartes bourguignonnes inédites des* IXe, Xe *et* XIe *siècles*, par M. J. Garnier, Paris MDCCCXLV, p. 134-135. — Le « comte illustre et aimé », qui sollicitait du roi Eudes l'octroi de la Charte, est Richard le Justicier, qui, le premier, fut duc de Bourgogne. Quant au *fidelis*, nommé Gislebert, auquel on fait la concession, il pourrait bien être le fils de Manassès Ier de Vergy, qui, marié à Hermangarde, fille de Richard, fut le second successeur de celui-ci au duché de Bourgogne, en 923 Voy. M. J. Garnier, *ibid.*

(2) *Chartes des Communes et d'Affranchissements en Bourgogne*, par M. J. Garnier, 1 vol. in-4°, p. 448, Dijon, Darantière, MDCCCLXXVII.

(3) *Déclaration des terres du sieur Poiretet, sises aux finage et territoire de Saint-Julien-en-Val*. Art. 1er : « Un meix contenant un journal et demi quartier sis en la rue du Bousoy appelé le meix Sauvanié, sous la rivière de *Vérone*, auquel est situé une maison, deux granges, établerie, cour, jardin, verger devant et derrière la maison, ledit meix d'un bout de vers Bize sur la rivière de *Vérone*, à présent appelée la rivière de Flacey, etc. » *Arch*. Série G. liasse 1110.

Pl. IV

Ancienne Eglise de St Julien.



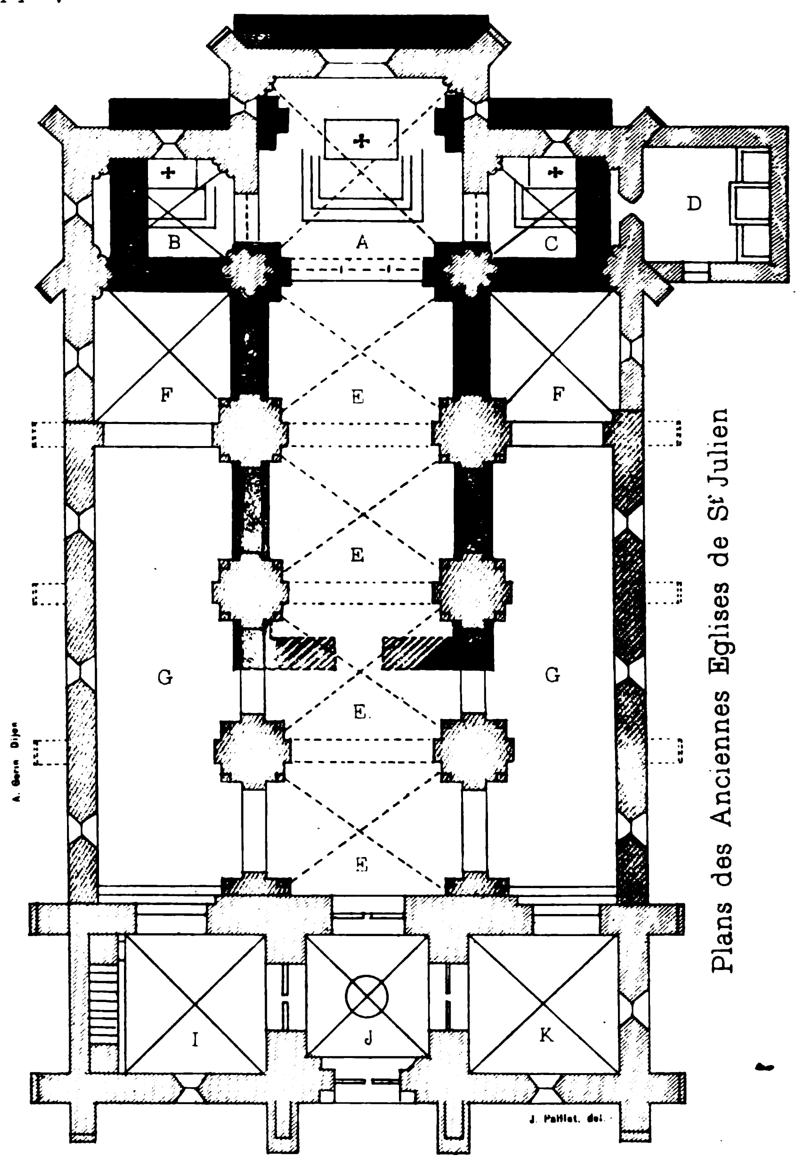


A Gorin Dijon

J. Paillet del

Fragments de chapiteaux trouvés dans les piliers romans

Pl V



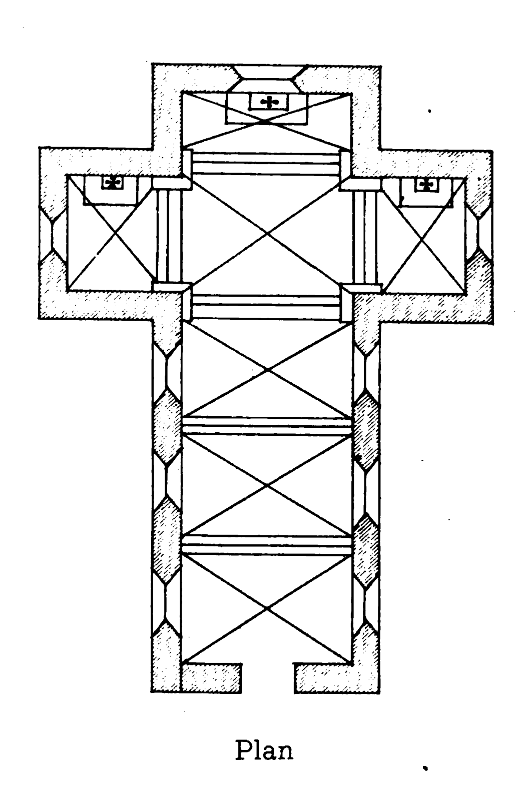
LÉGENDE : La teinte rouge indique l'Église du Xe siècle.

A - Chœur
B. - Chapelle de la Vierge
C. - Chapelle de St Éloi
D. - Sacristie ajoutée
E F. G. - Nefs du XIIe siècle
F. F. - Partie encore voûtée

G. G. - Partie n'étant plus voûtée.
J. I. K. - Clocher bâti en 1853 et ses appendices
N. B. — Les bas-côtés dans la partie non voûtée diffèrent entre eux de 0m, 55 cent en largeur

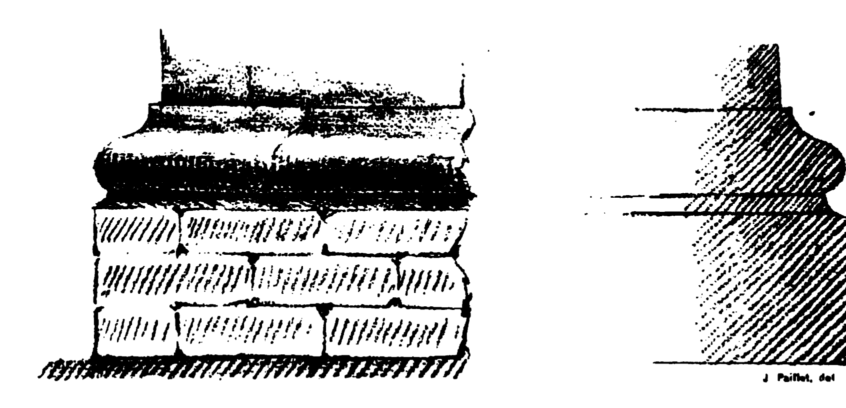
Pl. VI.

Ancienne Église de St Julien (Xe siècle)



Plan

A. Gerin. Dijon



Soubassement

pour désigner le village bourguignon ou mérovingien qui leur succéda? L'hypothèse n'a rien d'invraisemblable, et elle est, dans une certaine mesure, autorisée par un grand nombre de faits analogues. Nous ne nous y arrêterons cependant pas plus longtemps, il nous suffit de savoir que l'abandon du nom primitif de Saint-Julien-en-Val est postérieur à l'an 897, et antérieur à l'an 1038. C'est entre ces deux dates que le village a pris son nom actuel, peut-être à l'occasion de la translation d'une relique de saint Julien ou de tout autre acte religieux, qui aurait en même temps fait placer l'église sous son vocable (1).

Nous ne voulons ni ne devons point raconter ici en détail la vie de ce saint patron, dont saint Grégoire de Tours a si bien dépeint les vertus. Mais n'est-ce pas rester dans notre sujet que de retracer brièvement, à la fin de la première partie de notre travail, les grandes lignes de cette vie, et de dire quelques mots du culte et des honneurs qui ont été ou sont encore rendus à saint Julien ?

Issu d'une famille illustre de Vienne en Dauphiné, Julien avait embrassé la carrière des armes, et, sous Dioclétien, il possédait un grade élevé dans une des légions romaines qui occupaient l'ancien territoire des Allobroges. C'était un chrétien d'élite, tout disposé à garder sa foi ou à mourir pour J.-C. Mais quand la persécution se raviva, vers l'an 303, un tribun militaire, ami de Julien, voulut sauver la vie de celui-ci, et il le conjura de quitter une contrée où elle était en péril. Les instances furent si vives, si pressantes, que Julien dût y céder, mais ce ne fut pas sans peine ni sans regrets. Il se réfugia à Brivas, aujourd'hui Brioude, et un asile sûr lui était déjà préparé, lorsque, refusant de se dérober plus longtemps aux recherches des satellites de l'empereur, il alla intrépidement à leur rencontre pour confesser et glorifier devant eux son divin Maître. Furieux, ils lui tranchèrent la tête.

Devenue chrétienne, la ville de Brioude rendit un culte au courageux martyr. Dès la fin du IVe siècle, une riche basilique s'éleva sur le tombeau de saint Julien, et, au XIe siècle, elle fut remplacée par une église qui passe pour l'un des plus beaux monuments du style de transition. On s'y rend toujours de la ville et des environs pour vénérer la

(1) Vers le même temps, un village peu éloigné de Saint-Julien, l'ancien *Aguliacum* prenait le nom du patron de son église, *St Apollinaire*.

mémoire du glorieux soldat de J.-C. Mais les honneurs décernés à saint Julien ne furent pas limités à la contrée où il subit le martyre. Son culte se répandit en Touraine, en Champagne, et en diverses autres provinces, parmi lesquelles la Bourgogne ne fut ni la dernière ni la moins zélée pour l'adopter. Auxerre eut de bonne heure non seulement une église placée sous le vocable du martyr de Brioude, mais encore un monastère de religieuses qu'on nommait les *Religieuses de Saint Julien*.

Avallon imita Auxerre; mais des églises successives, que cette ville dédia à saint Julien, la plus belle fut celle qui datait du XVIe siècle. En 1622 elle reçut une relique insigne, un os de la tête du saint martyr, que « le P. Irénée, « capuchin mehu de charité et de dévotion à ladite paroisse, « son lieu de naissance », lui envoya comme « ung présent « exquis, et par exprès de la ville de Brioude (1). » Cet édifice était si cher aux Avallonnais que, sous la Terreur, un certain nombre d'entr'eux luttèrent courageusement, bien que ce fût en vain, pour en empêcher la démolition. La plus ancienne église paroissiale de Nuits-sous-Beaune était consacrée au même saint (2). Dans les campagnes, une dizaine d'églises, des chapelles, un ermitage, un prieuré, celui de Saint-Julien-sur-Dheune réuni sous Louis XIV à l'abbaye de Rougemont et transféré ensuite à Dijon, furent mis sous son patronage, et nous trouvons cinq villages bourguignons, comme aussi des fontaines et des ruisseaux, qui portent son nom (3). Quant à la paroisse de Saint-Julien-en-Val, elle continuera d'honorer le glorieux martyr, et il sera, nous le savons, le patron de la nouvelle église, comme il l'a été des précédentes.

A ce court exposé de la vie et des hommages rendus à notre saint, il ne serait pas superflu d'ajouter un mot pour faire connaître les emblèmes ou attributs que portent ses images; mais ce mot trouvera encore mieux sa place dans la seconde partie de notre travail, à laquelle nous passons sans autre transition.

(1) Nous devons à une bienveillante communication copie de toutes les pièces qui concernent la translation de cette relique.

(2) Elle a été détruite par les *Reîtres*, en 1576.

(3) L'ermitage de Saint-Julien avait été fondé au XIIIe siècle à Châteauneuf dans le diocèse de Dijon Les cinq villages bourguignons portant le nom de Saint-Julien sont Saint-Julien-de-Sivry, Saint-Julien-de-Cray, Saint-Julien sur-Dheune, Saint-Julien-du-Château, aujourd'hui Sénecey, et Saint-Julien-en-Val. — A Châteauneuf et à Bure les Templiers, fontaines de Saint Julien; — à Blaisy-Bas, ruisseau de Saint Julien, etc.

II

Les œuvres d'art et les objets archéologiques renfermés dans l'église de Saint-Julien, ou trouvés près de ses murs peuvent se diviser en deux classes : 1° les objets décoratifs, consistant en peintures murales et en sculptures; 2° les monuments funèbres, c'est-à-dire les cercueils en pierre et les anciennes tombes.

1° Les églises de campagnes des XIIe, XIIIe, XIVe et même XVe siècles étaient, assez ordinairement, ornées de peintures murales (1). Les murs du chœur et quelquefois même ceux des nefs, les voûtes et l'arc triomphal portaient des fresques ou d'autres peintures représentant de grandes scènes de la Bible ou des actes touchants de la vie des saints. Le peuple chrétien, qui fréquentait ces édifices, une fois au moins par semaine, le dimanche, trouvait dans ces représentations un enseignement facile et des sujets d'édification. Dans son *Rationale divinorum officiorum,* Durand de Mende dit que les « peintures et les ornements des églises tiennent lieu aux fidèles de récits et d'enseignements écrits », et pour appuyer sa pensée, il emprunte à saint Grégoire *(De Consecr. dist. III, caput Perlatum)*, un texte expressif que nous citons après lui : « *Nam quod legentibus* « *scriptura hoc idiotis cernantibus præstat pictura : quia* « *in ipsa ignorantes vident quid sequi debeant : in ipsa* « *legunt, qui litteras nesciunt.* »

A Saint-Julien, le chœur de l'église avait des peintures murales : tout le monde l'ignorait cependant, car on n'apercevait plus aucune trace de cette décoration. Mais nous soupçonnions le fait, et en recherchant sous les enduits, nous avons eu le plaisir de le constater.

Seulement il était trop tard pour dégager toutes les peintures des couches de mortier ou de badigeon qui les masquaient. Celles du mur oriental, les seules reconnues, dataient de trois époques diverses. Les plus récentes, qui s'élevaient à une hauteur de 2 m. 50, se composaient d'ara-

(1) *Rapport sur la découverte des peintures murales de l'église de Bagnot,* par M. Henri Baudot, 15 mai 1868. 8 pag. in 4° avec pl. dans les *Mémoires de la Commis. des Antiq.* T. VI. — *Peintures murales du XVe siècle dans l'église de Corberon,* par M. Eug. Beauvois, br. in-8°, Beaune, MDCCCLXXX. Voy. aussi *Mémoires de la Commis. des Antiq.* T. X, 1882. pl. I.



besques et de fleurs de lys : elles étaient purement décoratives, et nous ne nous y arrêterons pas. Les peintures de la seconde époque étaient certainement intéressantes ; mais elles se trouvaient en partie recouvertes par les précédentes.

Quant aux premières peintures, la plus curieuse était celle qui représentait, à droite de la fenêtre du chœur, le patron de l'église ; nous avons pu en faire relever le dessin. Saint Julien est à cheval, costumé comme un seigneur du XIVe siècle. Il porte la tunique courte serrée à la taille. Ses jambes sont chaussées de bottes munies d'un long éperon à 6 rais. De la main droite il tient les rênes du cheval, et sur sa main gauche est un faucon. Près de la tête nimbée du saint, son nom est écrit en caractères du XIVe siècle. Sous le cheval court un grand levrier.

Ce portrait n'est assurément qu'une image naïve et sans valeur artistique; mais elle reflète le goût et les mœurs du temps où elle fut peinte et ne manque pas d'originalité. Elle nous offre d'ailleurs une *caractéristique* du saint martyr, qui, pour nous du moins, était encore inconnue, et qui diffère assez des autres (1). Celle qui s'en rapproche le plus se trouve sur d'anciennes tapisseries de Brioude et sur un vieux tableau de la chapelle des Visitandines de la même ville. Le saint y est vêtu comme les pages de la cour de François Ier ou de Henri III : pourpoint serré à la taille, haut-de-chausses, toque à plumes et faucon au poing. La peinture de notre église offre cette particularité que saint Julien est figuré à cheval.

Un peu au-dessous de cette image, un médaillon de 0 m. 60 cent., malheureusement en partie recouvert par des peintures de la seconde époque, représentait un religieux, dont la tête rasée était entourée d'un nimbe, et qui tenait d'une main une croix fleuronnée comme celles du XIVe siècle.

De l'autre côté de la fenêtre, on voyait, dans un médaillon semblable, le buste d'un autre religieux ayant aussi la tête nimbée et portant une croix de même genre que celle

(1) L'unique statue de saint Julien que possède aujourd'hui l'église de Brioude, et qui est en bois de chêne, représente le saint en soldat romain, debout et la pique à la main. — Dans les *Caractéristiques des Saints* nous trouvons le dessin d'un méreau ayant au revers les armes de la ville de Tournon. Saint Julien y est figuré en costume de guerrier, la main gauche posée sur la hanche et la droite appuyée sur une épée. (T. II p. 629) Cfr. *Manuel de l'amateur de Jetons*, p. 238.

de l'autre médaillon. Les noms n'étaient plus lisibles, mais nous croirions volontiers que ces portraits furent ceux de saints religieux qui avaient appartenu, soit à l'ordre des Cisterciens, soit à celui de saint Dominique.

Les murs latéraux du chœur avaient également des peintures, mais le temps nous a manqué pour les mettre à jour. Nous avons seulement distingué quelques parties du corps de divers personnages, et plusieurs têtes d'anges. Peut-être y avait-il ici, comme en beaucoup d'églises une ou plusieurs scènes du jugement dernier?

Des peintures murales aux sculptures la transition est toute naturelle.

Le 6 mai dernier, les manœuvres qui creusaient le sol pour y asseoir les fondations de la nouvelle église, rencontrèrent, près des anciennes substructions de la chapelle méridionale, une tête de statue en pierre et un fragment de colonnette octogonale portant un Christ et une Vierge-Mère. La tête de statue nous parut fraîchement séparée du reste du corps : un examen minutieux des tranchées nous le fit retrouver, et on a pu l'exhumer. Mais disons d'abord un mot du Christ et de la Vierge.

Le premier n'est plus entier : la pioche des manœuvres en a brisé les bras et le bas des jambes. Le Sauveur est représenté la tête inclinée à droite et couronnée d'épines. La physionomie est expressive, le corps bien modelé. Il n'est pas revêtu de la tunique des anciens Christs : un linge seulement ceint les reins. Sa hauteur était d'environ 0 m. 67 cent.

La Vierge-Mère repose sur un socle arrondi et écrase sous son pied l'infernal serpent. La main droite s'appuye sur la hanche, de la gauche elle tient l'enfant Jésus. Le visage respire la candeur et la bonté; la tête est voilée et couronnée. Le manteau, très-ample, est retenu sur la poitrine par une bride, et la robe fortement serrée à la taille. Les draperies bien fouillées tombent gracieusement. La statue toute entière est d'un bon style, comme l'image du Christ. Sa hauteur est de 0 m. 70. De l'avis de juges compétents elle remonterait à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e]. C'est d'ailleurs après le pontificat d'Innocent III (1198-1216) que l'on commença à représenter sur les croix la Sainte Vierge en même temps que le Christ.

Le fragment de colonnette orné des deux sculptures que nous venons de décrire nous paraît être un débris d'une

ancienne croix placée soit dans l'église, soit sur le cimetière. En raison de son importance, on l'aura enfoui, pour préserver de toute profanation les deux saintes images.

La statue en pierre est presque de grandeur naturelle, (pl. VII et VIII). Elle représente une femme à genoux tenant un vase à pied, qui ressemble assez à un ciboire, et dont elle supporte le couvercle à charnières à demi renversé. La tête levée et les yeux tournés vers le ciel semblent annoncer que cette femme fait une offrande. Un réseau à larges mailles emprisonne, sans néanmoins la relever, la partie supérieure de la chevelure, dont les tresses abondantes, serrées à la naissance du cou, par un nœud gracieux, retombent ensuite librement jusque sur les reins. La robe est étroitement ceinte, et ses manches collantes sur l'avant-bras, ont, près du poignet, de larges ouvertures. Le manteau est une *cappa* (1) très-ample descendant sur les talons et retenue sur la poitrine par des frezelles ou brides d'attache. Elle ressemble beaucoup aux *chapes* qui étaient en usage sous Louis VII, et nous lui trouvons même assez d'analogie avec celle que, bien plus tard, Isabeau de Bavière portait le jour de son couronnement (2).

Cette statue, d'une moins bonne facture que la Vierge-Mère, date certainement d'une époque antérieure. La robe, n'offre pas de draperies; elle a seulement deux ou trois plis sur le devant. Le visage n'a pas beaucoup d'expression et il y a de la raideur dans l'attitude. Nous pensons que c'est une œuvre du XIIe siècle, c'est-à-dire de cette période où les dames françaises portèrent la *cappa* sans capuchon.

Mais fixer approximativement sa date était chose plus aisée que de l'interpréter elle-même. Personnifie-t-elle une vertu ayant pour emblème un ciboire? Est-ce l'image d'une sainte dont la *caractéristique* serait précisément ce vase sacré ?

Parmi les vertus personnifiées, la *Foi* tient bien un calice ou un ciboire; mais elle est agissante, elle est debout et non à genoux; de plus l'emblème est enfermé dans un

(1) Appelée encore *balandras*, en provençal, la chape était en usage pour les femmes dès le temps de Charles-le-Chauve, au IXe siècle. Après le baptême du roi Hérold, son épouse, qui avait reçu le même sacrement, fut revêtue d'un riche costume, dont la pièce principale était une chape brochée d'or. Sous Louis VII, à la fin du XIe siècle, rien n'égalait le luxe que les personnes de haute condition déployaient sur leurs chapes. *Histoire du costume en France*, par J. Quicherat. Paris, 1875, p. 161 et 181.

(2) Isabeau de Bavière, vêtue de la *cappa*, est représentée dans une miniature du portefeuille de Gagnières.

cartouche (1). Sainte Barbe et sainte Claire ont aussi pour attribut un ciboire, mais l'une et l'autre marchent pour porter le saint Viatique, et le ciboire qu'elles tiennent est surmonté d'une hostie, ce qui n'a pas lieu dans le cas présent. On peut donc, semble-t-il, écarter les deux hypothèses, d'autant plus qu'il est permis de douter que le vase symbolique de la statue soit réellement un ciboire.

Des archéologues et d'intelligents visiteurs ont pensé que c'était plutôt un vase à parfums, et qu'on aurait ici l'image d'une des *myrophores*, de la plus célèbre de toutes, sainte Madeleine. Dans l'ouvrage du P. Cahier sur les *Caractéristiques des Saints*, nous trouvons, à la page 603, un dessin qui la figure debout, portant de la main gauche un vase à pied presque semblable à celui de la statue de Saint-Julien, et appuyant sa main droite sur le sommet du couvercle. Notre trouvaille rappellerait la scène touchante rapportée au chapitre VII, vers. 37 et suivants de l'Evangile de saint Luc. Sainte Madeleine serait représentée au moment où, dans la maison de Simon le Pharisien, elle se jette à genoux après avoir répandu sur la tête du Sauveur un parfum d'un grand prix (2). Le vase ouvert indiquerait que l'acte pieux vient d'être accompli, et la longue et abondante chevelure figurerait celle de la sœur de Lazare. Cette explication nous sourirait assez; mais nous devons faire observer que les cheveux de la pécheresse convertie sont ordinairement épars, flottants et figurés d'une façon toute différente (3). La tête de la statue est aussi trop relevée pour exprimer l'humilité de la sainte: d'ailleurs son attitude et l'expression de son visage n'annoncent pas une personne qui supplie, mais une personne qui fait une offrande.

Mais voici encore une autre hypothèse. La statue représenterait simplement une dame patronnesse de l'église, une châtelaine (4) consacrant à Dieu une offrande importante, un don signifié par le vase qu'elle ouvre, et qui serait censé contenir ou symboliser un trésor. Le costume mondain de la statue, sa chevelure soignée, sa tête tournée vers le ciel,

(1) De Caumont. *Abécéd. d'arch. relig.*, p. 480.
(2) Voy. aussi *St-Matth.*, XXVI
(3) *Caractéristiques des saints*, par le P. Cahier, Paris, Poussielgue, 1867, t. 1er, p. 213, 603 et 787.
(4) Un portrait de la fameuse Laure de Noves, morte en 1348, témoigne qu'au commencement du XIVe siècle on laissait encore la chevelure tomber sur le dos; mais notre statue est d'une date plus ancienne, et appartient au temps où cette mode était en pleine vigueur.

sa manière de présenter l'objet emblématique, tout semble autoriser cette interprétation. Elle concorde d'ailleurs assez avec les mœurs et les pratiques anciennes. De nombreuses églises du moyen âge étalent encore dans les riches galeries de leurs façades, parmi d'innombrables statues de saints, les portraits des princes ou des seigneurs qui en avaient provoqué ou favorisé la construction. Et entre les nombreux exemples à citer, nous en prenons un qui est bien connu. Sur le beau portail de l'ancienne chapelle des Chartreux de Dijon on voyait, portées sur des consoles et abritées sous des dais gracieux, les statues, de grandeur naturelle, des augustes fondateurs de la « *Chapelle des Anges* », Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre, tous deux agenouillés et ayant les mains jointes et relevées. Il se pourrait donc qu'on ait aussi sculpté le portrait d'une fondatrice ou d'une insigne bienfaitrice de l'église de Saint-Julien, et qu'on l'ait placé soit près d'une porte latérale, soit à l'entrée des chapelles. Toutefois, en l'absence de données historiques, nous n'osons nous prononcer pour aucune des explications qui précèdent. Le lecteur a les détails suffisants: il pourra lui-même apprécier, juger et ensuite adopter l'interprétation qu'il croira la plus vraisemblable.

A quelle cause faut-il attribuer l'enfouissement de cette statue à une profondeur de 1 m. 70? Elle avait été couchée avec précaution sur le côté gauche, la tête rapprochée du mur de la chapelle méridionale. Au-dessus d'une mince couche de terre répandue sur elle, une grosse pierre semblait la protéger. Aussi était-elle demeurée intacte jusqu'au moment où, sans le vouloir, les ouvriers la mutilèrent. Le bon état de conservation dénote que l'enfouissement a été fait avec intention à une date que nous ne connaissons pas.

Il ne nous reste plus à parler que des monuments funèbres.

2° Tout près du chevet de l'église, extérieurement à 0 m. 10 cent. à peine du pignon de l'est, on a reconnu quatre cercueils en pierre blanche d'Asnières encore intacts, d'une orientation parfaite et très bien alignés les uns à côté des autres, à une profondeur de 1 m. 20. Trois autres cercueils semblables se trouvent à la suite de ceux-ci, et précédemment, à diverses époques, on en avait déjà ren-



Pl. VIII.

Ancienne Église de St Julien



Statue trouvée à côté des substructions
(vue de dos) Hautr 0,95


UNIV
OF



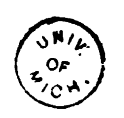
Tombe de Pierre de MONTOILLOT

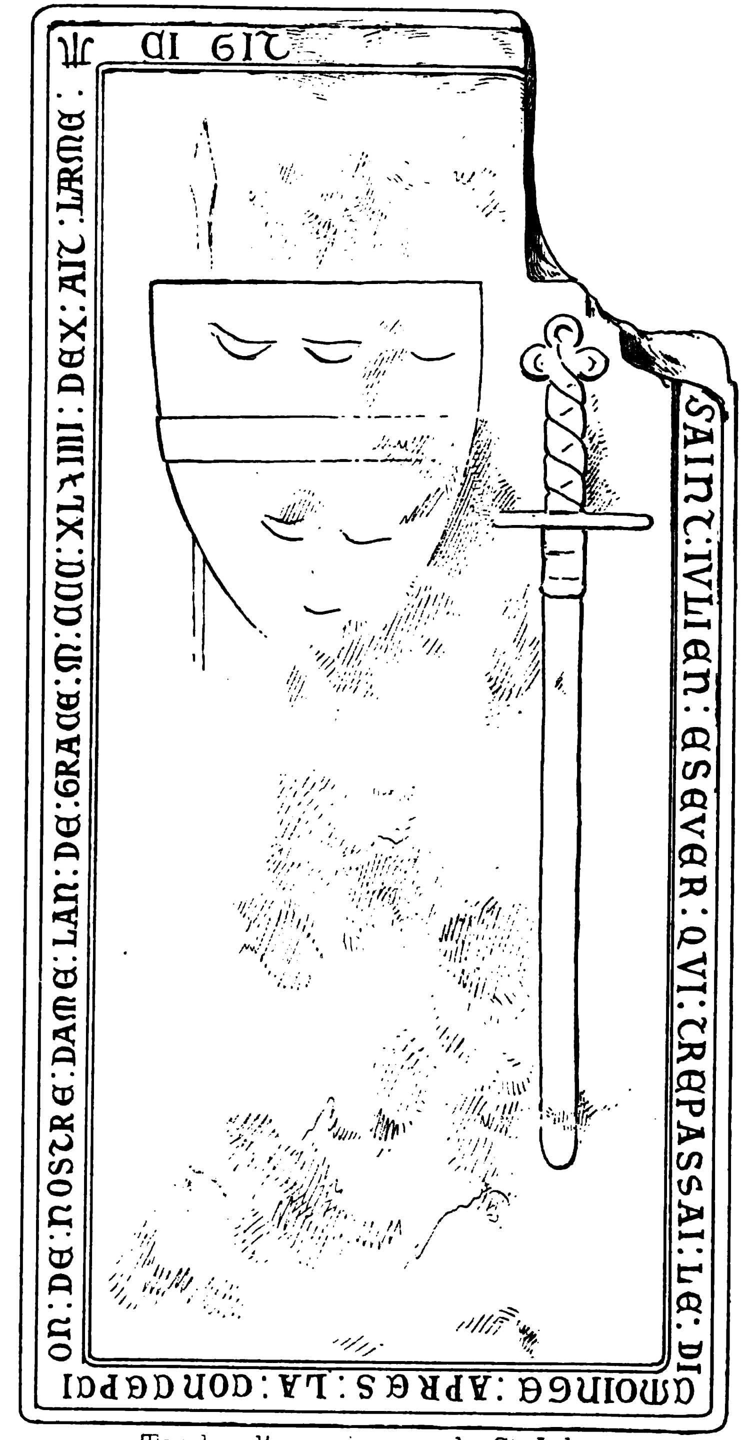


Pl. X



Tombe d'Aliz de THINTRE
épouse de Pierre de MONTOILLOT


UNIV.
OF
MICH.



Tombe d'un seigneur de St Julien


UNIV.
OF
MICH.

Pl. XII. Ancienne Eglise de St Julien



A. Berte ... J. Paillet del.

Tombe d'un seigneur de St Julien

contré, dans le même cimetière, du côté du nord. Ceux qui furent découverts en 1853, lors de la construction du clocher, viennent d'être retrouvés à l'endroit où s'élève la tourelle septentrionale de la nouvelle église. On connaît ainsi l'existence d'une douzaine de ces cercueils.

Plus étroits et moins profonds vers les pieds que vers la tête, ils ont la forme de coffres allongés. Voici les dimensions de l'un des plus voisins du chevet : longueur, 2^m, largeur extérieure, 0^m 66 — 0^m 36, largeur intérieure 0^m 50 — 0^m 24, hauteur, 0^m 43 — 0^m 36. Les parois striées sont encadrées par des filets ou listels. Dans la plupart des cercueils, on avait, comme cela se fit presque partout (1), inhumé successivement plusieurs défunts d'une même famille ; car, sous le dernier squelette resté entier, étaient des ossements en désordre. Ces tombeaux servirent probablement à l'inhumation d'anciens châtelains de Saint-Julien : tous se trouvaient au nord ou à l'est de l'église, c'est-à-dire en face de l'emplacement où s'élevaient les bâtiments de l'ancien château féodal. Ceux que nous avons vus près du chœur doivent dater d'une époque postérieure à la construction de l'église du xe siècle (2), car ils touchent ses anciens soubassements et sont à une moindre profondeur que leurs premières assises. On n'aurait pas pu établir ces libages sans briser ou déranger les cercueils, si ceux-ci eussent été antérieurs. Leur forme, d'ailleurs, rappelle celle des sarcophages du xie siècle, observés en si grand nombre dans les antiques cimetières du Poitou, de la Saintonge, de la Champagne, etc. Le couvercle d'un tombeau d'enfant offre une jolie forme octognale avec de fort belles moulures aux angles supérieurs.

Mais ces sépultures, si voisines de l'église, ne sont pas les seules qu'il convienne de mentionner. De belles pierres tombales témoignent qu'à l'intérieur de l'édifice on avait inhumé des défunts de noble condition. Courtépée a signalé seulement une de ces tombes (3), c'est la plus curieuse ; mais il y en a encore trois autres qui servaient aussi de dalles, et que nous allons décrire avec celle indiquée par l'historien du duché de Bourgogne. C'est par cette dernière que nous commençons :

(1) *Abécéd. d'Arch. Rel.* p. 317.
(2) Les plus anciennes sépultures mérovingiennes se trouvent au pied d'un petit monticule à 250 mètres à l'est de Saint-Julien.
(3) *Courtépée* T. II p. 241-242.

Sa longueur est de 2m 50, sa largeur de 1m 14 : c'est la tombe d'un chevalier. (pl. IX.) Il est représenté encadré dans une ogive trèflée reposant sur des consoles et surmontée d'un fronton orné de choux. Entre la tête de l'ogive et les angles de la pierre tombale sont deux anges tenant des encensoirs. Le chevalier porte la lance de la main droite relevée à la hauteur de l'épaule. Sur la poitrine est un écu aux armes du défunt : il porte *une fasce accompagnée de six oiseaux* (nous n'osons dire de six merlettes), *trois en chef et trois en pointe, ceux-ci posés deux et un* (1). L'inscription est gravée, tout autour de la pierre, en belles majuscules du XIVe siècle, que nous remplaçons par des caractères ordinaires. La voici :

CI : GIT : MESSIRES : PIERES : DE : MO

NTOILLOT : CHEVALIERS : QVI : TREPASSAI : LE : DYCMOINGE : DEVANT : LA : F

ESTE : DE : NOSTRE : DAME : DE : SE

TANBRE : LAM : DE : GRACE : M : CCC : XXX : ET : IIII : DEX : AIT : LAME : DE : LVY : AMEN

La deuxième tombe est malheureusement coupée à son extrémité inférieure, (pl. X). Primitivement elle avait les mêmes dimensions que la précédente, mais sa longueur n'est plus que de 1m 80. Encadrée aussi dans une ogive, la figure gravée représente une femme ayant les mains jointes et relevées. Elle tient, suspendu entre deux doigts de la main gauche, un chapelet ou une couronne de perles. La tête est couverte d'une *huve* ou voilette assez semblable à la guimpe d'une religieuse, et qui emboîte tout le crâne pour retomber sur la poitrine. C'était une coiffure en usage aux XIIIe et XIVe siècles (2). Le vêtement est flottant, mais à manches étroites, comme on les portait alors ; et ces manches sont ornées d'un rang de boutons ou de perles. Un écu se trouve à droite

(1) Selon les règles du blason, les *merlettes* doivent être représentées sans bec ni jambes, et c'est ce qui n'a pas lieu ici. Peincedé, qui avait vu le sceau de Pierre de Montoillot sur divers documents, dit qu'il porte *une fasce accompagnée de six merlettes*, ou encore *une fasce accompagnée comme de six coquilles*.

(2) Cette coiffure persista même plus tard, car Michelle de Vitry, veuve de Jouvenel des Ursins, morte en 1454, est représentée avec une coiffure analogue sur un tableau du règne de Charles VII.

de la personne figurée, un autre à sa gauche. Le premier est le même que celui de Pierre de Montoillot, le second porte *une croix endenchée.* L'inscription est incomplète :

CI : GIT : MADAME : ALIZ : DE :

THINTRE : QVI : FVIT : FANME : MON : SOIGNOVR : P...

. . . .

. . .GRACE : M : CCC : . . . DEX : AIT : LAME : DE : LY : AMEN :

On le voit, le nom de l'époux d'Aliz de Thintre ne se trouve plus sur la tombe; mais il est facile de le suppléer. Elle était femme de Pierre de Montoillot ; la ressemblance des deux tombes, l'identité des dimensions et des caractères, la similitude de l'écu placé à droite avec l'écu du chevalier, l'initiale P, qui est celle même du prénom de Pierre de Montoillot, tout nous en donne la certitude.

La troisième tombe a des dimensions moindres que les deux premières (2m 27 sur 1m 03). Un coin de la partie supérieure a été cassé et le personnage figuré est à peu près entièrement effacé (pl. XI.) On reconnaît toutefois qu'il tenait la lance de la main droite et que l'épée pendait au flanc gauche. L'écusson devait ressembler à celui de Pierre de Montoillot, car il porte *une fasce* qui était *accompagnée de six figures* posées, comme sur les armes de la première tombe, *trois en chef et trois en pointe, celles-ci deux et une.* Ces figures sont maintenant bien détériorées, et plusieurs d'entr'elles sont à peine visibles. Celles qu'on distingue le mieux sont assez semblables à des *croissants ;* mais originairement elles durent, selon nous, représenter des *merlettes*, dont il ne reste plus, aujourd'hui, que le milieu du corps; et nous croyons que la pierre tombale est celle d'un membre de la maison de Montoillot.

Il ne manque que peu de mots dans la légende, mais ce sont les plus importants, ceux qui indiquaient le prénom e le nom du défunt. Le mot *Saint-Julien,* qui suivait le nom, témoigne du moins que la tombe est celle d'un des seigneurs de Saint-Julien :

CI : GIT. . . . .

. . . SAINT : JVLIEN : ESCVER : QVI : TRÉPASSAI : LE : DI

CMOINGE : APRES : LA : CONCEPCI

ON : DE : NOSTRE : DAME : LAN : DE : GRACE : M : CCC : XL : ET : IIII : DEX : AIT : LARME :

La quatrième pierre tombale, coupée à son extrémité supérieure, est celle d'un chevalier armé et bardé, représenté au milieu d'une belle ogive trilobée, (pl. XII). Le bras gauche et presque toute la poitrine sont recouverts par un écu, qui, comme ceux des tombes précédentes est sans *émaux*, mais sur le champ duquel on voit un lion, et cette bande étroite nommée, en langage héraldique, *un bâton*. Le chevalier était seigneur de Saint-Julien ; mais nous avons pu retrouver son nom, que l'épitaphe ne contient plus. Peut-être appartenait-il à la maison de Saulx ou à celle de Grancey, car ses armes ont une certaine analogie avec les armes de ces familles, qui portaient : *de gueules au lion d'or*. En 1565, une branche de la famille de Saulx, celle des Saulx-Tavanes a obtenu par *succession et rachat* la baronnie de Saint-Julien. Il se pourrait que 200 ans plus tôt la même famille ait déjà possédé un fief dans ce village. Le *bâton* ajouté au *lion* sur l'écu de la pierre tombale indiquerait alors un membre cadet ou plutôt un bâtard de l'illustre maison (1). Quoi qu'il en soit, voici, dans son état actuel, l'inscription de la tombe :

. . . .

. . . DE : SAINT : JULIEM : CHRS : QUI : TRESPASAI : LAM : DE : GR

ACE : M : CCC : XX : ET. . . . . .

T : LE : JOR : DE : LA : TON : LZ : SAINS : PRIEZ : POR : LVI : DEX : AIT : L

Les Montoillot, dont le nom figure sur la première tombe, descendaient des seigneurs de Sombernon, et formaient une branche parallèle à d'autres sorties de la même souche, celle des Drée et celle des Saffres. Le premier membre de la famille de Sombernon qui ait eu le titre de

(1) Les quatre tombes sont aujourd'hui heureusement encastrées dans les murs des collatéraux de la nouvelle église, deux à droite et deux à gauche.

seigneur de Montoillot, fut Garnier, frère de Gauthier de Sombernom : ils sont nommés dans un acte de 1188 (1). Parmi les personnages du nom de Montoillot, Pierre est, à partir de cette date, le dixième que nous ayons rencontré. De 1319 à 1328, sous le duc Eudes IV, on le trouve au village d'Aisey, à la cour de la duchesse de Bourgogne (2). Plusieurs quittances qu'il donne ou confirme comme témoin rappellent les dépenses faites par lui pour l'hôtel ducal. Dans un dénombrement de 1328, fourni par Alexandre de Blaisey, il est dit que Pierre de Montoillot possède « à Blaisey la ville (Blaisy), des maisons énumérées avec les maisons et les més qui furent Guillemin et Jehan de Broignon. »

Un document de 1319 le qualifie *seigneur de Châtillon;* un autre de 1323 l'appelle *châtelain de Pontailler* (3). Mais il devait aussi avoir un fief à Saint-Julien : son inhumation et celle de son épouse dans l'église de ce village nous autorisent à le croire. A coup sûr sa famille y possédait des biens, car vingt ans après la mort de notre chevalier, en 1355, nous voyons Hugue de Montoillot, femme de Mgr Dreuhe d'Aisey (et peut-être fille de Pierre de Montoillot) vendre à Geoffroy de Blaisey tout ce qu'elle possède à Saint-Julien. Un peu plus tard, en novembre 1388, un autre membre de la même maison, Jean de Montoillot, fils de Liébault de Rendevelle, affranchit un homme de Saint-Julien qui était son *main-mortable* (4). Nous avons la liste presque complète des membres de la famille de Montoillot, mais ce n'est pas le cas de la publier : disons seulement que le dernier membre connu est Besançon de Montoillot, qui, en 1419, était homme d'armes de la duchesse de Bourgogne (5).

L'épouse de Pierre de Montoillot, Aliz de Thintre (6), sortait de la maison seigneuriale de Tintry, près de Couches, au bailliage d'Autun. L'écu placé sur le côté gauche

(1) Chifflet : *De illustri genere Sancti Bernardi*, preuves XXVIII, note 7. Edit Migne, T. IV des œuvres de saint Bernard.

(2) *Quittance du Prévôt d'Auxonne* de l'an 1323 : *Arch.* B. 358, cotte 27. — *Quittance de Simon de Beauffort* de l'an 1330 : *Arch.* B 1280

(3. Sur 2 quittances de 1319 datées du château d'Aisey, il est appelé Pérenot ou Perinot Pierre) de Montoillot *Arch* B. 10581. liasse 1re.

(4) *Archives*, dans le vol. des Protocoles d'Aubert de Sauxmetez.

(5) *Archives*, B 348 cotte 150.

(6) Le lecteur s'expliquera bien le mariage de Pierre de Montoillot avec Aliz de Thintre, si nous observons que les deux familles avaient des terres dans un même village de la Côte-d'Or, à Bellenot. Celles que la maison de Tintry y possédait lui étaient venues à la fin du XIIe siècle, par le mariage d'un seigneur de cette maison avec Isabelle de Belleno, qui fut peut-être l'aïeule d'Aliz.

de la tombe est absolument celui des Tintry, qui porte *une croix endenchée.* On connaissait les alliances de cette ancienne famille avec plusieurs maisons seigneuriales : il convient maintenant de noter celle qui l'unissait aux Montoillot.

Nous bornons ici cette étude. Pour compléter l'histoire de notre église, il eut fallu mentionner les réparations qui y furent faites, notamment de 1719 à 1773, rappeler les actes importants qui s'y consommèrent, décrire son ornementation et l'ancien mobilier dont elle fut en partie dépouillée sous la Terreur (1), signaler enfin diverses tombes de plusieurs curés, des retables, des statues anciennes d'un bon style, etc. ; mais les limites et le but de cet article eussent été dépassés. Nous avons voulu seulement consigner ce qui pouvait vite s'oublier, ce qui n'était qu'imparfaitement connu ou même ignoré. Le reste trouvera place dans le travail de ceux qui plus tard écriront la monographie du village lui-même.

L'abbé L. MORILLOT.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS UNE PETITE VILLE DE PROVINCE AVANT LA RÉVOLUTION

FLAVIGNY.

La question de l'instruction publique paraît devoir longtemps encore préoccuper les esprits; et nos modernes réformateurs, fiers d'un progrès dont il serait cependant bon d'attendre les résultats, continueront, n'en doutons pas, à détourner systématiquement les yeux du spectacle lointain des premiers efforts, et à se faire illusion sur le véritable point de départ du mouvement pédagogique, qui

(1) *Archives.* Mobilier, liasse 48.

tourmente la génération contemporaine. Il semble, à les entendre, que la lumière date de la fin du siècle dernier, ou du commencement du nôtre. Mais à dire vrai, elle n'a pas attendu si tard pour se produire; et lorsque l'on interroge l'histoire locale, on n'est pas peu surpris de voir les premières clartés de la science rayonner sur les points les plus divers, avec une persistance et une force inattendues. Les villes les plus humbles, aussi bien que les centres les plus renommés, participaient à ce bienfait; et c'est pour en donner une preuve que nous allons dire un mot de l'instruction publique, dans une petite ville de Bourgogne, avant la Révolution. Peut être que cette étude contribuera par surcroît à jeter quelque jour sur le passé d'une abbaye célèbre, et sur les mœurs et les habitudes d'un autre âge.

I

La ville de Flavigny remonte à une époque assez reculée. Sans vouloir nous mettre à la remorque de Courtépée et d'Ansart, en lui assignant une origine romaine, et même gauloise, contentons-nous de remarquer qu'elle existait déjà la première année du règne de Thierry IV, dit de Chelles, l'avant-dernier représentant de la dynastie mérovingienne (1).

Il n'est pas probable que l'abbaye, fondée dès lors, ait laissé la population qui l'entourait croupir dans une honteuse et coupable ignorance. Si les fresques de Saint-Benoît sur-Loire nous montrent le patriarche des moines d'Occident en devoir d'enseigner les éléments des lettres humaines aux enfants groupés autour de lui, il est à présumer que les bénédictins, ses diciples, ne négligèrent pas cet exemple, et répandirent autour d'eux, avec la bonne odeur du Christ, les connaissances indispensables qui font le charme et l'utilité de la vie.

S'ils avaient oublié les intentions de leur saint fondateur, l'Église n'aurait pas manqué de leur en raviver le souvenir. En témoignage de sa sollicitude, bornons-nous à citer le troisième canon du concile de la province de Lyon, dont les evêques se trouvaient réunis à Chalon-sur-Saône

(1) Courtépée, tome V, p. 382; — Ansart, *Hist. de sainte Reine et de l'Abbaye de Flavigny*, p. 149; — Mabillon, *Annales*, tom. II, p 64.

en 813 : « *Oportet etiam ut, sicut dominus imperator Carolus, vir singularis mansuetudinis, fortitudinis, prudentiæ, justitiæ et temperantiæ præcipit, scholas constituant* (1). »

Quel fut le résultat d'une décision dont la portée comprenait le diocèse d'Autun et par conséquent l'archiprêtré de Flavigny? L'absence de preuves positives n'est pas une raison suffisante pour douter de sa mise à exécution Il faudrait méconnaître l'autorité propre de l'Eglise, la force qu'elle tirait de son accord avec le pouvoir séculier, et l'influence de ce que l'auteur de l'*Imitation* appelle si bien : les exemples vivifiants des pères de la vie religieuse, *sanctorum Patrum vivida exempla* (2), pour croire que les bénédictins de Flavigny n'en tinrent aucun compte. Les leçons de S.-Benoît, et les canons des conciles portèrent leurs fruits: et quoique les traces en soient rares, elles ne font cependant pas complètement défaut.

Dans une charte datée de l'an *M° C° X C° IX°*, c'est-à-dire de 1199, (on voit que nous ne parlons pas d'hier), *Viardus Goliarz* et sa femme *Haudaarz* s'engagent l'un et l'autre à faire approuver et observer, par Pierre leur fils, *alors aux écoles de Flavigny*, une donation par eux faite et consentie en faveur de l'abbaye de Fontenay : *et promiserunt ambo pariter quod etiam Petᵒ filio suo, qui tunc in scolis Flaviniaci morabatur, laudare facerent et tenere* (3).

Ces écoles se perpétuèrent dans le cours du siècle suivant; puisqu'au nombre des témoins mentionnés dans une charte du 30 avril 1272, on trouve un *recteur des écoles de Flavigny*; *Magistro Martino rectore scolarum Flavignensium, dicto de Losanna, clerico* (4).

Par arrêt de 1567, nous dit Courtépée (5), une portion de sociétaire de l'église St-Genès de Flavigny fut adjugée « *au recteur des écoles* » dudit lieu. C'est une marque que que ces écoles existaient encore vers la fin du XVIᵉ siècle.

« Claude Chailly, notaire apostolique, et *recteur des escholes dudit Flavigny*, » assistait en cette qualité à la reconnaissance des reliques de sainte Reine, le 9 août 1651 (6).

(1) Labbe, *Sacrosancta concilia*, tom. VII, p. 1272.
(2) Imit lib III, cap XVII. 1.
(3) Archives de la Côte-d'Or, Fontenay; Cartulaire n° 201; Flaciaci, n° XXII.
(4) A. de Charmasse, Cartulaire de l'Evêché d'Autun, p. 19.
(5) Courtépée, tome V, p. 366.
(6) Fr. Grignard ; *Vie de sainte Reine d'Alise*, p. 275.

Si nous consultons maintenant l'important travail de M. de Charmasse, sur l'*Etat de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun, pendant les dix-septième et dix-huitième siècles*, nous apprenons qu' « en laditte ville il y a *escholle publique,* et le recteur perçoit le revenu d'une place de sociétaire; et, oultre ce, 20 escuz de la communauté; est seul régent. Son nom est Defaux, aagé de quarante ans natif de Meise en Lorraine. Sa permission a esté donnée par Messieurs de Saint-Genay et par messieurs de la ville; et nous a esté assuré de sa capacité; et fust receu le lendemain jour de sainte Cécille, XXIIIe novembre 1665. Il enseigne à la jeunesse à lire et à escripre, les principes latins, et faict le catéchisme tous les sabmedys. Les filles vont à l'escholle chez les Dames Ursulles (1). »

Cet état de choses ne se modifia guère jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

A cette époque, eut lieu l'établissement d'un collège, où les élèves recevaient ce que nous appelons aujourd'hui l'instruction secondaire, à commencer par *les principes latins*, jusqu'à la rhétorique et même à la philosophie.

Ansart, dans son *Histoire de sainte Reine et de l'Abbaye de Flavigny*, ne dit pas un mot de cette tentative. Etait-ce calcul de sa part ? était-ce faute des documents nécessaires? Nous inclinons volontiers vers cette dernière hypothèse; car elle est plus conforme aux procédés d'un historien qui, à partir de 1694, parle moins de l'histoire de l'abbaye que de celle des abbés. Heureusement, le manuscrit n° 75 de la bibliothèque de la ville de Semur-en-Auxois est moins laconique. C'est dans ses pages que nous allons puiser les éléments d'un récit qui ne manquera pas de nouveauté pour le grand nombre des lecteurs, et d'intérêt pour quelques-uns.

Le catalogue de la bibliothèque attribue ce manuscrit à dom J. Amiens, qui connaissait d'autant mieux les affaires de la maison, qu'il les avait gérées « depuis 1742 jusqu'en 1766 inclusivement; » époque où il fut relevé de ses fonctions, par dom André Gosselin, nouvellement élu prieur. Ce sont par conséquent, les notes d'un témoin oculaire que nous allons recueillir et présenter, dans l'ordre chronologique adopté par l'auteur.

(1) Pag 145.

II

« Le 12 (novembre 1754), arriva icy dom Louis Pageault, venant de Bèze avec son obédience, pour être de notre communauté, et remplacer dom Hippolyte Bessonnet, qui en étoit sorti au mois de septembre dernier. » Voilà dans quels termes dom Amiens parle, pour la première fois, de celui qui devait essayer d'établir un collège à Flavigny ; c'était un bénédictin venu de Bèze, et nommé dom Louis Pageault. Il serait à désirer que nous eussions de plus amples renseignements sur le passé d'un homme aussi actif et aussi entreprenant. Tout ce que nous pouvons ajouter, c'est qu'il avait un neveu, « Joachim Courdier de Vincelle-en-Bresse ; » un frère, curé de Villegaudin ; des connaissances à Pagny, et qu'il était probablement originaire des environs.

Quoi qu'il en soit, dom Pageault se mit à l'œuvre aussitôt après son arrivée dans l'abbaye de Flavigny ; et le 1er janvier 1755, « à la sollicitation des parents et de l'agrément de la communauté ; » peut-être aussi « pour s'occuper à quelque chose qui pût le rendre recommandable dans la Congrégation (1), » il se chargea d'instruire un certain nombre d'écoliers, qui logeaient en ville et venaient prendre des leçons à l'abbaye. C'était une espèce d'externat qui devait, au bout de cinq ans, devenir un véritable pensionnat.

Pour donner une idée de l'enseignement de dom Pageault, et des progrès réalisés par ses élèves, il n'y a qu'à passer en revue les différents exercices de fin d'année, dont son confrère J. Amiens nous a soigneusement conservé les détails.

Le 11 décembre 1755, il y eut un acte public dans la grande salle du monastère. « C'étoit un Plaidoyer sur les auteurs que lesd. écoliers avoient expliqués dans le cours de la présente année. » Précédée d'un compliment en prose, débité par François Perrot, fils du bailli de la ville ; et suivie

(1) La Congrégation de Saint-Maur ne négligeait pas l'éducation de la jeunesse, et possédait alors plusieurs collèges ou séminaires dont les plus célèbres étaient « ceux de Pontlevoy, au diocèse de Blois ; de Tiron, au diocèse de Chartres ; de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais ; de Beaumont, au diocèse de Lisieux ; de Saint-Jean-d'Angély, au diocèse de Saintes ; de Thoissei, au diocèse de Lyon. D. Tassin, *Hist. littéraire*, préface, p. XXII, et note 1.

d'un autre en vers, récité par Pierre Bourée, fils du médecin, cette pièce consistait en cinq discours : l'un sur la langue française ; un autre sur la poésie ; le troisième sur l'histoire ; le quatrième sur la langue latine, et le dernier sur les différents genres de traduction. « Les représentans étoient en robbe de palais, et le Président distingué par celle de Mr Clerc, notre maire, en soye et en violet. Tous les honnestes gens de la ville, qui furent invités à cet acte, s'y trouvèrent ; il dura environ trois quarts d'heure, et chacun applaudit à ces écoliers, et aux heureux succès de l'établissement de ce nouveau collège. »

Un maître expérimenté, Rollin, dans son *Traité des Etudes,* assure que « c'est la manière la plus simple, la plus naturelle, et en même temps la plus avantageuse de produire les jeunes gens en public, que de leur faire ainsi rendre compte des auteurs qu'on leur a expliqués. Par là, on les tient en haleine pendant toute une année ; et on les oblige d'apporter beaucoup plus d'attention à leurs études, en leur montrant de loin le public, comme devant être le témoin et le juge du progrès qu'ils y auront fait. On leur donne aussi par là une honnête hardiesse, en les accoutumant de bonne heure à paraître en public, à parler devant le monde, à ne point fuir la lumière ; et en les guérissant d'une timidité naturelle et pardonnable à cet âge, mais qui serait un obstacle à une partie du bien qu'ils pourraient faire dans la suite, et qui souvent devient invincible quand on ne s'est point appliqué dans ces premières années à la surmonter (1). » Dom Pageault en retirait un avantage plus personnel en faisant connaître et apprécier la valeur de son enseignement.

Aussi l'année suivante, les exercices eurent lieu avec plus de pompe encore et de solennité qu'en 1755. On éleva dans la vinée de l'abbaye un grand théâtre « orné de tapisseries, de glaces, de tableaux et de lustres, etc. » Des programmes imprimés, ou des billets particuliers circulèrent dans la ville et les alentours. L'affluence fut considérable. Parmi les personnages de distinction, on remarquait en première ligne dom de Musigny, visiteur de la Congrégation, assisté de dom Chevalier, son secrétaire. Mais tous les yeux se portaient sur Jean de Piolenc, abbé commendataire de Flavigny, qui venait de s'attirer la reconnaissance

(1) Liv. VIII.

des habitants, par la manière noble et généreuse avec laquelle il avait réparé les désastres occasionnés par la grêle du 29 juin; « grêle prodigieuse qui, pendant plus d'un quart d'heure, tomba poussée par un vent le plus impétueux, » hachant les grains, saccageant les vignes, ravageant les prés, brisant et même déracinant les arbres. « M. l'Abbé vit la consternation peinte sur tous les visages : « Ne vous affligez point, dit-il, j'ensemencerai vos terres à mes dépens, je vous nourrirai de ce qui me restera. » Il tint parole, et quelques jours après, s'étant fait présenter un état des terres à ensemencer, et des sommes qu'il fallait pour cela, il distribua, à ceux qui voulurent l'accepter, l'argent nécessaire pour acheter du grain, et pourvut à la subsistance des pauvres, jusqu'à ce que la moisson préparée par ses bienfaits leur donnât le pain dont ils avaient besoin. La dépense qu'il fit, en cette occasion, absorba deux ou trois années de son revenu (1). »

Commencés le 29 septembre, les exercices furent au nombre de quatre. Le premier avait pour objet l'explication de la sphère et du globe terrestre, et quelques notions de géographie ancienne, illustrées par les faits correspondants de l'histoire. — Le second concernait la géographie moderne, et spécialement celle de l'Europe. — Le troisième était employé à l'explication des auteurs latins. Parmi les élèves, les uns « devoient être interrogés sur les dix Bucoliques de Virgile, sur les deux premiers livres des Géorgiques, sur les premiers livres de César, sur les deux comédies de Térence intitulées l'*heautontimorumenos* et l'Andrienne, sur les deux livres des satires d'Horace, et devoient citer à chaque difficulté qu'on leur feroit les règles de la méthode de Port-Royal, soit pour les genres, déclinaisons, présents, supins, syntaxe et quantité. » Les autres, et c'étaient évidemment les moins avancés, « devoient expliquer les trois premiers livres de Phèdre, et répondre sur toutes les règles de Port-Royal, excepté sur celles des préterits et de la quantité, auxquelles ils substitueroient les règles du rudiment de la méthode, tant pour les noms que pour les verbes, qu'on pouvoit leur faire décliner et conjuguer. »

Dom Amiens, d'ordinaire assez précis, néglige pourtant de nous dire si les écoliers de dom Pageault étudiaient la

(1) Ansart; *Hist. de sainte Reine*, etc., p. 448.

traduction en prose des *Préceptes*, ou s'ils se formaient à la poésie en répétant des vers de la nature de ceux-ci :

Quand personnes diverses ou genres seront joints
Préfère le plus noble à celui qui l'est moins.
Ego tuque sumus se devra dire ainsi
Tu paterque vultis, tu sororque boni.
Souvent l'on fait rapport au dernier substantif ;
Où les choses sans âme au neutre ont l'adjectif.

Quoi qu'il en soit, le choix de la méthode de Port-Royal doit sans doute être imputé à l'engouement de l'époque pour les œuvres d'une secte, dont le premier et le principal mérite était son opposition systématique à l'Eglise. Je ne crois pas qu'on puisse y découvrir une marque détournée des sympathies de dom Pageault, pour le nouvel ordre de choses qui tourmentait alors les esprits; car le 6 juillet 1765, il se joignit à sa communauté pour protester contre une requête partie de Saint-Germain-des-Prés, et qui ne tendait à rien moins qu'à bouleverser de fond en comble la Congrégation de Saint-Maur, avec ses règles, ses constitutions, et jusqu'à son habit.

Le sérieux des trois premiers exercices fut agréablement tempéré par le double spectacle dont se composa le dernier. Déjà depuis quelque temps, les élèves étudiaient « la Tragédie de *Jule César*, de M. de Voltaire, et la comédie du *Procureur arbitre*, corrigée de Poisson. Nous ne parlerons pas du mérite de cette dernière pièce, qui du reste n'a pas disparu du théâtre. Mais nous ferons remarquer que la *Mort de César*, un des ouvrages qui font le plus d'honneur à Voltaire, « soit comme auteur dramatique, soit comme versificateur (1) ; » dût particulièrement flatter les habitants de Flavigny, qui avaient la prétention d'occuper les ruines de l'ancienne Bibracte (2), et qui n'avaient pas perdu le souvenir de la lutte gigantesque livrée à quelques pas d'eux sous les murs d'Alise.

La représentation définitive fut précédée d'un certain nombre de répétitions, à l'une desquelles le *petit peuple* de la ville fut même admis. Huit jours après, le deux octobre, à trois heures et demie de l'après-midi, les acteurs entrèrent en scène, et méritèrent les applaudissements et les « grands battements de mains » d'une assistance d'élite. Ils se délassaient de la contrainte imposée par leurs rôles, en

(1) La Harpe ; *Cours de littérature*.
(2) Ansart ; *Hist de sainte Reine*, etc., p. 149, note I.

se livrant, pendant chaque entr'acte, à des danses qui ne manquaient ni de charme ni de caractère. Bref, ils contentèrent fort le Visiteur, « qui, avant son départ, donna à chaque acteur, pour récompense, un livre de piété. »

L'utilité des exercices, en général, n'est contestée par personne. Mais les représentations dramatiques n'étaient pas alors du goût de tout le monde. « Sans prétendre condamner ceux de mes confrères qui pensent autrement que moi sur cette matière, ce qui ne m'appartient point, dit Rollin, je ne puis m'empêcher d'approuver extrêmement la conduite de ceux qui ont cru devoir renoncer absolument à la coutume d'exercer les jeunes gens à la déclamation, en leur faisant réciter des tragédies, parce qu'il me semble que cette coutume entraîne après elle beaucoup d'inconvénients (1). »

La troisième année (1757), les exercices commencèrent le 26 septembre, et durèrent également quatre jours. Les écoliers, au nombre de vingt-et-un, répondirent d'une manière très-satisfaisante aux questions du programme, et terminèrent leurs séances en jouant une pièce qui devait intéresser des Bourguignons. C'était « la comédie des *Incommodités de la grandeur*, par le père du Cerceau, jésuite ; » comédie dont la scène se passe à Dijon, sous l'avant-dernier duc de la maison de Valois.

Dom Pageault menait ses élèves bon train, puisqu'au mois de juin 1758 « les rhétoriciens » terminaient les explications latines qu'ils avaient faites publiquement et à différentes fois sur l'objet de leurs études. Nous trouvons une nouvelle preuve de l'activité du maître, et de la bonne volonté des disciples, dans le détail des exercices qui se succédèrent le 1er et le 2 septembre, et se terminèrent le 11 par un grand plaidoyer sur la manière de venger la France des injures de l'Angleterre, en assurant pour toujours la liberté de notre commerce et l'honneur de notre pavillon. Ce plaidoyer fut suivi d'une petite pièce de Poisson : « la *Boette de Pandore* », comédie en un acte et en vers. La comédie récréait; le plaidoyer fait voir que le contre-coup de la guerre, qui avait pour principaux théâtres le Canada et les Indes-Orientales, retentissait jusqu'au cœur de la France, et passionnait la jeunesse studieuse elle-même.

L'année 1759 apporta des modifications importantes à la

(1) *Traité des Etudes*, liv. VIII.

marche de l'établissement, et l'externat se transforma en pensionnat. « Dom Pageault, toujours plein de zèle et d'ardeur pour faire prospérer son nouveau collège, s'étant apperçu, depuis quelque tems, que la plus part de ses écoliers, qui étoient en pension en différentes maisons de la ville, n'étoient pas aussi bien soignés qu'il l'auroit souhaité, et que la trop grande liberté qu'ils y avoient les dissipoit et les empêchoit souvent de faire leurs devoirs, entreprit, de l'agrément des parents desd. écoliers, de les retirer dans une maison appartenant à Mlle veuve Guérite située vers notre Enclos, et près de la porte du Bourg, qu'il loua et meubla à ses frais et dépens, avec le secours des pensions de 200 liv. pour chaque Ecolier, dont les quartiers lui étoient payés d'avance; leur donna un cuisinier et un autre domestique pour les servir et les soigner, et y alloit très-souvent lui-même pour y entretenir le bon ordre et veiller sur leur conduite. Ce fut dans les premiers jours de l'an qu'ils commencèrent à y coucher. Ces Pensionnaires n'étoient alors que cinq, savoir : M. Courdier, de Vincelle-en-Bresse, et neveu de dom Pageault; M. l'abbé Beuverand, chevalier, de Chalon-sur-Saône; M. Baudouïn, de Lugny (1); M. Bichot, de Dijon, et M. Bergier de Dijon; toute la ville applaudissait à ce nouvel établissement. »

C'était un premier pas pour rapprocher ses pensionnaires de lui; mais dom Pageault voulait à tout prix les avoir sous la main. Dans ce but, il fit aménager, outre une cuisine et une chambre haute qui se trouvaient près de la sacristie, la salle du chapitre qui tenait au réfectoire; « et ayant mis dans ces trois Pièces les meubles qui y convenoient, savoir, des lits, etc. dans la chambre haute; des ustencilles dans la cuisine, et des tables et des Bancs dans la salle, les Pensionnaires quittèrent la maison qu'ils occupoient en ville, et vinrent prendre possession de ces nouveaux appartements, » le 3 août 1759.

L'avant-veille, dom Pageault s'était assuré le concours de François Bougnole, dont on nous pardonnera d'esquisser en quelques lignes l'existence aventureuse. Né à Collioure, vers le commencement du siècle, il fit ses études à Toulouse, où il resta une quinzaine d'années. Après quoi, le désir de voir et son humeur inquiète le déterminèrent à partir en qualité de volontaire « dans la guerre que nous

(1) Il mourut curé de Grignon, le 26 janvier 1824, à l'âge de 83 ans.

eûmes en 1747 et 1748 contre la reine d'Hongrie. » Après deux ans de service il avait épuisé toutes ses ressources; mais au lieu de reprendre le chemin de son pays, il fit un voyage en Italie, visita Gênes, Naples, Rome, et essaya de se fixer en cette ville, dans une abbaye de l'ordre de Citeaux, nommée « Casmare ». L'austérité de la règle le rebuta; et il prit le parti d'aller chercher à Paris une maison religieuse « où il pourroit, en y rendant service, travailler tranquillement à son salut. » Chemin faisant, il s'arrêta d'abord à l'abbaye d'Ambronay, où il se vit, pendant six ans, chargé du soin de la cave, du grenier et de l'hôtellerie; puis à Lyon, où il ne séjourna que quelques mois; ensuite à Septfonds, où il essaya de reprendre l'habit religieux qu'il avait abandonné à Casmare; en dernier lieu à Flavigny, où il retrouva dom Augustin Navault, qu'il avait connu comme prieur à Ambronay, et qui remplissait les mêmes fonctions dans sa nouvelle résidence.

Dom Navault lui fit bon accueil, et comme il n'avait eu qu'à se louer de son zèle et de sa fidélité, il le recommanda à dom Pageault qui le retint près de lui, « soit pour aider à enseigner ses petits écoliers, soit pour veiller sur ses nouveaux Pensionnaires, et sur ses interrets dans la dépense qu'il étoit obligé de faire pour eux. »

Les exercices de fin d'année eurent lieu avec la solennité habituelle le 10 et le 20 août. Ils se terminèrent le 10 septembre par la tragédie de *Xerxès*, et par une pastorale en trois actes et en vers intitulée : *Le marquis devenu berger*.

Le 31 octobre, dom Pageault reçut un éclatant témoignage de satisfaction de sa communauté; car il fut nommé prieur de Saint-Anthime-de-Chanceaux, aux lieu et place de dom Jean Joisneau, qui venait de rendre le dernier soupir. Le nouveau titulaire prit possession de son bénéfice le 19 mai 1760, en se transportant d'abord à la « chapelle dudit prieuré, qui est hors et un peu éloignée de Chanceaux; » puis à la grande porte de l'église, construite en 1683 (1) avec les libéralités de Louis XIV et les matériaux provenant de la nef de la chapelle, dont le chœur seul était resté debout. Le prieuré était alors affermé par les religieux de Saint-Seine. Le 5 avril 1762 le bail fut renouvelé « pour 9 ans, moyennant 250 liv. par an au lieu de 260 liv.; » Dom Pageault, ayant jugé à propos de se réserver 10 liv. par an,

(1) Courtépée, tome VI, p. 450, écrit 1673.

dont le procureur de Saint-Seine, nommé Masson, lui fit son billet. Peu de temps après, ledit dom Masson ayant offert à D. Pageault d'acquitter ce billet en un seul payement, D. Pageault l'accepta, et Reçu pour les neuf années 90 liv., dont il fit l'usage comme il le jugea à propos. » C'était une maigre épave pour faire face à toutes les charges qu'il assumait.

(*A suivre*). FR. GRIGNARD.

LES CHAPELLES PARTICULIÈRES, RURALES ET CASTRALES

dans le doyenné de Flavigny-sur-Ozerain.

(Suite).

Dans le quatrième numéro du *Bulletin*, faute d'espace, il n'a pas été possible de donner en entier le travail de M. l'abbé Lucotte, sur les chapelles de la paroisse de Salmaise. Notre laborieux et obligeant collaborateur a compris le regret que nous en éprouvions, et nos lecteurs attendent ce complément. Le voici : il servira d'introduction à l'étude qui doit le suivre.

III. CHAPELLE DE L'HOPITAL.

M. Nicolas Joudon écrivait, le 21 octobre 1667, à ce sujet : « Oultres les susdictes reliques, il s'est trouvé, en la « chapelle de l'Annonciation, fondée au dit Salmaise par « feu Maistre Claude Praslon, prestre au dit lieu, un reli- « quaire de rosette doré, dans lequel sont plusieurs osse- « ments et un mémoire en lettres gothiques : *De sancto « Rocho ; de sancto Sebastiano ; de mandibulâ sancti Lau- « rentii ; sancto Pancratio ; sancto Guigulfo ; sancto Blasio « et de rupe ubi sancta Magdalena egit pœnitentiam.....* » « En la dicte église paroissiale de Salmaise est le Prioré « du dict Salmaise, porté par Monsieur Ladvocat, ausmo- « nier servant Sa Magesté. Au dict Salmaise est encore la

« susdite Chapelle de l'annonciation, en laquelle suivant la « fondation, il doibt avoir six chapelains y compris le « sieur Prieur et le Curé et à présent il n'y a que les ci- « nommés. L'on y dict, tous les jours, messe et l'office de « la Vierge. » « Le dict sieur Curé est le seul Prestre dans « la paroisse; son nom est Nicolas Popon, natif de Boux; « prestre le 24 may 1657, suivant ses lettres signées Luys « (Louis) Dony d'Attichy, évêque d'Autun, pourvu par le « même du dict bénéfice le 26 may au dict an. S'occupe le « sieur Popon quelquefois à l'étude et à visiter les malades « et n'est chasseur ny cabaretier et ne nous ont faict aul- « cunès plaintes contre ses bonnes vie et mœurs; va vestu « décemment, cheveux courts, couronne honnête. » (1)

Courtépée lui aussi écrit en 1781 à l'article de Salmaise: « Belle Chapelle fondée en 1556 par Cl. de Pralon, prêtre, « natif de l'endroit, à la nomination de sa famille, pour « quatre chapelains, réduits à deux, le Prieur et le Curé. « On lit sur sa tombe : *Un libera chaque jour; à la fin se « chanteront ces mots hautement : Dieu ait l'âme du fonda- « teur, amen.* » Il établit encore une aumône hebdoma- « daire en pain. »

Cette Chapelle du plus beau style ogival du seizième siècle forme deux travées voûtées. Pour en faire une habitation complète, on l'a partagée horizontalement en deux parties par un plancher recouvert d'un pavé en pierre et verticalement aussi en deux parties par un mur qui sépare les deux travées.

Que de tristesse, et quel ardent désir fait naître une transformation si lamentable !

A la clef de la voûte de la cuisine se trouve un splendide écusson rond de Claude Depralon, prêtre, fondateur de la Chapelle. Une belle couronne de roses forme le tour, au milieu est un calice surmonté d'une hostie et au-dessus de l'hostie sont les lettres suivantes ainsi disposées :



(Claude Depralon, *prêtre.*) Cet écusson, qui date de 1556, donne tort, et à M. Joudon, qui écrit *Claude Pralon*, et à Courtépée qui écrivait : Claude *de Pralon.* Aujourd'hui encore, plusieurs des habitants de la localité portent ce

(1) Archives de l'évêché d'Autun.

nom, et tous signent : *Depralon*, mais en conversant, ils prononcent Pralon.

Cette chapelle possédait autrefois un groupe magnifique en pierre : à droite était la statue de la sainte Vierge tenant un livre ouvert appuyé sur une sorte de petit meuble ; de l'autre côté se tenait l'ange Gabriel, debout, faisant face à la sainte Vierge et lui annonçant le mystère de l'Incarnation. Sur le devant du meuble était sculpté en relief une Vierge-Mère. L'idée de l'artiste du seizième siècle est excellente ; il voit en même temps l'annonce du mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu et la réalisation de ce mystère dans l'Enfant-Dieu que sa divine Mère tient entre ses bras.

Ce groupe se trouve, en ce moment, au presbytère de la paroisse de Salmaise ; la statue de la sainte Vierge, celle de l'ange Gabriel et le livre ont été mutilés pendant la Révolution ; mais ce meuble et la sculpture qui le décore sont restés intacts.

Les propriétaires actuels de la Chapelle de l'Annonciation de l'hôpital de Salmaise sont les époux Déher..

Le prieuré de Salmaise avoisinait l'église, au nord-ouest, et communiquait avec elle au moyen d'une porte particulière. Voilà sans doute pourquoi il ne s'y trouvait pas de chapelle.

Article Deuxième

Paroisse de Frolois.

Il existait, sur le territoire de la Paroisse de Frolois, cinq Chapelles particulières, savoir : celle de Saine-Roche ; celle du hameau de Vaubusin ; celle du Pieuré de Corpoyer-les-Moines ou les Frolois, celle du château de Frolois et celle de la maison Benoist-Capitain.

I. Chapelle de Saine-Roche

1° *Statue de la Sainte-Vierge.*

Au bas des roches escarpées, sur lesquelles est bâti le château de Frolois, du côté du soleil levant, s'est toujours vue une fontaine abondante, dont les eaux fraîches en été, tièdes pendant l'hiver passent pour être fort salubres. François Doucet habile médecin du siècle dernier, domicilié à Frolois, après les avoir analysées, les compara avec

celles de Sainte-Reine, et trouva aux unes et aux autres les mêmes vertus bienfaisantes (1). Voilà pourquoi de temps immémorial ce lieu porte le nom de *Saine-Roche*.

Là, sous une touffe de gazon, broutée chaque jour et renaissant chaque nuit, comme au sommet de la montagne d'Estang et dans beaucoup d'autres lieux, on trouva, dit la légende, une belle image de la Sainte-Vierge. Cette statue, qui existe encore, a l'enfant Jésus sur le bras et porte une couronne rosale.

Il fallait lui préparer en ce lieu même une place honorable. On tailla donc une niche dans la roche qui surplomble à quatre mètres au dessus de la fontaine. Le sommet de cette niche est en anse de panier: un chanfrein cannelé règne tout autour. Elle pourrait bien remonter au XI[e] siecle.

Depuis lors ce lieu fut en grande vénération, non seulement à Frolois, mais parmi les habitans des paroises voisines. On venait plonger dans la fontaine les enfants rachitiques pour leur obtenir la souplesse des membres et la vigueur. La tradition rapporte aussi que plusieurs morts-nés, un de Thenissey entre autres, après avoir été immergés dans ces eaux, donnèrent des signes manifestes de vie et purent être baptisés. Pendant des sécheresses désastreuses, les populations de Poiseul-la-Ville, Chanceaux, St-Germain, Blessey et de lieux plus éloignés, venaient en procession, croix et bannières en tête, demander de la pluie par l'intercession de Notre-Dame de Saine-Roche et toujours, dit-on, leurs prières étaient immédiatement exaucées.

« C'est la foi qui sauve, me disait dernièrement une
« fervente chrétienne, âgée de quatre-vingt-trois ans ; mais
« j'ai toujours entendu dire par les anciens du pays que
« Notre-Dame de Saine-Roche était en grande vénération.
« Quand j'étais jeune, chaque dimanche on allait réciter
« le chapelet et chanter des cantiques dans sa chapelle,
« qui se trouvait trop étroite pour nous contenir tous et nos
« voix s'entendaient de toutes les parties du vallon... »

(1) M[ss]. Arch. de l'hôpital de Sainte-Reine.

2° *Construction de la Chapelle de Saine-Roche.*

1re Pièce.

« A Monseigneur,
« Monseigneur le Révérendissisme Evesque d'Autun.

« Supplient très humblement les habitants de Frolois, « Courpoye et Vaubuzin, dépendant de la paroisse Saint- « Pierre et Saint-Paul dudit Frolois.

« Et disent qu'il y a, au dit lieu de Frolois, au dessous « du château, une image de la Vierge, posée dans une « niche enclavée dans une roche de puissante hauteur, « appelée la Vierge de Seine-Roche, au pied de laquelle « il y sort une belle et grande Fontaine, en laquelle image « les dits habitants ont eu et ont encore une grande dévotion « comme ont eu autrefois leurs prédécesseurs, ainsi qu'il « est reconnu de père en fils, laquelle dévotion ils désirent « continuer par le moyen des bénéfices qu'ils ont reçus « et espèrent en recevoir cy après, ne le pouvant facile- « ment, comme ils s'y trouvent obligés, quand il y arrive « des temps incommodes. C'est pourquoi, Mon dit Sei- « gneur, les habitans, étant soubs vostre direction spiri- « tuelle, à laquelle en tout et partout ils désirent rendre « obéissance, sont obligés de recourir à vostre Grandeur.

« A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, permettre de « faire bastir à leurs frais, au dit lieu de Seine Roche, une « petite chapelle en forme d'oratoire, le tout à l'honneur « et gloire du Dieu Tout puissant et de la sacrée Vierge « Marie, sa Mère, pour la décoration du lieu où est le dit « Image de la Vierge, le tout afin que de plus en « plus facilement ils puissent en temps importuns faire « leurs prières avec plus d'ardeur, comme ils le désirent « et ils continueront à prier Dieu pour vostre maintien, « prospérité et santé. »

Signé: Mathieu François COLLIN, Pierre COLLIN Arnault, Jehan MONIOT, Pierre BELIN, S. MAURAGE JÉSLIOT et Pierre BARTHELMOT.

En marge est écrit: « Soit la dite Chapelle dottée pour la « fondation à nous raportée y êstre pourveu comme il « appartiendra. Fait à Chanceaux en nostre visite géné- « rale, le premier may 1657. »

Signé: Louis DONY d'ATTICHY, Evesque d'Autun.

2e Pièce.

« Le deuxième jour du mois de may, mil six cent cin-
« quante-sept, après Midy, à Frolois, en l'hostel et parde-
« vant Simon Mathieu, notaire royal héréditaire, résidant
« au dit lieu soubsigné, fut présent en sa personne Maitre
« François Collin, bourgois demeurant au dit lieu, au nom
« et comme mary de Damoiselle Louise Arcelot, comme
« encore ès nom et se faisant fort pour Maitre Bénigne
« Arcelot commis au greffe du Parlement, Maitre Jean
« de Motte, aussy commis au greffe du dit Parlement, au nom
« et comme mary de Damoiselle Catherine Arcelot, Maître
« Claude Arcelot, docteur en Médecine et Damoiselle
« Marye Arcelöt, tous enfants et héritiers de feurent
« maître Jean Arcelot, vivant commis au greffe du Parle-
« ment, et de Damoiselle Charlotte du Guay sa femme,
« lesquels pour satisfaire au désir des légats pieux faits
« par ladite du Guay, lors de son decez, ont fait et font la
« fondation suivante à la Chapelle qui sera bastie au dit
« Frolois, au lieu où il y a une Image appelée la Vierge de
« Seine Roche, qui est de deux messes par mois, avec un
« Salve Regina à la fin de chacune des dites messe qui seront
« dites par le Sieur Curé du dit Frolois, le premier et le troi-
« sième mercredy du mois, qui sera tenu d'en avertir à son
« prosne, tous les dimanches précedant lesdits mercredy, et
« où il y arriveroit que ycelui eut affaires urgentes, quelques
« uns des dits jours de mercredy, où qu'il se trouvat une feste
« commandée aux dits jours, ycelui Sieur Curé sera tenu
« d'avertir le jour qu'il célébrera la dite messe, un des
« jours de la semaine, comme leur sera permis de faire
« escrire dessus une pierre de ladite Chapelle ou sur une
« lame de cuivre la dite fondation pour mémoire d'ycelle,
« et ou il arriveroit que le dit Sieur Curé ou ses successeurs
« négligeroyent la dite fondation par omission des dites
« messes et d'en abvertir comme dit est, après une simple
« sommation, il sera permis auxdits héritiers, leurs hoires
« et ayant cause de faire dire les dites messes ailleurs où
« bon leur semblera, autant de temps qu'elles seront
« obmises et percevoir la rétribution qui sera ordonée pour
« ycelle pour y être employée, laquelle fondation a été
« faite moienant le prix et somme de douze livres par an,
« lequel Sieur Collin, en son propre et privé nom, a promis
« payer annuellement, à la décharge de tous les héritiers

« susnommés, laquelle somme de douze livres, il promet
« paier en argent clair, jusqu'à ce qu'il aye pourveu à
« assigner ladite fondation soit sur rentes constituées
« bonnes et valables sur héritages ou héritages en valeur
« du revenu de la dite somme de douze livres tournois par
« an, le tout au dit de gens à ce cognoissant que le dit Sieur
« Curé ou ses successeurs seront tenus d'accepter, et ledit
« Sieur Collin ce faisant décharger de la dite fondation et
« mesme de la garantye des dites rentes, si aucune se
« donne les ayant une fois fait voir bonnes et solvables, car
« autrement la dite fondation n'eusse ésté faite, ce qui a
« esté accepté par Messire Guy du Mont, Prêtre Curé dudit
« Frolois, lequel tant pour lui que pour ses successeurs a
« promis et promet de satisfaire au contenu cy devant, à la
« sureté de ce que les dites parties ont obligé et ypothèqué
« leurs biens par la Cour de la Chancellerie du Roy en
« Bourgogne et autres Royalles, renonçant à toutes choses
« contraires à ces dites présentes.

« Fait et passé en présence de maitre Jean Couthier,
« aussy bougeois et vivant Mathieu, marchand au dit lieu
« témoins soubsignés avec lesdits sieurs Curé et Collin
« enquis relevés sur la minute de Ceste. »

Signé: Mathieu, notaire. Sur la marge est écrit : « Extrait délivré au sieur Collin. »

3e Pièce.

« Veu par Nous Louis Dony d'Attichy, par la Permis-
« sion divine et la Grâce du Saint-Siège, Evesque d'Ostun,
« Comte de Saulieu, etc., la requête à nous présentée par
« les habitans de Frolois, le premier du courant, estant
« à la Visite générale de nostre diocèse, au Bourg de
« Chanceaux, tendant à ce qu'il leur fut permis de cons-
« truire une Chapelle au dit lieu de Froslois, au bas du
« Château, à l'endroit appelé Saine Roche, à l'honneur de
« Notre-Dame, sur laquelle nous aurions ordonné que
« la dite Chapelle serait fondée et après porveu ; le Contrat
« de fondation de la dite Chapelle receu Mathieu, Notaire
« Royal, le deux du présent mois, avec requête des dits
« habitans tendant à ce que la dite permission leur fut
« accordée, attendu qu'ils justifioient de la fondation par
« nous ordonnée.

« Nous Evesque Susdit avons permis et permettons « aux habitans de Frolois de faire construire la dite « Chapelle conformément au Contrat de fondation fait « d'icelle demeurera dans notre greffe et joint à la « présente. La Bénédiction de laquelle Chapelle sera faite « par le Sieur Curé du lieu, en observant les formalités et « les lois requises.

« Fait en notre château de Touillon, en notre visite « générale, le troisième du mois de May mil six cent « cinquante-sept. »

Signé : Louis DONY, Evesque d'Autun. (1)

4e Pièce.

« Ensuite de laquelle permission les habitans firent « construire cette chapelle tant des deniers par eux « donnés charitablement et par dévotion, que d'une « somme de cent vingt livres, donnée par une personne « inconnue.

« La bénédiction de cette chapelle se fit avec la permis- « sion de l'évêque diocézain, le trente juin 1660. Et « l'Image qui étoit anciennement sur la Fontaine, fut posé « en une niche ou elle se voit aujourd'huy, cette cérémonie « attira un grand nombre de peuples du voisinage, et l'air « retentissoit des loüanges que ce peuple adressoit à la « mère de Dieu, cette Bénédiction fut faite par M. Gui « Dumont, prêtre, Curé de Frolois, en présence et assisté « des sieurs Maîtres Claude Petitot, prêtre, Curé de Saint « Martin du Mont, Quentin Guiennet, prêtre, Curé de « Chanceaux, Claude Le Sourd, Curé de Champigny, « Nicolas Monniot, Curé de Champagny, Jean Dumont, « Curé de Fraignot, Nicolas Popon, Curé de Salmaise, « Jean Colas, Curé de Duesme, Simon Gautherot, Curé de « Baigneux, Jean Berthelemot, Vicaire de Vilberny, « Nicolas Gueniard, Vicaire de Saint-Helier, et Bernard « Mheu, Chapelain de Salmaise, et la chapelle dédiée sous « le titre de la Nativité Notre Dame (2). »

(1) Mss. Archives de l'Evêché d'Autun.
(2) Extrait d'un manuscrit intitulé : *Abrégé historique et chronologique sur les antiquités de Frolois*, 1776, par Simon Bridat, archiviste et notaire de Giez-sur-Aujon (Haute-Marne) ; p. 7 et 8.

3° *Description de la Chapelle de Saine-Roche.*

« La Chapelle du Vallon (de Frolois), appelée de Saine « Roche, a trente pieds de longueur sur seize pieds de « largeur, dans œuvre. La porte est ceîntrée et précédée « d'un perron de trois marches. Le plancher de cette « Chapelle est à la française; la couverture est en laves et « un petit clocher couvert en clavins. Elle est éclairée par « par deux vitraux. Les murs en sont soutenus par quatre « pilliers buttans. Le Chœur est garni d'une boisure et sur « le devant de la Chapelle il y a une tribune. Cette « Chapelle est adossée au rocher et il passe dessous une « fontaine très abondante, qui la rend très humide et très « mal saine (1). »

4° *Erection de la Confrèrie du Saint-Scapulaire.*

« En 1665, ce lieu de dévotion (la Chapelle de Saine « Roche) fut érigée en Confrairie sous le titre de Notre- « Dame du Scapulaire du Mont-Carmel, à l'impétration « de Daniel Armédey, par Monseigneur de Neuville, « Archevêque et Comte de Lyon, administrateur de « l'Evêché d'Autun, le siége vacant, par ses lettres d'érec- « tion donnéés à Autun, le 14 Mars 1665; mais cette « Confrairie ne subsiste plus (2). »

5° *Réparation de la Chapelle de Saine Roche.*

« Cette Chapelle étant, par la succession des temps, « tombée en ruine, fut rétablie par la dévotion des « habitans, qui obtinrent permission d'en faire faire de « nouveau la bénédiction, par la Commission qui fut « donnée au Curé de Flavigny, de faire son rapport sur « l'état de cette Chapelle. Il déclara par son procès-verbal

(1) Extrait du devis des réparations de Frolois, Corpoyer et Vaubusin, dressé le 21 Août 1781, par Pierre-Jean Guillemot, Architecte, Sous-Ingénieur des Etats de Bourgogne, commis par ordonnance de Messire Feydau de Brou, Intendant de Bourgogne et Bresse, en date du 12 juin 1780, *pour procéder à la visite, reconnaissance, devis des ouvrages proposés par la délibération des habitants de Frolois, du 12 Mars 1780.*

(2) Mr Bridat, p. 9.

« de visite du 2 novembre 1715, qu'il l'a trouvée bien « couverte, blanchie à neuf, bien fermée, y ayant un autel « dressé, un tableau de la Sainte Vierge, au milieu de « l'autel, parement d'autel, marbre, Messel (*sic*), deux « chasubles, l'une blanche et l'autre rouge à fleur, aubes, « napes, avec un calice et une patène d'argent et calice « doré au dedans de la coupe, une lampe, des chandeliers, « en un mot tout étant dans la décence nécessaire et « requise pour la célébration des saints mistères. En « conséquence, la bénédiction en fut faite, le premier « octobre 1716, par Maître François Lamiral Prêtre, Curé « de Froslois, avec les cérémonies accoutumées en pareil « cas (1). »

6° *Projet des habitants de Frolois, de changer de place la Chapelle de Saine Roche.*

« Monseigneur,

« Monseigneur de Feydau, marquis de Brou, Chevalier, « Conseiller du Roi en ses conseils, Maître des Requêtes « ordinaires de son hotel, Intendant de Justice, Police et « Finances dans les Provinces de Bourgogne, Bresse, « Dombes, Bugey, Valromey et Gex.

« Supplient humblement les habitants de Frolois et « Corpoyer-les-Frolois,

« Et disent que par votre ordonnance du 12 juin 1780, « il vous plut commettre le sieur Guillemot, Architecte, « Sous-Ingénieur des Etats de Bourgogne, pour procéder « à la visite et reconnaissance des ouvrages proposés par « la délibération des Suppliants du 12 mars 1780, ensemble « au devis et détail estimatif d'iceux.

« Que par autre ordonnance du 18 avril 1782, en « homologuant le devis fait par le sieur Guillemot, le 21 « août 1781, par lui affirmée le 30 septembre suivant, il « vous plut ordonner la délivrance des ouvrages y men- « tionnés au rabais par devant M. Gautherin, votre Subdé- « légué à Flavigny.

« Qu'enfin cette délivrance ayant été tranchéé, le 15 « août 1782, au Sieur Clenet, entrepreneur à Semur, et « par vous homologuée, le 19 du même mois, les Suppliants, « d'après leurs propres observations et celle du sieur

(2) Mss Bridat, p. 10.

« Clenet se sont aperçus qu'ils avaient à réparer plusieurs « omissions faites dans le devis du Sieur Guillemot.

« 1°.... 2°.... 3°.... 4°.... 5°....

« Enfin, Monseigneur, vous avez pu vous convaincre « par la lecture du devis du sieur Guillemot que la « Fontaine qui passe sous la Chapelle de Saine Roche, « rapportée sous l'article 30 du devis, rend cette Chapelle « très humide et très malsaine.

« L'humidité, en effet, y est si grande que les linges, « les ornements, les boiseries, tous les meubles enfin qu'on « peut y placer, s'y corrompent en très peu de temps; « l'hostie même, lorsqu'on y célèbre la messe, perd la « consistance et se mollit sur l'autel.

« Il y a plus, cette Chapelle, située sous un rocher « escarpé, court à chaque instant les risques d'être enfouie « sous les débris d'un mur de plus de trente pieds d'élé- « vation, soutenant une vaste terrasse.

« Il est essentiel que les suppliants s'occupent prompte- « ment des moyens de remédier à ces inconvénients. Mais « pour cela, Monseigneur, ils ne voient pas d'autres party « à prendre que celui de transférer la Chapelle, dont il « s'agit, sur un terrein plus sec et plus commode. Il en « existe un, le plus a portée qu'il soit possible de tous les « habitants de Frolois, à portée même de la maison « curiale, dont les suppliants, sous votre bon vouloir et « plaisir, se sont proposés l'acquisition à titre d'échange.

« Ce terrain, situé au dessous des Evigneux, proche la « Croix, fait partie d'une plus grande pièce en nature de « verger et de chenevière appartenant au sieur Nicolas « Pierre Regnault, marchand tanneur à Frolois, tient du « midy au chemin des Evigneux, du nord au surplus de la « dite pièce, du levant à un chemin, du couchant à la Roche. « Le sieur Regnault, proposant aux suppliants cette portion « de terrain en contre-échange de l'emplacement sur lequel « est aujourd'hui construite la Chapelle de Saine Roche, « il est de l'intéret des suppliants d'accepter ses offres. « Dans ces circonstances ils recourent avec confiance :

« A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, vu leur délibéra- « tion du quatre du présent mois cy-jointe, en autorisant « les suppliants à passer l'échange proposé avec le sieur « Regnault but à but et sans aucune soulte en retour, « ordonner que par tel expert qu'il vous plaira commettre, « il sera procédé à la visite et au devis estimatif de tous

« les objets de réparations et nouvelles constructions
« mentionnés en la présente, pour, ensuite du devis
« duement affirmé, être les dites réparations et construc-
« tions publiées et délivrées au rabais par devant le sieur
« Gautherin, Subdélégué à Flavigny, à celui ou ceux qui
« feront la condition meilleure, si mieux il ne vous plaît,
« Monseigneur, pour éviter des frais et vu la modicité de
« l'objet, en autorisant toujours les Suppliants à passer
« l'échange dont il s'agit, ordonner que par tel expert qui
« sera nommé par le dit sieur Gautherin, qu'il vous plaira
« de commettre à cet effet, il sera procédé à la visite et au
« devis des réparations et constructions cy-dessus, pour,
« conformément au dit devis, ensuite les dites réparations
« et constructions être faites par le sieur Clenet, adjudica-
« taire de celles déjà ordonnées, moyennant le prix qui en
« sera fixé alors par l'expert qui procédera à la réception
« de tous les autres ouvrages de la Communauté de Frolois.
« Et les suppliants ne cesseront d'adresser des vœux au
« ciel pour votre conservation (1). »

7° *Abandon du projet précédent et réparation de la Chapelle de Saine Roche.*

« Du 6 may 1785.

« A Monseigneur,

« Monseigneur l'Intendant en Bresse et Bourgogne,

« Supplient humblement les habitants de la communauté
« de Froloy, Corpoyer et Vaubuzin en dépendans,

« Et disent que quelque humide, quelque mal sain que
« puisse être l'emplacement de la Chapelle de Saine Roche,
« il est impossible que la communauté s'occupe aujourd'hui
« de la faire transporter ailleurs, la dépense devant absorber
« et au delà le peu de fonds qui lui restent, elle n'aurait,
« pour y subvenir, que la ressource d'une imposition sur
« elle-même; mais quelle affliction pour les Suppliants,
« qui, ruinés par la stérilité de la récolte dernière, n'ont
« pas même de quoi subvenir à leurs impositions ordinai-
« res ! Débiteurs de leur Recteur d'Ecole d'une somme de
« 159 livres: reliquataires, envers leur ancien Garde de bois,
« d'une somme de 155 livres, ils n'ont d'autre ressource,

(1) Copie conservée dans les archives de la Fabrique de Frolois.

« pour éviter les contraintes de ces particuliers, que ce qui
« reste du prix de la vente du quart de réserve de leurs
« bois communaux. Dans ces circonstances, ils recourent
« avec confiance,

« A ce qu'il vous plaise, Monseigneur, vu la délibération
« des suppliants cy-jointe, ordonner de plus fort et enjoin-
« dre au sieur Clenet de faire sans plus long délay, à la
« Chapelle de Saine Roche, toutes les réparations portées
« par le même devis.

« Et les suppliants ne cesseront d'adresser des vœux au
« ciel pour votre conservation. »

Signé : Nicolas NAGEOTTE, Sindic.

Le devis du sieur Guillemot disait : « La couverture de
« la chapelle de Saine-Roche, qui est en très mauvais état,
« sera refaite en entier... Le petit clocher de cette chapelle
« sera reconstruit, dans la même forme et des mêmes
« dimensions que l'ancien ; il sera fait entièrement en bois
« neuf et couvert en clavins neufs ; l'on y remettra l'an-
« cienne croix. Tous les bois apparents de ce clocher seront
« peints à trois couches de couleur de bois à l'huile, et les
« clavins seront peints aussi à trois couches en couleur
« d'ardoise à l'huile.

« La couverture étant en très mauvais état, les pluies ont
« pénétré jusqu'au plancher, et en ont corrompu une partie
« des bois ; ce plancher, qui est à la française, sera relevé
« dans toute son étendue et reconstruit dans la même
« forme qu'il a présentement, etc. »

8° *Vente et démolition de la Chapelle de Saine-Roche.*

« Un bâtiment ci-devant appelé la Chapelle *Saint-Roch*,
« située sous la Roche du cy-devant château de Frolois, au
« Vallon, tenant par devant à la commune, par derrière à
« la Roche, de nord, à Jean Nageotte, et de midy aux héri-
« tiers Jacques Bernard. Ledit bâtiment, *dépendant de*
« *biens ecclésiastiques* et ayant été déclaré national et alié-
« nable par les décrets des 2 novembre 1789, 14 mai, 25,
« 26, 29 juin, 9 juillet, 23 et 28 octobre 1790.

« Les dits biens évalués, conformément à l'article 8 de la
« loi du 28 ventôse, par le procès-verbal d'estimation du
« 25 frimaire an v, des citoyens Philibert Beleurgey, pro-
« propriétaire à Thenissy, expert nommé par l'acquéreur,

« par sa soumission du 24 messidor an IV, et Pierre Benoist,
« Notaire public à Frolois, expert nommé par délibération
« du département, du 15 Brumaire dernier, en revenu net
« à la somme de *dix francs,* et, en capital, *à celle de cent*
« *quatre vingt francs...*

« Cette vente est faite, outre les dites charges et condi-
« tions, moyennant la somme de *cent quatre-vingt francs,* à
« Nicolas Pierre Regnault.

« Fait à Dijon, à la séance du 11 ventôse, l'an cinquième
« de la République française (1er mars 1797). » (1)

De tous les documents précités, il faut conclure que l'intéressante chapelle, construite et deux fois réparée aux frais des habitants, était un bien *communal* et non *ecclésiastique.* C'est donc indûment qu'elle fut vendue par la nation le 27 messidor an IV. C'est par erreur aussi que l'acte de vente la désigne sous le nom de chapelle Saint-Roch, car elle s'est toujours appelée Saine-Roche.

En l'acquérant, Nicolas-Pierre Regnault, qui la convoitait depuis longtemps, se procurait l'avantage d'en utiliser la source au profit de sa tannerie de la rue du Bourg.

Lui mort, son fils se crut le droit de la démolir, et en utilisa les matériaux dans sa ferme de Vaubuzin. On reconnaît, à l'entrée d'un pré, la porte du modeste sanctuaire, la niche qui avait abrité la statue depuis 1660 ; ailleurs l'œil-de-bœuf qui l'éclairait, et jusqu'aux *clavins* du petit clocher. La cloche, fixée au mur de la ferme d'en bas, appelle les ouvriers aux divers repas de la journée. Elle porte l'inscription suivante: *Sancta Maria ora pro nobis. Sainte Marie, priez pour nous.*

Quand au rétable à colonnes cannelées, mieux traité, il décore les fonts baptismaux de l'église paroissiale, est surmonté de la précieuse image, que nul n'oublie de saluer en passant devant elle. Des mains pieuses déposent des fleurs à ses pieds pendant toute l'année, et y dressent, aux jours des grandes solennités, un autel magnifiquement orné.

M. Regnault, animé de sentiments chrétiens dont il faisait profession publique, avait cru pouvoir user en tout cela de son droit de propriétaire sans prévoir le froissement des paroissiens; mais l'exaspération fut si générale, qu'il promit de reconstruire la chapelle. Anciennement elle avait 30 pieds de long; la nouvelle en mesurait 13 seulement, sans

(1) Arch. de la Côte-d'Or, q. 1; cart. 68, n° 68.

fenêtre pour l'éclairer, sans feuillure à l'entrée qui permît d'y établir une porte. Aussi, quand déjà la charpente reposait sur les murs, le public indigné cria si fort que le travail s'arrêta en sorte qu'aujourd'hui c'est une véritable ruine.

Mais les paroissiens, grands et petits, en passant près de là, font le signe de la croix et continuent à invoquer tout bas la mère de Dieu, chassée du lieu qu'elle avait choisi pour être honorée d'une manière particulière.

En 1864, M. l'abbé René Corbolin, mon vénéré prédécesseur, conseilla aux membres de la famille Regnault de signer le sous-seing privé suivant qu'il avait rédigé de sa propre main :

« Nous soussignés, Jeanne Dumont, veuve du sieur « Nicolas Regnault, décédé, propriétaire à Vaubusin, ha- « meau de Frolois, Marguerite Pauline Regnault et Nicolas « Pierre Regnault, renonçons, chacun pour ce qui nous « concerne, aux droits que nous pouvons avoir sur la « chapelle dite de Saine-Roche, située à mi-côte du vallon « de Frolois, en face de la commune de Frolois, et faisons « à ladite commune l'abandon entier de ladite chapelle, « qui contient, avec le terrain qui l'environne, un are, et « dont l'impôt est d'un décime environ.

« Fait à Vaubuzin, le 3 février 1864. »

Signé : J. Dumont, N. Regnault,
M. P. Regnault (1).

Quel motif a empêché cette reconstruction ? Je l'ignore ; mais il est certain que M. le Curé désirait vivement la voir s'effectuer avant sa mort. Son successeur le désire non moins ardemment. Quel bonheur il éprouvera le jour où il lui sera donné de ramener triomphalement la vénérée statue dans son nouveau sanctuaire, à la place qu'elle s'était elle-même choisie ! Ce sera pour la paroisse entière un beau jour ; et pour vous, ô Marie, qui tant de fois avez manifesté en cet endroit la puissance de votre intercession, ce sera un jour glorieux ! Les vœux du pasteur se réaliseront, et avec eux les vœux de l'immense majorité des habitants de Frolois, car Mme veuve Regnault et M. Henri Regnault, son fils, sont animés des meilleures intentions, de sorte que rien ne paraît plus devoir retarder la reconstruction.

(1) Archiv. de la commune de Frolois.

II. Chapelle de Vaubusin.

La chapelle du hameau de Vaubusin, qui dépend de la paroisse de Frolois, forme un parallélogramme rectangulaire sans aucun caractère monumental. Cinq fenêtres à plein cintre l'éclairent, deux sont au nord-ouest, deux au sud-est et une dans la façade. Il n'y a pas de voûte, mais un simple plancher soutenu par des solives apparentes. Elle est partagée en deux parties par une balustrade en bois; la première partie forme le sanctuaire et la seconde la nef. Sur le devant est une tribune fort simple avec une balustrade en bois.

Le rétable de l'autel, à colonnes, est du style Louis XV; une niche, pratiquée dans le mur, renferme une statue de saint Blaise, patron de la chapelle.

Au dessus du pignon, qui forme façade, une pierre, creusée en forme de niche, abrite la petite cloche, qui sert à sonner la messe, les glas des défunts, etc.

Toutes les visites des archiprêtres, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, constatent que « cette chapelle est complètement en ruine, sans porte et sans aucun carreau dans les fenêtres et polluée. »

Elle fut réparée au commencement de ce siècle et, depuis lors, on y dit la messe le jour même de la fête de saint Blaise, patron du hameau, le lundi des Rogations, avant et après la moisson, etc. Deux sacristaines, choisies à Vaubusin, la soignent avec zèle; les infirmes et les malades y vont les dimanches faire leurs prières.

III. Chapelle du Prieuré de Corpoyer-les-Moines.

Avant 1789, il y avait à Corpoyer-les-Moines un petit Prieuré, dépendant de l'abbaye de Molesmes. La chapelle a disparu et l'on n'en connaît pas même l'emplacement aujourd'hui.

En 1689, Claude Bossut, curé de Baigneux-les-Juifs et archiprêtre de Duesmes, chargé d'en faire la visite, dit qu'elle est polluée et que la porte en est murée, depuis plusieurs années.

Au moment où éclata la Révolution, les moines venaient de faire élever en dehors des bâtiments du Prieuré, sur le chemin de Gissey, une petite construction à fenêtres ogivales qui devait servir de chapelle, mais le malheur des temps ne permit pas de lui donner cette destination. Une descendante de J. Mutin qui l'acheta de la nation avec tout ce que l'abbaye de Molesme possédait à Corpoyer, l'habite aujourd'hui.

IV· Chapelle du Chateau de Frolois.

La maison seigneuriale de Frolois avait jadis sa chapelle dédiée à saint Antoine, et fort ancienne s'il faut admettre, comme on le suppose, que la confrérie érigée en l'honneur de ce saint y fut établie avant d'être transférée en l'église paroissiale. Cela nous reporterait loin, car le manuscrit Bridat porte « qu'il y a dans l'église (de Frolois) une con-« frérie érigée à l'honneur de la Vierge Marie et de saint « Anthoine, ausquel les habitans ont grande dévotion. Elle « est très ancienne et il est très difficile de rapporter l'épo-« que de son érection. Ce qu'il y a de certain c'est que, « dans le milieu du xve siècle, le cardinal Jean Rollin, « Evêque d'Autun, approuva, confirma, homologua et ra-« tifia cette confrairie et les statuts d'icelle, ce qui fut pa-« reillement fait par Jacques Hurant de Chiverny, aussi « Evêque d'Autun, le 7 octobre 1506. Environ ce même « temps, Guillemette de Vergy, Dame de Frolois, dotta « cette confrairie, en donnant une maison et seize ouvrées « de vignes, suivant qu'il paraît par la quittance d'amortis-« sement, ce qui l'en fait regarder comme fondatrice. »

M. Claude Bossut, visitant de nouveau la paroisse de Frolois, en 1681, dit dans son rapport : « Il y a une cha-« pelle, joignant l'Eglise de Frolois, en mauvais état ou est « un autel, sans vitres de toute part, ruinée et polluée. « Elle est fondée de trois messes par semaine par M. le « Marquis de Nangis. Messire Claude Chally, curé de « Corpoyer-la-Chapelle, chapelain, dit les messes dans « l'Eglise de Frolois. »

Citons à l'appui de ce qui précède ces quelques lignes empruntées aux archives de l'évêché d'Autun (1). « Re-

(1) Inventaire du spirituel volume des fondations de chapelles domestiques bâties pour l'utilité des simples particuliers.

« quête simple, sans aucun appointement en marge, ni acte « subséquent qui prouve qu'elle a été répondue, présentée « à Monseigneur l'Evêque d'Autun par le Procureur fiscal « de la Baronnye de Frolois, suppliant Sa Grandeur, au « nom de Messire Louis-Fauste de Brichanteau, chevalier, « Marquis de Nangis, Baron de Frolois, de vouloir bien « nommer les personnes dénommées dans la dite requête « pour rebénir de nouveau la chapelle qui est dans le « château de Frolois, que l'on dit être polluée. La ditte « requête est sans date. »

Il ne fut pas donné suite à cette requête, la Seigneurie ayant passé en d'autres mains (1). Néanmoins la chapelle dut être restaurée puisque M. Poncerot, curé de Fontaines-en-Duesmois, Archiprêtre de Duesme, écrit dans sa visite de 1711 : « Le Seigneur est Monsieur de la Feuillée. Il y « a au château une chapelle d'environ cinquante écus de « revenu. Les sieurs Curés de Frolois et de Corpoyer-la-« Chapelle en font la desserte. »

Aujourd'hui on ne connaît pas même exactement le lieu où elle se trouvait.

V. Chapelle de la maison Benoist-Capitain.

Monsieur l'abbé Pierre Benoist, né à Frolois, le 18 mai 1732, avait habité Paris pendant assez longtemps, pour diriger plus facilement l'éducation de trois neveux, dont l'un, Pierre Benoist, devint, plus tard, député à l'Assemblée nationale, puis Conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

Cet oncle si dévoué aux membres de sa famille, étant rentré dans son pays natal, fut nommé chapelain de la Chapelle Notre-Dame-de-Chanceaux, où il se transportait deux fois par semaine pour y célébrer la messe.

La maison Benoist située à l'extrémité du vallon de Frolois, du côté de Chanceaux, se trouve à une assez grande distance de l'église paroissiale, qui est à la Montagne, et

(1) Louis-Fauste de Brichanteau, chevalier, marquis de Nangis, colonel du régiment royal de la marine, hérita, vers 1670 de la seigneurie de Frolois à la mort de son père, Claude-Alphonse de Brichanteau, Maitre de camp du régiment de Picardie et gouverneur de la ville de Ham. Il la vendit, le 20 mai 1683, à Pierre du Ban de la Feuillée, chevalier, seigneur de Vannaire Chaumont-le-Bois, Maizières, Valentino et autres lieux, Lieutenant général des armées du Roi et Gouverneur de Dôle et de Châtillon sur-Seine.



d'un abord difficile. Ce double inconvénient détermina M. l'abbé Benoist à établir, dans son habitation, une chapelle, dans laquelle il disait la messe les jours où il n'allait pas la dire à Chanceaux.

En 1790, le 21 février, il fut élu maire de Frolois. Comme il jouissait des sympathies de ses compatriotes et qu'il avait soixante ans quand les mauvais jours arrivèrent, il n'émigra pas; mais se retira, durant quelques mois, au grand séminaire de Dijon, où étaient internés les prêtres âgés.

Pendant toute la Révolution, il officia souvent dans sa chapelle et exerça le saint ministère tant dans la paroisse de Frolois que dans les pays environnants. Après la tourmente révolutionnaire, il continua à dire la messe dans sa Chapelle, jusqu'à sa mort arrivée en 1810.

M. l'abbé Paul Capitain, petit-neveu de M. l'abbé Benoist, après deux années de vicariat à Seurre, fut forcé par le mauvais état de sa santé de quitter le saint ministère. Depuis près de quarante ans, il est retiré dans sa famille, et, toutes les fois que ses infirmités le lui permettent, il dit la sainte messe dans la Chapelle de son grand-oncle.

J.-B. Lucotte,
Curé de Frolois.



Le Directeur-Gérant, A. Quillot.

Dijon. — Imprimerie de l'Union typographique, rue Saint-Philibert, 40.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06829 9802

